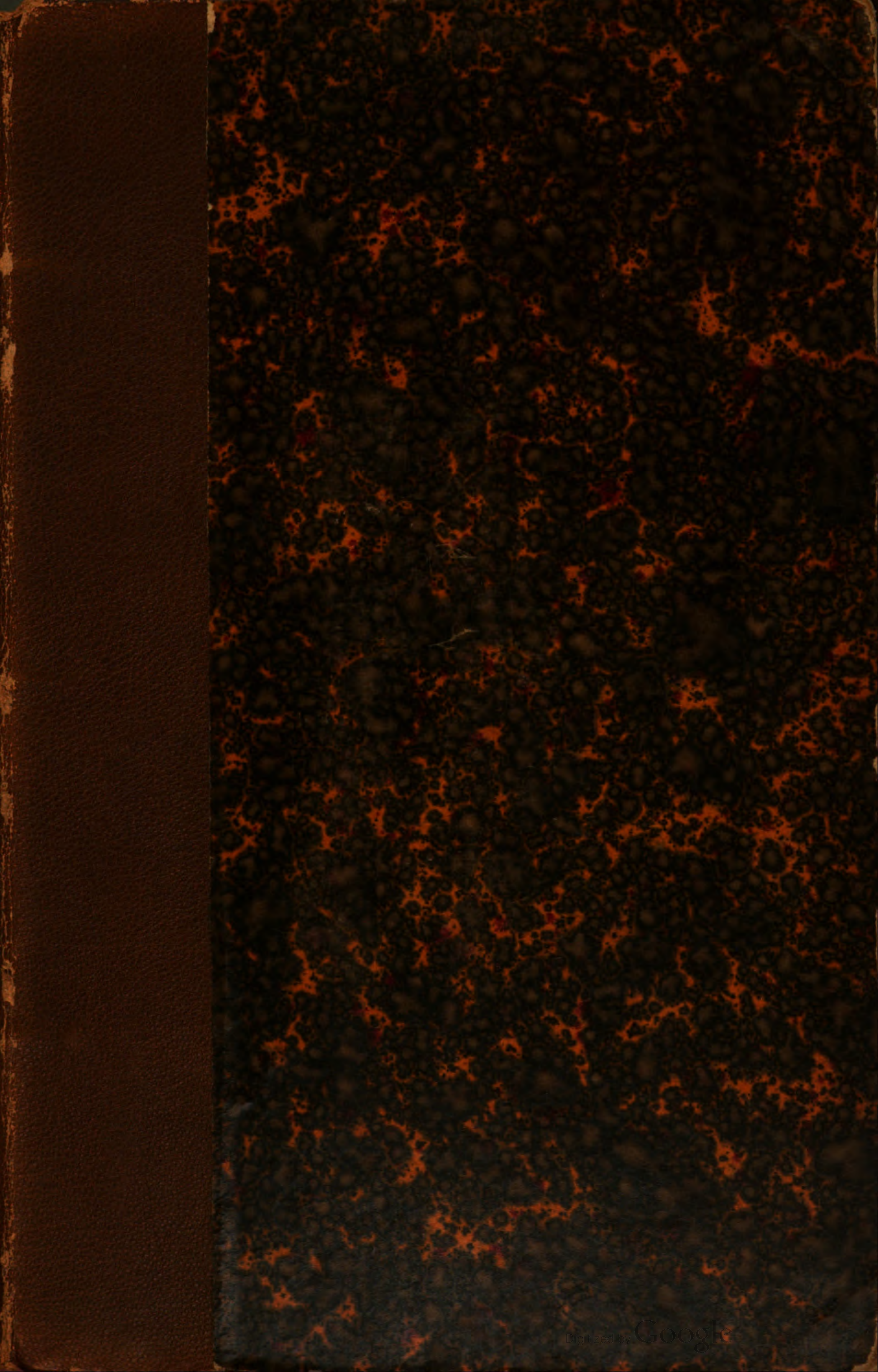
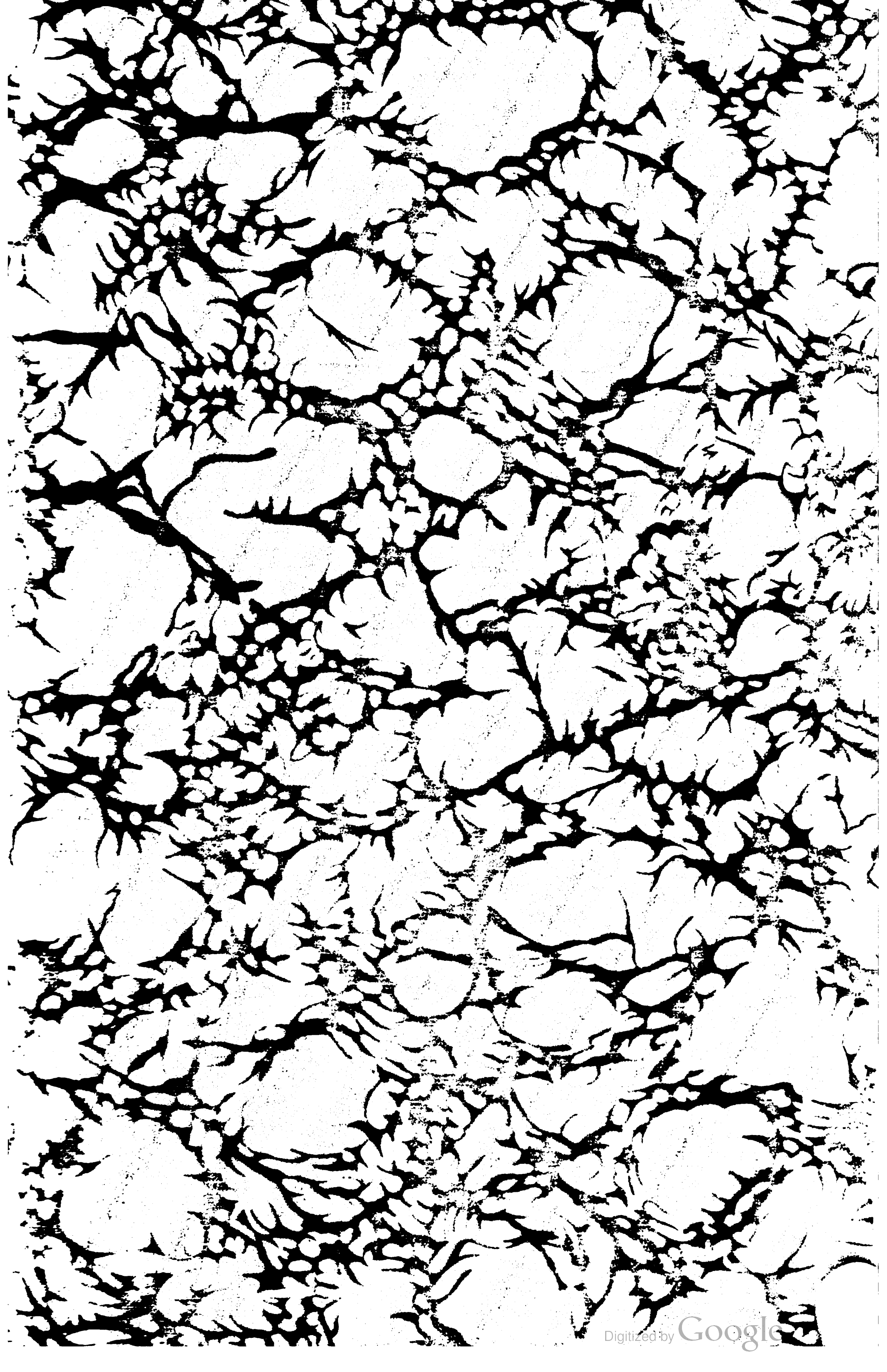




Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

du Bourbonnais

Société
d'Emulation & des Beaux-Arts
Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME TROISIÈME

MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS
1895



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1894.

Séance du 2 novembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FÈVRE

Etaient présents : MM. Le Fèvre, Melin, Capelin, Pérot, Bertrand, Bouchard, Génermont, Laboissière, Grégoire, Delaigue, Doûmet-Adanson, Vié, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. J. Vié offre à la Société un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Essai sur l'enseignement du dessin*, 1er fascicule; et M. Pérot, au nom de M. J.-E. Choussy : *Jeanne d'Arc, preuves de son martyre à Rouen.*

M. Capelin donne pour le Musée six photographies d'églises du canton du Donjon.

M. Bertrand a acquis pour notre bibliothèque un ouvrage très curieux, qui porte sur la première page : *Ex libris, I. Gaudontii molinensis, 1570.*

Le même confrère informe la Société qu'il a trouvé en aval de la Font-Vinée une meule en arkose mesurant 1 m. 20 cent.

Il ajoute que dans les fouilles faites, pour conduire les eaux à l'asile Sainte-Catherine, on a trouvé quelques objets de poterie, dont il nous donnera la description dans une prochaine séance

M. Pérot a reçu de M. l'abbé Fayet, curé de Hyds, et membre de la Société, un glossaire de cette commune, très intéressant : ce travail est renvoyé à la commission du Bulletin.

M. Doûmet-Adanson fait don au musée départemental d'un mascaron

en terre cuite, représentant une tête de lion qui lui a été donné par M. Martin, juge de paix du canton est de Moulins.

M. Grégoire appelle l'attention de la Société sur l'opportunité qu'il y aurait de s'occuper dès maintenant d'une exposition des Beaux-Arts en 1896.

La Société décide que dans la prochaine séance, il sera procédé à la nomination d'une commission de cinq membres, chargée de s'occuper du caractère de cette exposition et du local où l'on pourra l'installer convenablement.

M. Delaigue fait passer sous les yeux de la Société une photographie de la statue de Banville, faite par le sculpteur Coulon.

M. Doumet-Adanson présente aux membres de la Société un portrait au crayon de sa grand'mère, Mme Aglaé Adanson, l'auteur de la *Maison de campagne* et la créatrice du parc de Baleine. Ce dessin, d'une remarquable finesse d'exécution, a été découvert par le plus grand des hasards derrière un exemplaire encadré de la gravure qui figure dans la *Maison de campagne* et à laquelle il servait de carton ; il porte la signature : *Ingres, élève de David*, et a dû être fait par l'illustre peintre, alors simple élève du grand maître, pendant que Mlle Aglaé Adanson suivait elle-même les cours de David et de Robert-Lefèvre. Mlle Adanson ayant épousé M. Doumet en 1795, à l'âge de 20 ans, il est à présumer qu'elle est représentée dans ce portrait à celui de 18 ou 19 ans.

A ce propos, M. Bernard rappelle que, dans la séance du 2 décembre 1893, M. Doumet-Adanson avait déjà fait passer sous les yeux des membres de la Société une miniature de Langlois, représentant également Mme Aglaé Adanson portant le costume et la coiffure des premières années de l'Empire, ce qui lui donnerait l'âge de 30 à 35 ans ; c'est cette miniature qui a été reproduite par la gravure pour la *Maison de campagne.* Dans cette séance, M. Doumet-Adanson avait aussi montré une miniature représentant son grand-père, M. J.-B. Doumet, portant l'uniforme des mousquetaires rouges, ce qui indique comme date l'une des années 1814 ou 1815.

Il est procédé à la nomination du président, du vice-président et du secrétaire adjoint.

Sont nommés :

Président : M. G. Seulliet.

Vice-président : M. le baron Le Febvre.

Secrétaire adjoint : M. F. Pérot.

Sur la proposition de MM. F. Pérot et abbé Clément, M. l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux, et M. l'abbé Desnois, curé de Valigny, sont admis comme membres titulaires dans la classe des lettres.

Séance du 7 décembre 1894

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

Etaient présents : MM. Seulliet, Bertrand, Grégoire, de La Boulaye, E. Cavalier, Milanolo, Pérot, Clément, Vié, Tourteau, Laboissière, Delaigue, Bernard.

M. Seulliet, notre nouveau président, adresse à ses collègues l'allocution suivante :

« En prenant possession de ce siège et avant de donner la parole à notre zélé secrétaire, permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots.

« Absent à la dernière séance, où vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre président général, honneur dont je sens tout le prix, croyez-le bien, je n'ai pu vous remercier comme je l'aurais voulu.

« Laissez-moi vous dire aujourd'hui que vous pouvez compter sur mon concours absolu et sur mon dévouement le plus complet aux intérêts de notre Société, qui doit nous être d'autant plus chère qu'elle date déjà de loin, puis elle est, si je ne me trompe, la plus ancienne des sociétés qui existent en ce moment-ci à Moulins.

« Permettez-moi d'ajouter, qu'à défaut de la compétence artistique et archéologique de mes prédécesseurs, auxquels je suis heureux de rendre ici hommage, je puis tout au moins vous promettre la plus grande impartialité dans la direction de nos discussions toujours cordiales, et, pour tout dire d'un mot, une bonne volonté à toute épreuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé J.-B. Clément signale à la société plusieurs cercueils en pierre, trouvés à Coulandon, et une croix ornée déposée à la cure de Thionne. Il invite M. le Président à écrire à M. de Las Cases et à M. Clayeux, maires de ces deux communes, afin d'obtenir ces objets pour le Musée départemental.

M. Bertrand a fait pour le Musée les acquisitions suivantes :

1° — Un jeton en cuivre rouge dont voici la description :

Ecu de Bourbon, avec la barre, entouré de deux colliers, dans l'un desquels on remarque des H couronnées. Légende : HENRICVS BORBONIVS PRINCEPS CONDÆVS ℟ ETIAM POST • FATA FIDELIS. — Tombeau renflé duquel, au bas, naît une tige de lierre contournée, qui se bifurque et monte à la partie supérieure qui est fruste. — Au-dessous : I PERRAULT PRÆSES.

2° — Un linteau gothique de croisée en pierre très délicatement sculptée et évidée.

En outre, Mme Vve Prieur a donné au Musée deux pierres à inscriptions tumulaires, provenant de l'ancien couvent des Carmélites de Moulins; une pierre de la fondation de ce couvent, posée par messire Honoré de Binssay, abbé commendataire de l'abbaye royale de Quinçais, vicaire général de Moulins ; une autre pierre de la fondation des bureaux de la Préfecture, posée par la fille du citoyen Papon, directeur des domaines nationaux, le 29 prairial an VII de la République ; enfin, un petit fût et un chapiteau intéressant d'une colonnette romane en grès. — Le tout a été recueilli lors de la démolition des anciens bureaux de la Préfecture, où ces pierres, vu leur faible épaisseur, avaient été employées, presque sans retaille, comme cordon de la construction des bureaux.





LES ORIGINES

DE

BOURBON-LANCY

LES PREMIERS SEIGNEURS DE BOURBON-LANCY

(*Suite*)

Cette charte a encore cette importance qu'elle nous fait connaître les enfants qu'il eut de sa femme Fulcrède ; ce furent :

1° Autre Bernard, cité plus loin.

2° Joceran, *Jodceranni*, qui fut moine à Cluny.

3° Anseide, troisième du nom, *Ansedei de Angleduris,* apanagé du château fort de la Motte-Saint-Jean, *quidam miles è castro sancti Johannis, nomine Ansedeus de Angleduris* (1) ; par cet acte, il donne à Dieu et à l'aumônier du prieuré, Guichard, *in helemosina et domno Wicardo hel* (*emosinario*) (2), un serf nommé Etienne et reçoit 7 sols des moines (3).

Anseide des Angles, *Ansedeus Angleduris* (4) est cité comme témoin des chartes de Paray, n°s 116, 131 et 157.

Par la charte numérotée 158, le même qualifié *domnus Ansedeus de Angleduris* donna aux religieux, en gage de 150 sols

(1) La Motte-Saint-Jean, aujourd'hui commune du canton de Digoin, au confluent de l'Arroux et de la Loire. L'ancien château, qui ne se composait que d'une grosse tour carrée, un *burg* de la décadence de l'empire romain, a été augmenté en 1636 par Jean de Coligny, qui en fit une magnifique demeure. Après être passé à la maison de Cossé-Brissac, il a été vendu révolutionnairement. Il n'en reste plus qu'une magnifique terrasse d'où la vue est des plus étendues.

(2) L'aumônier était l'officier chargé de la distribution des aumônes.

(3) *Eodem loco,* n° 48-4.

(4) La préposition *de* a disparu.

qu'ils prêtèrent, sa portion dans une condemine (1) qu'il possédait au village de Vivent (2) : le surplus du revenu, il le céda pour le repos de son âme. Cette libéralité fut approuvée par Bernard des Angles, son frère, par Guillaume, son fils, et par sa fille, ainsi que par Humbert de Bourbon et son fils Anseide : l'acte fut passé du temps du prieur Hugues.

Nous savons donc qu'Anséide eut deux enfants :

A. Guillaume, *Wilelmus*.

B. Une fille dont on ignore le nom.

V. BERNARD DES ANGLES, QUATRIÈME DU NOM.

Bernard IV, *domnus Bernardus, filius Bernardi senioris et uxoris ejus donne Fulcrede*, donna à Paray une autre condemine à Vivent joignant celle des moines et offrit au couvent son fils Etienne pour la rédemption de son âme, de celles de sa femme, de son père et de sa mère et de tous ses ancêtres ; il fut convenu que si lui-même voulait se faire moine ou s'il mourait et désirait se faire enterrer dans leur église, il y serait admis gratuitement. Il reçut du prieur pour ce don un cheval pommelé, *equum liardum*, et 35 sols ; chacun de ses fils eut une bonne tunique bliaude de futaine, *tunicam blidalem de fustana* (3) : sa fille eut aussi la sienne. La donation fut approuvée par son frère Anseide, par messire Foulque de Bourbon et par sa mère Agnès. Parmi les témoins sont nommés Robert des Angles, son frère Bernard et Etienne des Angles (4).

Il est à remarquer que dans la charte de Cluny n° 3332, qui sera rapportée ultérieurement, son nom est écrit *Bernardi de Angleuris*, si près du français moderne *Anglures*.

Les enfants de Bernard IV, dit *le Jeune*, furent les suivants :

(1) Terre arable.
(2) Vivent, près la Loire, *quæ juxta fluvium Ligeris est et vocatur ipsa terra Vivent*, dans l'ancienne paroisse de Chassenard, aujourd'hui de l'Allier. (*Cart. Paray*, n° 145).
(3) En patois du pays, une robe est une *biaude :* c'est là l'origine de la *blouse* moderne.
(4) *Cartul. Paray*, n° 157.

1° Bernard ci-après.

2° Robert, que nous croyons l'auteur des seigneurs de Montormentier en Bourbonnais (1), *de Monthermente* ou *Montermenter* (2), rappelés dans diverses chartes (3), dont l'une nous apprend qu'il eut pour enfants :

A. Dalmace de Montormentier.

B. Anseide, témoin d'une donation par Otto de Busseuil (*Paray, n° 20*).

C. Etienne.

3° Etienne, religieux à Cluny.

4° Une fille, N..., mariée à un Guichard..., *Wichardus filiaster* (4).

VI. BERNARD DES ANGLES, CINQUIÈME DU NOM.

Bernard V des Angles, nous n'en savons pas autre chose, eut :

1° Etienne, dont le sort est inconnu.

2° Autre Bernard, qui suit :

VII. BERNARD DES ANGLES, SIXIÈME DU NOM.

A vrai dire, nous ne l'avons trouvé dans aucun document, mais il est nécessaire à la filiation : d'ailleurs, la persistance du nom à tous les degrés est telle que nous n'hésitons pas à le dire père de :

1° Bernard qui forme le septième degré ;

2° *Enricus de Angl'* (*sic*) cité avec le précédent comme témoins d'une donation faite au monastère de Paray par Gaultier de Mardiaugue, *Walterius de Mardialgo* (*Cart. Paray*, 41 et 42) à la fin du XI[e] siècle, mais sans indice chronologique.

(1) La possession successive du manse ou meix de Belmont ou Beaumont (à Vendesse-sur-Auroux) par les seigneurs des Angles, puis par ceux de Montormentier, en est une preuve.

(2) Montormentier, auj. Montermentier, com. de Monétay-sur-Loire (Allier).

(3) *Cartul. de Paray*, n[os] 20, 107 et 111.

(4) *Eodem loco*, ch. 201.

VIII. BERNARD DES ANGLES, SEPTIÈME DU NOM.

Il est mentionné comme témoin dans une charte de 1123 rapportée plus loin, où il est dit *Bernard* DES ANGLES, ce qui ne laisse aucun doute sur la forme française du nom.

Si l'on en croit une vieille chronique de Dun-le-Roi (Saône-et-Loire), transcrite sur les anciens registres paroissiaux du Bois-Sainte-Marie (1), « après la prise de Dun par l'armée de Philippe-Auguste, vers 1181, la montagne de Dun, qui contient en carré plus de quatre cents journaux, fut donnée à un sieur gendarme nommé d'Anglure (2). »

Les textes qui nous restent ne nous apprennent plus rien de Bernard VII, ni de ses enfants, en sorte que nous sommes contraints, faute de documents, d'arrêter là cette filiation.

Mais il ne fut certainement pas le dernier possesseur des Angles (3), en la paroisse de Saint-Bonnet (Montmort), ni le dernier du nom, car on trouve des rameaux sous les noms d'ANGLURES, *de Angleduris*, dans les *Noms féodaux* de dom Béthencourt et dans d'autres sources diverses, savoir :

Geoffroy d'Anglures, damoiseau, qui possédait la Maison-Forte, domaine, bois et seigneurie de Chandon (Loire) en 1276 : tenait des biens de lui, Sibille, veuve de Hugues de Bonnefont, damoiseau (*Noms féodaux*).

Le même Geoffroy d'Anglures, chevalier, assista, avec Hugues de Vanoise, à la transaction que firent en juillet 1283, relativement à la justice de Vareilles, Geoffroy de Dalmas, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Vendenesse, Cou-

(1) THIOLLIER, l'*Art roman à Charlieu et en Brionnais*, p. 71, note.

(2) Nous n'avons pas d'autre titre de ce fait que celui-là ; mais en 1288, elle formait un arrière-fief de Renaud Damas, seigneur de Lugny en Charollais et baron de Cousan, qui le céda à Rollet de Lespinasse, duquel relevaient alors *Geoffroy d'Anglures*, chevalier, et Guillaume Laval, fils de feu Arthaud de Curbigny, aussi chevalier.

(3) Il ne reste plus rien de l'ancien château fort des Angles, qui devait renfermer dans son enceinte l'église de Saint-Bonnet, si l'on en juge par la grande épaisseur des murs de cette dernière qui, en certains endroits, ont 1m50 d'épaisseur : nous ignorons quand et comment il fut détruit et probablement rasé.

langes, etc., avec Guillaume Sauvage, aussi chevalier (*Archives de Drée*).

Etienne d'Anglures, damoiseau, fit foi et hommage à Hugon de Saint-Haon, damoiseau, pour ses étangs en fief à Varennes (sous-Dun), par acte reçu Martin Aladent, notaire à Chateauneuf, en 1301 (dom Villevielle, *Trésor généalogique*).— En 1320, noble Etienne d'Anglures, écuyer, fit foi et hommage à Hugues Dalmas, damoiseau, seigneur de la Basole, pour le tènement de la Tronchère, un autre situé sur la paroisse de Dun et un troisième en celle de Varennes (*Arch. de Drée*). — Etienne d'Anglures, damoiseau, reconnut en 1327, au sire de Beaujeu, ses biens à Mussy, Dun, Chassigny et Saint-Igny « vers la Clayette (1) » (*Noms féodaux*).

Hugonin *des Anglures* (*sic*), damoiseau, est cité comme caution, avec Guillaume de la Marteroille, aussi damoiseau, d'une charte passée le samedi avant la fête sainte Catherine de l'an 1322, devant Simon Poncet, notaire, entre Hugues Mareschal, seigneur de la Varenne (Oyé), et Guichard de Beaujeu, au sujet d'une somme de 100 livres tournois revenant à ce dernier par suite du refus de Me Etienne Sirot de lui faire foi et hommage (Aubret, *Mémoires de Dombes*, II-158).

Geoffroy d'Anglures, damoiseau, était seigneur de Chandon en 1344 (*Noms féodaux*).

Noble dame Guye d'Anglures, veuve de noble mémoire messire Pierre de Dio, jadis chevalier, était seigneur des dits Dio et Vesvre, 1473. (*Orig. parch. aux archives du Breuil*). Elle fut probablement la dernière des seigneurs d'Anglures (2).

Remarque importante : il faut bien se garder de confondre, comme l'ont fait la plupart des généalogistes, qui tous en ont ignoré l'existence, nos Anglures avec la famille champenoise

(1) Dom Bethencourt a traduit *Muciacum*, *Dunum*, *Cassania et Sintiniacum*, par Mussie, Dun, la Chassaigne et Santigny.

(2) Ils étaient établis au château d'Anglures-sous-Dun, de construction remarquable par ses fortifications et ses tours élancées ; il a été détruit pendant la Révolution, au point qu'il n'en reste que quelques voûtes effondrées. (*Dict. du Charolais*, mss.).

des *Anglurii* possessionnée à Anglure, près Troyes, l'une des plus anciennes baronnies de Champagne.

Ceux-ci n'ajoutèrent jamais l'*s* finale des Anglures, *de Angleduris*, de l'Autunois. Cette particularité a échappé à MM. Beaune et d'Arbeaumont dans leur livre la *Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 112, et ils ont attribué aux premiers les armoiries des seconds, en considérant le blason des seigneurs des Angles, devenus d'Anglures, comme des *armes primitives*, erreur que n'a point commise La Chesnaye des Bois (1), car il était d'ordinaire renseigné par les familles elles-mêmes.

Nous reviendrons sur cette question, lorsque nous aurons donné la généalogie de la branche cadette de la maison des Angles, qui fut autrement puissante que celle de ses aînés : elle est le sujet du chapitre suivant.

IV

LES PREMIERS SEIGNEURS DE BOURBON-LANCY

BRANCHE CADETTE.

QUATRIÈME DEGRÉ : ANSEIDE BOURBON, PREMIER DU NOM.

Anseide, dénommé parfois Ansed (2), était fils de Bernard II des Angles, *de Angleduris*, et de sa femme Gertrude : il dut naître *vers 943*.

Il souscrivit comme témoin, *Ansedeus* BORBO (3), la charte n° 15 du cartulaire de Paray, relative aux dons que fit à ce prieuré l'évêque d'Autun Hermuin (4). C'est cet Anseide que les

(1) *Dict. de la noblesse*, *verbo* Anglure.

(2) D'après M. Péan, *Ansed*, en langage franc viendrait d'Ansedeus, l'esclave des Anses, c'est-à-dire des Dieux : voyez Dissertation dans la *Revue du Lyonnais*, 5e série, v-146.

(3) Le nom du dieu topique Borvo, devenu celui de la localité, va devenir le nom patronymique de la famille qui va posséder le château-fort élevé par la féodalité.

(4) Helmoin, *Helmuinus* d'après le cartulaire de l'évêché d'Autun : voy. Charte de Corbigny de l'an 1076. — Helmoin fut évêque de 1025 à 1055.

auteurs ont appelé les uns Ansèric ou Anschéric, les autres Anceau, Ansel ou Anseaume (1), mais une charte de l'abbaye de Cluny (2), où il est écrit en français, sous sa traduction latine *Ansedeus*, ne peut laisser le moindre doute sur sa forme vraie d'ANSEIDE (3) en français.

Le regretté M. Canat de Chizy est le premier qui, en août 1876, dans ses *Origines du prieuré de Paray*, p. 109, ait affirmé comme absolument certain que « le premier seigneur connu de Bourbon-Lancy portait le nom d'*Ansedeus* ou ANCEAU, et qu'on le trouve établi dès le commencement du XI[e] siècle. »

Trop considérable pour avoir été édifié par notre Anseide Bourbon, le château fort fut bâti par le comte de Chalon Hugues I[er] (4), qui le lui donna, vers 988, *en bénéfice*, comme nous l'apprenons de la charte de 1030 rapportée plus loin. La raison de cette construction était de l'opposer à la forteresse de Bourbon-l'Archambault, donnée depuis cinquante ans au moins, à Aimon, premier des sires de ce nom (5). Nous n'avons aucun document pouvant faire croire à une date plus ancienne pour celui de Bourbon-Lancy, car la charte de Charles le Chauve, *Karta Karoli regis*, où l'on voit que ce monarque avait donné à son fidèle Adhémar le château des Thermes de Bourbon-Lancy, *castellum de Termis prope Legerem*, a été fabriquée par le P. André : M. Chazaud en a fait justice.

Cependant, M. Monnier, dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire* de

(1) On trouve Anseder dans le *Cartul. de la Charité-sur-Loire* de 1056 à 1087.

(2) L. BRUEL, *Cartul. de Cluny*, n° 3189.

(3) CHAZOT DE NANTIGNY. *Tablettes historiques*, in-4°, III-151, le nommé Ansèric, et ledit cinquième enfant d'Aimon I[er], seigneur de Bourbon-l'Archambaud, et frère d'Archambaud I[er] de Bourbon. Cette croyance au nom d'Ansèric est telle, que M. Pignot, écrivant en 1868 son *Histoire de Cluny*, t. 415, et ayant sous les yeux la charte de 1030 qui sera citée plus loin, traduit *Ansedeus* par Ansèric.

(4) Hugues I[er], né en 974, fut appelé au comté de Chalon (sur Saône) le 22 février 988 (989 n. s.) et devint évêque d'Auxerre en 999. — Anseide était l'un de ses fidèles ou hommes d'armes. — Hugues fut en Palestine en 1036 et mourut en 1039.

(5) Aimon, fils d'Aimar, est le premier qui ait ajouté à son nom celui de Bourbon : charte de 951, citée par M. Chazaud. — Voy. aussi CHASOT DE NANTIGNY, *Tablettes*, II-265.

1856, prétend qu'il avait été construit sur l'emplacement d'un ancien édifice carré dont on reconnaît encore les traces au centre même du château, *et qui fut probablement le fort construit par les Romains* : nous croyons tout au plus à un *burg* gallo-romain (1).

Le château de Bourbon (Lancy) n'existe plus depuis que le propriétaire de 1752 « en a commencé la démolition pour en vendre les pierres, les briques et les boiseries (2) », démolition qui ne fut arrêtée qu'en 1830 par M. Compin, alors propriétaire ; il est donc fort difficile de préciser l'époque de sa construction par la structure de ses tours et de ses remparts, mais nous rappellerons, quoiqu'il remonte à une époque bien postérieure, l'intéressant aperçu qu'en a donné en 1569 Nicolas de Nicolay, dans sa *Description générale du Bourbonnais*, p. 141 :

« Le chasteau de Bourbon par nature et par artifice est assès fort, car il est environné d'autes et fortes murailles et grandz fossés qui le séparent d'avec la ville et est fortiffié de sept grosses tours, trois desquelles sont quarrées et les autres quatre rondes, dont les deux plus grosses qui sont au-devant ont un pan de mur entre deux de dix huict piedz d'épaisseur en estalvant et la faulce brée (3) de large en dedans ouvre de douze pieds qui garde de battre le chastel par le pied, le dict pan de mur est haut de plus de soixante coudées, et le fossé entre la faulce brée et la ville a de largeur soixante dix piedz et tout à fond de l'une incisée au roch et hors d'eschelle jusques à la terre par où on entre, de laquelle jusques à la basse

(1) Voy. sur le mot *burg* l'*Ancien Forez*, VII-132.

(2) BERNARD-LANGLOIS, *Etudes sur le canton de Bourbon-Lancy*, I-46. — M. Lex, dans la *Grande Encyclopédie*, dit que le château fut seulement démoli en 1775 avec l'enceinte de la ville : ce renseignement est emprunté à l'*Annuaire de Saône-et-Loire* de 1851, p. 265.

(3) Le mot *Estalvant* ne figure pas dans le *Dict. de l'ancien langage français*, de la Curne de Sainte-Palaye : serait-ce une fausse lecture du manuscrit pour *est et vent* ?

La Braie était le revêtissement d'un rempart à cette époque : le P. Daniel, dans sa *Milice française*, I-604, croit que c'est la même que *baille* et *barbacane*.

court y a trois batteries bien défensables. Chacune des dictes tours tant quarrées que rondes sont bâties de pierre de quartier très dure à chaux et à sable et les murailles sont espoices de treize piedz plus hautes que les treilliz et ne peult estre ledict chastel assiégé ny assailly que du cousté de la ville à la plupart de laquelle il commande, parce que de tous les autres endroitz, il est situé en précipice. »

De nombreux souterrains, dont on voit encore des restes dans différents endroits, partaient de son enceinte et s'étendaient dans plusieurs directions, jusqu'à des distances considérables (1).

On aperçoit la vieille forteresse sur la vue de 1681, à droite des bains (2).

Ce qui nous frappe surtout, ce sont ses larges fenêtres revêtues d'arcades en mitre qui rappellent l'école auvergnate (3). De la hauteur où il était placé, la vue s'étendait sur une grande partie du bassin de la Loire, sur les vastes plaines du Bourbonnais et sur les hautes montagnes du Morvan, de l'Auvergne, du Forez, etc.

La digression que nous avons dû faire pour donner une idée de la forteresse confiée à Anseide, entre les mains duquel elle devint bientôt patrimoniale et héréditaire, nous a entraîné un peu trop loin de lui : il nous faut y revenir.

La plus ancienne mention que nous ayons d'Anseide Bourbon se trouve dans une donation de 968 à 975, où Gérard,

(1) *Annuaire de Saône-et-Loire de 1851*, p. 265.

(2) Il résista victorieusement aux attaques des Anglais, et plus tard des Armagnacs. Le duc Philippe le Hardi (1364-1404) avait contribué de ses deniers au rétablissement d'une partie des fortifications qui furent achevées ou réparées à la fin du XVe siècle par Georges de la Trémouille (*Ann. de Saône-et-Loire*, 1851, p. 265).

Il fut « saisy », il est vrai, le dimanche 28 septembre 1567, par les protestants commandés par « le seigneur de Saint-Martin du Lair, pays de Bourbonnois, qui, avec huit à dix Dauphinois fréquentant les foires, entrèrent dedans » par le pont de la grille hors la ville, mais ce fut par une sorte de trahison. » (Lex, *Doc. pour l'hist. de Saône-et-Loire*, p. 65.)

(3) On appelle arc en mitre le triangle qui remplace, dans certains monuments de l'Auvergne, l'arc plein cintre ordinaire : citons les églises romanes d'Autry-Issard, de Franchesse, de Meillers et aussi de Neuvy.

évêque d'Autun (1), lui donne à son fils du même nom, et après lui à un de ses héritiers, *Ansedeus et filius ejus equivoco et unus heres filii ejus*, l'église de Vitry dans le pagus d'Autun, sous le vocable de la sainte Vierge (2), à la charge d'acquitter les droits synodaux (3).

C'est en 1030 qu'Anseide Bourbon fonda le prieuré qui fut consacré à Saint-Nazaire et à saint Celse. Le titre en a été brûlé lors de la Révolution, mais un arrêt du Parlement de Dijon du 5 août 1754 rappelle que « le prieuré de Saint-Nazaire et de Saint-Celse fut fondé en 1030 par *Ansed, sire de Bourbon*, qui, avec son fils du même nom, firent, à ce que l'on prétend, la donation à l'abbaye de Cluny, où l'on trouve écrit dans un pouillé en forme de cartulaire, ainsi que dans le livre appelé la Bibliothèque de Cluny : *Prioratus sanctorum Nazarii et Celsi prope castrum de Borbonio Lanci Æduensi debent esse priore non computato, quinque monachi et debent ibi celebrari quotidie duo missæ, una cum cantu et altera sine nota et debet fieri eleemosyna generalis ter in hebdomada* (4). » L'arrêt fut rendu parce qu'en 1660, le prieur avait refusé de faire l'aumône : le Parlement lui enjoignit de la faire comme d'usage (5), quoiqu'il arguât du peu de revenus du monastère (6).

(1) Gérard, évêque d'Autun, 970-976) : Mas-Latrie, *Trésor généal.*, p. 1379.

(2) M. Bulliot, *Hist. de l'abb. de Saint-Martin*, p. 165, explique qu'à cette époque, le mot d'*église* désignait les terres elles-mêmes ; la construction d'une église était le *signe de la propriété ecclésiastique*, comme le château celui de la propriété féodale, signe pacifique destiné à la faire respecter, mais n'atteignant pas toujours ce but.

(3) Bibl. nat., *Armoires Baluze, LXXI-69.— Cartul. de l'égl. d'Autun*, p. 69.

(4) *Traduction :* Au prieuré des saints Nazaire et Celse, près le château fort de Bourbon-Lancy, il doit y avoir cinq moines sans compter le prieur : on doit y célébrer deux messes, l'une chantée, l'autre basse ; et chaque semaine, il y sera fait trois fois une aumône générale aux pauvres.

(5) Elle avait lieu trois jours de la semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, auxquels jours la cloche prieurale devait sonner pendant une demi-heure, de neuf heures et demie jusqu'à dix heures.

(6) Voici un document manuscrit qui en montre le chiffre en 1752 :

L'an.		7 000 livres.
(Le blé valait de 30 sols et la coupe d'avoine 10 sols).		
Sur quoi le prieur avait à donner aux moines.	450 l.	
Au curé de Saint-Martin de Bourbon, sa portion congrue	400 l.	1.474 livres.
Et à celui du bourg pour même cause	324 l.	
Décimes	300 l.	
Restait annuellement.		5.526 livres.

Par une charte de Cluny de l'an 1030, n° 2846, Anseide donne des choses qu'*il tient en* BÉNÉFICE *du comte Hugues, son seigneur* (1), qui l'autorise, et qui sont situés dans le pagus d'Autun, près le château de Bourbon, *castrum Borbonii*, l'église de Saint-Nazaire avec les biens qui en dépendent et les chapelles qui en font le tour, consacrées à saint Jean-Baptiste, à saint Symphorien, à saint Pierre, aux saints Gervais et Protais, la pêcherie de Mulnat, l'église de Saint-Pierre dans le village de Lesmes, *in villa Leemma* (2), la chapelle de Saint-Prix (3), le tout du consentement d'Humbert, chevalier, qui de lui l'avait eu en bénéfice (4), la chapelle de Saint-Baudile, *in Pistichiaco* (5), avec toute la terre de ce côté de la Loire, la pêcherie qui doit faire un passage sur le fleuve entre les deux écluses ; il y ajoute l'affranchissement des biens donnés ; il cède un serf nommé Pierre avec tous ses enfants et tous les terrains que ce dernier tenait de lui.

L'acte est scellé du comte Hugues, du comte Thibaud, son neveu, du donateur Anseide et de son fils Anseide, de Guichard, d'Heldin, d'Emma, sa femme, d'Itier et d'Ildin, leurs fils (6).

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(*A Suivre*)

(1) En 1030 était duc bénéficiaire de Bourgogne Henri Ier, élu en 1015 : il devint roi de France l'année d'après, en 1031. Bourbon-Lancy appartenait donc au comté de Chalon par succession de Lambert, père d'Hugues Ier, cité plus haut : Lambert, à son tour, devait l'avoir reçu du vicomte d'Autun, Robert.

(2) Lesmes, auj. commune du canton de Bourbon-Lancy.

(3) Hameau situé à la porte de Bourbon.

(4) Voy. la charte de Cluny n° 2103 : Humbert et sa femme Gilie donnent à Cluny l'église de Saint-Prix, dans la banlieue de Bourbon, *in suburbio Borboni*.

(5) Localité inconnue.

(6) Cette année 1030, qui doit être aussi celle de la mort du donateur, est remarquable par la grande famine et la mortalité des bestiaux qui désolèrent la Bourgogne : « *Peccatis exigentibus, tempestate animalium quam sterilitate terræ misera et horribilis usquequo declamatio ferebatur* », lit-on dans une charte du cartulaire de l'église d'Autun de 1076.

COIN DES POÉTES

NOUVEL AN

AGUI, l'an neuf ! Elle est finie
L'ancienne année !
Son heure dernière sonnée
Murmure toujours, obstinée,
Dans l'étendue indéfinie.

Parmi nous sois la bienvenue,
Nouvelle année !
L'autre s'éloigne surannée :
Quelle chose elle n'a fanée,
Quelle chose elle a retenue ?

Or, en cette nuit de nivôse
Illuminée,
Lorsqu'elle part abandonnée,
Elle voit la nouvelle année
Qui s'en vient fraîchement éclose.

Et l'on dit qu'alors au passage,
Questionnée,
Elle indique à sa sœur puînée,
Quelle âme vécut fortunée,
Et ceux qu'il faut qu'elle soulage.

A gui, l'an neuf! L'année ancienne
Eliminée
L'a combien de fois chagrinée
Ma pauvre âme passionnée;
A d'autres maintenant la peine.

NEMO.

TRIO DE SONNETS

JAPONERIE

Voici le soir; au fond d'une chambre, extatique,
Se détachant, tout noir, sur le banc des cloisons,
Bouddha veille, muet, parmi les floraisons,
D'invraisemblables fleurs et du lotus mystique.

Près de lui souriant son sourire exotique,
Sous les rideaux tout pleins de douces flottaisons,
Une nipponne rêve à de bleus horizons
Dont frissonne son corps en sa grâce plastique.

La brise entre et s'ébat sur un rythme voilé.
Un oiseau langoureux, rose ainsi qu'un emblème,
Sur un panneau s'en va, lointamment envolé.

Elle, toujours rêvant, regarde mince et blème,
A ses pieds une fleur de blanche chrysanthème
Qui se traîne tout comme un amour écroulé.

GRANDEUR FINIE

L'évêque est mort, et seuls, les yeux rouges de flamme,
Des cierges, près du lit, le pleurent, ruisselants;
Son visage pâlit sur les coussins trop blancs
Et son regard glacé suit le vol de son âme.

2

Quelques prêtres debout, immobiles, tremblants,
Regardent s'achever l'inéluctable drame.
Le glas des trépassés du haut de Notre-Dame
Va jeter ses grands coups, implacables et lents.

Avant de réciter les funèbres prières,
Dessus ce corps qui fut quelque chose autrefois,
L'un des prêtres s'approche et lui clot les paupières.

Mais vers eux cependant qu'ils causent à mi-voix,
Semblant pleurer au fond de l'orbite plus vide,
L'œil de l'évêque s'ouvre et regarde rigide.

PÊCHEURS D'ISLANDE

Dans un dernier rayon, triste comme un adieu,
Les navires s'en vont vers les îles lointaines ;
Douce, la brise chante au fond des voiles pleines,
Et les voiles s'en vont, blanches sous le ciel bleu.

Ils ont prié le soir en faisant quelque vœu,
Les marins coutumiers des rafales soudaines
L'étoile de la mer sait leurs futures peines :
Les navires s'en vont à la garde de Dieu.

Et là-bas, au travers de la lande bretonne,
Où du large toujours un refrain monotone
Arrive mollement et traîne ses sanglots,

Dans le soir qui s'emplit de clartés indécises,
Les femmes en songeant aux aurores promises,
Regardent s'effacer le sourire des flots.

Eug. Cavalier.





PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

Ce titre indique mon intention tout entière sans la dépasser.

Je n'ai point certes l'idée d'écrire à nouveau l'histoire de notre province; pas plus du reste que celle de jeter l'ombre d'un discrédit sur les savants qui s'en sont occupés, en mettant devant les yeux de leurs lecteurs, des *preuves* à peine effleurées souvent au bas des pages de leurs livres. Mais tant d'écrivains ont mis les broderies de leurs imaginations à la place des « vieilles escritures » qu'il m'est bien permis, il me semble, de ne point les suivre dans cette école buissonnière à travers le bon vieux temps et de me contenter, dans ma modeste compétence, de transcrire en entier certains documents inédits, ou tout au moins très rares. On me saura gré, peut-être, d'épargner à beaucoup les pénibles fouilles de tant d'archaïques choses et de donner à tous un moyen de contrôle facile. Et puis, qui sait, pourrai-je, en faisant constater l'honnêteté scientifique de certains auteurs, apporter ma pierre à l'édifice commun d'une histoire locale complète et véritablement documentée.

Je commence aujourd'hui par un mémoire concernant l'abbaye d'Ebreuil. Le projet d'union qu'il relate me semble être demeuré inconnu dans les archives de la Société d'Emulation. En tout cas, je ne le trouve mentionné nulle part par les historiens spéciaux de ce coin du Bourbonnais. Copie en fut adressée à Versailles, au comte de Saint-Florentin, qui vraisemblablement ne la remit pas au roy.

Louis XV au mois de juillet 1765, attribua la mense conventuelle de l'abbaye aux frères de Saint Jean de Dieu à charge d'établir à Ebreuil et de desservir un hôpital. En 1789, l'abbaye d'Ebreuil fut vendue d'abord à Montagnac de Lignières, puis à Grillon d'Ebreuil pour la somme d'à peu près 100.000 fr. (1).

(1) CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution*, 1er vol., p. 260.

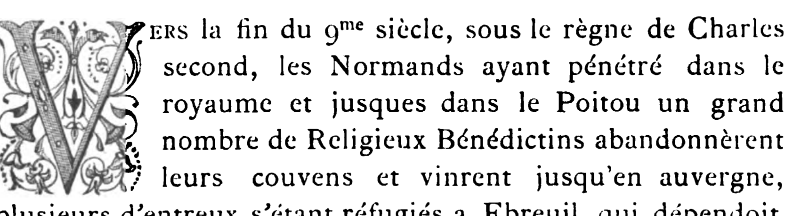
Aujourd'hui, l'hôpital est dirigé par les Dames de la Charité de Nevers. Le presbytère et un pensionnat de jeunes filles occupent les autres bâtiments conventuels.

Voici le document in-extenso, avec des notes complémentaires que j'ai jugé à propos d'y joindre, pour l'intelligence du texte. — Il n'est point daté, mais une lettre confidentielle adressée, le 4 juin 1751, à M. le comte de Saint-Florentin et où il est question de l'envoi du double, nous renseigne suffisamment sur sa date.

Eug. Cavalier.

MÉMOIRE DE M. DE BERNAGE DE VAUX

INTENDANT EN LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS, SUR LE PROJET D'UNION DE LA MANSE CONVENTUELLE DE L'ABBAYE D'EBREUIL, ÉLECTION DE GANNAT EN BOURBONNAIS, A L'HOPITAL DE MOULINS, CAPITALE DE LA PROVINCE.



Vers la fin du 9me siècle, sous le règne de Charles second, les Normands ayant pénétré dans le royaume et jusques dans le Poitou un grand nombre de Religieux Bénédictins abandonnèrent leurs couvens et vinrent jusqu'en auvergne, plusieurs d'entreux s'étant réfugiés a Ebreuil, qui dépendoit autresfois de cette province, le roy leur donna une maison dans cette ville et leur fit fournir la subsistance jusqu'à ce que les troubles ayant cessé par le traité de 912, entre Charles le Simple et les Normands, la pluspart de ces religieux s'en retournèrent en Poitou, il n'en resta que sept à Ebreuil qui depuis ont embrassé la réforme de Cluny, et se sont

maintenus dans cette ville par les donnations et fondations qui ont esté faites en leur faveur (1).

Cette Maison a esté érigée depuis en abbaye dont l'abbé est devenu commendataire en 1736 (2).

Elle n'est composée depuis longtemps que de six Religieux dont quatre seulement sont résidents et les deux autres ont esté nommés, mais n'y sont point encore entrés, cette réduction provient des deffenses qui leur avoient été faites d'en recevoir aucun, tant par des ordres particuliers de S. M. que par deux arrêts du Conseil des 30 mars 1736 et 27 février 1738 a l'occasion des discutions continuelles et des procès que ces Religieux avoient avec M. Massillon (3) leur premier abbé commendataire, et ensuite avec M. De Sade quy luy a succédé en 1744.

La connoissance de ces procès a été successivement atribuée à Mrs les Intendants du Bourbonnais pour les juger en der-

(1) Il n'y a rien de moins certain que l'époque de cette fondation. M. de Bernage en parle d'après une vieille légende des anciens Bréviaires de Clermont, suivant laquelle Charles le Simple aurait été le créateur de l'abbaye. Oh ! très involontairement, il avait souffleté la Reine qui intercédait auprès de lui en faveur des moines exilés, et sa main était demeurée paralysée de par la volonté divine. — Mais les supplications faites devant les corps des saints que les religieux avaient apportés avec eux, lui rendirent l'usage du membre paralysé. — En reconnaissance, avant de quitter Ebreuil où il tenait alors sa cour, le Roi fit moult largesses aux moines et les établit richement dans le pays.

Quoi qu'il en soit le premier abbé connu, Amblard, ne paraît qu'en 961.

(2) Après la mort du 45e abbé, Etienne III, de Montsaunin de Fontenay, mort le 30 septembre 1735, l'abbaye fut mise en économat jusqu'à la nomination de l'abbé de Massillon. La commende qui avait disparu précédemment, fut reprise alors et continuée jusqu'à la suppression totale de l'Abbaye. (Abbé Boudant, — *Histoire d'Ebreuil.*)

(3) Messire Jean-Baptiste Massillon, prêtre licencié, archidiacre et chanoine de Clermont, vicaire général de Mgr l'Evêque, conseiller aumônier du roi, nommé en 1738 abbé commendataire de l'abbaye royale d'Ebreuil.

Il était le neveu du célèbre prédicateur promu à l'évêché de Clermont.

Il fut tué par une poutre qui se détacha d'un bâtiment que l'on réparait dans le couvent, le 5 décembre 1743, et fut remplacé par l'abbé de Sade qui mourut lui-même en 1778.

nier ressort avec le nombre requis de juges ou de graduez, et en dernier lieu à M. de Bernage de Vaux. (1)

La plus grande partie de ces procès devoient leur origine et leur progrès à l'esprit turbulent de Dom Feularde qui a esté longtemps Prieur de ce couvent, et qui l'est encore aujourd'huy.

Ce religieux est notoirement connu pour un sujet brouillon et processif, il a toujours gouverné despotiquement cette maison au moyen de la faiblesse des trois autres religieux qui la composent avec luy, dont deux qui sont agés de plus de 80 ans sont depuis longtemps infirmes et le 3e est un simple proffès non prestre qui a esté longtems renfermé par ordre du Roy dans la maison des Cordeliers du Donjon pour son libertinage (2).

Toustes les contestations entre l'abbé et les religieux ont été enfin terminez tant par differens jugemens de M. de Bernage de Vaux avec les autres commissaires que par une transaction qui a esté homologuée par jugement du 3 novembre 1750, en sorte qu'il ne reste rien à décider que quelques contestations particulières entre ces religieux et quelques curés à portions congrues (3); ce qui a le plus contribué, on pourrait même dire ce qui a rendu possible, l'expédition de ces procès en faisant cesser toutes les chicannes qui duroient depuis 1739, est l'in-

(1) Premier arrêt sur la requête de M. Massillon, abbé de d'Ebreüille, le 28 décembre 1736.

Second arrêt en faveur de créanciers de l'Abbaye, 10 août 1737.

Troisième arrêt sur la requête de M. de Massillon, évêque de Clermont et de l'abbé de Massillon, 27 février 1738.

Un autre arrêt, le 16 may 1739, subrogeant les intendants qui s'étaient succédé.

Enfin cinquième et sixième arrêt, le 24 février 1742 et le 21 mars 1743, confirmant l'attribution de ces affaires aux intendants en tant que tels et non point nommément. C'est en vertu de ces arrêts que M. de Bernage de Vaux en avait connaissance.

(2) Dans l'état de la maison conventuelle d'Ebreüille dressé par ordre de l'intendant (*Archives de la Société*), on lit : « C'est lui (dom Feulardé) qui a tout gouverné, dom Desribes et dom Le Fèvre n'ont fait que ce qui leur a été prescrit, ils sont d'ailleurs l'un et l'autre infirmes et âgés de plus de 75 ans. A l'égard de dom Ingoult, c'est un simple profès, non prêtre qui a peu de solidité dans l'esprit, etc. »

(3) Entre autres, 1° le curé de Chaddes qui avait fait l'abandon du gros de sa cure aux décimateurs eccl. de sa paroisse, les Religieux d'Ebreuil et le commandeur de la Tourette, à charge pour eux de lui fournir une

terdiction de Dom Feularde par des ordres du Roy, qui lui ont fait deffenses de se mesler des affaires de sa Maison, son exil dans un prieuré qu'il a auprès d'Auxere et la regie des biens de cette Maison, ordonnée par arrest du conseil du 4 décembre 1747, en conséquence duquel M. de Bernage de Vaux a nommé un économe, lequel sous ses ordres a fait faire toutes les réparations nécessaires aux batiments et églises dépendantes qui étoient dans un état pitoyable, payé toustes les dettes et rendu par ce moyen à la maison la jouissance libre d'environ cinq mil livres de revenu.

L'ordre ainsy rétabli, une partie des procès jugez et le surplus terminé par la transaction passée entre l'abbé et les religieux (1). Ces derniers ont été remis en possession de l'administration de leurs revenus par arrest du 3 février 1751 et par un ordre de S. M. du 2 may suivant, l'interdiction de dom Feularde qui avoit déjà été rappellé de son exil a été levée.

Pendant le temps qu'ont duré les contestations, M. L'Evesque, de Clermont, qui recevoit de fréquentes plaintes du dérangement des affaires de cette maison et de la conduite des religieux, forma le projet de révnir la manse conventuelle au séminaire de la même ville de Clermont, et il paroit que le Roy avoit permis ou agréé cette vnion, qui avoit été ordonnée par une sentence de l'officialité, mais sur l'appel de cette sentence, le Parlement a déclaré y avoir abus par arrest du 13 août 1708. Cet arrest dont l'existence est très constante (2) est entre les mains de dom Feularde, qui l'a obtenu, on n'a pas

somme de 450 liv. par an pour sa portion congrue et celle de son vicaire.

2° Le curé de Saint-Genest dont le prieuré était sous la dépendance des religieux d'Ebreuil.

3° Le curé de Saint-Quentin, dont une partie des dîmes appartenait aux moines à charge pour eux de payer annuellement au curé la somme de 300 liv. pour sa portion congrue (*Arch. de la Société*).

(1) Cette transaction entre l'abbé de Sade et les dits religieux eut lieu le 18 novembre 1750. — (*Lettre de M. le comte de Saint-Florentin à M. de Bernage de Vaux. Archives de la Société*).

(2) Son existence lui avait été affirmée par son subdélégué de Gannat, M. Veytard, duquel il tenait également les conditions d'union dont il parle plus loin. (*Lettre à Mr de Bernage de Vaux*, Gannat, le 21 may 1751. *Arch. de la Société*).

cru devoir luy en demander une copie, dans la crainte qu'il ne soupçonnat le nouveau projet dont il s'agist aujourd'huy, et n'employat, comme il fit lors du premier, tous les ressorts imaginables pour en traverser l'exécution.

En conséquence de l'arrest contradictoire du Parlement, rendu sur des oppositions infinies que dom Feularde avait suscité de la part des habitans de la ville d'Ebreuil, de l'esprit desquels il s'était rendu maitre par ses intrigues, il n'a plus été question du projet d'union au séminaire de Clermont, et Mr l'Eveque ne paroit pas même avoir fait depuis aucunes démarches pour tenter de le faire revivre.

Les conditions sous lesquelles cette union avait été proposée ou agréée par Mr l'Eveque de Clermont, et dont il n'est pas indifférent de rendre compte pour mettre à portée de juger de tous les avantages que les habitans d'Ebreuil sacrifioient par leurs oppositions à la séduction de dom Feularde étoient :

En premier lieu, que l'église seroit cédée aux dits habitans pour leur servir de paroissiale, celle qui en sert actuellement n'étant ny suffisante ny même décente pour une ville et se trouvant d'ailleurs en très mauvais état. (1)

En second lieu, qu'on leur céderoit pareillement partie de ces batimens du couvent pour en faire des casernes avec les écuries nécessaires pour y loger une compagnie de cavalerie, ce qui les déchargeroit d'une imposition annuelle de 5 à 600 fr. pour loyers et réparations de quelques maisons qui sont employées pour cet objet.

En troisième lieu, que le séminaire de Clermont seroit obligé de recevoir loyer et nourir chaque année un sujet de la ville d'Ebreuil qui se destineroit à l'état ecclésiastique et à la prêtrise.

En quatrième lieu, qu'il seroit établi un second vicaire dans la paroisse dont les honnoraires et rétributions seroient payées

(1) Cette cession eut lieu après la Révolution, au rétablissement du culte. — L'ancienne église sert actuellement de halles.

par le séminaire, de même que les gages d'un régent prestre qui seroit pareillement étably pour l'instruction de la jeunesse.

En cinquième lieu, qu'on cèderoit encore des batimens suffisans de la maison conventuelle pour loger le curé et ses deux vicaires de meme que le regent, et pour tenir des écoles.

Enfin que toutes les fondations faites en faveur du couvent d'Ebreuil seroient acquittées par le curé ses vicaires ou le regent des Ecoles, moyenant telle retribution qui seroit reglée par M. L'Evesque de Clermont, independamment des honnoraires du second vicaire et des gages du regent.

Tels etoient les avantages que les habitants d'Ebreüille pouvoient retirer de la seule perte d'un couvent de moines qu'on peut assurer ne leurs etre d'aucune utilité, et qui produisent dans cette ville beaucoup moins d'edification que des scandale par leurs discutions continuelles avec leurs abbez ; tous les moyens qu'on a été obligé d'employer pour les terminer indépendamment du travail pendant quinze années de la commission etablie pour cet effet par le conseil, et la connoissance qu'on a pris pendant ce temps de leur esprit et de leur caractere ne permettent pas de douster du peu de durée de la tranquillité qui vient d'etre rétablie dans cette maison plustost par l'effet de l'authorité que par le changement des esprits qu'il n'y a pas lieu d'esperer de rendre jamais susceptibles d'une véritable conciliation.

C'est d'apres toustes ces considérations qui avoient beaucoup contribué à faire agréer à S. M. le premier projet d'union de cette maison au seminaire de Clermont que ce projet ayant echoué par l'arrest du Parlement cy dessus cité et paroissant meme avoir été depuis totalement abandonné, on propose aujourd'huy un nouveau projet d'union de la manse conventuelle de cette maison a lhospital de Moulins capitale du Bourbonnois scituée à 10 lieus en deça de celle d'Ebreuil.

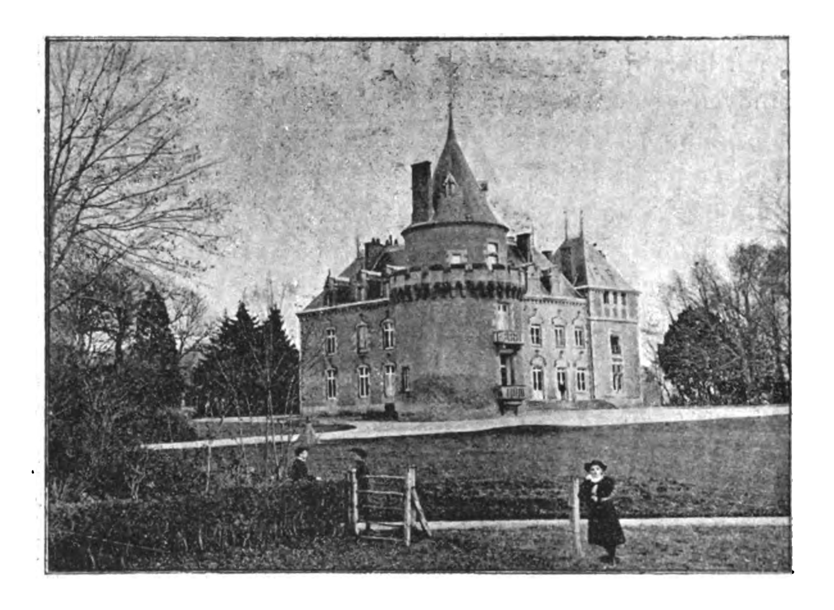
(A suivre).



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Allier pour 1895, publié par l'imprimerie Et. Auclaire. Cet annuaire de 600 pages contient les adresses des habitants de Moulins. Sous la rubrique : *Archives bourbonnaises*, il donne une étude sur l'origine de quelques noms de lieux à propos de l'histoire d'une seigneurie des environs de Moulins, trois lettres de Suzanne de Bourbon, où il est



Le Chateau du Parc.

parlé du château du Parc; enfin une vue du dit château d'après une photographie de décembre 1894.

Nous sommes heureux d'en donner la reproduction à nos lecteurs.

Archives historiques du Bourbonnais. Recueil mensuel publié par M. R. de Quirielle et Vayssière (3e année). — Sommaire des numéros 10 et 11. — octobre, novembre 1894 :

1. Les méfaits de la maison de Châtelus, par M. l'abbé Reure. — 2. Les premières éditions de la Coutume du Bourbonnais, par J.-B. Thionné. — 3. La mort du capitaine de Brames, par A. Vayssière. — 4. Les anciens Registres paroissiaux de la Palisse par R. de Quirielle. — 5. Armorial de la généralité de Moulins, par M. des Gozis. — 6. Le siège des Huguenots devant la ville de Molins, par A. Vayssière.

Gravures. — Frontispice de la troisième édition de la Coutume générale du Bourb., fac-simile ; — Le Pavillon d'Anne de Beaujeu au château de Moulins, par P. Leprat ; — Le château du Parc, par Sauroy ; — Vue du Parc de Beaumanoir, d'après un croquis de 1629.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. 7e année. — Sommaire des deux numéros octobre et novembre :

La pourpre, étude historique (*avec figures*), par M. E. Gilbert. — Description d'Ichneumonides nouveaux, par M. Berthoumieu. — Promenades géologiques en Bourbonnais (*Suite*), par M. Mallet. — Chronique. — Bibliographie. — Les Mollusques de l'Allier (*Suite*), par M. l'abbé Dumas.

Décembre : Le remède de la diphtérie par A. A. — Recherche du bacille de la diphtérie par M. J. Charles. — La pourpre, étude historique (*Suite*), par M. E. Gilbert. – La société botanique de France en Suisse par M. l'abbé Renoux. — Aurore boréale à Moulins par M. C. de Rocquigny-Adanson.

La quinzaine Bourbonnaise, (3e année) — Imprimerie Crépin-Leblond.

Dans les numéros parus depuis octobre dernier nous relevons :

Un chaud et froid par M. Hugues Lapaire. — Mélanges, sonnets par M. L. A. — Paradis perdu, par Lucien Brun. — Jacques de Champfeu, par M. Roger de Quirielle. — Le théâtre de Banville, poésie de M. Emmanuel des Essarts. — Pierrotin, pantomime en 4 scènes, par M. Charles Chinchelle. — Noël, poésie de M. L.-E. Cavalier. — Gravure, J.-B. Faure de l'Opéra par son fils Maurice.

Guide de maladies urinaires, Vichy et chez soi, par le Dr Collongues. — Arloing et Bouchet, Cusset. — in-16 de 47 pages.

Guide du médecin bioscopiste pour les maladies de l'estomac et du foie, par le même. — Arloing et Bouchet. — in-16 de 30 p.

Statistique médicale de Riom, par MM. les docteurs Bouchereau et Grasset. — Marion, Gannat. — in-8o de 120 pages.

Société de Secours mutuels d'Ygrande. (statuts et règlement). — Charmeil, Moulins, Gannat. — in-16 de 18 pages.

Etude de l'homme, de l'existence de Dieu conduisant à la Religion, par H. D. — Herbin, Montluçon. — in-8° de 318 pages.

Saint-Pourçain-Revue (orchestration Delattre et Berthou par Chauvillac. — Dupuis, Saint-Pourçain. — in-8° de 63 pages.

Le Bouquet poétique des Enfants, par A. M. — Auclaire, Moulins — in-12 de 120 pages.

Grammaire française (2e cours), par M. Desfretières. — Auclaire — in-16 de 258 pages.

Histoire sainte (ancien et nouveau Testament), par Melin. — Auclaire. — in-16 de 156 pages.

Le véritable almanach bourbonnais (1895), par Mathieu Lænsberg. — Auclaire, — in-32 de 192 pages.

Le véritable almanach de Liège (1895), par le même. — Auclaire. — in-32 de 160 pages.

Deux fermiers généraux et notaires royaux au siècle dernier, par l'abbé Desnoix (Extrait du Bulletin-Revue.) — in-8° de 4 pages.

Mémoires sur les sépultures des Seigneurs de Bourbon, par A. Bertrand, — (Extrait du Bulletin-Revue) — in-8° de 14 pages.

Société fraternelle des anciens sapeurs du génie, à Montluçon (Statuts). — Maugenest, Montluçon. — in-8° de 16 pages.

Banque Nodière-Chanudet et Cie, à Montluçon (Statuts). — Maugenet, Montluçon. — in-8° de 15 pages.

L'Annette, poésie du Berry, par Hugues Lapaire. — Crépin-Leblond, Moulins. — in-8° de 112 pages.

Pierrotin, pantomine en quatre scènes par Chincholle. (Extrait de la quinzaine Bourbonnaise.) — Crépin-Leblond, — in-8° de 112 pages.

La Collection d'objets d'art de M. de Soultrait, par M. de Quirielle. (Extrait de la même revue.) — Crépin-Leblond, in-8° de 32 pages.

Noir et Blanc, par notre compatriote Gaston Vanneson. — Charles Delagrave, Paris.

Le Réveil du Centre, journal moulinois tout récent qui parait les mercredi, vendredi et dimanche et dont la Rédaction et l'administration se trouvent à l'imprimerie Et. Auclaire.

Les abonnements sont de 12 fr. par an, pour l'Allier et départements limotrophes, 14 fr. pour les autres et partent du 1er et 15 de chaque mois.

BEAUX-ARTS

Les premières. — On a donné ces temps-ci :

Au Folies Bergères, la première représentation de *Merveilleuses et Gigolettes*, un ballet en trois tableaux dont la musique est de notre

compatriote, Louis Gaume. La partition, dit *le Petit Journal*, est exquise.

Au Casino du Parc, la première représentation d'une pantomime inédite de M. Charles Aubert, musique de Louis Ganne : *Paradoxes et vérités*.

M. Ganne est notre compatriote ; il est originaire de Buxières-les-Mines.

Enfin, au théâtre de Belleville, un drame nouveau, La *Patronne*, de M. E. Fournière, rédacteur en chef du *Petit Montluçonnais*.

Une fabricante de bijouterie, veuve ou déclarée telle, son mari ayant disparu depuis dix-huit ans, s'est éprise d'un paresseux qui l'amène à lui donner la main de sa fille. Heureusement, le père disparu intervient à temps pour empêcher cette alliance et faire le bonheur de deux jeunes amoureux.

Dans la pièce s'étale, comme de juste, le mépris du capital et l'apologie des principes socialistes.

Monument Banville. — La soirée organisée par le comité Banville a été un véritable triomphe pour les artistes du Théâtre Français, qui étaient venus y apporter leur gracieux concours.

Les journaux en ont parlé assez longuement pour que nous nous croyons dispensé d'en faire à nouveau un compte-rendu. Disons toutefois que cette soirée a produit une somme assez ronde, qui a considérablement augmenté les 7.000 fr. de souscriptions que l'on possédait déjà.

Les lots continuent d'affluer pour la Tombola. Ils sont exposés actuellement dans un local de la rue Paul Bert. Leur ensemble forme un petit salon artistique point du tout banal.

A signaler parmi les derniers lots offerts :

Peintures. — Buveur (Rochegrosse) ; Une rue d'Athènes en temps de guerre ; Vaux de Cernay (Lansyer) ; Nature morte (Manet) ; Espagnole (Geniolle) ; Etude (Cognet) ; Etude (X...) ; Fleurs (Mme Marguerite Laussedat ; Coucher de soleil au bord de la mer.

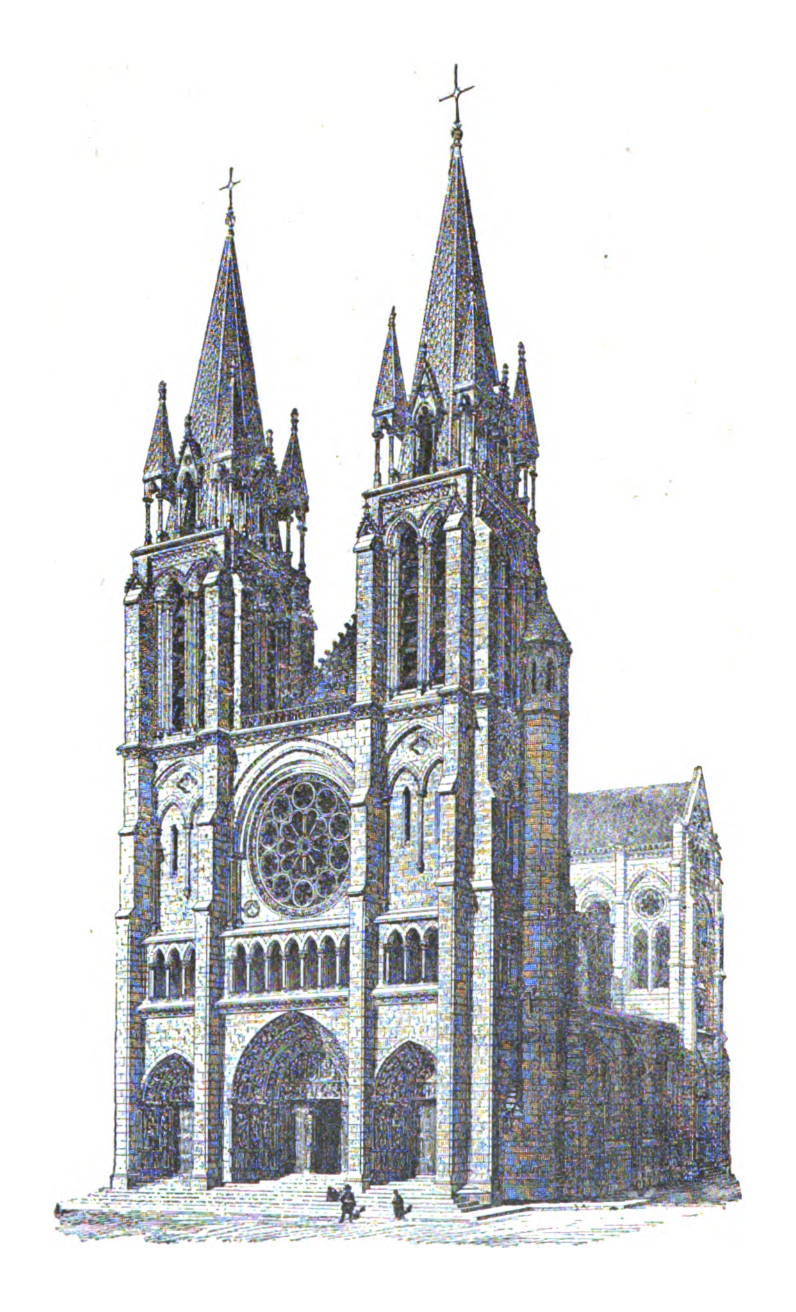
Aquarelles. — Espagnole (Geniole) ; Etude (Villemot) ; Un dragon (Ondry) ; Chanteuse des rues (Melingue) ; Le Sphinx (Beulière).

Dessin à la plume. — Sortie du Pacha (Dehovency).

Miniature sur papier. — Portrait (X...).

Eaux fortes. — La ville d'Orléans au XVe siècle, par J. Lisch ; Une vue de Paris par un temps d'orage, de Delattre.

Médailles. — Un bijou médaille, par Roty, de l'Institut, don de l'auteur ; une médaille de bronze de l'Exposition de 1889 de Daniel Dupuis ; une médaille d'argent de l'Association française pour l'avancement des sciences, de Roty ; une médaille de bronze du centenaire de l'Ecole polytechnique, de Bourgeois ; un pellicule spécimen des dépêches par pigeons pendant le siège de Paris, don de M. Laussedat.



L'Eglise du Sacré-Cœur de Moulins d'après Lassus.
Gravure extraite de « l'Eglise du Sacré-Cœur » par M. V. Berthoumieu

Photographies. — Un grand nombre de photographies envoyées par M. le colonel Laussedat et quelques exemplaires de la photographie de la statue de Banville elle-même.

Monument commémoratif des enfants de Gannat morts pour la Patrie au champ d'honneur.

La maquette du sculpteur Coulon et le plan de l'architecte Doirey, ont été exposés le mois dernier dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, l'une et l'autre ont reçu l'approbation générale.

Chant religieux. — Nous extrayons les lignes suivantes du compte rendu des funérailles de M. Francis Magnard, publié par *le Figaro :*

Avec l'assentiment gracieux de MM. Bertrand et Gailhard, et le concours de leur dévoué chef d'orchestre, M. Mangin, quelques-uns des plus distingués artistes de l'Opéra s'étaient joints, pour l'assister de leur talent, au personnel de la remarquable Maîtrise de Notre-Dame-de-Lorette. Faure avait pris place à côté d'eux.

L'illustre artiste vit aujourd'hui retiré loin du théâtre et des auditions publiques ; la dernière fois qu'il chanta, ce fut à Notre-Dame, lors des obsèques du président Carnot. En le voyant reparaître hier, au fond du chœur, plus en possession que jamais d'un talent admirable et toujours jeune, malgré les années qui passent, nous songions que l'art et les lettres ont aussi leurs souverains, et que c'étaient une de ses souverainetés-là qui disparaissait...

Faure accompagné de la Maîtrise, a d'abord chanté le fragment *Ego sum* du MORS ET VITA de Gounod, puis le *Pie Jesu.*

LETTRES ET SCIENCES

Conférences. — Notre compatriote, Harry Alis (Henri Percher), secrétaire général du Comité de l'*Afrique française*, a donné ces temps-ci à Bourges, une conférence sur la *Question d'Egypte* qu'il a magistralement traitée dans un livre paru tout récemment.

Nous relevons dans le programme de deux soirées scientifiques données à « l'Union parodienne » de Paray-le-Monial les samedi et dimanche, 1er et 2 décembre 1894, les deux conférences suivantes :

Pour la première soirée :

Une fabrique de carreaux émaillés à Paray, du XIIe au XVIe siècle, par M. Francis Pérot, de Moulins, membre de plusieurs sociétés savantes.

Pour la Seconde :

Paray préhistorique, par M. Francis Pérot.

Les potiers et modeleurs de l'époque gallo-romaine dans le centre de la France, par M. Bertrand, conservateur du musée départemental de l'Allier.

A l'Institut. — Dans une de ses dernières séances l'Académie des sciences morales et politiques a décerné une médaille de 500 fr. à M. le colonel Henri de Ponchalon, pour son ouvrage intitulé *Souvenirs de guerre, 1870-1871*.

L'Académie française a attribué une part du prix Vitet à M. Camille Bellaigue, le distingué critique musical de la *Revue des Deux-Mondes*, qui est apparenté d'une façon très proche aux familles Bellaigue, Méplain et de Bure.

Le Ministre de l'Instruction publique a nommé notre compatriote, M. Louis Audiat, correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

La Revue des autographes, dans ses numéros de décembre 1894 et janvier 1895, annonce la mise en vente de deux autographes intéressant le Bourbonnais. L'un de sainte Chantal (Jeanne-Françoise Frémyot), fondatrice du premier monastère de l'Ordre de la *Visitation*, grand'mère de Mme de Sévigné, née à Dijon en 1572, morte en 1641. — Pièce sig. ; château de Lhottes, 28 oct. 1611, 3 p. in-fol. *Très rare*. 130 fr.

Réception, comme « relicte de feu messire Christophle de Rabutin, vivant chevalier de l'ordre du Roy, baron de Chantal et Bourbilly », de la copie d'une transaction passée à Semur le 7 février 1586, entre le dit Christophle de Rabutin et son père. Guy de Rabutin, d'une part, François de Rabutin, seigneur de Forléans, de l'autre, qui leur abandonne un tiers de la terre de Bourbilly.

L'autre de Faure (J.), le célèbre chanteur de l'Opéra. — L. a. s., 1 p. in-8. Papier avec une vignette originale représentant un diable tenant un *F* dans un écusson. Très belle lettre, 6 fr.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 4 janvier 1895

PRÉSIDENCE DE M. SEUILLET

Étaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bouchard, Bertrand, E. Olivier, abbé J. Clément, J. Vié, Delaigue, E. Cavalier, Pérot, Laboissière, Mitton, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la réunion de décembre ; entre autres, le « *Bulletin archéologique des travaux historiques de 1893* qui contient une notice de M. Bertrand sur les bronzes gallo-romains découverts à Vichy.

M. E. Cavalier, rédacteur du *Bulletin-Revue*, demande de faire paraître tous les mois cette publication jusqu'alors trimestrielle. Il expose longuement les motifs qui militent en faveur de sa proposition et termine en demandant de la renvoyer aux commissions du *Bulletin-Revue* et des comptes.

M. le Président fixe au 7 courant la réunion des commissions susdites. Elles entendront à nouveau M. E. Cavalier et décideront s'il y a lieu d'adopter ce nouveau mode de périodicité.

M. E. Cavalier fait passer ensuite le deuxième volume du « Bulletin-Revue » (1894). Ce volume porte la très jolie couverture, encartée dans le premier numéro de 1895. La Société s'associe aux félicitations que M. le président veut bien adresser à M. E. Cavalier, ainsi qu'à M. Vié, l'auteur du dessin qui orne la couverture.

M. Bertrand donne la liste des objets reçus ces derniers temps pour le Musée départemental :

De M. Melin, un encorbellement formant chapiteau d'un groupe de colonnettes. Cette sculpture en calcaire, un peu fruste, provient de la sainte chapelle de Bourbon-l'Archambault.

De M. Robert, maçon à Beauregard, commune d'Yzeure : un chapiteau adossé, du XVIIe siècle, en grès rouge avec ornements sculptés en parfait état de conservation, provenant probablement de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, — Une console ou cul de lampe en calcaire, du XVe siècle, très délicatement sculptée mais non intacte ; elle doit provenir de l'ancienne chapelle de l'hôtel de M. de Villequetout, donnant sur l'ancienne rue de Corroierie. L'ancien propriétaire, M. Emile de Tarade, avait fait transporter à son vignoble de Beauregard ce beau débris qui servait ainsi que le précédent à caler la maie du pressoir.

De M. l'abbé J. Clément, une partie de la tête du mendiant du groupe de Saint-Martin (XVe siècle) qu'il avait déjà obtenu pour le Musée.

La Société procède à la nomination de la commission préparatoire de l'Exposition des Beaux-Arts, de 1896.

Sont nommés : MM. Doûmet-Adanson, de la Boulaye, Bertrand, Baron Le Febvre, Delaigue, Pérot, Grégoire, Tourteau et Vié.

M. l'abbé Michel, secrétaire de l'évêché, par l'entremise de M. E. Cavalier, offre de vendre un certain nombre d'insectes du département afin de compléter la collection que le musée possède déjà. La Société charge M. E. Olivier d'examiner les types offerts et d'en donner un rapport.

MM. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, et Louis Audiat, officier de l'Instruction publique, qui avaient été présentés à la dernière séance comme membres associés libres, sont admis en cette qualité.

Réunion des Commissions du Bulletin-Revue et des comptes

(*7 janvier 1895*).

PRÉSIDENCE DE M. G. SEUILLET.

Etaient présents : MM. Delaigue, G. Seuillet, abbé Clément, E. Capelin, E. Cavalier. A. Girard, Bernard.

Sur l'invitation de M. le président, M. E. Cavalier expose, à nouveau, son projet de transformation du « Bulletin-Revue », d'une manière plus complète qu'il n'avait pu et voulu le faire en séance générale. Il fait valoir d'une façon aussi exacte que possible, le pour et le contre de sa proposition, et entre dans certains détails sur la façon dont sera publié le « Bulletin-Revue » mensuel, ainsi que sur le résultat d'une entente préalable entre lui et M. Et. Auclaire, imprimeur.

Après avoir entendu M. Frobert, trésorier de la Société, la proposition de M. E. Cavalier, acceptée en principe par la Société, est définitivement adoptée à l'unanimité des membres présents.





LE MONASTÈRE DE CHANTELLE

AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE

(*Suite*)

Nous arrivons ainsi au chevet, auquel est accolée une tour d'enceinte. Là, nous avons absolument l'abside auvergnate avec ces colonnes-contreforts sans tailloir à leur chapiteau, ces mosaïques dont on voit des restes, ces modillons à enroulement et cet étagement de toitures qui, à commencer par les demi-coupoles et les combles des chapelles rayonnantes, s'élève du toit du déambulatoire à celui du sanctuaire et au comble du chœur, pour gagner enfin la tour de l'intertranssept. Au-dessus de celle-ci devait s'élever et s'élancer dans les airs le clocher octogonal d'Auvergne se terminant par une flèche. M. l'abbé Boudant, dans son *Histoire de Chantelle*, nous dit bien (1) : « Le clocher était d'une hauteur prodigieuse..... Il « affectait la forme carrée. D'abord immédiatement au-dessus « de la coupole byzantine dont nous avons parlé plus haut, se « montrait un soubassement à l'arcature aveugle, à l'orne- « mentation sévère. Puis venaient deux étages couronnés

(1) *Histoire de Chantelle*, par M. l'abbé BOUDANT, page 31, et l'*Art en Province*, 11e v., 1re liv., p. 128.

« chacun d'une corniche en saillie. Trente-deux fenêtres séparées par de légers meneaux donnaient à toute cette construction un aspect féerique. Une flèche flanquée de clochetons à jour s'élevait avec majesté sur cette base à la fois solide et légère. » Comme on le voit, M. Boudant veut que le clocher, s'élevant sur notre tour carrée, ait été carré lui-même. Mais sur quoi s'appuie-t-il pour nous dire cela ? Est-ce sur la vue d'ensemble de notre monastère qu'il nous donne en tête de son ouvrage ? Mais dans ce dessin, la tour est couverte d'un toit très plat ; tandis que M. Boudant lui-même nous dit qu'elle était surmontée d'*une flèche flanquée de clochetons à jour !* D'après la gravure, le clocher n'aurait eu que seize fenêtres, et M. l'abbé Boudant prétend cependant que notre clocher en comptait trente-deux ! Si c'est sur ce dessin qu'il s'appuie, il ne le suit pas en tout, et en cela il n'a point tort, ce dessin, qu'il a tiré je ne sais d'où, est faux de tout point. Il nous donne, en effet, une église dont la nef ne compte que deux travées, et la nôtre en a trois. Il nous représente une chapelle sans transsept, et celle de Saint-Vincent a des transsepts saillant de six mètres sur les murs latéraux de la nef. Sur quoi alors M. Boudant étaie-t-il son dire ? Ce ne peut être sur une simple gravure qui est fausse et que d'ailleurs il ne suit pas dans bien des cas. Et cela serait que je lui répondrais : « Mais le clocher de votre dessin est un clocher fortifié dans sa construction même, et, du XI[e] et XII[e] siècle, nous n'avons pas de clochers fortifiés, si ce n'est des clochers fortifiés après coup au XV[e] siècle. Donc, votre gravure ne nous donne pas la tour primitive de notre église. » Mais quel est donc ce clocher carré que M. l'abbé Boudant veut placer sur notre intertranssept. Il n'est pas Bourguignon, puisque l'école bourguignonne a ses tours *polygonales* et à plusieurs étages (1). Elle n'est pas non plus auvergnate, car dans cette école « les clochers sont *octogonaux*, invariablement à deux étages, élevés, au milieu de la croisée,

(1) Anthyme SAINT-PAUL, *Histoire monumentale de France*, p. 114.

sur un massif barlong (1). » Mais alors quel est-il ? Il faut aller en Vendée, à Vouvent, ou en Normandie, à la Trinité de Caen, pour trouver des tours carrées couronnées de toitures pyramidales « qui, en Normandie plus qu'ailleurs, devinrent les admirables flèches de la fin de la période romane et de toute la période ogivale (2). » Si le clocher carré n'est ni bourguignon ni auvergnat, sur quoi M. l'abbé Boudant s'appuie-t-il quand il prétend que nous avions là, au-dessus de la coupole un clocher carré ? Il ne nous le dit pas. Il me sera donc permis de contester son opinion et de dire : Sur la tour carrée de l'intertranssept devait s'élever un clocher-lanterne, octogonal, à deux étages et se terminant par une flèche. Et sur chacune de ses huit faces, nous devions avoir deux rangs superposés de baies géminées, ce qui nous donnerait bien les trente-deux fenêtres auxquelles semble tenir M. Boudant, et alors nous aurions sur une coupole auvergnate, et non byzantine, un clocher auvergnat couronnant un monument auvergnat, ce qui est tout à fait rationnel. En effet, dans cet édifice, tout, comme nous l'avons vu, est auvergnat et ce n'est que dans quelques détails des sculptures des chapiteaux que nous avons cru voir l'inspiration bourguignonne ; je ne crois donc pas trop m'avancer en plaçant sur l'intertranssept de notre église un clocher de même école qu'elle. Mais, me dira-t-on, où est le massif barlong qui doit servir de base au clocher auvergnat (3) ? Le massit rectangle barlong si caractéristique manque, il est vrai. Comme je l'ai dit dans mon *Etude sur les sculptures de Notre-Dame-du-Port*, ce massif barlong est formé essentiellement d'une tour carrée contreboutée de deux côtés, et cela très haut, par les voûtes en quart de cercle des bas-côtés de l'intertranssept, et ici ces bas-côtés ne sont simplement recouverts, comme nous l'avons vu, que par une voûte plein cintre s'arrêtant au-dessous de la tour carrée qui,

(1) Anthyme SAINT-PAUL, *Histoire monumentale de France*, p. 116.
(2) *Eodem loco*, p. 125.
(3) Notre *Etude sur les sculptures de Notre-Dame-du-Port de Clermont-Ferrand*, page 83.

seule, s'élève au-dessus des toitures. Nous ne pouvons donc pas avoir le massif barlong qui sert généralement de piédestal au clocher octogonal ; mais je crois, malgré cela, qu'il est plus naturel de supposer, couronnant un édifice tout auvergnat, un clocher auvergnat plutôt qu'un clocher normand. Cette tour carrée, qui s'élève au-dessus de la croisée, date de la construction même de l'église ; c'est ce dont on pourrait douter si on ne s'attache qu'aux apparences, car M. Mallay, lors de sa restauration de 1860, l'a complètement défiguré en remplaçant ses anciennes pierres d'encoignure par des pierres de Volvic, ce qui est, comme nous l'avons vu, un gros anachronisme. Mais, en y réfléchissant, on voit tout de suite son ancienneté, car qu'est-ce que serait devenue sans lui la coupole octogonale ? Et d'ailleurs, mon père, dans ses notes de 1855, en a constaté l'existence, ainsi que celle des trois fenêtres qui éclairent l'intertranssept.

Presque toutes les églises romano-auvergnates ont une crypte sous leur chœur et ici, dans ce monument, nous n'en trouvons pas. Est-ce à dire pour cela qu'il n'en existe pas une sous ce sanctuaire ? je crois que ce serait bien s'avancer que de vouloir l'affirmer. Longtemps aussi on a cru que sous l'église d'Issoire il n'y avait pas de crypte ; rien, en effet, ne donnait à soupçonner l'existence d'une chapelle souterraine. Les terrains d'alentour ayant été exhaussés, les fenêtres étaient complètement cachées et on avait complètement perdu la mémoire de la crypte, lorsque sous l'administration de M. le curé Daguillon, vers 1820, des enfants, s'amusant sur la place qui entoure le monument, découvrirent un trou qui allait très profond sous la collégiale. De là, des fouilles ; de là, la découverte de la crypte. Ici nous n'avons plus nulle apparence de fenêtres éclairant une chapelle souterraine, mais qui nous dit que notre terrain n'a pas été exhaussé ? et même, ce qui donne une certaine probabilité à cette dernière supposition, c'est que le préau du cloître a servi pendant quelque temps de cimetière. Enfin, si nous ne voyons pas trace de fenêtres, au

rez-de-chaussée de la tour accolée au chevet, nous trouvons dans le mur de l'église les pieds droits d'une porte bouchée maintenant, mais qui devait pénétrer sous le chœur. Si ce n'est pas une ouverture donnant dans une crypte, ne serait-ce pas l'entrée d'un caveau funéraire ? Il faudrait des fouilles pour s'en rendre compte et, pour cela, le meilleur manque, l'état des finances du monastère étant très précaire. Ah ! quelle sera l'âme charitable qui, pris d'un bel amour pour l'art, donnera de quoi restaurer notre monument, le fouiller et lui arracher ainsi ses secrets.

BATIMENTS CLAUSTRAUX

Nous avons vu qu'au chevet de notre église était adossée une tour d'enceinte. De là, on pouvait observer au loin le cours de la rivière et surveiller l'ennemi qui aurait essayé d'approcher par la vallée pour gagner une des portes de la forteresse percée dans la tour *Charles*, posée à l'extrémité ouest des bâtiments claustraux. Cette première tour était reliée au château, construit sur la *Motte à Bourbon* par une courtine dominant le vallon. Cette courtine, sur laquelle se promenaient d'un pas monotone les archers et les arbalétriers faisant sentinelles, a perdu ses créneaux et, avec eux, sa hauteur primitive. Avec un peu d'attention, on voit très bien jusqu'où devait s'élever ce mur d'enceinte ; d'un côté sur la tour, accolée au chevet de l'église, on en voit les arrachements à la hauteur du deuxième étage, au-dessus du rez-de-chaussée, et, de l'autre, aux bâtiments claustraux, à une hauteur correspondante, on voit, en plus des arrachements, un mur informe qui ne ressemble en rien aux vieilles maçonneries qui l'entourent et qui intercepte notre chemin de ronde. Là existent encore les pierres de taille faisant l'ancienne encoignure du pignon au-dessus de notre courtine. Au-dessous de ce chemin de ronde à ciel ouvert se trouvait à la hauteur du premier de la tour, une galerie couverte ; on voit encore, contre le pignon

des bâtiments claustraux, deux assises des pieds droits de la porte y donnant accès. C'est cette galerie qui nous reste aujourd'hui, celle qui était au-dessus ayant été démolie, elle termine actuellement notre mur. Ces deux chemins de ronde superposés traversaient la tour, les deux portes d'entrée et de sortie existent encore au premier étage, tandis qu'au second, celle du sud a été bouchée, mais est toujours très visible.

La tour est du XVe siècle et à sa voûte se distingue une croix grecque avec le mot *ama* ainsi disposé :

A
A M A
A

On voit aussi tout un système planétaire avec le Soleil, la Lune et le cercle du Zodiaque ; puis ces mots répétés un peu partout, *semper dilige, semper ama* (1), toujours la même pensée déjà exprimée sur notre croix et qui rappelle la belle devise des Génovéfains : *superemineat caritas*, la charité prime tout ; comme si l'on eût voulu rappeler sans cesse l'amour du prochain dans le voisinage rapproché d'une forteresse pleine du bruit de combats sanglants.

En sortant de la tour, par le côté nord et en suivant le chemin de ronde, on arrive au cloître du couvent. De ce cloître, il n'existe que deux côtés ; les autres ont-ils été démolis à la malheureuse époque révolutionnaire qui a détruit tant de belles choses, ou n'ont-ils jamais été construits ? C'est ce que nous ne saurions dire, il faudrait pour cela fouiller la cour et voir si on n'en retrouverait pas les fondations. La galerie du nord encore existante est voûtée, et ses voûtes élancées reposent sur des croisées d'ogives formées de nervures prismatiques, dont quelques-unes retombent en faisceaux sur des corbeaux ornés de têtes grimaçantes, tandis que les autres se

(1) Ces inscriptions sont en caractères modernes, elles ont été refaites ; mais, Madame l'abbesse m'a assuré qu'elles ont été copiées sur de plus anciennes trouvées là, sauf pour les caractères qu'on n'a pas su reproduire.

continuant viennent se confondre avec les colonnes fasciculées et descendent jusqu'à la base de celles-ci. Nous sommes là en plein XVe siècle, avec ces cintres tourmentés, ces moulures à grand relief, ce luxe de détails et ces nombreuses nervures prismatiques qui nous frappent tout d'abord. Les clefs de voûte portent des armoiries répétées :

D'or à trois étoiles de sable posées deux et une.

Ce sont les armes de Jacques de Mareschal (1), prieur du prieuré de Chantelle de 1441 à 1480, et sous l'administration duquel a été bâti ce joli cloître. Sous cette galerie, à l'est, s'élève une coquette tourelle qui renferme un bel escalier à vis, que M. l'abbé Boudant qualifie de féerique. La spirale de l'escalier est marquée à l'extérieur par une riche et forte moulure et de gracieuses colonnes torses, soutenant les marches du haut, viennent permettre d'ajourer fortement la tourelle pour en éclairer l'intérieur. Près de là se fait admirer une jolie fenêtre à meneau et en accolade et, un peu plus loin, on remarque une porte aux moulures Louis XIII ou commencement Louis XIV, dont l'arc surbaissé supporte en son milieu une belle feuille retombante. Puis, sur le mur, se voient les pierres de taille formant les pieds droits et les cintres en tiers point de baies gothiques qui ont été bouchées, et enfin, à son extrémité ouest, une belle porte attire notre attention par les riches moulures dont elle est entourée ; le sommet élancé de son arc (Tudor) soutient un beau chou frisé aux délicates ciselures.

Le côté sud de cette galerie s'ouvre sur le préau par quatre beaux cintres en tiers point ornés de nombreuses moulures prismatiques ; et, chose particulière, à hauteur d'imposte, en dedans de chaque baie, sur son tableau, ces moulures laissent entre elles une gorge carrée qui a dû forcément recevoir un vitrage fermant le haut de nos cintres. Comme ce cloître alors

(1) Revel, dans son *Armorial* manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale, donne ces armes à la famille de Mareschal, du Bourbonnais ; tandis que de Soultrait, dans son *Armorial du Bourbonnais*, donne à cette même famille les armes suivantes : *D'or, à trois tourteaux d'azur, chargé chacun d'une étoile d'argent.*

devait être beau, quand ces arcs doubleaux et ces croisées d'ogive, déjà si riches, étaient éclairées des mille teintes que projetaient de magnifiques vitraux !

Dans ce cloître, les Bénédictines ont réuni avec un soin pieux et digne de tout éloge quelques chapiteaux qu'on a dédaignés lors de la restauration de l'église. Elles en ont fait une sorte d'autel sur lequel elles ont placé une statue de saint Benoît. Je me demande pourquoi on les a enlevés de leurs colonnes pour les remplacer par des chapiteaux non sculptés. Ils avaient cependant bien certain mérite et je reconnais l'un d'eux pour avoir été signalé dans les notes de mon père qui l'avait remarqué au transsept nord. Il représente, au milieu d'autres monstres, deux quadrupèdes n'ayant pour eux deux qu'une seule tête. Nous savons que cela est mis pour symbolyser le péché.

Nous ne quitterons pas cette partie du cloître sans admirer les trois belles statues, que le frère Valentin découvrit en 1855 en déblayant le préau (1).

Ce sont trois beaux morceaux de sculpture, en pierre blanche représentant saint Pierre, sainte Anne, avec la Vierge enfant, et sainte Suzanne. On attribue la facture de ces statues au temps d'Anne de France, épouse de Pierre II de Bourbon, seigneur de Beaujeu, et dont la fille fut Suzanne, femme du connétable Charles de Bourbon. A elle, en effet, on devait la construction des trois tours qui, à l'ouest, défendaient le donjon ; elles avaient nom tour Saint-Pierre, tour Sainte-Anne et tour Sainte-Suzanne ; et l'on prétend même que chacune d'elles était surmontée de la statue de son glorieux patron (2). Ce serait ces statues que nous aurions sous les yeux. N'auraient-elles pas été mieux placées dans l'église des

(1) Je tiens ce renseignement d'un témoin oculaire de la découverte, la sœur Saint-Joseph, morte le 14 mai 1894. Je suis donc obligé de contredire une fois de plus M. l'abbé Boudant, qui les fait trouver en 1845 par des manouvriers à l'emplacement des sacristies neuves. (*Histoire de Chantelle*, page 79).

(2) *Chantelle et son monastère*, notes et documents, par l'abbé BENNETOT, page 23.

Génovéfains qui servait de chapelle au château ? et, de là, n'auraient-elles pas aussi bien veillé à la garde des tours qu'on leur avait dédiées ? Je crois qu'il est bien rare de voir les tours d'une forteresse couronnées d'une statue, même représenterait-elle le patron de la tour. D'ailleurs, elles ne sont pas assez frustes pour être restées longtemps exposées aux intempéries des saisons. En effet, pour que les sculptures résistent aux mauvais temps de nos contrées, il faut de la pierre autrement dure que celle qui a servi à la confection de nos statues.

L'une, avons-nous dit, représente saint Pierre ; on l'a placée dans le cloître entre les deux autres. Il est, ainsi que ses deux compagnes, un peu plus grand que nature. Il nous est montré pieds nus ; comme les Evangélistes, il dôit, avec les autres Apôtres, aller annoncer aux peuples la bonne nouvelle et le Seigneur leur a recommandé de ne point s'embarrasser dans leurs courses évangéliques de bourse, ni de sac, ni de souliers : *nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta* (1). Et ici, le peu que nous voyons de ses pieds nous permet de nous écrier, comme on doit pouvoir le faire en voyant les porteurs de la vraie parole : qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix et prêchent le bonheur (2). Il portait les clefs du royaume des cieux que Jésus lui a confiées, ce sont ses attributs, il ne s'en sépare pas ; et sa belle tête est ornée de cette barbe épaisse et crépue qu'on lui a donnée ces derniers siècles. Il a un air doux et noble à la fois et son maintien est plein de majesté. Il est vêtu d'une longue robe qui lui tombe sur les pieds, qu'elle nous cache en partie, et d'un ample manteau ouvert sur la poitrine et retenu à hauteur de ceinture par sa main droite. Celui-ci, ainsi que la robe, est orné d'un joli galon décoré d'une fine broderie du XVe siècle. Quelques-uns ont pris, à tort, cette broderie pour des caractères orientaux (3) ; cependant, il n'y a aucun doute à avoir, il

(1) Evangile selon saint Luc, chap. X, vers. 4.
(2) *Isaïe*, chap. LII, vers. 7 : « *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem ; annuntiantis bonum*, etc... »
(3) *Histoire de Chantelle*, par l'abbé BOUDANT, p. 79.

suffit de la regarder et l'on verra qu'il n'y a rien de ressemblant à des caractères quelconques. Le travail dans cette statue est bien fait ; la tête, les mains et les pieds bien exécutés, les draperies gracieuses et largement traitées et les détails bien finis.

A côté, en avant de saint Pierre, nous avons sainte Anne, accompagnée de sa bienheureuse fille ; il y a dans l'air grave, triste et modeste de cette mère, quelque chose de divin ; elle semble voir déjà et méditer les grandes destinées de son enfant, son bonheur, ses souffrances incomparables et sa gloire infinie. C'est bien là, la vieille femme frileuse, qui se couvre et s'enveloppe la tête de chaudes et épaisses étoffes pour se garantir du vent qui siffle autour de nous et mugit sous ces voûtes. Aussi sa tête est-elle enfermée dans plusieurs doubles d'étoffe et celle de dessus semble être de piqué et a la forme d'une capeline. Quoi d'étonnant à cela, puisque la capeline ou *cappeline* est connue depuis, au moins, le XIVe siècle (1), et qu'elle devint en quelque sorte la coiffure nationale pour les femmes de la partie sud du Bourbonnais, où on la porte encore. La robe et le manteau sont d'un beau travail et tombent jusqu'à terre en plis harmonieux. La figure de sainte Anne est fine et délicate, ses traits sont d'un beau fini qui le cèdent cependant en beauté au visage de la sainte Vierge ; l'expression de l'enfant est si douce, si suave, qu'on ne peut que l'admirer.

Un peu plus loin est sainte Suzanne. M. l'abbé Boudant lui trouve un type tartare et voit un turban dans sa coiffure (2). Pour nous, ce soit-disant turban est bien un vrai *bourrelet*, jolie et riche coiffure très usitée au moyen âge. « Le bourrelet,

(1) Mgr (Philippe le Hardi) a donné en bonne étrenne à Madame la duchesse Marguerite une cappeline garnie de 12 gros dyamants enclos, assis autour du bort de ladite cappeline. (Tiré de Victor Gay : *Glossaire archéologique*, au mot Capeline) ; et, plus bas, le même auteur nous donne de 1411 : Une petite capeline couverte de veluau vermeil à camail et hourzon couvert de même.

(2) *Histoire de Chantelle*, par l'abbé BOUDANT, page 79.

« nous dit Victor Gay (1), est proprement une sorte de cou-
« ronne faite de bourre, ou montée sur une carcasse de jonc
« ou de baleine, diversement recouverte et enrichie, dont la
« mode s'introduisit en France avec Isabeau de Bavière (1385)
« et qui, tantôt posée à plat sur la tête, tantôt relevée sur les
« tempes en manière de larges cornes arrondies, servait de
« base à ces coiffures pyramidales portées par les femmes du
« XVe siècle, mais dont la partie extrême fut retranchée au
« temps de Louis XI..... L'usage du bourrelet se prolongea
« en France jusque vers 1480 ; le même nom s'applique à la
« partie du chaperon des hommes qu'on enroulait sur la tête
« en manière de turban. » Et en 1467, nous trouvons dans les
« chroniques de J. du Clerc : « En ce temps, les dames et
« demoiselles... portaient sur leurs chiefs bourrelets à manière
« de bonnets ronds, etc..... » Nicot nous dit encore en 1606 :
« (Le bourrelet) c'est un cercle fait de toile, drap, cuir ou
« autre étoffe, renflé de bourre d'où vient le nom. Duquel
« rond ou cercle est appelé le chaperon, que les anciens Fran-
« çais indifféremment portaient en la tête et à présent les gens
« de justice. » Et Monet, en 1635 : « Bourlet de coiffure, toque
« en guise de saucisse. » Enfin, au retable de la chapelle de la Vierge, à l'église de Rampollon (Seine-et-Marne), sainte Elisabeth, recevant la visite de sa cousine, est coiffée d'un *bourrelet* pareil à celui que porte ici sainte Suzanne, et personne ne s'est avisé de le prendre pour un turban. Nous avons donc là, non pas une coiffure tartare, mais un *bourrelet* tout à fait français et en pleine mode au XVe siècle. Quant au type de la statue, je ne découvre rien de tartare dans cette douce et gracieuse figure de sainte Suzanne. De dessous le bourrelet, les cheveux s'échappent en deux grandes et belles boucles qui lui descendent jusqu'à la ceinture. Elle est vêtue d'une cotte aux manches étroites et serrées et enrichie au-dessus du coude d'un beau bracelet de pierreries ; un autre orne ses poignets. Ses bras délicats sortent par les grandes fentes d'un riche

(1) *Glossaire archéologique*, t. I, p. 195.

corset ou surcot (1), fendu sur les côtés jusqu'aux hanches et qui tombe gracieusement, en grands plis flottant devant et derrière. La cotte et le corset sont des vêtements absolument nationaux. Nous trouvons, en effet, dans le *Cérémonial de France*, page 172, qu'en 1517, « la cotte de la reine Claude était de « couleur vierge, scavoir de drap d'argent, enrichie de pier- « reries, rubis et diamans servant de boutons aux poignets « tout du long des manches. Sur la ditte cotte y avait un sur- « cot et corset qui était d'ermine moucheteis....., etc. » N'est-ce pas la description du costume de notre sainte Suzanne, sauf l'hermine qui était réservée pour les vêtements royaux. Il n'y a pas jusqu'à cette chaîne, ce *pendant à clefs*, comme on l'appelait alors, et qui, plus tard, sous Henri IV, devint le *clavandier*, qui ne prouve la nationalité française de cette statue. Victor Gay nous dit au mot Clavandier : « Le clavandier, sous le « nom de portant ou pendant à clefs, faisait partie des acces- « soires accrochés à la ceinture des dames et des ménagères. Il est particulièrement employé au XVe et au « XVIe siècle (2). » Souvent aussi cette chaîne, remplaçant la ceinture, n'était qu'un simple ornement, très usité à cette époque. Bosc, dans son *Dictionnaire de la Curiosité*, au mot *Costume*, nous donne plusieurs exemples de chaîne terminant la ceinture des dames au XVe siècle, et Victor Gay (3) nous dit que, depuis le XIIIe siècle et surtout au XVIe siècle la chaîne se range parmi les accessoires du costume et est portée de toutes les manières et, entre autres, est souvent attachée à la ceinture. Elle était donc au XVe siècle en France un ornement national. Pourquoi alors aller chercher je ne sais quelle explication? De la main gauche, elle porte un livre que sa main droite tient entr'ouvert; elle ne veut pas perdre le passage qu'elle méditait quand l'envoyé de l'empereur est venu la déranger. Ne serait-ce pas le livre des Evangiles pour nous montrer qu'elle est morte mar-

(1) Voir Victor Gay, au mot Corset, dans son *Glossaire archéologique*.
(2) *Eodem loco*, t. I, p. 390.
(3) *Eodem loco*, t. I, p. 306.

tyre en confessant sa foi? Cette statue est bien sculptée, ses traits sont très fins, ses mains délicates, sa robe tombe en plis gracieux, les ornements en sont bien traités et les proportions bien gardées; enfin elle ne le cède en rien aux deux autres qu'elle est bien digne d'accompagner.

Une tradition ancienne veut que ces trois statues soient les trois portraits de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, d'Anne de France, sa femme, et de Suzanne de Bourbon, sa fille. On aurait représenté leurs saints patrons sous leurs traits. Cela ne me surprendrait pas beaucoup, et se faisait souvent au XVIe siècle; la tradition pourrait bien avoir du vrai. Outre l'absence du nimbe que souvent l'on négligeait au XVIe siècle, les traits de ces statues n'ont rien de vulgaire et sont très caractéristiques. Ce front découvert, ce nez un peu fort de saint Pierre, à la figure duquel, cependant, on a bien cherché à donner un peu de ressemblance avec celle du prince des apôtres, rappelle beaucoup le profil d'un Bourbon, surtout le nez est tout-à-fait bourbonnien. Sainte Anne, malgré toutes ces étoffes dont elle s'enveloppe la tête, n'a rien de vieux dans la figure. Ses traits ont bien quelque chose de grave et de triste, mais conservent un air jeune et nous savons que, si sainte Anne a toujours été représentée sous la figure d'une vieille femme, la princesse Anne de France s'est mariée très jeune et n'était pas âgée quand elle est morte en 1522, elle avait 60 ans. Mais les soucis du gouvernement qu'elle avait longtemps eu à diriger et les ennuis de l'exil pouvaient bien avoir attristé cette belle figure. Pour sainte Suzanne, l'époque et la nationalité très caractérisée de ses riches vêtements, ces traits si fins et cependant si marqués, en font pour moi un vrai portrait. Il paraît que les Bénédictines ont retrouvé dernièrement les morceaux d'une quatrième statue; n'aurait-elle pas représenté par hasard saint Charles patron de l'époux de Suzanne de Bourbon, Charles de Bourbon, connétable de France.

Ces trois statues qui sont un peu mutilées, doivent être

attribuées à un même ciseau expert dans l'art des ymagiers des dernières années du XVe siècle ou du commencement du XVIe et on a bien fait de les mettre dans ce beau cloître avec lequel elles s'harmonisent si bien. Il est regrettable cependant que les règles de la clôture empêchent les artistes de venir admirer plus souvent d'aussi beaux morceaux de sculpture. Ne pourrait-on pas les placer à l'intertranssept de l'église de façon qu'elles soient vues et des religieuses et du public ?

Mais quittons cette galerie pour passer à celle de l'ouest. Elle se dirige vers l'église avec laquelle elle communique par une porte moderne ; elle n'est pas voûtée, mais recouverte d'un plafond que supportent des colonnes rondes et isolées de la renaissance. Primitivement, ces colonnes devaient soutenir une charpente visible que ce plafond nous cache. Leurs fûts ont absolument les proportions antiques que l'on reprit au XVIe siècle et leurs chapiteaux peu ornés ont vraiment le galbe de ceux de la Renaissance. Ils portent soit des fleurs de lys au pied nourri, soit des croix de Malte, ou des croix grecques, ou encore des roses, ou bien la coquille de Saint-Michel, ordre établi par Louis XI en 1469, ou enfin des croix à huit pointes de l'ordre du Saint-Esprit, établi par Henri III en 1578. En considérant l'aspect général de ces colonnes et leurs ornements, il n'y a pas de doute à avoir sur leur date et je ne sais pas sur quoi on s'est appuyé pour dire que cette partie du cloître était plus ancienne que la première. Pour moi, la partie nord avec ses nervures prismatiques a été construite dans la seconde moitié du XVe siècle sous l'administration de Jacques de Mareschal, tandis que celle de l'ouest avec ses coquilles de saint Michel et ses croix du Saint-Esprit date évidemment de la fin du XVIe siècle.

H. du Ranquet.
Membre de la Société française d'Archéologie.

(*A Suivre*).



STATUE DU POÈTE MOULINOIS DE BANVILLE.

(Photographie du sculpteur Coulon).

Supplément au « Bulletin-Revue » (Février

Moulins. — Imp. Et. Auclaire



LES CHANSONS POPULAIRES

DU BOURBONNAIS

Dans le quatrième volume de la *Revue Bourbonnaise,* M. Grassoreille avait eu l'idée ingénieuse et incontestablement utile de donner quelques spécimens des diverses chansons de l'ancien Bourbonnais. La *Revue* cessa avant que son directeur ait pu en réunir un grand nombre.

Nous allons essayer à notre tour, de tirer de l'oubli les fraîches poésies des vieux chants; celles qui célébraient les joies bruyantes et douces d'autrefois et qui ont malheureusement fait place aux productions malsaines des cafés concerts.

Une des plus originales est certainement celle qui a pour titre : *J'ai fait une maîtresse.* Beaucoup plus longue que les chansons populaires en général, elle se rattache à ce genre de dialogue rimé fort en honneur aux pays basques et dans la Provence, et dont F. Mistral nous a donné une si jolie adaptation avec la chanson de Magali.

J'ai fait une maîtresse,
Y n'y a pas longtemps.
J'irai la voir dimanche
   Sans plus tarder ;
J'irai la voir, la belle,
   Par amitié.

Oh ! si tu viens dimanche
   Sans plus tarder,
Je m'y mettrai rose
   Sur un rosier ;
Et tu n'auras de moi
   Null' amitié.

Si tu te mets rose
   Sur un rosier,
Je m'y mettrai cueilleu
   Pour te cueiller ;
Et je cueill'rai la rose
   Par amitié.

Si tu te mets cueilleu
Pour me cueiller,
Je m'y mettrai caille
Courant les champs,
Et tu n'auras de moi
Nul agrément.

Si tu te mets caille
Courant les champs,
Je m'y mettrai chasseu
Pour te chasser ;
Je chasserai la belle
Par amitié.

Si tu te mets chasseu,
Pour me chasser,
Je m'y mettrai carpe
Dans un vivier ;
Et tu n'auras de moi
Nulle amitié.

Si tu te mets carpe
Dans un vivier,
Je m'y mettrai pêcheu
Pour te pêcher ;
Je pêcherai la belle
Par amitié.

Si tu te mets pêcheu
Pour me pêcher,
Je m'y mettrai nonne
Dans un couvent ;
Et tu n'auras de moi
Nul agrément.

Si tu te mets nonne
Dans un couvent
Je m'y mettrai prêcheu
Pour te prêcher ;
Je prêcherai la belle
Par amitié.

Si tu te mets prêcheu
Pour me prêcher,
Je m'y rendrai malade
Dedans mon lit ;
Et tu n'auras de moi
Aucun plaisi.

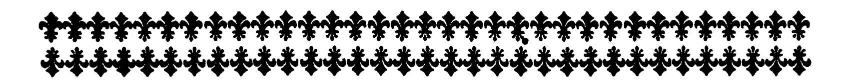
Si tu te rends malade
Dedans ton lit,
Je m'y mettrai veilleu
Pour te veiller ;
Je veillerai la belle
Par amitié.

Si tu te mets veilleu
Pour me veiller,
Je me ferai morte
Pour un moment ;
Et tu n'auras de moi
Nul agrément.

Si tu te fais morte
Pour un moment,
Je m'y mettrai saint Pierre
Du Paradis ;
Je n'ouvrirai la porte
Qu'à mon amie.

Si tu te mets saint Pierre
Du Paradis,
Je m'y mettrai étoile
Du firmament.
Et tu n'auras de moi
Nul agrément.

Si tu te mets étoile
Du firmament,
Je m'y rendrai nuage,
Nuage blanc ;
Je couvrirai l'étoile
Du firmament.



PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

MÉMOIRE DE M. DE BERNAGE DE VAUX

(*Suite*)

Cet hospital a été etably par lettres patentes du mois de fevrier 1660 a la requisition des habitans de la ville de Moulins par deliberation du 7 du meme mois de fevrier, le tout enregistré au Parlement le 7 janvier suivant : les lettres patentes donnent a cet hospital le titre dhospital general avec les privileges et exemptions accoutumées. Cependant S. M. ne l'oblige qu'a recevoir les pauvres et mendians de la ville ses faubourgs, arrieres faubourgs, paroisse d'Yzeure, de Saint-Bonnet et franchises de la ville de Moulins, ce qui a été executé jusqu'a present, et les pauvres des autres endroits de la province ne sont point admis dans cet hospital.

Suivant la veriffication des comptes des administrateurs depuis et compris 1742 jusqu'en 1748 inclusivement on peut evaluer le produit de ses revenus année commune y compris les aumosnes à 17,550 fr. et sa depense a 17,506 fr. au

moyen de quoy lexcedent de la recette ne monte qu'à 44 fr. (1) Ainsy il ne seroit ny juste ny possible en cet état dobliger les administrateurs de recevoir des pauvres originaires des autres villes et lieux non designez par les lettres pattentes du mois de fevrier 1660.

Mais au moyen de la reunion de la manse conventuelle d'Ebreuil si Sa Majesté a la bonté de l'ordonner d'autorité, et des arrangemens qui seront pris en consequence on pourra obliger les administrateurs par une condition expresse d'admettre dans cet hospital tous les pauvres mendians de la province du Bourbonnois, ce qui sera d'une très grande utilité pour cette partie de la géneralité, ou il sera aisé par ce moyen d'empecher la misere et la mendicité (2).

Quant aux autres conditions de cette union M. de Bernage de Vaux ne croit pas quon doive admettre toutes celles propagées ou consenties par M. lEvesque de Clermont lors de lunion projettee par le prélat et il pense quelles doivent estre reduites a celles cy apres ; sçavoir 1° aux habitans d'Ebreuil l'eglise du couvent pour servir de paroissiale, celle qui sert actuellement étant réellement trop petite peu decente et en très mauvais etat.

2° Une partie des batimens du couvent tant pour loger le curé, ses vicaires, et le regent des ecoles que pour faire des casernes et ecuries propres a loger une compagnie de cavalerie ce qui dechargera les habitans, ainsy qu'il a été dit cy dessus, du loyer du presbitere et d'une imposition annuelle de 5 à 600 pour le logement des trouppes qu'on met ordinairement en quartier dans cette ville.

3° Pour assurer et faciliter l'acquittement des fondations, il sera établi dans la paroisse un second vicaire dont les honoraires seront payez par l'hospital, lequel conjointement avec

(1) Mémoire sur l'état financier de l'hôpital général adressé à M. l'Intendant. (Archives de la Société).

(2) Cette très belle idée de M. de Bernage de Vaux, a eu un commencement d'exécution de nos jours, mais autrement qu'il l'indiquait, par la création d'hôpitaux cantonaux, malheureusement encore trop rares.

le curé et l'ancien vicaire sera tenu d'acquitter les fondations faittes en faveur du couvent, moyenant les retributions que l'hospital sera pareillement tenu de payer, ainsy qu'elles seront réglées par M. lEvesque de Clermont.

Quant aux gages du régent des Ecoles l'utilité immense qui resultera de l'employ des revenus de la Manse conventuelle suivant la destination proposée devant faire désirer de diminuer le moins qu'il sera possible le bénéfice qui en pourra revenir à l'hôpital, les habitans paroissent devoir etre tenus de cette dépense, alaquelle il peut estre pourveu par une imposition annuelle, comme il se pratique dans toutes les villes et communautés, ainsy il paroit suffisant de ménager dans les batimens qui devont cédés aux habitans des logemens pour le curé, ses deux vicaires et le régent, avec un endroit pour tenir les écoles.

L'hospital de Moulins sera au surplus chargé de payer des pensions aux quatre religieux seulement qui sont actuellement dans le couvent, les deux autres qui n'ont été que nommés et qui n'y sont jamais entrés ne paroissant pas être dans le cas et les premiers pourront se retirer dans quelque Maison de leur ordre. Ces pensions pourroient estre fixées à 400 fr. pour chacune et doivent demeurer éteintes à mesure qu'ils décéderont, on laissera le logement abatial dans toute son étendue et si même il est dû par le couvent quelques droits honorifiques ou autres les administrateurs seront tenus de les acquitter, de même que les portions congrues et autres charges et dépenses dont le couvent d'Ebreuil peut estre tenu.

A légard des bâtimens dépendant du couvent qui ne seront pas cédés à la ville pour les usages ci-dessus marqués, les administrateurs pourront les louer et en recevoir les loyers au profit de l'hôpital.

Enfin la condition essentielle de cette réunion sera que tous les pauvres ou mendians du payiz du Bourbonnais sans distinction seront reçus dans cet hôpital comme il a esté cy devant observé pour y estre traites comme les autres, et ainsy

qu'il est expliqué par les lettres patentes du mois de février 1660, d'où il resultera un avantage considérable pour touste cette province, et même une rectification du titre de cet hôpital qui quoy qu'appellé hopital général en vertu des soid. lettres patentes ne paroist pas en posséssion bien légitime de ce titre tant qu'il ne recevra comme il a fait par le passé que les pauvres de la seule ville de Moulins ou de la banlieue, ce qui a fait naître dans plusieurs occasions des discutions assez fondées sur les privilèges que ce titre luy donne par rapport aux biens qu'il a acquis dans des paroisses voisines.



CHRONIQUE

Les Expositions des Beaux-Arts à Moulins.

Cette fois, c'est décidé ! Moulins aura l'année prochaine son exposition artistique. Dans sa séance de janvier, la Société a élu une commission préparatoire qui, outre la recherche d'un local convenable, décidera des annexes à y joindre, s'il y a lieu.

Sans préjuger en rien cette dernière question, il semble que l'on doive écarter, dores et déjà, l'idée d'une exposition archéologique, difficile à loger et dont les frais sont toujours considérables. Je sais bien que le Salon de 1895 n'était point purement moderne et que la partie rétrospective y occupait une belle place ; mais alors on avait à sa disposition la cour intérieure et les bureaux de la Préfecture, où nul service n'était encore établi. — Il serait trop difficile et trop coûteux de les approprier aujourd'hui au même usage, pour que l'on puisse sérieusement y songer.

Oh ! cette question d'un local, je la prévois grosse de difficultés de toutes sortes. Mais la commission est composée de personnes que n'effraie point la perspective d'une tâche même très lourde, et dont la compétence en pareille matière saura donner satisfaction à toutes les exigences. Espérons donc que cette exposition des beaux-arts, qui doit concorder comme la précédente avec celle de l'industrie, obtiendra non seulement le même succès, mais mieux encore, si possible. La future exposition régionale comprendra quatorze départements au lieu de six que comportait le dernier concours. L'affluence y sera donc forcément plus considérable et nombreuses, sans doute, les visites au Salon projeté.

D'ailleurs, les Moulinois ont bien quelques petits défauts, — des grands surtout ; — mais aussi, il faut bien le reconnaître, quelques qualités précieuses. Ils sont très amateurs de beaux-arts. Je n'examine pas leur compétence en cette matière, la mienne se trouverait vite en défaut. Il est indéniable cependant que l'on aime à Moulins les belles choses ; et puis, de temps à autre, le joli coup d'œil qu'elles forment, groupées ensemble dans une salle bien éclairée. Témoins les nombreuses expositions artistiques qui ont eu lieu dans notre ville depuis déjà une soixantaine d'années.

La première date de 1836. A cette époque, sous l'inspiration d'Achille Allier, un groupe d'amateurs, qui s'intitulaient modestement les *Amis des arts*, fondèrent une société dont le but était de réunir autour d'elle les jeunes artistes et de leur fournir, par des expositions assez rapprochées, l'occasion de se faire connaître et admirer. — Leur organe

officiel était l'*Art en province*, cette jolie revue qui, pendant quatorze ans, lutta avec succès contre la centralisation de tout dans la capitale. — Cette exposition réunit 250 tableaux, dont 30 furent achetés par la Société pour la loterie artistique, à laquelle tous ses membres avaient droit au prorata des actions souscrites.

En 1837. — Les Amis des arts organisèrent un second Salon qui obtint un véritable succès.

A partir de cette époque, les expositions artistiques n'eurent plus lieu que tous les deux ans. La dernière fut celle de 1845, à laquelle fut annexé un concours industriel. Les années qui suivirent furent trop troublées par les événements politiques pour qu'il fût possible de songer aux beaux-arts. Voici la nomenclature des expositions intermédiaires :

1839. — La Société achète 10 tableaux pour sa loterie, dont l'un échoit à S. A. R. Madame Adélaïde de France. La ville fait l'acquisition d' « *Agar et Ismaël* », de M. Péronnet.

1841. — 251 exposants. La ville achète « *la Vallée de Josaphat* », de M. H. de Chacaton ; la Société, 13 tableaux. Douze sont retenus par divers amateurs.

1845. — 257 tableaux.

On peut consulter pour ces divers salons les volumes de *L'Art en Province*, où MM. le comte de Champfeu et Louis du Broc en firent des comptes-rendus détaillés.

En 1852. — La Société d'Émulation, fondée depuis 6 ans, reprit la pensée émise en 1836. Les courses instituées à Moulins avaient amené un grand nombre d'étrangers. Elles devaient avoir lieu, pour la seconde fois, au mois d'août 1852 ; l'occasion parut favorable pour une exposition de tableaux. Cent onze actions furent souscrites, dont vingt par le Prince-Président. Les actionnaires reçurent un magnifique album qui, sous ce titre : *Deux plumes d'artistes*, contenait plusieurs lithographies de M. Tudot, professeur à l'école de dessin et divers articles littéraires de M. Ernest de Chavigny. Un des exemplaires contenant une adresse sur parchemin, fut remis par le Président de la Société d'Émulation à Louis Napoléon, alors de passage à Moulins.

Le tome II du *Bulletin* contient un long rapport de M. de Séréville, président de la Commission organisatrice, sur cette exposition, à laquelle prirent part 174 artistes. Sur les 312 toiles exposées, il y eut 9 tableaux achetés, dont deux par la Ville : « *Le Rat fruitier* », de Chantre, et « *Une Plage* », de Hildebrand.

M. Eugène de Montlaur écrivit également sur ce Salon une série d'articles qui parurent, réunis en brochure, chez Desrosiers.

En suivant la liste des exposants, on remarque un certain nombre de

noms très connus : Rosa Bonheur, Eugène Delacroix, Flândrin, Corot, etc. Le même fait s'était produit aux expositions précédentes. Je ne veux point en exagérer la signification et voir là une participation directe des grands maîtres parisiens, dédaigneux ordinairement des exhibitions provinciales ; mais il prouve tout au moins que les amateurs bourbonnais savaient apprécier à leur juste valeur les belles toiles, et faire des achats à bon escient.

L'exposition artistique de 1862, organisée par la même Société, sous la présidence de M. le comte de l'Estoille, fut en même temps rétrospective.

Voici le nombre des objets exposés dans les diverses sections :

Céramique, Verrerie, Bronze, Fer, Emaux, Emaux anciens, etc.

Période gallo-romaine : — 793.

Période du moyen âge au XIXe siècle : — 774.

Beaux-Arts modernes : — 421.

Les actionnaires reçurent en prime un album qui contenait douze lithographies ou eaux-fortes.

M. le comte de l'Estoille présida également l'exposition purement moderne de 1869. — Il y eut 422 tableaux envoyés et 56 acquisitions en faveur des actionnaires.

L'exposition de 1877, moderne comme la précédente, fut organisée par une commission nommée par le Conseil municipal, et sous la présidence de M. Vigne, maire de Moulins. — Le maréchal de Mac-Mahon offrit un prix d'honneur et le conseil municipal, une médaille d'or. — 556 œuvres y prirent part. Il y eut 6,400 fr. d'acquisitions.

On trouve parmi les artistes les noms de MM. Milanolo, Marcellin Desboutin, Fournier des Corats.

Enfin, en 1885, sur l'initiative encore du Conseil municipal, un comité d'organisation d'une nouvelle exposition se forma sous la présidence de M. Doumet-Adanson.

MM. de Chavigny, Tourteau, Dr Léon Bruel, Bertrand, présidèrent les sections de peinture, architecture, beaux-arts appliqués, et archéologie.

La peinture, sculpture, etc. réunit 797 œuvres.

Les arts décoratifs : — 111.

L'archéologie : — 1698.

Citons parmi les peintres, aquarellistes, etc. : MM. d'Anchald, Barberis, Fr. Barillet, Fr. de Chavigny, Clérico, Desboutins, Mlles Desliens, Delaigue, Camille Grégoire, Aymar Thonier, Sylvestre Milanolo, Marius Perret, Radureau, Cayot, Fournier des Corats, Queyroy.

Parmi les sculpteurs : MM. Jean Coulon et Mony. — M. Jean Milanolo exposait aux arts décoratifs.

Cette exposition sur laquelle le deuxième volume de la « Revue Bour-

bonnaise » donne tous les renseignements voulus, obtint un succès considérable. Il y eut 25.500 entrées, et pour 22.508 fr. d'achats, dont 11.200 par le comité de la loterie, en faveur des 681 actionnaires, et 11.308 par des particuliers.

Qu'en sera-t-il de celle qui se prépare pour 1896 ? Nous avons exprimé en commençant le vœu qu'elle ait, elle, un succès non seulement très grand, mais complet. Les aspirations artistiques du Bourbonnais se sont toujours développées depuis 1836. Neuf ans se sont passés déjà depuis le dernier appel adressé aux artistes de notre région ; ils n'ont point été perdus pour les Beaux-Arts.

Espérons !

Eug. CAVALIER.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue A. Voisin. Librairie, 37, rue Mazarin, Paris. — Janvier 1895 (Extrait).

15114. *Veine* (abbaye de la). – 3 Mémoires judiciaires pour les religieuses de la Veine, dames dudit lieu et du Prieuré de Châtelmontagne. Contre l'abbé Bardonnet des Martels, prieur commendataire du Prieuré de Souvigny. (*Paris*, 1789), 3 pièces in-4, formant ensemble 75 pages, 4 fr.

Histoire de la maison de Chabannes. Après avoir donné dans un premier et magnifique volume les preuves de cette ancienne maison, M. le comte H. de Chabanes a entrepris d'écrire l'histoire de sa famille, d'une façon aussi complète que possible. Le tome II de cette histoire vient de paraître chez Eug. Jobard. Dijon.

M. le comte de Chabannes qui avait déjà offert pour notre bibliothèque le premier volume de ce magnifique ouvrage a bien voulu nous envoyer encore le dernier volume qu'accompagne un album de planches phototypiques d'un très grand intérêt.

Revue scientifique du Bourbonnais (8e année). — Sommaire du numéro de janvier : Promenades archéologiques en Bourbonnais, par M. Mallet. — Le mirage dans les montagnes, par M. Lassimonne. — Excursion dans la province d'Oran, par M. Pic. — Les animaux vertébrés de l'Allier, par M. Ernest Olivier.

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier, numéros 11 et 12. — Le Strobilanthes dyerianus en plein air, par M. Treyve-Marie. — Phytolacca decandra luteola par M. Ed. André. — Rapport sur le jardin cultivé, par M Louis Lutrat. — Concours de primes d'honneur et prix divers à distribuer en 1896 dans le département de l'Allier.

Bulletin-Journal de la Société d'agriculture de l'Allier, n° 12. — Réunion départementale des membres de la Société des Agriculteurs de France, appartenant à l'Allier, tenu à Moulins le 28 décembre 1894. — Tribunal civil de Moulins, jurisprudence agricole. — L'utilité des Haies.

La Semaine religieuse du 15 février contient une étude de M. Louis Audiat sur saint Eutrope dans la cathédrale de Moulins. L'auteur dit que le saint occupait la chapelle actuelle de saint J.-Benoît Labre.

M. du Broc relève cette erreur dans le numéro suivant de la *Semaine.*

Amour de Cœur, par notre compatriote Gaston Vannequin. — Léon Chailly, Paris..

Notes sur une dent de Mammouth et sur un couteau en schiste noir, par M. F. Pérot. Brochure in-8° de 7 pages. — Autun, imp. Dejussieu.

La Quinzaine Bourbonnaise : 4e année. — Imprimerie Crépin-Leblond, — Sommaire du 30 janvier 1895 :

1. L'intimité (suite). par M. Max. Audier. — 2. Le loup et le renard, fable, par un spectateur. — 3. Premières larmes, sonnet, par M. F. Coppée. — 4. Nos grands citoyens, par M. le Dr Vannaire. — 5. Fouché à Moulins. — 6. Echos.

Le Courrier de l'Allier, a commencé, ces temps-ci un roman de Gilbert Stenger : En pays bourbonnais; Simone.

Puisque il est question ici de la *Quinzaine bourbonnaise* et du *Courrier de l'Allier*, nous en profitons pour les remercier bien sincèrement d'avoir bien voulu insérer la petite note que nous avions envoyée aux journaux lors de la transformation du « Bulletin-Revue. »

BEAUX-ARTS

Monument Banville. — Voici la 6e liste des lots offerts pour la tombola : 112. *Trimardeur*, peinture offerte par l'auteur, Dr Delaurier (Chevagnes); 113. tableau, Mmes Cazes, brodeuses à Moulins; 114. aquarelle, M. Fournier des Corats; 115. *Charlemagne* (ouvrage), M. Martial Place; 116. peinture, M. Guillaumier; 117. portrait, Mme S. Patissier, à l'Eglantier, Souvigny; 118. deux photographies, M. l'abbé Cayot; 119. deux photographies, *tombeau de Montmorency*, anonyme; 120. un plat faïence, Mme Valentin; 121. quatre volumes, M. Mérié; 122. une photographie, M. Eug. Cavalier.

Les journaux parisiens annoncent que les *Tirailleurs sénégalais*, le remarquable tableau de Marius Perret, viennent d'être attribués au musée du Luxembourg par la commission des musées nationaux.

Le peintre moulinois est déjà représenté au Louvre (musée de la marine) par son « *Départ des Pirogues.* »

MÉLANGES

Inscriptions Bourbonnaises. — A l'un des angles de la maison nº 17 de la rue Diderot (Moulins) on voit une tourelle, genre poivrière, dont le cul-de-lampe sculpté représente une fleur de *pensée* avec cette devise :

PLVS PENSER QVE DIRE

D'après Louis Barron, (*les fleuves de France, la Seine*), la ville de Bar-le-Duc a dans ses armoiries semblable écusson et même devise.

Cependant Larousse, (dictionnaire encyclopédique) attribue à cette ville un autre écusson et une devise différente.

La devise de Wolfgand, François Joseph, baron de Spiringk est :

PLUS COGITARE QUAM DICERE

Que penser de ces similitudes ?

Nos vieux compatriotes. — Louis Baron dans (*Les fleuves de France, le Rhône*), donne également les notes suivantes sur deux personnages qui tiennent au Bourbonnais, soit par leur naissance, soit par leurs descendants actuels. Dans une des salles de la bibliothèque Méjeanes, à Aix en Provence, se trouve le buste par Ramus, d'Adanson, illustre enfant de ia ville.

La statue du maréchal de Villars, costumé en imperator et proclamé invincible, décore l'escalier d'honneur de la mairie de cette même ville.

Au moment où l'on s'occupe tant de Rochefort, nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt la pièce suivante, qui prouve que le fameux pamphlétaire tient à notre pays par les origines de sa famille :

Extrait des registres de la paroisse d'Evaux (Creuse).

« Le 25 juillet 1790, j'ai baptisé sur les fonts de cette paroisse, Claude-Louis-Marie, né le 14 du présent mois, fils légitime de François-Louis de Rochefort-Luçay, citoyen et major de la garde nationale de cette ville, et de Mme Catherine Lebel, son épouse.

Le parrain a été Monsieur Claude Lebel du Plot, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien chevau-léger. La marraine Demoiselle Gabrielle-Marie-Louise De May qui ont signé avec nous et autres parents et amis. Le père et la mère présents.

Signé : Le May, Lebel du Plot, Lebel, de Rochefort, de Froment, du Champ Dumont, de May, etc., etc. »

Signé : PRIEUR, *vicaire.*

C'est l'acte de baptême du grand-père de Henri Rochefort.

Le parrain Claude Lebel du Plot prenait son nom de la terre du Plot, commune de Mazirat (Allier).

La terre de la Vaureille, commune de Mazirat, appartenait aux Rochefort. Elle est passée dans la famille Souchard, par suite du mariage d'une demoiselle de Rochefort avec un M. Souchard.

La famille Lebel était du Bourbonnais ; elle habitait Doyet et possédait, en outre, la terre de Belle-Chassaigne (commune de Chamblet).

Memorandum de la Société. — M. Sorrel, maire de Moulins, a été, à l'occasion du jour de l'an, nommé officier d'Académie.

M. Francis Pérot, archéologue, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Curieuse particularité. — L'année 1895 présentera une particularité astronomique remarquable. Le vendredi-saint, les astres qui gravitent autour de notre soleil occuperont la position exacte qu'ils avaient au firmament le jour où le Christ est mort sur la croix. C'est la première fois que ce fait se produira depuis 1862 ans.

Nous disons 1862, car on sait que l'ère chrétienne date de la naissance du Christ et non de sa mort, qui eut lieu, selon la tradition, lorsqu'il avait 33 ans.

Donc, le vendredi-saint prochain, à 4 heures 20 minutes du matin, la lune passera devant l'Epi de la Vierge et cachera cette constellation pendant plus d'une heure.

Hibernation des Hirondelles. — Note transmise par M. E. Olivier, de la « Revue des Sciences naturelles » appliquées le 20 janvier (1895).

« Le 12 février (1894), vers deux heures de l'après-midi à Moulins, j'ai observé plusieurs hirondelles (*Hirundo rustica*), volant au-dessus de l'Allier, autour du pont. Il tombait une petite pluie fine ; le thermomètre marquait + 9°. Ces oiseaux n'ont pas paru les jours suivants. »

La question de l'hibernation des hirondelles est très difficile à résoudre. Bien que M. Magaud d'Aubusson (même revue, 5 décembre 1894) cherche à expliquer certains faits exceptionnels par l'engourdissement de ces oiseaux, elle reste à peu près intacte et entière.

XIIIe Exposition de Bordeaux. — La Société philomatique de Bordeaux ouvrira, le 1er mai 1895, sa XIIIe Exposition générale. Une division spéciale sera réservée aux Beaux-Arts et à l'art ancien. — Cette exposition est internationale et elle sera faite sous le patronage et avec le concours de l'Etat, du département de la Gironde, de la municipalité, et de la chambre de commerce de Bordeaux.

S'adresser pour tous renseignements au secrétaire général de la société, M. J. Avril, ingénieur des Arts et manufactures.

La Revue des Autographes signale dans son numéro de février les pièces suivantes :

70. *Destutt de Tracy* (A.-L.-Cl.), célèbre philosophe, chef de l'Ecole des Idéologues, de l'Acad. fr., né en 1754, mort en 1836. — L. a. s. à la 3e personne ; Versailles, 19 août 1789, 1 p. in-4, 8 fr.

Curieuse lettre relative à M. de Canrobert. — On a joint une brochure imprimée ayant pour titre : Morceaux de poésie lus dans la séance publique tenue par la classe de la langue et littérature française de l'Institut, le 21 décembre 1808, pour la réception de M. de Tracy, élu à la place de feu M. Cabanis.

166. *Montmorency* (Madeleine de *Savoie*, duchesse de), femme du connétable Anne de Montmorency. — Let. sig. avec la souscript. aut. à Jean de Foresta, président du Parlement d'Aix ; Chantilly, 6 juin 1583, 1 p. in-4, 15 fr.

Elle lui demande de l'aider ainsi que le comte de Tende dans son procès contre le duc de Mayenne ; elle le prie de se « souvenir de l'amytié que feu monsieur le connestable et moy vous avons toujours portée. »

171. *Morny* (le duc de), ministre et ami de Napoléon III. — L. a. s. au général de Goyon ; 7 octobre (1859), 2 p. 1/2 in-8, 15 fr.

Curieuse lettre politique sur le pape Pie IX : « Je vois avec plaisir que le Pape a eu la sagesse de se décider à rester à Rome sous notre protection ; si depuis longtemps il s'était franchement placé sous l'égide de l'Empereur et de la France, s'il s'était montré déférant dans toutes les questions intérieures, au lieu de soutenir ici des évêques hostiles, etc., sa position eût été bien différente. J'espère qu'il finira par voir clair et se mettre de notre côté. »

138. *Loubens de Verdalle* (Hugues de), cardinal, grand prieur de l'ordre de Malte, qui sauva l'étendard de son ordre au siège de Zoane, mort en 1598. — Let. sig. au commandeur Pietro Spina, de Florence ; Malte, 29 juin 1594. 1 p. 1/3 in-fol., cachet, 20 fr.

CARNET DE DEUIL

La Société a fait, ces temps derniers, deux pertes dont l'une surtout, celle de M. Sylvestre Milanolo, doit lui être particulièrement douloureuse.

Il y a quelque vingt ans que cet artiste de nationalité italienne était venu se fixer à Moulins, où il avait su réunir autour de lui un groupe important de la jeunesse artistique moulinoise, dont il était littéralement adoré. Son enseignement était très apprécié dans notre ville et son art de peintre portait un cachet de modernisme très personnel sans doute, mais où se retrouvait quelque chose des conceptions hardies des Bonnat et Cabanel, ces grands maîtres dont il avait été l'élève distingué.



M. S. Milanolo avait produit un certain nombre d'œuvres d'une réelle valeur. Citons entre autres « *Le premier sacrifice* » qui fut admis à l'exposition universelle de 1889 ; *les portraits de M. E. de Chavigny et de Mgr de Conny, le Rallye-Bourbonnais*, qui figurèrent, avec quelques autres de ses toiles, à la dernière exposition des Beaux-Arts de Moulins. Il laisse inachevée une vaste composition symbolique dans laquelle son âme d'artiste rêvait de synthétiser « le bien et le mal » de cette fin de siècle en quête de sensations exaspérées et malsaines.

La section des Beaux-Arts de notre société qui le comptait parmi ses membres dévoués adresse au regretté défunt un amical et sympathique adieu.

Sur sa tombe, M. Robert, l'éminent avocat du bareau de Moulins a prononcé un remarquable discours dont voici les passages principaux :

... Nature d'élite, généreux, désintéressé, fidèle au devoir jusqu'au scrupule, Sylvestre Milanolo apportait dans ses appréciations quelque chose d'absolu. Mais il n'était pas entier que dans ses idées, il l'était dans ses amitiés et c'est tout entier qu'il se donnait et se dévouait. C'est tout entier, qu'il s'était donné à la famille dont il était l'orgueil, à son neveu qu'il aimait comme un fils et dont les mains encore frêles s'essayaient déjà, sous ses yeux, à manier le crayon et le pinceau.

Le professeur n'était pas inférieur au parent et à l'ami.

Par son enseignement original et personnel, ii avait su attirer et grouper de nombreux élèves, dans cet atelier de la rue Pape-Carpentier, qui était devenu un agréable foyer d'études et de conversations artistiques...

... Un grand maître a dit que le dessin est la probité de l'art. Milanolo avait cette probité et il l'inspirait à ses élèves.

Dédaigneux des succès faciles et mercantiles, il avait la plus haute idée de son art et cette idée il la poursuivait dans des ébauches incessantes, dans de magistrales compositions ou dans l'étude consciencieuse de la figure humaine.

Dans ses portraits il se gardait bien de donner aux accessoires et aux détails l'éclat que tant d'autres recherchent. Volontiers même, il imposait un vêtement sombre et sans ornement, si de cette simplicité et de cette tonalité la figure devait se dégager plus lumineuse. La figure c'est le rayonnement de l'âme; or, c'est bien l'âme, c'est-à-dire le caractère, l'homme en un mot, que dans ses meilleurs portraits, Milanolo a su rendre, faire apparaître et rayonner.

Tel était l'artiste, messieurs, que la mort est venue surprendre en pleine maturité de son talent, alors qu'il rêvait encore de succès et de gloire. Elle ne lui a pas laissé le temps d'achever ce tableau que vous avez tous vu dans son atelier, qu'il aimait à commenter comme une page

de philosophie et qui restera, si j'ose le dire, comme le testament de sa pensée et de ses convictions...

*
* *

La Société a perdu également M. Migout décédé le 26 décembre 1894, à l'âge de 64 ans.

M. Migout avait été pendant longtemps professeur au lycée de Moulins. Il était officier de l'instruction publique et membre du Conseil municipal.

Le monde érudit le connaissait surtout par sa « *Flore du Département de l'Allier* » dont les deux éditions successives avaient été subventionnées par la Société.

Pendant longtemps, il avait très assiduement collaboré à notre Bulletin.



Moulins. Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 1er février 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

ETAIENT présents : MM. Seulliet, Doûmet-Adanson, Clément, E. Olivier, E. Cavalier, Tourteau, de Quirielle, Vié, Pérot, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, entre autres : *Montaiguet, bourg mixte bourbonnais-forézien; notes et documents pour servir à son histoire et à celle de ses monuments*, par M. R. de Quirielle, et un opuscule du même auteur, dans lequel est décrite la collection d'objets d'art de M. le comte de Soultrait, par M. F. Pérot. M. L. Audiat a offert également un certain nombre de ses ouvrages.

M. l'abbé J. Clément lit un rapport sur un curieux « Livre d'Heures », *Le Pricur de Valigny-le-Monial*, appartenant à M. Champenier, et qui a été édité sur parchemin par Simon Vostre, vers 1517.

M. Pérot donne lecture d'une note extraite des procès-verbaux de la Société d'Histoire naturelle d'Autun sur l'Anthracotherium.

Le même confrère lit l'inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1894.

M. E. Olivier, qui avait été chargé de voir la collection d'insectes que M. l'abbé Michel s'était offert à vendre pour un tiers, est d'avis qu'il faut l'acquérir pour compléter celle du Musée départemental. Le prix d'acquisition, du reste, sera minime et ne dépassera pas 20 francs pour 600 sujets. M. le Conservateur du Musée est invité à faire cette acquisition.

Le même confrère dit qu'il a remarqué au Musée une erreur dans l'or-

thographe du nom de lieu d'où provient la momie de loup. La localité principale où les Egyptiens conservaient les cadavres de loups s'appelait Lycopolis et non Leucopolis. Il serait utile de rectifier aussi l'étiquette de la vitrine.

M. Doûmet-Adanson fait passer sous les yeux des membres de la Société un masque en fer repoussé, simulant une face humaine ornée de moustaches et d'un long et ridicule appendice en forme de bec recourbé occupant la place de la bouche. Ce masque est percé de deux trous figurant les yeux et de deux autres ouvertures formant narines. Il est muni d'une armature composée par trois lames de fer plat venant se rejoindre par derrière la tête ; deux de ces lames, fixées chacune par une charnière de chaque côté du bas de la face, forment une sorte de collier ouvert derrière l'encolure ; l'une d'elles est munie à son extrémité d'un demi-anneau ou boucle fixe destinée à passer dans l'un des trois crans dont l'autre est percée, afin de pouvoir serrer plus ou moins le collier ; la troisième lame, après avoir passé sur le sommet et derrière la tête, de façon à faire appliquer le masque sur la face, vient aboutir au point de rencontre des deux premières ; elle est également fixée au sommet de la face par une charnière et percée aussi d'un cran dans lequel doit passer la boucle ci-dessus décrite ; celle-ci était destinée à recevoir un cadenas fermant le tout et ôtant au patient la faculté de se débarrasser de son masque. Cet objet qui figurait depuis longtemps dans la collection de M. Doûmet-Adanson, mais dont il ne connaissait ni l'usage, ni l'origine, n'est autre qu'une de ces muselières humaines en usage au moyen âge et même jusqu'au milieu du siècle dernier dans certaines contrées, notamment en Ecosse et en Angleterre. Un article fort intéressant, accompagné de figures, inséré dans le *Petit Journal* du 14 janvier 1895 sous le titre de : *Les muselières pour dames*, a révélé à notre collègue l'emploi de ce singulier ustensile. Toutefois, les moustaches figurées sur le spécimen qu'il montre à la Société le portent à croire qu'il n'a pas été destiné à quelque femme trop bavarde, mais bien à un homme atteint du même défaut ; peut-être encore a-t-il été l'instrument d'expiation de quelque diffamateur ou de quelque faux témoin, ainsi que semblerait l'indiquer le long bec crochu qui remplace la langue et devait en interdire l'usage. La couleur rouge uniforme de ce bec, tandis que le reste de la face est nuancé de couleur chair, à la vérité un peu rubiconde, serait encore une présomption en faveur de cette explication.

M. Bertrand a demandé au Conseil municipal et au Conseil de Fabrique d'Yzeure, les statues et fragments qui se trouvent dans la crypte de l'église. Il a de sérieuses raisons de croire que sa demande sera favorablement accueillie.

PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

COMMUNE DE MOLINET

NOTES EXTRAITES DES REGISTRES PAROISSIAUX DE CETTE COMMUNE DE 1694 à 1716 (1).

1694. — Le 13 mai 1694, la paroisse de Molinet fut grêlée à plate couture. Les vignes, les blés et foins furent détruits. Le blé a valu cent sols le boisseau et j'ai enterré vingt-deux pauvres de Digoin ou Molinet, morts de faim. Le gros pain a valu à Molinet 3 sols la livre et à Sorbier et Marcigny, six sols le gros pain. Le pauvre monde faisait du pain de racines de fougères et racines d'arbres.

La présente année on a mangé du pain de terre grasse et du guy du pommier et autres et tout ce qui se pouvait manger.

L'huile de noix, douze sols la pinte.

1695. — L'an de N[tre] Sg[r] 1695, le 7[e] mai; étant à Moulins,

(1) Toutes ces notes sont signées : Gilbert Barrois, curé de Molinet. Les renseignements qu'elles donnent sur les calamités de la dernière période du règne de Louis XIV, où, aux guerres malheureuses, était venue se joindre l'intempérie excessive des saisons, sont confirmés en partie par d'autres registres paroissiaux, ceux de Lubié, par exemple, aujourd'hui, commune de Lapalisse (arch. de cette ville) ; ceux du curé de Beaulon, Deculan, et par le mémoire adressé au Roi, en 1698, par l'intendant de la généralité de Moulins.

la paroisse fut grêlée, dont les vignes et les foins et tout était beaucoup endommagé.

L'an de N^tre^ Sg^r^ 1695, le 26e jour de juin environ sur les dix heures du soir, il tomba encore une grosse grêle, mais qui, Dieu merci, ne nous endommagea pas beaucoup, mais Saint-Léger, Lurcy, Lunaud, l'Hôpital, Poisson, Vindęcy, Saint-Yan, Montceau, Versaugues et autres paroisses furent absolument battues.

1700. — Le 9e juillet 1700 il fit un grand tonnerre et orage qui déracina plusieurs de nos arbres et grêla Pierrefitte et Coulanges. Dieu nous fit miséricorde et nous préserva.

1701. — Le dernier jour d'avril 1701 il fit une gelée qui perdit la moitié des vignes, tous les fruits et surtout les noix.

Le 29 juillet, il tonna pendant deux jours et sans malheur, mais le 2e août, nous fûmes grêlés et les vignes presque perdues et le vent rompit et arracha plusieurs arbres.

Le 2e septembre, la grêle acheva de ruiner la paroisse de Molinet.

1702. — L'an de N^tre^ Sg^r^ 1702, les 6, 7, 8, 9 et 10 d'avril, il fit une grande gelée qui perdit toutes les vignes, les noyers et beaucoup d'arbres et une partie des blés. La glace avait un pouce d'épaisseur. Il gelait dans les maisons. Dieu nous préserve de semblables malheurs car les peuples furent bien fatigués par la perte des biens de la terre, des guerres et impôts, des tailles, milices et capitations et l'église le fut encore davantage.

1703. — Le lundi 24e mai 1703 nous fûmes un peu incommodés de la grêle.

Le samedi 1er juin, nous fûmes encore incommodés de la grêle. Dieu nous préserve de pis par sa sainte bonté et miséricorde.

Cette année fut froide et pluvieuse. Pendant tout le mois de juin, même il neigea le jour de Saint-Jean. On eut peine à faire les foins. Les rivières débordèrent, qui les emmenèrent beaucoup. Les blés furent bons. Les vignes coulèrent.

1705. — Le 28e avril 1705 il fit une grande gelée blanche, il y eut même de la glace. Les vignes furent à demi gelées et quelques noix, mais Dieu merci, les blés n'avaient pas de mal.

Les 25, 26, 27 de mai, il fit un si grand froid qu'il neigea abondamment partout et fit plusieurs fois du grésil.

Le 28 mai 1705, la nuit du jeudi, venant au vendredi, nos vignes furent toutes gelées. Ce jour fut le 4e après Saint-Urbain. Les noix, fruits et jardins furent perdus. Dieu nous préserve de semblables accidents par sa bonté. Le lendemain il gela encore, qui était le 30 mai et le jeudi 23 dudit mois, il avait fait une petite grêle qui avait déjà beaucoup battu les vignes et les fruits des arbres. Dieu soit béni du tout.

L'an 1705, tous les matins du mois de juin, il y eut de la rosée blanche jusqu'au 13 qu'il plut un peu.

Il a fait cette année une grande sécheresse, les arbres en sont morts et les fruits dessus sans pouvoir mûrir et le reste des vignes toutes grillées et le 8 août 1705 sur 6 heures du soir, il fit une grêle qui emporta tout ce qui restait dans les vignes et le 18e jour d'août, il fit sur l'heure de midi et demie une grêle grosse comme des œufs si forte et si abondante qu'elle brisa les vignes et les arbres, abattit les fruits et les tuiles des bâtiments et nous ruina absolument. Dieu nous préserve jamais de semblables accidents par sa sainte bonté et miséricorde. La seconde nuit après environ minuit, il fit un tonnerre et orage qui acheva de tout ruiner, soit arbres et bâtiments et dévasta tout.

1707. — La présente année 1707 a été fort sèche. Les vignes en sont mortes. On a trouvé des ceps, des raisins et des feuilles tout secs et les raisins tombaient par la queue. La chaleur dura plus de 6 ou 8 semaines entre lequel temps il ne plut que le jour de la Saint-Pierre et le 18e jour d'août il y eut de la rosée blanche quoique le 17e il fit une chaleur insupportable et le jour même, depuis les 9 ou 10 heures les fruits grillèrent sur les arbres mêmes. Les noix et plusieurs arbres moururent.

1708. — L'an 1708 la nuit du 6e mai venant au 7e nous fûmes tous gelés, les vignes, les fruits et les arbres. Il ne nous resta que les blés que Dieu nous conserva par sa sainte miséricorde. La nuit suivante fut encore semblable.

1709 (1). — La présente année a été la plus rude qui se soit jamais vue, le plus rude hiver qui se soit fait en six reprises a gelé tous les arbres, toutes les vignes et tous les blés et froments par racine dans la terre et au dégel il n'en parut aucunes plantes.

L'an 1709 le sixième janvier, jour des Rois, après une pluie de plus de quinze jours, il fit un vent si froid et si violent qu'en moins de deux heures tous les chemins et ruisseaux portaient. Le lendemain, 7e dudit mois le froid et le vent étaient si grands que personne ne pouvait aller en campagne. Ce temps dura six semaines avec une froidure inouïe et il fit ensuite un peu de neige. Tous les noyers, cerisiers, pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, vignes, blé, froment, cives, poireaux, puis toutes sortes d'arbres et de racines furent gelés.

Il n'y eut un coin où il ne gela. Les bestiaux comme brebis, moutons, cochons, taureaux et plusieurs autres moururent. Il ne resta pas un grain de blé ni de froment sur terre. On fut contraint de semer sur les terres auparavant ensemencées de blé ou froment, des orges, sarrazin et légumes. Le boisseau d'orge valut 8 livres tournois comme le boisseau de sarrazin valut 10 livres, mesure du Donjon. On ne pouvait avoir du blé d'aucun grenier. Les peuples se l'ôtaient les uns aux autres et s'entre-tuaient pour avoir du pain. Le blé a valu jusqu'à 6lt le boisseau au Donjon et ailleurs aussi. Jusqu'au mois de Juin il plut sans discontinuer ou tonna pendant tout le mois de mai et de juin et il y eut trois grandes crues de la rivière de Loire qui ruina tous les pauvres charbonniers et notre

(1) Voici, d'après l'Annuaire de l'Allier de l'an XIII, le tableau des hivers les plus rigoureux du XVIIIe siècle : 1740, 1751, 1753, 1757, 1763, 1766, — 10 degrés ; 1745, 1748, 1758, — 11° ; 1729, 1747, 1754, 1755, 1767, 1768, — 12° ; 1742, — 13° ; 1783, — 14° ; 1716, — 15° ; 1756, 1795, — 16° ; *1709*, 1788, — 18°.



rivière fut grande et débordée jusqu'au jour de Saint-Jean, 24 juin 1709, que j'écris le présent mémoire. Les peuples mouraient de famine de tous côtés et cette année l'hiver se reprit en quatre différentes fois et fut aussi rude à la fin comme au commencement. Il tomba des grêles presque dans toutes les paroisses et il ne tonna jamais sans grêler en quelque endroit.

Nous avions cette année funeste, les guerres, la famine, les maladies et la mort qui suit, tous les pauvres peuples, dont la plupart ont abandonné leurs maisons pour aller chercher du pain et sont morts dans leurs voyages soit grands et petits, personne se trouvant exempt de la famine et de la rigueur du temps. Dieu nous préserve par sa sainte bonté et miséricorde d'une semblable année et semblable misère.

Le 29e juin 1709, j'ai acheté 15 boisseaux de blé à raison de 6^{lt} 2 sols le boisseau, faisant 91^{lt} 10 sols.

L'année 1709 on a trouvé de la glace qui avait trois pieds et demi de hauteur dans les étangs où les eaux mortes qui étaient profondes et ont été mesurés par des personnes dignes de foi. Dieu nous préserve pour jamais d'une semblable froidure et gelée.

Le blé a valu à la semaille 5^{lt} et l'orge 3^{lt} 10 sols.

Fin de l'année 1709 où j'ai enterré quatre-vingt-quatorze personnes et vingt-un étrangers.

1710. — Les Boizets sont sortis de Molinet, pour aller demeurer à la Rozière, le 20e mars 1710 pour échapper aux charges et impositions excessives qui étaient sur les paroisses du Bourbonnais. On n'a jamais vu un temps plus rude pour les guerres, les maladies et la famine générale et surtout vu la grande rareté d'argent pour les pauvres et pour les riches. Cette année tous les habitants de Molinet ou sont morts ou ont quitté la paroisse pour aller chercher du pain ailleurs ou pour échapper aux charges et les sergents des tailles n'ont pas laissé dans la paroisse ni bœufs, ni vaches, ni moutons, ni brebis, ni chèvres, ni pourceaux, et on n'a semé en toute la

paroisse que dix à douze bichets de blé et les vignes sont demeurées sans culture faute d'hommes pour travailler et les terres aussi. Cette année le tonneau de vin, 2 poinçons, a valu 150 livres.

Le 9e avril 1710 venant du lundi matin et au jour suivant..., il fit deux nuits plus froides qu'il n'y avait fait pendant tout l'hiver qui gâtèrent toutes les fleurs des arbres à noyaux et toutes les bourres des vignes qui se trouvaient avancées. Dieu nous préserve de plus graves accidents par sa très sainte miséricorde.

Le 1er jour de mai 1710, la nuit fut fort froide et il y eut de la glace de l'épaisseur d'un doigt. Les vignes furent gelées et les fleurs et fruits des arbres gelés. Ce qui mit les pauvres peuples au désespoir ayant tant souffert pendant l'année d'auparavant et se voyant frustrés de leurs travaux et dans leurs espérances. Dieu est sur tout et fait bien à jamais et nous préserve d'accidents. Les blés n'ont pas été gâtés par sa sainte bonté et miséricorde.

Le 9e du même mois nous fûmes encore gelés.

L'année 1709 il n'y eut ni blé ni vin dans tous les pays voisins.

Le vin piqué ou poussé se vendait cent livres. Peu de personnes pouvaient en boire et j'en vendis pour huit cent livres.

Cette année les pauvres peuples ont tout vendu ce qu'ils avaient pour avoir quelques pains d'orge ou de sarrazin. On a mangé les charognes mortes de quinze jours, les chiens, les chats, les rats. Les femmes ont étouffé leurs enfants crainte de les nourrir et dans cette paroisse aux fêtes de Pâques il n'y eut que quarante-huit communions. Cejourd'hui 1er août 1710, le vin poussé s'est vendu 44 livres et le vin droit 60 livres. Et bienheureux qui en pouvait avoir pour le prix.

Les 23, 24 et 25 il fit une terrible froidure. Les sarrazins furent tous gâtés ce qui fit enchérir les blés et froments et gâta ce qu'il y pouvait avoir dans les vignes qui demeurèrent sans pouvoir mûrir et la saison fut si sèche qu'on eut grand peine à semer.

Le vin, cette année 1710 s'est vendu six vingts livres aux vendanges et il n'était pas bon.

La présente année 1710 il y a encore eu si grande abondance de rats dans les maisons et les terres, bois et campagnes qu'on en fut extraordinairement tourmenté quel remède qu'on y pût apporter.

Le 4e novembre 1710, il fit pendant 2 jours un vent impétueux et ensuite une si terrible pluie que toutes les rivières débordèrent et inondèrent tout le rivage et firent tort à tout le pauvre peuple, emmenèrent les ponts de Moulins, d'Autun, de Paray-le-Monial, d'Orléans... et de tous les lieux des pays bas.

1711. — Les 29, 30 et 31 janvier 1711, le froid se prit si cruellement qu'il n'y avait personne qui pût aller en campagne et a duré jusqu'au dimanche au soir qu'il plut abondamment et le lundi, un chaud et le mardi suivant il plut, neigea, grêla, venta et fit un temps terrible.

Cette année a été affligée d'une quantité de rats et de loups qui ont fait mille désordres, a été extrêmement sèche. Les fruits mêmes en sont tombés et les arbres séchés.

En l'année 1709 et partie de 1710, sans les grains qu'on a tirés du Bas et du Haut Bourbonnais, la Bourgogne serait morte de famine, et en l'an 1711 et partie de 1710, sans la Bourgogne, le Bourbonnais serait mort de famine, n'ayant pu cultiver ni ensemencer leurs terres. Les receveurs des tailles ayant fait prendre et enlever les bestiaux et les terres et vignes étant demeurées sans aucune culture.

Le 21e juillet 1711, environ sur les deux heures après-midi, sans aucun tonnerre ni apparence, il fit une pluie mêlée de petit grésil qui a emporté ce qu'il y avait dans nos pauvres vignes.

1712. — L'an 1712, le 2e juillet à 6 heures et 9 heures du soir et le lendemain à 1 heure et demie après-midi il tomba de la grêle qui fit grand mal aux blés, vignes, jardins et aux fruits. Bien d'autres paroisses furent aussi endommagées.

1713. — La semaine sainte qui fut le 10e avril, il a tous les jours gelé extraordinairement, neigé et fait un vent insupportable pendant plus de quinze jours; toutes les fleurs des arbres à noyaux et poiriers printaniers furent perdus. Le blé renchérit et se vendait auparavant 50 sols le boisseau et fut à 3lt 5 sols.

1714. — Le 1er jour de mai 1714 il fit le matin une gelée qui emporta la moitié des vignes et gâta beaucoup les blés.

Cette année 1714 les bestiaux, c'est-à-dire, bœufs et vaches sont presque tous morts malgré tous les remèdes qu'on a pu trouver.

Les Récollets, religieux à Marcigny, inventèrent une dévotion de Notre-Dame de l'Hospital de Chenay, proche de Marcigny, qui y attira tous les peuples du voisinage qui y employèrent plus de cinquante mille écus tant pour le curé du lieu que pour lesdits Récollets qui y inventèrent et publièrent de faux miracles. Ce qui n'eut aucun effet, non plus que les exorcismes de M. le Curé de (*illisible*) proche (*illisible*).

Les laboureurs furent contraints de labourer avec des chevaux, des vaches, des taureaux, des veaux de deux ans et plusieurs n'eurent aucune bête de reste.

Les chèvres se vendaient 25lt et plus. On en amenait de Savoie et Dauphiné à troupeaux de cinq à six cents. Les moutons se vendaient vingt à 25lt la paire, un lièvre trente à quarante sols; la livre de beurre venant de Bretagne, 14 sols; la livre de chandelle 18 sols; le fromage 8 sols, 2 œufs un sol. La livre de très-méchante viande 4 sols, celle de porc 7 sols. Les tailles, le sel, tout fort cher à la réserve du pain que Dieu tient à un prix raisonnable. Les ouvriers sont rares et fort chers. Cette année, la petite vérole tua ou estropia partie des petits enfants, surtout en Auvergne et en Nivernais. Le vin cent livres le tonneau.

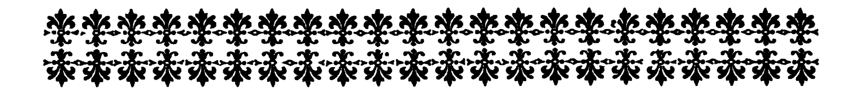
1715. — L'an 1715, le 15 janvier, il fit une nuit fort froide, les vignes furent gelées et les rejetons que les noyers avaient poussés depuis la méchante année.

L'an de Notre Seigneur 1715, le 18e jour de juin, environ une heure et demie après-midi, la paroisse fut fort endommagée de la grêle, surtout les vignes et fruit où il ne demeura absolument rien, les blés à demi emportés.

Le 4e juillet, environ sur la même heure, il fit encore un grand tonnerre terrible orage qui rompit beaucoup d'arbres, abattit le reste des fruits et une petite grêle animée par la violence d'un vent impétueux qui acheva tout le reste des branches de vignes et de leurs fruits.

Ici, avec l'acte de décès de Gilbert Barrois, curé de Molinet, se terminent les notes relatives au temps et à la misère dans cette commune, de 1694 à 1716.





LES ORIGINES

DE

BOURBON-LANCY

LES PREMIERS SEIGNEURS DE BOURBON-LANCY

BRANCHE CADETTE

(*Suite*)

Ces grandes largesses du sire de Bourbon-Lancy étaient la conséquence probable de l'idée qu'on eut en l'an 1000 de la fin du monde basée sur les termes du verset 7 du chapitre XXII de l'Apocalypse, disant qu' « après mille ans écoulés, Satan serait délié et sortirait de prison. » Le monde ne finit point en l'an 1000 de l'Incarnation : on reporta alors la terrible échéance à l'an 1000 de la Passion, c'est-à-dire à l'année 1033 : 1033 ne réalisa pas plus la terrible prévision qu'on continua jusqu'en 1040 et même un peu au delà, comme le prouve la charte de Cluny n° 2944, où on lit ces mots : « *Mundi termino appropinquante, ruinis crescentibus jam certa signa manifestantur* (1). » Aussi l'élan de la foi, qui avait commencé dès le commencement du Xe siècle, ne se ralentit pas et les innombrables donations aux établissements religieux le prouvent surabondamment (2).

(1) Traduction : La fin du monde approchant, des signes certains apparaissent par des ruines s'accroissant toujours. — Voy. l'*Ancien Forez*, I-10 et 25.

(2) Nous savons que, de nos jours, des savants des plus distingués contestent cette terreur de l'an mille, mais il suffit, pour en être convaincu, de voir combien sont nombreuses les libéralités faites à Cluny,

Il fut, *Ansedeus Borbo*, témoin de la confirmation par l'évêque d'Autun Helmoin, à l'abbaye de Cluny, de l'église de Digoin, avec les terres et dîmes qui en dépendaient ; Dalmace de Semur, *Dalmatius de Sinemuro*, assista à cet acte (1).

Dans une autre charte du même fonds (2), il est dit que le comte Hugues, évêque d'Auxerre (3), avait donné cette église sous le vocable de saint Georges, avec ses appartenances. Avaient souscrit à l'acte : Anseide de Bourbon et ses fils, Anseide et Guichard, *S. Ansedei de Borbon*, *S. Ansedei filii ejus*, *S. Guichardi*, *filii ejus*.

M. Canat de Chizy, dans les *Origines de Paray*, p. 110, prétend que la femme d'Anseide se nommait Guillemette, *Wilelma*, et qu'elle prit le voile à Marcigny, puisque dans une charte elle est qualifiée *ancilla Domini*. Nous ne partageons pas son opinion par la raison que la date s'y oppose et que ce n'est pas cet Anseide qui eut pour fils un Dalmace : on en aura la preuve plus loin. Mais si nous ignorons le nom de sa femme, nous sommes certain qu'Anseide eut les trois enfants que voici :

1° Anseide, qui continuera.

2° Guichard de Bourbon, *domnus Wicardus de Borbonio*, qui

du Xe au commencement du XIIe siècle. Le cartulaire de Cluny en fournit le nombre, savoir : sous l'abbé Bernon (910 à 927), il est de 156 ; sous Odon (927-942), de 188 ; sous Aymard (942-954), de 284 ; sous saint Maïeul (954-994), de 834 ; sous saint Odilon (994-1049), de 805 ; sous saint Hugues (1049-1109), de 936, soit 3,003, sans compter celles qui ont été perdues.

La charte no 2944 n'est point au surplus la seule qui donne ce motif de la fin prochaine du monde, car on trouve encore et *antérieurement* les suivantes : 24 mars 943, donation par Agrim et sa femme Eldegardis de l'église de Notre-Dame de Fareins, motivée par la crainte du jugement dernier et la ruine prévue du siècle présent : *venturi judicii examen precaventes*, *presentisque seculi crebrescentes ruinas pertinescentes* (AUBRET, *Mémoires des Dombes*, IV-3, pièces justif.).

Décembre 958, don par Maingod sur son bien *in villa vallis*, *in fine saviniacense : mundi terminum adpropinquante, ruyna crebrescentibus signa* (*no 1036 de Cluny*).

978, don par Adalard, sous-diacre de Saint-Vincent de Chalon, de son alleu dans le pagus chalonnais : *Mundi terminum adpropinquante*, *ruinis crebrescentibus jam signa certa manifestantur* (*no 1250 de Cluny*).

(1) *Cartul. Paray*, no 15.

(2) No 140.

(3) En 1039, ce comte se fit moine à Saint-Germain d'Auxerre, où il mourut le 4 novembre de la même année, âgé de 65 ans.

donna à Paray, sous le château de Saint-Jean (1), un lieu dit *Laubespin* ou *Belle-Epine*, *pulchra spina*, et le mont Aiglier (2), contre la rivière d'Arroux, à charge par le prieuré d'y construire une église ; il fit ce don l'année de sa mort, *in infirmitate de quà obiit :* Anseide des Angles, son cousin, fut l'un des témoins (*Cartul. Paray*, 13).

Le même, *Wicardus de Borbone*, assista à la donation par Artaud Le Blanc, au monastère de Saint-Rigaud, de ce qu'il possédait le long de la rivière de la Bourbe. On sait que Saint-Rigaud fut fondé en 1065 : voy. *Annales Académie de Mâcon*, II-19.

Guichard, seigneur de la Motte-Saint-Jean, fut marié à Mathilde de Semur, fille de Dalmace Ier, seigneur de Semur (en Brionnais), et d'Aremburge (de Vergy) (3). Il avait fondé le prieuré de la Madeleine, *Prioratus Marie Magdalene de Mota* (4).

Mathilde, devenue veuve, entra en 1082 au monastère de Marcigny, quoiqu'elle eut d'Anseide deux fils :

A. Dalmace de Bourbon,

B. Hugues de Bourbon,

qui continuèrent les seigneurs de la Motte-Saint-Jean.

3° Hildin de Bourbon, *Hildinus*, qui, de sa femme Emme, eut (5) :

C. Itier.

D. Hildin.

CINQUIÈME DEGRÉ : ANSEIDE DE BOURBON, DEUXIÈME DU NOM.

Anseide II, *Ansedeus de Borbon*, signa de son sceau la charte de fondation de l'église de Saint-Denis de Vergy, qui est de

(1) La Motte-Saint-Jean : *villa quæ vocatur Mota* (*Cartul. Paray*, 74).

(2) Peut-être mont Assin, hameau de la Motte-Saint-Jean.

(3) CUCHERAT, *Semur-en-Brionnais*, dans les Annales de la Société éduenne, XV-284.

(4) Pouillé d'Autun du XIVe siècle. Il fut détruit pendant les guerres ; au temps de Courtépée, il en restait à peine quelques vestiges. (*Des. de la Bourg.*, II-582).

(5) Ch. de 1030 ci-avant.

l'an 1033 (1). Il figura peu après dans l'acte par lequel Enzelin, évêque de Paris, plaça sous la protection et dépendance du chapitre d'Autun la collégiale de Saint-Denis de Vergy, qu'il avait fondée (2).

Hezelin ou Henzelin était de la famille de Vergy : il fut évêque de Paris en 1030. On trouve parmi les signatures des témoins celles d'Anseide, chevalier, *S. Ansedei militis* (3).

Une convention eut lieu, vers 1049, entre Hugues Célérier de Cluny et ses proches, relativement à ses biens au village de Sarceg (4) : Anseide de Bourbon céda à l'abbaye la liberté de deux de ses serfs, Jean et Vérannes, et reçut 15 sols des religieux (5).

En 1049, le même Anseide permit à l'un de ses vassaux du nom d'Achard d'échanger, contre une autre terre, un champ à Bésornay, près la clôture du Sauvement (6), qu'il tenait de lui en bénéfice (7).

Anseide, *Ansedeus de Borbon*, laissa à Cluny, pour le repos de son âme, les condemines de Sainzog (alias Cinzos) et la forêt de Mai et approuva ce qu'Humbert avait déjà donné au même lieu. Cette charte a trois variantes dans le cartulaire de Cluny au n° 3332 : dans l'une d'elles, il est dit que les moines auront à payer au donateur 22 livres poitevines, et qu'Humbert, son fils, qui approuva tout, reçut 4 livres en deniers et sa femme 20 sols ; dans une autre, figure parmi les témoins Anseide des Angles, dont le nom est écrit *de Angleduris*, forme bien près de celle d'*Anglures*.

Ses enfants furent :

1° Autre Anseide qui continuera.

(1) *Gallia christiana*, Instr., IV-78. — Voy. aussi les chartes 633, 639 et 641 du *Cartulaire de Souvigny*, postérieures à l'an 1000.

(2) *Hezelinus Parisiorum ep.* : Diplôme d'Henri Ier, en 1048 (Ecole des Chartes : fac-simile latin, n° 42).

(3) De Chesne, *Généal. de Vergy. Preuves*, p. 66.

(4) Localité inconnue. — *Alias*, Sinzog et Cinzos.

(5) *Cartul. Cluny*, n° 3034).

(6) Le Sauvement, *Castrum Salvamenti*, en la paroisse de Ciry-le-Noble.

(7) *Cartul. Cluny*, n° 3246.

2° Humbert de Bourbon, *Humbertus Borbon.*

La charte de Paray n° 107 explique que le comte Hugues de Chalon (1), sur le point de décéder, *migrans a seculo* (2), lui avait donné sa fille Hermengarde (3) en mariage, avec en dot la terre de Digoin, cédée déjà au prieuré par le comte Thibaut de Semur à son lit de mort, vers 1065. Hermengarde, à son tour, sur le point de trépasser, se rendant à l'admonestation du prieur Hugues et du consentement de son mari (4), rendit Digoin aux religieux, qui reçurent parmi eux son fils Humbert encore en bas âge ; le prieur remit aussitôt à Humbert de Bourbon (père) un cheval de la valeur de 200 sols et 250 sols en espèces, et à Humbert et Dalmace, ses neveux, un porc et un mouton, à cause des pacages (5).

Une autre de novembre 1083 (6) contient les dispositions de la charte de Paray n° 107, mais plus brièvement ; elle est passée au château de Bourbon et ensuite publiée à Paray ; elle mentionne divers témoins parmi lesquels Anseide des Angles, *Ansedeus Angedur.*

Humbert de Bourbon, *Umbertus de Borbo*, est rappelé en 1089 comme approuvant une donation faite à Cluny par Joceran de Cypierre, *de Jopetra,* et sa femme Odille, avec approbation par leurs fils, Liébaud et Athon, du village de Chazelles, *Casellas*, au pays de Mâconnais (7).

D'Hermengarde, qui prit le voile à Marcigny dès 1066, Humbert paraît n'avoir eu que :

Humbert de Bourbon, qu'il donna à Cluny étant encore en bas âge, comme on l'a vu ci-dessus.

(1) Hugues II de Semur (1070-1080), fils de Thibaud et d'Ermentrude.

(2) Il décéda en 1083 (vers 1078, d'après l'abbé U. Chevalier).

(3) Hermengarde résidait au château de Busseuil (Saône-et-Loire) quand Humbert de Bourbon la demanda en mariage (*Cartul. Cluny*, IV-3402.— Note de M. l'abbé U. Chevalier, dans Préface du *Cart. de Paray*, p. XIV).

(4) *L'Art de vérifier les dates* assure, d'après un titre original, qu'Hermengarde était veuve lorsqu'elle restitua Digoin en 1075 : la charte que nous citons dit, au contraire, qu'Humbert père était présent à l'acte.

(5) *Cart. Paray*, n° 107.

(6) *Eodem loco*, n° 3602.

(7) *Cart. Cluny*, n° 3636. — LAINÉ, *Généal. Damas*, p. 47.

SIXIÈME DEGRÉ : ANSEIDE DE BOURBON, TROISIÈME DU NOM.

Anseide III, *Ansedeus Borbo*, figure sous cette désignation avec Dalmace de Semur, parmi les témoins de la confirmation, au prieuré de Paray, par l'évêque Helmuin, du consentement du chapitre de l'église de Digoin, église qui avait été, nous l'avons vu, donnée avec ses terres, dîmes et appartenances (1).

Il assista, par la ch. 140, au don fait par Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, où l'on voit, parmi les signatures, les suivantes : *S. Ansedei de Borbo, S. Ansedei filii ejus, S. Wichardi filii ejus*, etc. Il faut se garder de confondre l'église de Digoin, sous le vocable de saint Georges, dont il y est parlé, avec la chapelle de Digoin consacrée à saint Victor (2).

Anseide, dit *Anseder* de Bourbon, est cité dans une charte de 1056 à 1087, contenant la « donation faite de l'église de Saint-Hilaire-sur-Charran au prieuré de la Charité-sur-Loire par Archambaud de Desize, *de Diseio*, approuvant tout ce qu'en avait fait Frotmond, son cousin, pour l'intérêt qu'il y avait ; le tout pour le remède de son âme et de celles de sa femme et de ses frères, et encore pour les âmes d'Aton de Desize, *Atonis de Diseio* et d'Anseide de Bourbon, *Anseder de Borbon*, ses parents. Fait à la Charité, Girard étant premier prieur dudit lieu ; Wilelme, comte de Nevers ; le roi Philippe régnant ; Hugues étant abbé de Cluny (3). »

A la même époque, autre passé au château de Bourbon (Lancy) « contenant don fait à la Charité par le susnommé Frotmont, fils de Théobert *de Diseio*, ou de Desize, de la moitié d'un certain héritage qu'il appelle *de novo fundo*, du consentement de son cher seigneur *Dacinius de Bourbon* (4), du fief

(1) *Cart. Paray*, n° 15.
(2) Canat de Chizy, p. 79.
(3) L'abbé DE MAROLLES, *Inv. des titres de Nevers*, p. 602.
(4) Ce nom de *Dacinius* qu'on ne retrouve nulle part ne peut être qu'une mauvaise forme ou une fausse lecture du mot *Ansedeus*.

duquel il mouvoit. Présents : Robert de la Monnoye ; Hugues, fils de Gilbert, archiprêtre de Talant (Bourbon) ; le roi Philippe régnant (1).

Anseide de Bourbon, *A. de Borbone*, est cité dans une charte de 1145 de l'abbaye de Vézelay, comme l'un des compagnons, *comites*, du comte Eudes de Bourgogne (2).

Guillemette, sa femme, *Wilelma*, veuve et avancée en âge, prit le voile à Marcigny : à cette occasion, Dalmace, son fils, Guichard, son frère, et Guillaume Le Fort, leur beau-frère, donnèrent audit monastère un domaine dit au Pin, paroisse de Bourbon (3).

Voici ce titre, que sa brièveté nous permet de reproduire ici en entier avec sa traduction :

Cartæ Damalchi Bourbon fragmentum

Sciant filii universi sanctæ Matris Ecclesiæ quod Damalchus Bourbon, et eius frater Wichardus, nec non Willelmus Fortis qui eorum habet uxorem sororem, dederunt in perpetuum Deo et Marciniaci monasterio pro eorum matre Willelma, quam susceperunt ancillæ Dei ibi Deo servientes in suum consortium ad casellum locum Jugi Pinni, tres homines ex alodio suo atque sua hereditate (4).

Fragment de la charte de Dalmace de Bourbon.

Sachent tous les fils de notre sainte Mère l'Eglise que Dalmace Bourbon, son frère Guichard, et aussi Guillaume Le Fort qui a pour épouse leur sœur, donnèrent à perpétuité à Dieu et au monastère de Marcigny, pour leur mère Guillemette, que les filles de Dieu, qui y servent là Dieu, prirent dans leur communauté, au domaine du Joug du Pin, trois hommes de leur alleu et de leur héritage.

On le voit, les enfants d'Anseide III et de Guillemette étaient :

1° Dalmace, *Dalmatius*, *alias Dalmachus*, qui continue les seigneurs de Bourbon.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

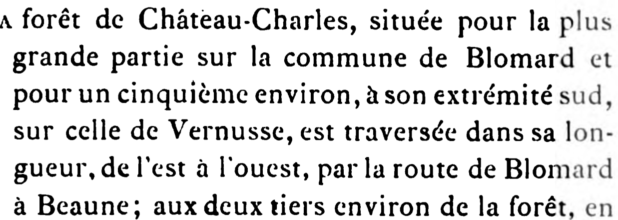
(*A suivre*).

(1) *Ibidem*, p. 602.
(2) DU CHESNE, *Ducs de Bourgogne*, *preuves*, p. 40.
(3) Courtépée, III-129.
(4) *Bibliotheca Cluniacensis*, add. de du Chesne, col. 86.



LES
ENVIRONS DE BLOMARD

CHATEAU-CHARLES



La forêt de Château-Charles, située pour la plus grande partie sur la commune de Blomard et pour un cinquième environ, à son extrémité sud, sur celle de Vernusse, est traversée dans sa longueur, de l'est à l'ouest, par la route de Blomard à Beaune; aux deux tiers environ de la forêt, en partant de Blomard, un peu avant la maison du garde et tout près de l'amorce du nouveau chemin forestier qui dessert le midi de Château-Charles et en sort à l'étang de Rivalaix, on remarque, à droite et à gauche de la route, une enceinte qu'elle coupe à peu près par le milieu. De larges fossés ou douves flanqués de l'agger qu'ils ont fourni, bien qu'adoucis et comme à-demi effacés par le temps, sont encore parfaitement distincts et, sous la futaie de chênes et de hêtres qui a tout envahi depuis longtemps, peuvent facilement se suivre tout autour de l'espace qu'ils défendaient jadis.

L'enceinte très grande qu'ils déterminent (environ deux hectares) est à peu près carrée ; sa situation, par une altitude de 400 m., domine la région environnante, surtout au midi et au couchant.

Tout indique une importante place de défense, et quelle qu'elle fût autrefois, simple campement retranché, castel de terre et de bois du temps des Carlomans ou manoir féodal, ou que successivement elle eût offert ces différents états, il

est clair qu'on a sous les yeux les traces d'un vieux château, — « le château de Charles », — qui a précédé la forêt ou était entouré par elle, et qui lui a donné son nom.

Malheureusement, si les témoins qui restent sont formels, ils ne renseignent guère plus que la tradition ; point de vestiges de constructions, ni même de débris, soit dans l'enceinte, soit le long de son rempart ; on dit bien, pour expliquer l'absence de ruines, que de nombreux matériaux auraient été enlevés ; mais on ne sache pas que des fouilles méthodiques aient été pratiquées ; et cependant une simple tranchée faite sous des yeux compétents révèlerait au moins des fondations si des constructions ont existé et retrouverait peut-être assez de documents pour éclairer ce passé.

M. E. Desjobert, dans la *Revue des Eaux et Forêts* (numéro du 10 octobre 1893), a décrit ce que l'on voit aujourd'hui du château Charles et recueilli ce que les gens du pays en disent :

« ... Nous nous sommes arrêtés sur une vaste enceinte rectangulaire, qu'on appelle Vieux-Château. On me dit que l'on a puisé là-dedans comme dans une carrière pour construire les hameaux de Ventuile et des Sablons. Peut-être, mais j'en doute fort ; car, malgré mon ignorance, je crois voir dans cette enceinte un simple retranchement fait de mouvements de terre, sans aucune maçonnerie, un de ces châteaux du temps des Carlovingiens, tout en bois, avec palissades sur la crête des remparts et tours aux angles. Celui-ci a 150 m. de côté avec deux entrées très manifestes, et du fond du fossé au sommet de l'agger, il y a encore une différence de niveau de plus de 6 mètres. Il pouvait contenir bien des gens, des bêtes et des richesses, alors que du confortable on ne connaissait encore ni le mot ni la chose, et, en temps de guerre, donner asile aux familles d'alentour et à leurs troupeaux.

Un Charles ou Karl quelconque avait sans doute là son principal établissement, comme nous disons dans notre style moderne. D'où le nom de Château-Charles. Et ce vieux châ-

teau pourrait encore n'être pas si vieux, s'il est vrai, comme je l'ai ouï dire à des gens qui s'y connaissent, que la plupart des petits manoirs féodaux, contrairement aux données admises par les romanciers, demeurèrent jusqu'au XIIe siècle, et même plus tard, bâtis non pas en pierres, mais tout simplement en terre et en bois.

Non loin de là, je crois voir une voie romaine dans le chemin de Beaune, qui traverse Rivalaix de l'est à l'ouest. Un chemin en relief, une chaussée pour traverser un terrain qui se défonce facilement, c'est assurément de bonne administration ; mais jamais les chemins qui se sont tracés tout seuls ne présentent ce caractère ; tandis qu'on les retrouve à chaque instant sur les routes dont les Romains avaient sillonné la Gaule.

J'entends dire dans le pays que ce chemin de Beaune fait partie de l'ancienne voie qui allait de Néris à Vichy. Je le crois volontiers. »

M. l'abbé Brisson, curé de Blomard, ajoute à ces appréciations les renseignements personnels qu'il a pu réunir :

« 1° De conversations particulières, j'ai appris que l'on ne retrouvait plus trace de pierres à l'emplacement de Château-Charles. Elles auraient été complètement enlevées par les constructions du Sablon, de Ventuile et (comme on le dit aussi) de Montmarault. Cela paraît assez improbable. On serait plutôt porté à croire qu'il n'y a jamais eu de pierres en ce lieu.

2° M. Thomas, garde de la forêt, m'a dit avoir trouvé des débris de vaisselle sous les pieds d'un arbre abattu par le vent, en cet endroit, il y a un certain nombre d'années.

3° M. Thomas et sa famille disent aussi qu'à certain endroit, sur la route qui traverse Vieux-Château, on entend sous les pas un résonnement qui indiquerait la présence d'un souterrain.

Conclusion : Des fouilles seraient le seul moyen d'éclaircir la question. »

Nota. — Dans l'extrait de la *Revue des Eaux et Forêts* cité plus haut, M. C. Desjobert croit reconnaître, non loin du Château-Charles, une voie romaine traversant le bassin assez profond où se trouve aujourd'hui l'étang de Rivalaix. Relativement à l'existence de cette voie et à la probabilité de sa construction par les Romains, M. Nony appuie l'opinion de M. Desjobert des observations suivantes : — Dans l'étang même de Rivalaix, environ au tiers de sa longueur en partant de la levée, à la limite des deux communes de Beaune et de Vernusse, qui se partagent l'étang, on remarque en été lorsque les eaux sont basses, et mieux encore naturellement lorsque l'étang. se vide, une sorte de jetée dont les gros blocs sont si étroitement unis, si fortement ancrés dans le sable, qu'on croirait au premier abord voir un relief rocheux du sol. De près, on est vite détrompé ; les blocs sont d'une sorte de grès rougeâtre particulier à la région, mais qui ici ne sont pas « en place. » Visiblement, ils ont été déposés là et juxtaposés ; cette jetée ou digue est bien de main d'homme, mais le volume des matériaux, les difficultés de transport, le soin de l'agencement montrent bien cet ordre de travaux puissants et durables que peuvent seules créer une civilisation avancée et une administration forte et que la race indigène ne pouvait ou ne voulait exécuter, surtout dans ces contrées alors et longtemps si sauvages.

L'origine romaine de cette chaussée est donc, ainsi que le pense M. Desjobert, extrêmement probable ; mais qu'elle ait fait partie, suivant l'opinion des gens du pays, de l'ancienne voie qui allait de Néris à Vichy, ceci paraît moins évident. En effet, la direction de Néris à Vichy est de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, et une ligne droite allant d'une de ces villes à l'autre passerait près de Bellenaves ; la direction de la chaussée qui coupe l'étang de Rivalaix est au contraire du nord-nord-est au sud-sud-ouest, suivant une ligne allant de Montmarault à Montaigut, c'est-à-dire perpendiculaire à l'autre ligne. La voie de Néris à Vichy aurait donc fait là un

crochet qu'on ne s'expliquerait pas, d'autant qu'elle aurait choisi pour cette torsion la traversée d'un bassin au moins marécageux. — Il est donc probable que la grande voie, aussi directe que possible, se tenait sur les hauteurs, à peu près suivant le tracé du chemin de fer de Gannat à Montluçon, et que la chaussée en question faisait partie d'une route secondaire allant rejoindre la principale.

A. Mony.

(*A suivre.*)



NOS VIEUX POÈTES

AULTRES LECTRES DE BAUDE

A MONSEIGNEUR DE BOURBON

Dans un précédent numéro du « Bulletin-Revue », nous avions donné les premières lectres du vieux poète moulinois au Duc de Bourbon. — Baude, mis au Châtelet, se recommandait au prince et faisait, pour lui plaire, grand éloge du Bourbonnais et de ses productions.

Malgré tout, son élargissement se fit attendre, et ses ennemis en profitèrent pour le traiter plus mal encore. Baude dût écrire à nouveau à son protecteur. Ce sont *Les Lectres* que nous donnons ici.

L'auteur expose les motifs de sa mise en prison. Il demande au duc, gardien des lois, de vouloir bien les faire respecter en sa faveur. Il ne fait plus de son pays natal qu'un éloge considérablement affaibli. Le peu d'empressement du seigneur de Bourbon à lui venir en aide avait dû, sans doute, changer sa manière de voir là-dessus.

BAUDE se plainct, prince puissant,
Très hault et redoubté seigneur,
A vous, comme des fleurs yssant (1)
Et principal conservateur,
Qui main forte avez et faveur
Pour exécuter par police
Ce que sera dict par justice.

Or est ainsi que, pour louer
Le roy et sa proximité,
Il a fait qu'on a fait jouer
Une briefve moralité,
En laquelle on a récité
Que droict est souvent interdit
A maint, par malle voulenté,
Avecques singulier proufit.

(1) Issu des fleurs de lis.

Et tout ainsi qu'erbes, racines,
Roche, pierre, boue et gravois,
La course des fontaines vives
Empeschent bien souventes fois :
Ainsi font de faict et de voix
Tous ceulx qui, en particulier,
Sans droit, sans raison et sans loix,
Ayment leur proufit singulier.

Le droit cours de justice empeschent,
Et par leur ornée pratique,
Enmy l'eaue qu'ilz troublent, peschent
A la foulle du bien publique.
Maulx en viennent, guerre s'applique,
Mauvais rappors, guerres, contends.
Mais aucuns (ne sçay qui les pique)
N'en ont pas esté bien contens.

Les ungs se veullent appliquer
A herbes, autres à gravois ;
Et dient que pour les moquer,
On a ce fait. Riens n'y congnois,
Sauf leur honneur. Mais toutesfois
Baude n'a tant sceu buissonner
N'alléguer coustumes ne droiz,
Qu'on ne l'ait fait emprisonner.

Qui estoupe plus ung conduict
Qu'erbes, pierres et immondices,
Il vaul pis que celluy qu'est duict
Faire pour argent injustices.
Il n'a rien blasmé que les vices ;
Aussi ne luy conseilleroye.
Chascun pourra veoir leurs malices,
Par le double qu'il vous envoye.

Baude, après brisement de portes,
En effect à mynuict fut pris
(Qui estoient dures et fortes)
Et au Petit Chastellet mys.

Parlement qui avoit permis
Jouer ce que a esté faict,
Au pourchaz de ceulx de Paris,
L'en feirent mectre hors par effect.

Or Paris, doutant le transport,
S'opposa ; pour la vyolance,
S'ajoigny, s'il a droit ou tort.
La Cour retint la cognoissance.
Car nonobstant (1), par arrogance
Veullent qu'il soit précipité ;
S'il (2) ny sçait mectre résistance.
Actendu leur auctorité.

Par le cryminel lieutenant,
Fut plusieurs fois interrogué,
Lequel l'alla fort enquerant
S'aucun grant (ou son subrogué)
Prince l'avoit épilogué
Pour plus donner à aucun charge ;
Et s'il le disoit de bon gré,
Il serviroit à sa descharge.

Quels ilz sont, je ne les congnois ;
Et me traicte l'on povrement
Pour ce que je suis du Bourbonnois.
Garny de pauvre entendement ;
Mais j'ay ouy dire souvent
Par le rapport de maintes gens,
Que c'est le propre fondement
De la secte des maistres gens (3).

Vous et la court de Parlement
Estes gardes et protecteurs
De ce royaume entièrement.
La Court sont pronunciateurs,
Ainsi que les cent sénateurs,
Et vous devez estre Pompée
Pour contraindre les transgresseurs:
Et pour ce portez-vous l'espée.

(1) Corrigez *ce non obstant.*
(2) Ou plutôt *Si.*
(3) Ou plutôt *Maistres-Jehans.* C'était un mot très employé sous Louis XI comme équivalent d'intrigant.

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Revue scientifique du Bourbonnais. – Sommaire de février : Les animaux vertébrés de l'Allier (suite), par M. Ernest Olivier ; — Anneaux autour de la lune observés à Moulins, par M. de Rocquigny-Adanson (avec planche) ; — Le coup de foudre de la Feline, du 23 janvier ; — Observations météorologiques du mois de janvier.

Le Magasin pittoresque du 15 janvier 1895 publie un article de M. Le Fustec sur la colonne zodiacale de l'église de Souvigny, XIIe siècle.

La Revue britannique a commencé, le mois dernier, la publication d'un roman historique « Le Fou et la cour », traduit du portugais par M. H. Faure.

Au Pays des Lettres, par Guy de Téramond : chez Simonis Empis, à Paris.

Débris, sonnets par Louis Audiat : chez Crépin-Leblond, à Moulins.

Vieux Livres et vieux Auteurs bourbonnais, II, par J.-B. Thonnié : chez le même.

Jacques de Champfeu et sa relation de l'Expédition de Mahon, en 1756, Curiosités bourbonnaises, VI, (extrait de *la Quinzaine*), par Roger de Quirielle : chez Durond, à Moulins.

La Gazette des Beaux-Arts du 1er janvier dernier publie un très important article sur Marcellin Desboutin, par M. Edouard Rod, avec cinq gravures.

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 15 février : L'intimité (suite), par M. Max Audier. — « Ultima », sonnets, par M. Audiat. — Le Grand vent, poésie, par M. Geo Bonneron. — Nos grands citoyens (suite et fin), par M. le Dr Vannaire. — La Duchesse d'Abrantès, d'après Garrett, par H. Faure.

Sommaire du 28 février : L'intimité (suite), par M. Max Audier. — Le vieux Cheval, poésie, par M. Guy de Téramond. — Au directeur des « Muses Santones », poésie, par Alfred Crépin-Leblond. — Veillée d'Hiver, poésie, par M. Eugène Cavalier. — Petits Bourgeois, par M. Joseph Place. — A travers les livres, par M. Roger de Quirielle.

Discours prononcé dans l'église d'Ainay-le-Château, à l'occasion des noces d'or sacerdotales de M. l'abbé Hivon, par M. l'abbé Desnoix, curé de Valigny-le-Monial. — Moulins, Et. Auclaire.

La Chanson de l'alouette, par feu le comte A. de l'Estoille : chez A. Storck, à Lyon.

Nouvelle histoire de Lyon. Antiquité. Tome Ier, par André Stegert. — 1 vol. illustré, g. in-4°, 615 p. 1895. — Lyon, Bernoux et Cumin, éditeurs.

L'auteur est allié à plusieurs familles de Moulins et du Bourbonnais.

BEAUX-ARTS

Inauguration d'un théâtre. — Le 10 courant, a eu lieu la soirée d'ouverture du théâtre de Cusset. Cette nouvelle salle, construite par M. Tourteau, peut contenir de 4 à 500 personnes. Elle doit sa coquette décoration au pinceau habile de MM. Ripault et Sauroy. Les décors, brossés par les mêmes artistes, sont absolument charmants et du meilleur goût. La série habilement comprise de ces toiles permettra désormais à toutes les troupes de jouer les pièces du répertoire courant et les nouveautés, à la grande joie des habitants de Cusset, que la pauvreté de l'ancienne salle privait de toute distraction théâtrale, autre que les concerts.

Exposition artistique. — La ville de Clermont-Ferrand, siège du Concours régional de 1895, se prépare à recevoir M. le Président de la République, qui vient la visiter le 31 mai et le 1er juin, en réunissant à la date fixée la plus grande somme d'attraction.

Une exposition des Beaux-Arts aura lieu à Clermont dans la deuxième quinzaine du mois de mai prochain.

Le produit d'une loterie sera, avec la dotation annuelle du Musée de la ville, consacré à l'acquisition d'œuvres exposées.

Le but de la Commission d'organisation est de faire mieux connaître nos artistes et de faciliter leurs œuvres.

Sa tâche sera facilitée par la présence en Auvergne, à cette époque de l'année, des baigneurs ou touristes qui fréquentent les stations thermales de la Région : le Mont-Dore, Royat, La Bourboule, Châtel-Guyon et Vichy, et par l'affluence des nombreux visiteurs, venus à Clermont pour assister aux fêtes données en l'honneur de M. le président de la République.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le maire de Clermont.

Salon des Orientalistes. — Notre compatriote Marius Perret figure au catalogue du Salon des Orientalistes avec les œuvres suivantes :

1. *El-Aghouat, l'oasis et le Sahara.*
2. *Tirailleurs sénégalais en arrière-garde* (acquis par le musée de Pau).
3. *Douar d'Oulad-Naïl.*
4. *La Poste entre le Mzab et Ouargla.*
5. *Tirailleurs sénégalais*, souvenir de la campagne du Fouta, colonne Dodds.
6. *Le Sahara au sud d'El-Aghouat.*
7. *Dromadaire fourbu.*
8. *Un Douar* (lithographie en couleur pour la publication « les Peintres lithographes »).

MÉLANGES

Société nationale d'Agriculture. — Dans la séance du 20 février dernier, M. Doûmet-Adanson, président de la Société d'Horticulture de l'Allier, a fait d'intéressantes communications sur deux arbres qui peuvent être avantageusement utilisés dans nos régions.

« Le premier est le *Pterocarya caucasica*, genre de juglandacées, formé de trois, quatre arbres de l'Asie tempérée et du Caucase ; distingué des noyers par un bractée femelle subadnée à la base de l'ovaire et non modifiée dans le fruit, des bractéoles inférieures à la bractée et largement adnées à l'ovaire ; une drupe dilatée en deux ailes. Cet arbre sert à fixer les rives et les berges des rivières.

Le second est le *Populus Simonis*, arbre qui convient pour les plantations dans les villes, où il aurait le grand avantage de servir d'arbre d'alignement sans gêner les constructions voisines par un développement excessif de la ramure.

Ce peuplier chinois a les rameaux réflexes qui lui donnent l'élégante forme pyramidale par laquelle il se distingue.

M. Doûmet-Adanson a également appelé l'attention sur le citronnier de Chine, qui a supporté 25 degrés au-dessous de zéro et forme, au bout des cinq ans, des buissons impénétrables à cause de ses épines. Il faut toutefois avoir la précaution de ne planter que des sujets ayant déjà trois ans de semis, c'est-à-dire ayant atteint 30 à 50 centimètres.

« Au printemps, le *Citrus triptera* se couvre de fleurs blanches très élégantes donnant naissance à de petites oranges comme des mandarines. L'odeur en est agréable, le fruit sent l'essence de térébentine. Traité comme le fruit confit connu sous le nom de Chinois, le fruit du *Citrus* devient comestible comme plante de confiserie. »

Société d'Agriculture. — Dans sa dernière réunion, la Société d'Agriculture de l'Allier a arrêté le programme des primes de culture, d'améliorations foncières et de viticulture du concours départemental qui se tiendra à Dompierre le 15 septembre prochain.

Sur la proposition de M. Bourdelier, l'assemblée a voté des félicitations aux agriculteurs qui, cette année comme les précédentes, ont si avantageusement soutenu la réputation du Bourbonnais aux concours d'animaux gras et de reproducteurs de Moulins, Nevers et Paris. Elle accorde une mention toute spéciale à MM. Petit Félix, Jardet et Guillaumin, auxquels quatre prix d'honneur ont été décernés à Paris.

Le dernier numéro du *Bulletin-Journal* de la Société contient un rapport adressé au Ministre de l'Agriculture sur le concours général d'animaux gras et de reproducteurs tenu à Moulins en 1895.

Archives départementales. — Par arrêté préfectoral du 5 mars, M. Ferdinand Claudon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, a été nommé archiviste de l'Allier, en remplacement de M. Vayssière, décédé. M. Claudon appartient, croyons-nous, à la promotion de l'année 1893.

Exposition internationale de Toulouse en 1895. — En vertu d'une délibération du Conseil municipal de la ville de Toulouse et d'un arrêté préfectoral, il sera organisé, de mai à octobre prochain, à l'occasion du Concours régional, sur la Grande-Allée, l'une des plus belles et des plus vastes promenades de la ville, une Exposition internationale, laquelle comprendra les sections suivantes :

Industrie, arts industriels, commerce, travaux scolaires, agriculture, viticulture, arboriculture, hygiène, beaux-arts et tout ce qui s'y rattache.

Pour renseignements ou communications, s'adresser à M. Eugène Paulard, directeur général de l'Exposition internationale de Toulouse.

Une éclipse. – Le 11 mars, nous avons eu une éclipse de lune. Les astronomes nous annonçaient un spectacle très intéressant ; malheureusement, l'heure était tout à fait incommode pour les amateurs, et puis, le ciel était passablement couvert pour gêner leurs lunettes. Commencé à 2 heures du matin, le phénomène s'est terminé à 3 h. 1/2 A ce moment, la lune a commencé à sortir de l'ombre et, à 4 heures, elle avait fini d'en émerger.

Voici, du reste, l'horaire de l'éclipse :

	Matin.
Entrée dans la pénombre	1 h. 7
Entrée dans l'ombre	2 h. 3
Commencement de l'éclipse totale	3 h. »
Milieu de l'éclipse	4 h. 36
Sortie de l'ombre	5 h. 34
Sortie de la pénombre	6 h. 29

Grandeur de l'éclipse, le diamètre de la lune étant 1 : 1,626.

Récompense honorifique. — Dans sa séance du 20 février, la *Société des Agriculteurs de France*, réunie sous la présidence de M. le marquis de Dampierre, a décerné une médaille de vermeil à M. Marcel Vacher, secrétaire de la *Société d'Agriculture de l'Allier*, pour son travail sur l' « Etude de la petite propriété rurale dans une région non déterminée. »

Cette distinction honorifique est des plus méritées et nous l'enregistrons avec plaisir.

« Union bourbonnaise ». — Le banquet annuel, suivi de bal, de l'*Union bourbonnaise*, a eu lieu dans les salons Corazza, 12, galerie Montpensier, Palais-Royal, le samedi 16 mars, sous la présidence de notre compatriote, M. Coulon, artiste sculpteur.

Les Bourbonnais à Paris. — On vient de publier la statistique des mouvements intérieurs de la population en France.

Nous y relevons les chiffres suivants qui intéressent notre département :

On compte officiellement 4,924 habitants de l'Allier originaires de la Seine.

A l'inverse, on compte 14,483 Bourbonnais habitant la Seine.

Notre pays est, du reste, celui de tous les départements du Centre qui émigre le moins vers Paris. Le Cher compte 22,877 habitants à Paris ; le Puy-de-Dôme, 23,600 ; Saône-et-Loire, 28,123 ; la Creuse, 28,125, et la Nièvre, 39,263.

CARNET DE DEUIL



HIPPOLYTE PERCHER.

(Harry Alis).

Notre compatriote M. Hippolyte Percher, plus connu sous son pseudonyme littéraire d'Harry Alis, a été tué le 1er mars, dans un duel à l'épée, par le capitaine Le Chatelier, ancien officier d'ordonnance de M. de Freycinet.

A la suite d'un article assez bénin, du reste, sur « les concessions coloniales et africaines », paru dans le *Journal des Débats* et auquel M. Le Chatelier, concessionnaire au Congo français, avait cru devoir répondre,

il y eut une lettre personnelle adressée par M. Percher à son contradicteur et dont ce dernier demanda raison par les armes.

Le duel eut lieu, à 11 heures, dans une salle de l'établissement dénommé le « Moulin-Rouge », situé à l'extrémité de l'île de la Grande-Jatte.

A la première reprise, M. Harry Alis fut atteint à l'aisselle droite d'un coup d'épée qui traversa les deux poumons ; l'épée sortit sous l'aisselle gauche.

La mort fut presque instantanée.

Hippolyte Percher était né le 7 octobre 1857 à Blanc-Fossé, commune de Couleuvre, où son père (qui vit encore, ainsi que sa mère) était régisseur des propriétés de M. Fould. Après avoir fait ses études au lycée de Moulins, il vint à Paris et se lança de bonne heure dans la littérature et le journalisme. Tandis qu'il écrivait dans les divers recueils périodiques où, de 1875 à 1880, les jeunes faisaient leurs débuts, il publiait plusieurs romans qui ne sont pas sans mérite et obtinrent un certain succès ; notons parmi eux *Petite Ville* (dont l'action se déroule à Larcy...-Lévy), *Kara-Kiri* et, le dernier, *Quelques Fous*, recueil très curieux de nouvelles d'une psychologie aiguë, qui parut en 1890. Mais c'est vers 1880 qu'il trouva sa voie : entré à ce moment au *Parlement* comme reporter, il s'y fit bientôt une place considérable et, après la disparition de cet organe, il la retrouva au *Journal des Débats*. Entre temps, M. Harry Alis avait été l'un des fondateurs et l'un des plus actifs collaborateurs de la *Revue contemporaine*.

Après avoir rédigé quelque temps au *Journal des Débats* des articles d'information, il y devint peu après chef de service. Son activité infatigable le poussa bientôt à fonder l'*Agence Dalziel* qui ne dura pas.

C'est en qualité de chef des informations aux *Débats* qu'il fit connaissance de Paul Crampel, l'explorateur déjà connu du bassin de l'Ogoué. Crampel le conquit à la cause coloniale qui, dès lors, n'eut pas de partisan plus convaincu et plus ardent. Pour permettre à Crampel de réaliser son plan de réunion de nos colonies congolaises, soudanaises et algériennes en un seul bloc, il fonda, avec le prince Auguste d'Arenberg, le comité de l'Afrique française ; et la première expédition que subventionna cette Société, qui devait prendre de si grands développements, fut celle de Crampel. Un premier échec ne l'arrêta pas ; il suscita les expéditions Dybowski, Maistre, Mizon et tant d'autres qu'il a racontées dans ses deux livres : *A la conquête du Tchad* et *Nos Africains*, et qui furent l'objet d'une conférence faite à Moulins, le 7 mai 1892.

Harry Alis avait compris au cours de ses entreprises que la clef de la politique française en Afrique était l'Egypte. Il résolut d'étudier cette question à fond, alla à plusieurs reprises, passer quelques mois dans le

pays et en rapporta un livre récemment paru : *Promenades en Egypte.* Depuis lors, il mena, tant en Egypte qu'à Paris, une campagne acharnée contre l'occupation britannique. La veille de sa mort, il publiait encore dans *Les Débats* une réponse à un article du *Times* sur le Harrar et la politique française dans l'Afrique orientale.

M. Harry-Alis menait aussi dans les départements une propagande active dans le même but. Nous annoncions dans le « *Bulletin-Revue* » de janvier, la conférence qu'il avait faite à Bourges sur « la question d'Egypte. »

Les obsèques ont eu lieu le 5 mars.

De magnifiques couronnes en fleurs naturelles avaient été envoyées par la rédaction, l'administration, le personnel et les typographes du *Journal des Débats,* la Compagnie coloniale franco-africaine, le Comité de l'Afrique française, l'Association des Journalistes parisiens, les Bourbonnais de Paris, etc., etc.

Un piquet du 115e régiment d'infanterie rendait les honneurs militaires au défunt, qui était chevalier de la Légion d'honneur.

A la gare d'Orléans plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par M. Patissier-Bardoux, représentant la colonie Bourbonnaise à Paris.

Le corps est parti ensuite pour Etampes où l'inhumation a eu lieu, selon les volontés de M. Percher.

Les journaux français et étrangers ont été unanimes à déplorer la fin tragiquement prématurée de notre malheureux compatriote. Tous ont rendu hommage à ce travailleur infatigable qui, parti de rien, était arrivé à une situation brillante par la seule force de sa volonté et de son talent.

En Egypte sa perte a été considérée comme un véritable deuil national.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 1er Mars 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET.

Étaient présents : MM. Seulliet, Doûmet-Adanson, Bertrand, Clément, Vié, Grégoire, Delaigue, Aubert de la Faige, de La Boulaye, Tourteau, Bernard, E. Cavalier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion sont déposés sur le bureau, parmi eux se trouvent : *Le Conservatoire des Arts et Métiers*, par M. Laussedat de l'Institut et la *Quinzaine Bourbonnaise*, publiée sous la direction de M. Crépin-Leblond.

M. Grégoire émet le vœu que le « Bulletin-Revue » mentionne tous les décès de nos confrères, d'une façon générale, en réservant toutefois des articles nécrologiques plus étendus pour ceux qui auraient participé plus activement aux travaux de la Société, ou se seraient plus particulièrement distingués dans les lettres, les sciences ou les arts.

M. Delaigue demande qu'il soit fait mention également de la mort de tous les hommes marquants du pays, quand même ils n'auraient pas fait partie de la Société.

Ces deux propositions sont adoptées.

La Commission préparatoire nommée pour s'occuper de l'Exposition des Arts à Moulins en 1896, s'est réunie le 22 février 1895, sous la présidence de M. Bertrand.

M. Vié, secrétaire de cette commission, donne lecture du procès-verbal de cette réunion, où l'on s'est occupé surtout de la question du local.

M. Delaigue demande à la « Société d'Emulation, » de prendre elle-même, l'initiative de former un Comité définitif dans un délai fixé par elle. Ce comité pourrait se composer des chefs d'administration, des membres de notre Société, des délégués du Conseil municipal et des personnes qui s'occupent d'art ou qui s'y intéressent. Une fois constituée, la commission se réunirait dans la quinzaine pour se subdiviser en groupes spéciaux, au nombre de quatre, savoir :

Une commission de peinture et de sculpture, une commission de finances, une commission scolaire et une commission dite des arts décoratifs.

En raison des difficultés qu'il y a à dresser, séance tenante, uné liste, la Société donne pleins pouvoirs à la Commission de choisir les personnes qui seront appelées à constituer le comité définitif; nos confrères sont invités à présenter cette liste à notre prochaine réunion.

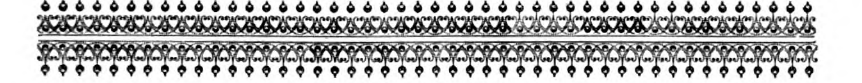
L'Académie des sciences de Clermont informe la Société qu'elle a décidé dans sa séance du 25 janvier, d'ouvrir une souscription pour élever un monument à Lavoisier et la prie de bien vouloir y prendre part.

Il est voté une somme de 20 francs et M. le Président est prié de vouloir bien représenter la Société, lors de l'inauguration de ce monument.

Sont admis comme membres titulaires, dans la classe des Arts, M. le docteur Mony, statuaire ; dans la classe des lettres, M. l'abbé Aucouturier ; dans la classe des sciences, M. A. Pouillien.

M. Mazet, instituteur à Yzeure, offre pour le musée une très belle collection de lépidoptères. La Société prie M. le président de bien vouloir écrire à M. Mazet pour lui offrir ses remerciements.





LES ORIGINES

DE

BOURBON-LANCY

LES PREMIERS SEIGNEURS DE BOURBON-LANCY

BRANCHE CADETTE

(*Suite*)

2° Anseide, *quidam miles nomine Ansedeus*, que l'intitulé de la charte de Paray n° 44 qualifie *præpositi quadrilensis*, prévôt, c'est-à-dire capitaine châtelain du château fort de Charolles. Il donna au prieuré un meix ou manse dans la paroisse de Saint-Just de Champlecy : témoins, sa femme Claire et ses fils Guichard, Hugues et Aganon, etc.

Il ne paraît pas avoir jamais porté le surnom de Bourbon : il s'intitulait peut-être Anseide de Charolles.

Il eut donc de Claire, *Clara*, sa femme :

A. Guichard, *quidam nobilis miles Wichardus*, qui prit l'habit religieux à Paray et y devint aumônier : il avait donné par la charte 45, au même village de Saint-Just, un pré et une vigne, une locaterie dit Chassoer, un serf nommé Constantin et sa part de ses enfants, un autre nommé Ansoen, plus *in villa Corouro*, toute la terre qu'il avait reçue en bénéfice du comte de Chalons et un moulin avec soutènement près le château de Charolles, *justa castrum quadrile*, et le pré qu'il y tenait du même comte.

B. Hugues fut le dixième prieur de Paray : par la charte 47, il donna à son monastère le moulin de la Planche, *a la Planchi dictum*.

C. Aganon, *quidam miles nomine Agano*, qui paraît avoir succédé à son père comme prévôt ou câpitaine châtelain : il est dit *præpositus* dans la charte par laquelle il donna un meix au même village Corouro et reçut de son frère le prieur Hugues 51 sols poitevins : le prieur remboursa en outre à Hugues de Chialo 40 sols pour le gage qu'il avait sur ce meix (1).

3° Guichard, *Wichardus*, l'un des donateurs ci-dessus.

4° Rodolphe ou Raoul de Bourbon, *Rodulfus de Borbon*, qui donna à Cluny, après 1080, une pièce de terre au village de Mazeroit ; parmi les témoins, Bernard Lance-Aiguë, *Bernardus Lancea acuta*. Il était probablement mort lors de la donation à Marcigny (2).

5° Une fille, dont nous ne savons le nom, mariée à Guillaume *Le Fort*.

SEPTIÈME DEGRÉ : DALMACE DE BOURBON, DEUXIÈME DU NOM.

Il est, dans la charte de Paray n° 115, qualifié *nobilissimus miles domnus Dalmatius* et non *Dalmachus*, comme dans le titre de Marcigny.

On y lit de plus qu'il était en désaccord avec les moines, relativement à une forêt située entre la vieille et la nouvelle ville,

(1) Nous ne croyons pas pouvoir sans preuves, rattacher à Aganon les personnages suivants : Mathieu de Charolles, clerc notaire public en 1285 ; André de Charolles, damoiseau, clerc notaire apostolique, 1300 et 1311 ; Jehan de Charolles, bailli de Mâcon, 1341 : le dernier paraît avoir été Etienne de Charolles, qui figure dans un arrière-ban de 1608. (*Dict. topog. et hist. du Charollais*, manuscrit presque terminé).

(2) *Cart. Cluny*, n° 3571. — Le même recueil contient un autre titre relatif à ce Bernard, surnommé la *Lance aiguë*, qui fait don d'une autre terre à Mazeroit : elle est classée par M. Bruel de 1049 à 1109 et porte le n° 3145.

Serait-ce à ce dernier que Nicolay songea lorsqu'il évoquait, à l'appui du second nom de Bourbon-Lancy, ce « mot Lance, qui était le second d'un fils de Bourgogne, *sieur et baron de Bourbon-Lancy (?)*. » C'eut été le cas de le dire.

forêt qui empêchait le couvent de s'agrandir, *ex antiqua videlicet et ex novella villa, in circuitu sue crescentiæ juxtà* : sa femme Agnès et ses fils Foulque et Guichard en firent l'abandon au prieuré : Dalmace reçut une mule et 50 sols, sa femme 20 sols et ses fils aussi 20 sols ; Bernard *des Angles* eut pareillement 20 sols.

La *notice* de l'abbaye de Saint-Rigaud construite en 1065 mentionne, parmi ses bienfaiteurs. Humbert de Bourbon et son frère Dalmace, *Burbonensis Humbertus Dalmatiusque* (1), ainsi que Geoffroy de Semur : elle nous a été conservée par le chanoine de la Mure dans son *Hist. du diocèse de Lyon* (Preuves, p. 295).

Malgré ces œuvres pies, qui attestent sa religion et sa foi, Dalmace continua de molester les religieux de Paray. Cette fois, il s'agissait du pontonnier Gauthier ; il renonça à cette querelle, en présence de son fils Foulque (2). Mais d'autres difficultés les divisèrent encore. Dalmace prétendait être gêné par les serfs ou les terres du prieuré : il fit appeler devant lui le prieur Hugues et ils finirent par se mettre d'accord : Dalmace renonça à toutes ses chicanes à propos de l'église de Sposion (3), dont il abandonna le presbytère, le cimetière, les offrandes et la dîme, puis les terres nobles que tenaient de lui, au hameau de Vivent, Artaud de Malaret et son frère Geoffroy, Geoffroy de Vosensole et ses frères Hugues et Guillaume ; mais le prieur dut lui compter encore 100 sols et lui donner un cheval de la meilleure qualité. Sa femme et ses fils, qui avaient ménagé l'accord, reçurent 50 sols. Les témoins furent Agnès et son fils Foulque, *Falco*, qui s'engagea pour Guichard absent, et aussi Bernard et Robert des Angles, *Bernardus Angleduris, Robertus Angleduris* (4).

Lorsqu'aussi Liébaud de Digoine céda l'église de Saint-

(1) On y trouve aussi Archimbault de Bourbon et Ildin le jeune, avec son fils dont la mère était Gérunde.
(2) *Cartul. Paray*, n° 130.
(3) Localité disparue.
(4) *Cartul. Paray*, n° 154.

Bérain-sous-Sanvignes (1), *ecclesiam ad sanctum Benignum dictam*, avec ses appartenances, Dalmace approuva cette donation pour tout ce qui était de sa mouvance (2). Dalmace II fit le voyage d'outre-mer pour assister, en 1096, à la première croisade : *de Hierusalem veniens*, dit le rédacteur de la charte de Paray *n° 157*, au bas de laquelle furent mis, à son retour, l'approbation par sa femme et ses enfants.

D'Agnès il eut :

1° Foulque ci-après.

2° Guichard de Bourbon, *Wicardus*, absent au moment de la donation par son père de l'église de Sposion. C'est lui que les *Annales bénédictines*, IV-363, nomment à tort *Achardus*.

3° Humbert de Bourbon.

4° Barthélemy de Bourbon.

Ces deux derniers, cités dans la *Collection de Camps* (3), comme vivants dès 1077.

HUITIÈME DEGRÉ : FOULQUE DE BOURBON

Falco de Borbon : nous l'avons plusieurs fois cité déjà. Nous ne savons le nom de sa femme, mais nécessairement, il fut père de :

1° Hugues, dont l'article viendra.

2° Geoffroy de Bourbon, vivant en 1095 (4).

3° Girard de Bourbon.

4° Et Guillaume de Bourbon, qui assistèrent tous deux à la croisade, suivant un manuscrit de la Bibliothèque royale cité par Roger dans son livre intitulé : *La Noblesse de France aux croisades*, p. 170.

(1) Commune du canton de Montcenis (Saône-et-Loire).
(2) *Cartul. Paray*, n° 167.
(3) *Nobiliaire historique*, tome II.
(4) *Collection de Camps.*

NEUVIÈME DEGRÉ. — HUGUES DE BOURBON, DEUXIÈME DU NOM.

Hugues, *domnus Hugo de Borbon,* querella les moines de Paray pour une terre et une vigne dites d'Aumont, *ab Almont* : le prieur Burchard obtint de lui qu'il renonçât aux droits qu'il prétendait avoir sur ces fonds. Le traité fut approuvé par sa femme et par ses fils, qui ne sont pas malheureusement nommés : il reçut 25 sols et sa femme 15 (1).

Il fut père de :

1° Dalmace de Bourbon, cité avec son frère Guichard dans la charte de Paray n° 201 ci-après.

2° Guichard, qui continuera la filiation.

3° Guillaume, *Wilelmus de Borbonio,* qui fit un accord en 1125, alias 1132, avec Bernard Gros de Brancion, grand prieur de Cluny (2). Il a formé une branche cadette qui finit au commencement du XIVe siècle. (Voyez p. 64).

4° Elisabeth (?) mariée au sire de Jaligny, d'après une bulle de 1164 ci-après.

5e Guillemette de Bourbon, religieuse à Marcigny en 1128.

DIXIÈME DEGRÉ : GUICHARD DE BOURBON, DEUXIÈME DU NOM.

Il fonda, avec son frère Guillaume de Bourbon, l'abbaye du Saint-Lieu (aujourd'hui Sept-Fons), de l'ordre de Citeaux, dans la paroisse de Saint-Cyr de Diou (3), le 15 des calendes de février 1132, ainsi que l'attestent deux bulles, l'une du pape Adrien en 1156 et l'autre du pape Alexandre III en 1164.

Cette dernière rappelle que le bien avait été donné par Guichard de Bourbon, Hudin de Jaligny et Elisabeth sa mère :

(1) *Cart. Paray*, n° 200.
(2) *Gallia Christ.*, IV-1166.
(3) Commune du canton de Dompierre (Allier).

l'abbé était alors Azelin et était le troisième depuis sa fondation (1).

C'est à cette même époque que remonte à Bourbon, paroisse de Saint-Léger, le prieuré d'Amanzy ou d'Amanzey : quoique les archives municipales possèdent un *Inventaire des titres*, GG 9, on n'y trouve pas l'acte de fondation qui est attribuée à nos seigneurs de Bourbon (2).

Dalmace et Guichard de Bourbon, *Dalmatio atque Wichardo fratre suo*, firent un accord en 1123 avec le prieur de Paray Burchard pour les vignes de Chassagne et autres et, pour cet arrangement, ils eurent 48 sols et une paire de souliers, *unas caligas* ; parmi les témoins figure Bernard des Angles, *Bernardus de Anglis* (3).

Guichard n'eut certainement qu'une fille :

N.... (4) de Bourbon-Lanseiz (*sic*), mariée avant 1162 à

(1) *Gallia Christ.*, IV-499.
(2) Le premier prieur cité est Jean de Mougniac, en 1371.
(3) *Cartul. Paray*, n° 201.
(4) Nous croyons qu'elle s'appelait Radegonde, que l'on trouve à la fin du siècle, religieuse à Marcigny (CUCHERAT, *Cluny au XI*e *s.*, p. 238).

En effet, il est à remarquer qu'une commune du canton d'Issy-l'Evêque porte le nom de Sainte-Radegonde : Courtépée (*Desc. de la Bourgogne*, III, 169) dit qu'elle s'appelait autrefois *Chassigny*, mais le Pouillé d'Autun du XIe siècle la nomme *Calsingas* et celui du XIVe dit *Chausaignes* (vocable saint Blaise). Le nom ne lui vient donc pas de « l'apport d'une relique de cette sainte au temps des Croisades. »

Le *Légendaire d'Autun* assure que cette sainte était reine de France, mais l'*Ordo* du diocèse, qui classe sa fête au 13 août, se contente de la dire *veuve*.

Or, Radegonde, veuve du roi Clotaire, est morte le 13 août 587 ; ses reliques se gardaient dans l'église Notre-Dame de Poitiers, d'où il n'est guère probable qu'une partie ait pu avoir été apportée à Chausaignes, *au temps des Croisades ;* elles furent de plus dispersées et perdues en 1562, lorsque les Huguenots prirent la ville de Poitiers.

Pourrait-on en conclure qu'à Chausaignes, il s'agissait, non de la reine de France, mais de *Radegonde de Bourbon*, religieuse à Marcigny, lors de son veuvage, à la fin de 1162, avec Dalmace III de Semur, qui serait morte *en odeur de sainteté ;* et ce qui donnerait quelque consistance à cette hypothèse, c'est que Courtepée a eu soin de noter « qu'autrefois tous les habitants qui relevaient de la Boulaye, seigneurie alors à une branche de la famille de Bourbon-Lancy, venaient en armes le jour de sainte Radegonde. à une procession qui se faisait à l'issue des vêpres, pour veiller à la sauvegarde des pèlerins », lesquels y faisaient un grand apport le 12 août de chaque année. Cette fête était-elle une commémo-

Dalmace III de Semur qui, par elle, devint seigneur de Bourbon et transmit cette terre à ses descendants, preuve que la loi salique n'était pas de coutume au pays de Bourbon-Lancy.

Avec ses seigneurs bénéficiaires tombés en quenouille, la terre de Bourbon paraît avoir perdu son caractère allodial pour devenir un simple fief de la mouvance du duché de Bourgogne : aussi trouve-t-on le *fief* de Bourbon-Lanseis, *feodum de Borbon Lanseis*, attribué à Robert, duc de Bourgogne, dans le partage qu'il fit en 1272 avec Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, et sa femme Béatrix de Bourbon, des biens de la succession du duc Hugues, leur père et grand-père (1).

Nous venons de citer le nom de *Bourbon-Lanseiz*, mais une charte de l'église d'Autun, n° 100, de 1150 à 1170, semble prouver que cette appellation n'était pas encore partout en usage : Bourbon y est dit *Borbonem castrum*. Plus tard, le codicile du testament de Robert, duc de Bourgogne, en septembre 1302, citant, parmi les *fiefs* que son héritier ne pourra mettre hors de ses mains, *lou fié de Borbon-Lansseyz,* prouve que cette forme était communément usitée dès le XIIIe siècle. Elle est incontestablement tirée du prénom des premiers seigneurs qui est *Anseide* : l'usage en fit l'*Anseide* et la corruption du vulgaire *Lanseiz*, devenu définitivement LANCY (2) : on disait Bourbon-Lancy (*l'Anseide*) comme on dit Bourbon-l'Archambault.

ration de Radegonde, dame de Bourbon-Lancy, pour un fait resté inconnu....?

Les documents nous manquent pour trancher une aussi grave question, que ne dément point l'usage de son temps, car il existe nombre de saints locaux qui ne doivent leur canonisation qu'à un culte public chez eux : témoin saint Hugues de Semur, abbé de Cluny en 1044, mort en 1109, dont la fête fut cependant fixée plus tard par une bulle du pape Calixte II, son ancien disciple.

(1) DU CHESNE, *Ducs de Bourgogne*, *preuves*, p. 92.

(2) « Par lettres datées de Bletterans, le 22 avril 1478, Jehan de Chalon, prince d'Orange, donna à domp Jehan de Martigny, de l'ordre de Clugny, soubz-prieur de Sainct-Marcel-lez-Chalon... « des rentes et revenues des prioure du bourg de *Bourbon*-LENCIS et d'Anzy soubz Sainct-Martin-d'Ostun... » L'occupation du Charollais par les troupes royales mit cette nomination à néant. (A. DE CHARMASSE, *La guerre en Charollais en 1477 et 1478*, p. 27).

V

ARMOIRIES DES PREMIERS SEIGNEURS DE BOURBON-LANCY

Tous les auteurs anciens ou modernes, trompés par cette légende fausse que les seigneurs de Bourbon-Lancy étaient un rameau des sires de Bourbon-l'Archambault leur ont donné les armoiries de ces derniers : *D'or à un lion rampant de gueules, à un orle de huit coquilles d'azur* (1).

Observons d'abord que, dans ces armoiries, le nombre des coquilles, souvenir probable de la croisade, n'a jamais été bien fixé, car l'on voit dans l'abbaye de Belaigue, près de Montaigu-en-Combraille, à côté du tombeau d'Archambaud VI, la sépulture d'Odon de Bourbon (2), où le lion est accompagné de *onze* coquilles en orle et peut-être d'une bordure ; au contraire, sur le sceau d'Archambaud X de Bourbon appendu à un acte de 1247, l'écu porte *huit* coquilles qui sont représentées en nombre sur le caparaçon du cheval (3) : ces 8 coquilles sont, en effet, la quantité la plus ordinairement employée.

L'écusson en pierre, gravé au-dessus de la porte d'entrée de la mairie actuelle de Bourbon-Lancy, est sculpté ainsi, quoique d'Hozier, dans l'*Armorial général de France, Gén. de Bourgogne,* l'ait officiellement enregistré : *d'azur à un lion d'or et* TROIS *coquilles de même posées en orle* (4).

Mais il est certain, n'en déplaise au Juge d'armes officiel de France, que ce blasonnement est erroné : d'abord parce qu'il

(1) Archambaud VII, sire de Bourbon-l'Archambaud, portait en contre-sceau une bannière chargée de cinq mains disposées en sautoir, d'après un acte du mois de mars 1247, qu'il passa avec Alphonse de Poitiers (DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 446 *bis*).

(2) *Ancien Bourbonnais*, I-362.

(3) DE SOULTRAIT, note dans l'*Hist. des ducs de Bourbon par La Mure*, II-10. — Gérard de Bourbon-Vitry, mort en 1360, portait *dix* coquilles. (Bibl. nat. *Pièces originales*, *456*, *Bourbon*, *f° 183 v°*).

(4) H. BOUCHOT, *Arm. gén. de d'Hozier*, *Bourgogne*, I-278.

est impossible de placer *trois* coquilles en orle, mais surtout parce que les seigneurs de Bourbon-Lancy, et aussi leur bonne ville, n'ont jamais pu porter les armoiries des sires de Bourbon-l'Archambault. Et cependant Palliot, dans son excellent livre, *La vraie science des armoiries,* 1661, entraîné lui aussi par la légende, avait déjà blasonné, *p. 660* : « La ville de Bourbon-Lancy porte *d'azur à un lion d'or, à l'orle de huit coquilles de même.* » C'était un simple changement de l'émail et de la couleur !

L'auteur des *Notes et documents pouvant servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire,* p. 96, dit à son tour que les anciens sires de Bourbon portaient : *d'or au lion de gueules, accompagné de* trois *coquilles d'azur rangées en orle,* et la ville de Bourbon-Lancy : *d'azur au lion d'or accompagné de* huit *coquilles de même posées en orle !*

Essayons de démontrer quelles étaient les vraies armes des premiers seigneurs de Bourbon-Lancy. De ce fait établi que ces derniers n'étaient qu'une branche cadette de la famille chevaleresque des Angles, *de Angleduris,* devenue, comme on l'a vu, Aux Angles, *Angleduris,* puis *Angleuris,* Anglures enfin, il s'ensuit que le véritable blason, lorsque l'usage des armoiries fut adopté au retour de la croisade, est celui que Palliot, p. 328, indique ANGLURES ANCIEN : *d'or, à la croix ancrée de sable* ; rien, par conséquent des Anglure de Champagne, auxquels ils sont étrangers (1) : ceux-ci portaient : *d'or, semé de grelots*

(1) Le château de ces derniers subsiste encore près de Troyes, *à l'angle* d'une île formée par la rivière l'Aube.

On trouve dans les *Eloges* de Papire Masson, I-467, la vie d'Annet Anglure, *Annœi Anglurii,* dit Givry, *Givrius,* très noble et très vaillant chevalier, mort en 1594, qu'il dit originaire d'Anglure, forteresse à sept lieues de Troyes, *à Tricassinorum nobili Campaniæ urbe* : il la remonte à Saladin, vaillant chevalier, vivant en 1313, qui, en Asie, ayant combattu en combat singulier contre Saladin, chef ennemi, dont l'armure était couverte de grelots d'argent, demeura vainqueur et dut, en témoignage, porter le nom de Saladin, lui et les aînés de sa descendance, et, dans son écu, treize grelots d'argent. Après Saladin, la filiation donne Ogier, Simon, René, François, puis Annet, prénoms tout à fait étrangers aux nôtres, qui écrivaient leur nom *Anglures, de Angleduris,* alors que les Anglure champenois étaient *Anglurii.* Aucun doute ne peut donc subsister à cet égard.

d'argent soutenus de croissants de gueules (1). Au surplus, dom Plancher (2) a eu soin d'expliquer que cette maison d'Anglure champenoise n'a paru en Bourgogne qu'à cause des alliances qu'elle y a prises au XIII[e] siècle.

Nous concluons qu'il est grand temps de rendre aux premiers seigneurs de Bourbon-Lancy, comme à la ville elle-même, le vieil écu crucifère (3), seul conforme à la vérité historique : on fera cesser de la sorte cette anomalie singulière de voir la modeste petite cité de Bourbon-Lancy porter le blason de sa rivale, Bourbon-l'Archambault, à qui d'Hozier a oublié d'en donner un en lui enlevant le sien !

Il sera désormais acquis à l'histoire, dont la véracité doit être la plus essentielle condition, que Bourbon-Lancy et Bourbon-l'Archambault, toutes deux villes d'eaux, sont aussi distinctes et étrangères l'une à l'autre que les deux vieilles races qui prirent leurs noms, l'une d'Anseide, l'autre d'Archambault, deux seigneurs, qui ne peuvent être rattachés à une même souche.

E. Révérend du Mesnil.



(1) Palliot, *Eodem loco*, p. 361.
(2) *Hist. de Bourgogne*, II-302.
(3) Si un rapprochement était à faire, ce serait avec les Centarben, qui ont donné les Damas, mais nous n'en avons pas la preuve : voy. le Capitaine Poncenat dans le *Bulletin-Revue* de 1893, p. 109.



LES

ENVIRONS DE BLOMARD

(Suite)

CHATEAU DE SARRE

Le château de Sarre, démoli ou achevé de démolir en 1847 (il est encore marqué sur la carte de l'état-major), était situé au sud et tout près de Montmarault, — environ 500 m. des premières maisons. Bien qu'il n'en reste plus de traces, au moins apparentes aujourd'hui, la place qu'il occupait naguère est bien connue et facilement désignée par les gens du pays dont un grand nombre encore, — et en particulier le fermier actuel du domaine, M. Jean Colas, — l'ont vu debout et même encore en son entier ; c'est dans un pré, à quelques pas et un peu au-dessus des bâtiments de ferme qui existent toujours ; isolée en une douce éminence, la prairie — qui se relie par un léger vallonnement au coteau de Montmarault et en a presque l'altitude (487^{m}) — domine, ainsi que cette ville, non seulement la région, mais une vaste étendue ; de sa plate-forme, le château de Sarre, masqué seulement de bise par Montmarault, avait donc devant lui, à orient, à midi et à nuit, comme on disait au siècle dernier, la vue large et superbe qui règne de ce point culminant ; presqu'à ses pieds, la forêt de Château-Charles se déroulant comme un tapis de feuillage sur les revers qui s'étagent peu à peu jusqu'aux hauteurs de Salbrune et de Beaune ; vers le sud, le bois de Sarre ; plus

loin, le château de Puy-Guillon, si heureusement posé sur son cône rocheux ; plus loin encore, demi-voilés déjà par le lointain, les grands bois des Collettes ; bien au delà, par-dessus le relief de la Bosse (774^{m}) et par-dessus d'autres chaînons d'Auvergne, la cîme bleuâtre du Puy-de-Dôme, et enfin, tout au fond de l'horizon sud-est, formant la dépression tortueuse où l'œil, par la vallée de la Bouble, s'engage dans le bassin de l'Allier, là-bas, à plus de vingt-cinq lieues, une haute barrière brumeuse, les montagnes du Forez.

M. le curé de Blomard (1), comme pour le Château-Charles, a bien voulu faire des recherches sur le château de Sarre, et voici ce qu'il a recueilli :

« D'une conversation que j'ai eue avec M. Désiré Boutin, le propriétaire actuel de l'emplacement du château de Sarre et alentours, j'ai appris que :

Avant la révolution, le propriétaire de Serre ou Sarre, — domaine qui s'étendait sur une grande partie de Blomard,— possédait également une propriété à Saint-Marcel. L'habitation qu'il avait à Saint-Marcel était une maison située près de l'église, maison encore existante et entourée de fossés. (Je ne sais si cette maison se trouve reconstruite ou dans son état primitif). — Ayant émigré, la plus grande partie de sa terre fut vendue comme bien national, et quand il rentra en France, il dut même aliéner ce qui restait.

L'acquéreur du château fût, paraît-il, un nommé Brunat, qui eut comme successeur un autre Brunat, lequel démolit le château pour en vendre les pierres et aussi, paraît-il, pour découvrir un trésor qui n'existait pas.

Un pâtissier, gendre (je crois) de ce Brunat, vendit les biens de Sarre à un marchand, qui revendit tout en détail.

Il paraît que le château, démoli il y a environ cinquante ans, était une maison très vaste, avec tours, mais avec un seul

(1) Une erreur typographique nous a fait parler dans le dernier numéro du « Bulletin-Revue » page 85, de M. l'abbé Brisson, curé de Blomard ; c'est Bresson qu'il faut lire.

rez-de-chaussée pour le principal corps de logis, et que cette habitation datait de plusieurs siècles. On prétend même que Charles VIII s'y serait arrêté à son retour des guerres d'Auvergne. »

Quelques actes en ma possession m'ont permis de compléter les renseignements obtenus par M. le curé de Blomard et de préciser certains points.

Le premier acte est un « Procès-verbal de consistance et d'estimation de biens confisqués sur l'émigré Paul Johannot Bertillat, major aux ci-devant gardes françaises : »

« L'an troisième de la République française une et indivisible, le premier jour de vendémiaire, en exécution de la commission a nous donnée le six octobre de l'année mil sept cent quatre-vingt-treize (vieux style) par le Directoire du district de Montmarault, département de l'Allier, nous, François Déchaut, commissaire expert soussigné, demeurant en la commune de Voussac, nous sommes transportés accompagné des officiers municipaux de la commune de Blomard par nous requis, sur un bien national appelé Sarre, duquel nous avons distrait plusieurs héritages pour en faire de petits lots ainsi qu'il est constaté par notre procès-verbal du vingt-six Thermidor dernier. Lequel bien consistant, etc... »

De l'opération de M. le Commissaire Expert et des officiers municipaux requis par lui, résulte la formation et la vente de lots nombreux et importants, savoir : — La réserve de Sarre, le petit champ de la Croix du Lac, le bois de la Vallière, le domaine des Fauvanais, le champ du Bois, les Mofréchy du milieu, le petit Mofréchy, le champ du Taillis et la Pêche du Lac, le domaine de Lagaudière, la réserve de Ville-Vieille, le grand et le petit domaine de Ville-Vieille, le domaine de Ranciat, le domaine de la Porte, le domaine de Sarre et le champ du Coût, le domaine de Pochonnière, le domaine du Vieux-Sarre.

Il ressort de cette énumération que la propriété dite de Sarre, appartenant au moment de la Révolution à M. le baron

de Bartillat, s'étendait depuis le château de Sarre, au Nord, jusqu'au domaine du Vieux Sarre au Sud-Est, c'est-à-dire — et sans compter ce qui était sur Saint-Marcel — sur presque toute la portion de la commune de Blomard comprise entre le ruisseau de Sarre et celui du Venant.

De toute cette vaste propriété, le bois de Sarre, considéré comme domaine de l'Etat, resta seul invendu.

L'ancien propriétaire — qui est appelé dans ces procès-verbaux, Paul Johannot Bertillat, se nommait en réalité Paul-Louis-Augustin Jehannot, baron de Bertillat, ainsi que cela est établi par des actes postérieurs, où il est même qualifié de Lieutenant-Général.

Rentré en France, il adressa à la Commission chargée de la remise des biens séquestrés et non vendus une requête tendante à obtenir, en exécution de la loi du 5 décembre 1814, la remise de cinq cents arpents de bois appelés le Bois de Sarre, — et le 16 décembre de la même année la commission considérant que la réclamation est suffisamment justifiée, arrête que remise sera faite au Sr Louis-Paul-Augustin Johannot, baron de Bartillat, du bois de Sarre, contenant deux cent soixante et onze hectares.

De tous ses biens, le baron de Bartillat ne retrouvait qu'un bois sans un abri ; retiré à Paris, rue Saint-Louis au Marais, il y mourait en septembre 1821 ; et un peu plus tard, en 1849, ses héritiers dûrent aliéner le peu qui lui avait été laissé, c'est-à-dire, le bois.

Le nom de Sarre gardait donc seul désormais dans le pays le souvenir d'une grande propriété mise en lambeaux et d'un château qui allait disparaître.

Puits du Château. — Cependant si, à partir de 1847, le château ne laissait plus de vestiges, du moins à la surface du sol, une partie de ce qui l'avait entouré subsistait et subsiste encore.

Les bâtiments, vastes et bien conservés, qui servent aujourd'hui à l'exploitation du domaine, ont été très certainement reconstruits ou réparés à une époque relativement récente ;

mais autour des grand'portes et des jours la pierre taillée et sobrement décorée dans le goût du XIVe siècle montre que les constructions d'origine ont au moins 500 ans.

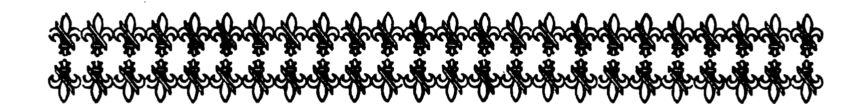
Un autre témoignage incontestable et très précis, donne et recule encore la date d'ancienneté ; c'est le puits du Château.

Bien que situé, ainsi que nous l'avons dit de l'emplacement du château de Sarre, à un point élevé et dominant les alentours, ce puits, évidemment alimenté par des nappes venant du niveau un peu supérieur de Montmarault, ne tarit jamais et donne son eau même dans les étés secs, comme en 1893, à quelques pieds du sol. — De forme octogonale au-dessus de terre, il est construit de fortes plaques de granit, très soigneusement assemblées ; sa margelle est ourlée d'une moulûre XIIIe siècle très purement taillée, de 15 centim. de hauteur, que représente le dessin ci-contre et la photographie jointe à ces notes. Chacun des huit panneaux porte un écusson avec armoiries, le tout sculpté en relief dans la pierre. Les écussons ont tous cette originalité d'être non placés droit mais suspendus par un angle : les armoiries, malgré l'usure du granit par le temps et sous la mousse et le lichen qui les incrustent par place sont encore très marquées ; les unes représentent nettement une tête de cerf avec les bois, les autres, plus effacées, un animal contourné qu'on pense être un écureuil.

Ce puits, très connu dans le pays, est l'objet de nombreuses visites ; on vient même d'assez loin pour le voir. Les divers propriétaires qui se sont succédé dans ce domaine et les fermiers, qui se servent journellement de son eau, l'ont respecté et conservé avec soin ; mais son âge commence à le menacer et il serait bien désirable que des dessins précis et un estampage de ses sculptures conservassent dans un Musée ce qui en reste encore.

A. Mony.

(*A suivre.*)



PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

RENSEIGNEMENTS

SUR UN PRIEUR DE SOUVIGNY AU XVIIe SIÈCLE.

Parmi les notes manuscrites laissées par M. Aubert de Fleigny, maire de Coulommiers en 1777, actuellement aux archives municipales de cette ville, se trouve la copie de toutes les inscriptions funéraires qui existaient avant 1793 dans l'église paroissiale de Saint-Denys de Coulommiers et dans l'église prieurale de Sainte-Foy, de la même ville. Parmi ces épitaphes, est celle de Nicolas de Mesgrigny, 41e prieur de Souvigny et prieur de Sainte-Foy. Elle se trouvait en l'église de Sainte-Foy, sur le pilier du côté de l'évangile.

A L'HONNEUR DE DIEU
ET
A L'ÉTERNELLE MÉMOIRE
DE

« Mes^{re} Nicolas de Mesgrigny, prieur de Sainte-Foy et de « Souvigny, chanoine de l'église de Paris, fils de Mre Jean de « Mesgrigny, conseiller du Roy en ses conseils, marquis de « Villeneuve, vicomte de Troyes, baron de Briel, seigneur des « Espoisses la Loge, et de dame Marie Bouguier; sa piété « encore plus illustre que sa naissance a été la consolation des « affligés, le secours des pauvres, l'ornement de son siècle. « En l'âge de 22 ans, il exerça la charge d'avocat général du « Roy en la cour des Aydes de Paris, avec tant de réputation, « que son mérite ayant de beaucoup devancé ses années, lui

« préparait de hautes alliances, une fortune considérable et
« de plus grands emplois, lorsque ayant témoigné plus de
« sagesse et moins d'ambition, plus fidel (*sic*) à son salut qu'à
« sa fortune, il préféra les conseils de l'évangile aux caresses
« du monde et suivit les mouvemens de Dieu qui l'appelloyent
« dans l'ordre ecclésiastique. Il accepta par obéissance des
« bénéfices qu'il vouloit refuser par humilité et fit incontinent
« connoitre par la construction de plusieurs édifices considé-
« rables en ce lieu, et la décoration de l'église et sacristie
« qu'il a enrichy d'un grand nombre d'ornemens, qu'il etoit
« le restaurateur de cette église, et par le bon usage de ses
« revenus qu'il etoit le père des pauvres et le dépositaire de
« leur patrimoine : Aussy préféra-t-il le titre d'administrateur
« du spirituel du grand hostel Dieu de Paris aux plus émi-
« nentes dignités de l'église, dans le refus desquels sa modestie
« s'entretint jusqu'à la mort. Les misères publiques et les
« nécessités de Paris allumèrent son courage et sa charité
« qui ne se lassoient point parmy tant de pauvres qui assié-
« geoient les rues, 50 qu'il faisoit vivre par chacun jour,
« publièrent sa piété malgré luy, mais son humilité nous
« déroba le reste et nous cache une infinité d'assistances et
« de libéralités secrètes qui n'ont que Dieu pour juge et pour
« témoin.

« Enfin, on peut dire que l'excès de son zèle *consoma* sa for-
« tune et sa vie dans les derniers efforts d'un caresme de la
« ville de Paris. Après 14 jours de fièvre très violente qu'il
« supporta avec une patience admirable, sétant acquitté de
« tous les debvoirs d'un chretien *fidel*, il rendit son âme à
« Dieu, et donna son cœur à cette église par un gage éternel
« de son affection.

PRIEZ DIEU POUR LUY

« *Obdormivit in Domino 22a octobris 1652, ætatis natus, 37.*
« *Sic vixit gloriæ plus satis*
« *Naturæ mediocriter*
« *Patriæ et pauperibus parum* » (sic).

Au-dessous de la lampe du côté de l'évangile :

« Cy gist le cœur de M[re] Nicolas de Mesgrigny, prieur de « Sainte-Foy, de Souvigny et chanoine de Paris, décédé le « 22 octobre 1652. »

De l'autre côté du même pilier du côté de l'évangile, sur une planche revêtue de vélin :

« Sta viator
« Jacet sub hoc marmore, qui marmor recusaret si viveret
« nobilissimus dominus
« D° Nicolaus de Mesgrigny.
« Non fuit marchio, non fuit præses
« Non fuit abbas, non fuit episcopus
« Id solum non fuit, quia esse recessavit.
« Fattor in patria marchio, in fratibus eques et præses fuit
« In uno primarius, in altero insulatus, illustris in omnibus.
« Ex advocato generali concionator ecclesiasticus
« Consecravit eloquentiam non mutavit
« Popularis eum sublimia diceret, sublimis dum popularia
« Temperabat utramque eloquentiam et bis eloquens erat
« Nec facundior illi linguæ quam vita fuit
« Omnis ejus vivendi ratio, sermo virtutis erat
« Canonicus primeriæ ecclesiæ Parisiensis
« Regularem vitam sine votis egit.
« Inter divitias pauper
« Inter aquales subditus
« Inter subditos pene æqualis vixit
« Tres prioratus pauperum usibus admisit non suis
« Recusaturus titulos, nisi fructus donare potuisset.
« Reparavit sacras ruinas, aras ornavit ex suo
« Et tribusbeneficiis pene ipse quantum beneficium fuit.
« Præpositus primario nosocomio
« Confundens suæ eum egenis
« Sœpe illos divites, sepe se pauperem fecit

« Nec minores erant elemosinæ privatæ quam publicæ
« Id satis publicam dicebat quod Deus aspiceret.
« Sectabantur illum pauperes quasi honorarii assectæ
« Quinquagenis quotidianam portionem distribuit
« Nec unquam solus aut sine Deo cœnavit.
« Denique nec alios hœredes haberet quam pauperes
« Erogata egenis utraque suppellectili
« Vix lectulum reservavit sibi in quo mori posset.
« Obiit an. D. 1652, ætat. 37.
« Dignus longiori vita, nisi dignior fuisset æterna.
« Meditabatur æternitatem intra tempus
« prœmiserat ad illam res suas et se ipsum :
« Idcirco, mature prevenit, quia celeriter ivit
« Abi viator et propere ad æternitatem
« Nemo securus habitat in civitate casurâ.

« *Scribetat Guillelmus Macé presbiter Constantiensis, nec non Sancti*
« *Mauri a Fossatis puerorum Chori magister, 1678.*

P. Labbé.

Ces épitaphes ont disparu en 1794, lors de la suppression de l'église de Ste-Foy de Coulommiers ; depuis cette époque, l'église a été démolie à plusieurs reprises et il n'en reste plus la moindre trace aujourd'hui.

Plusieurs membres de la famille de Mesgrigny ont appartenu à l'ordre de St-Benoît et figurent comme prieurs de l'église de Sainte-Foy ; ils firent exécuter d'importants travaux dans cette église. On ne trouve pas dans l'énumération de travaux qui leur sont attribués, le nom de l'église de Souvigny; il paraît improbable que Nicolas de Mesgrigny qui dépensa de grosses sommes pour le modeste prieuré de Sainte-Foy n'ait rien fait pour celui de Souvigny dont la plupart des bâtiments ont été élevés pendant les deux derniers siècles, d'autant plus qu'il s'en occupa beaucoup au point de vue historique. Il rassembla et fit copier sur vélin les pièces les plus

importantes concernant les annales de ce prieuré. C'est le *Thesaurus sylviniacensis,* manuscrit précieux pour l'histoire du Bourbonnais, bien qu'incomplet et dont une copie, à défaut de l'original perdu, existe à la bibliothèque municipale de Moulins.

Voici quelques renseignements complémentaires extraits des manuscrits de M. Aubert de Fleigny :

1° Jean de Mesgrigny fut prieur de Sainte-Foy, par la résignation de Jean d'Aubeterre, son parent, du 21 avril 1588. Il sortait d'une famille noble originaire de Troyes, et qui tenait un rang considérable dans le Parlement de Paris ; il ne possèda pas longtemps ce prieuré.

2° Louis de Mesgrigny, abbé de Quiney, diocèse de Langres (ordre de Citeaux) fut prieur commandataire de Sainte-Foy, par la résignation que lui en fit Jean de Mesgrigny le 30 décembre 1597. Il résigna ce bénéfice le 15 décembre 1603 à :

3° René de Mesgrigny, prêtre chanoine de Paris, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, proto-notaire du Saint-Siège apostolique. C'est ce prieur qui fit reconstruire presque tous les bâtimens de Sainte-Foy. Il légua à cette église mille livres pour la fondation de quatre services à perpétuité et plusieurs objets précieux, tels que sa chapelle en vermeil doré, plusieurs reliquaires d'orfèvrerie *travaillés avec beaucoup d'art,* des chavables et autres ornements de riches étoffes, le tout porté en son testament et dans le contrat de délivrance à Matthieu le Normant, grand vicaire et sacristain du prieuré de Sainte-Foy, le 18 mai 1644, devant Boucher et Corrozet, notaires au Châtelet de Paris, par Me Jean de Mesgrigny, vicomte de Troyes, baron de la Villeneuve Mesgrigny, conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire de la chambre des Comptes, frère et seul héritier de Réné de Mesgrigny.

Il mourut dans une très grande considération le 12 septembre 1643, et ses entrailles furent déposées au pied du grand autel de l'église de son prieuré. On lisait son épitaphe sur un pilier du Chœur de l'église de Sainte-Foy, du côté de l'épître.

4° Jean-François de Mesgrigny aussi chanoine de l'église Cathédrale de Paris, succéda à son oncle René comme prieur de Sainte-Foy.

5° Nicolas de Mesgrigny, prieur de Sainte-Foy et de Souvigny en Bourbonnais, est le dernier membre de cette famille de Mesgrigny qui ait possédé le prieuré de Sainte-Foy. — A l'âge de 22 ans, il avait exercé avec honneur et réputation la charge d'avocat général du Roy et de la Cour des Aydes de Paris. Il mourut le 26 octobre 1652, mais une année auparavant il avait résigné le prieuré de Sainte-Foy à Geoffroy Lhuillier, le 20 décembre 1651. Mr de Fleigny dit que l'on peut voir « les épitaphes qu'on lui a dressées dans le chœur de « l'église de Sainte-Foy ; l'une et l'autre sont d'une grande « beauté (?) surtout la latine *qui peut passer pour un chef d'œuvre en ce genre.* »

Les armes des prieurs de Mesgrigny sont : *d'argent au lion de sable.* »



RESTAURATION

D'UN VITRAIL DU XIIIe SIÈCLE



La petite église de Coulandon qui est un des plus intéressants monuments du canton ouest de Moulins renferme, dans deux de ses étroites fenêtres romanes garnies dans le bas de degrés, deux petits vitraux du XIIIe siècle que M. Gibouret, peintre verrier de Moulins, a restaurés fort habilement le 8 mars dernier.

Ces deux vitraux qui mesurent 0^m 56 de hauteur sur 0^m 20 de largeur représentent chacun le même évêque qui doit être, à notre avis du moins, Saint-Martin, patron de l'église de Coulandon.

Les vitraux qui garnissaient les autres fenêtres reproduisaient peut-être le même sujet.

La seule différence qu'on observe entre les deux évêques, des deux vi-

traux existants faits sur le même dessin, est la couleur du bâton de la crosse qui est jaune dans le premier vitrail et rouge dans le second et celle des chaussures des personnages qui sont bleues dans le premier et rouges dans le second. Ce dernier a fort souffert des temps et des orages ; M. Gibouret a dû refaire la figure du personnage, la crosse et une partie de la chasuble ; mais le premier est intact et a seulement été remonté sur plomb.

L'ancien plomb, obtenu au rabot, mesure de trois à quatre millimètres : le cœur en mesure un ; il était fort épais de champ, pour pouvoir retenir les verres gondoles de cette époque dont chaque morceau est assez habilement grugé.

Nous donnons ici la reproduction de ces précieux spécimens de l'art du XIIIe siècle, qui sont d'autant plus intéressants, pour nous surtout, que ces vitraux sont les plus anciens du Bourbonnais.

Le petit dessin qui accompagne cette note, nous dispense, sans doute de donner ici, une plus longue description de ces curieux petits vitraux.

Ajoutons cependant pour l'intelligence de notre dessin la désignation de tous les verres du vitrail qui est entier : la bordure est en verre blanc verdâtre ; le fond, rouge intense, jaspé ; la tête et les mains de l'évêque, en pourpre clair ; la mitre, l'aube, les manches et l'étoile en verre blanc ; la crosse et son bâton en jaune ; la chasuble en verre d'émeraude ; les parements du col en rouge ; l'agrafe en jaune ; enfin le manipule, la dalmatique, les souliers et le nimbe sont en verres bleus.

J. C.





TRIO DE SONNETS

LE DÉSERT

Ce sont les blancs décors des heures matinales
Sur le velours du sable où s'affaissent les tentes,
L'appel des chameliers et les longues attentes,
Avec l'effleurement des brises virginales.

La ligne des palmiers dont les plumages verts
Tremblent dessus les eaux, superbes et frileux,
Des genêts rabougris, des sommets nébuleux
Et des hanches d'argent vers les lointains ouverts.

Les chameaux ont repris leur marche balancée
La solitude éploie, impassible et glacée,
Le doux miroitement des espaces houleux.

Et réveillant au loin des sonorités claires,
La caravane suit les traces séculaires
Et va vers l'infini des ciels tristes et bleus.

UNE TRAPPE

D'immenses murs rougis par les feux du couchant,
Avec de loin en loin, de minces fleurs fripées,
Un haut portail ayant de claires échappées
Sur des cloîtres profonds dans un val chevauchant.

Et puis un campanile étroit, se détachant
Sur le ciel, à travers ses lignes découpées,
Dans le lointain pieux, les douces mélopées
Et les vagues lenteurs des hymnes du plaint-chant.

Tout au fond de l'enclos, dans les clartés suprêmes,
Comme un essaim d'avril et de floraisons blèmes,
Un vol de pigeons blancs tombe capricieux.

Et parmi les rameaux des arbres qui s'inclinent,
Au-dessus d'un guichet, vers des pauvres qui dînent,
Un Christ regarde et tord ses grands bras douloureux.

PRO PATRIA

On s'est battu le jour et puis l'ombre s'est faite
Sur un val de Castille où clament les muézzins.
Dans l'atmosphère étrange et lourde de défaite,
Le vent souffle léger les longs cris des tocsins.

Aux marges d'un chemin d'une blancheur de rêve,
Où de noirs peupliers chantonnent tristement,
Un groupe d'espagnols, interminablement,
Songe aux combats cessés à ces heures de trève.

Des branches de bois mort flambent de minces feux.
Il reste regardant leurs clartés délirantes
Fuir vers le ciel éteint, dans le froid douloureux.

Et tout près, au travers de voix désespérantes,
L'un des blessés se meurt et regarde joyeux
La victoire passer au fond de ses grands yeux.

Eug. C.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Le Patois de Ferrières : Etude comparative, par Pierre Encise. In-8° de 48 pages. Imp. Etienne Auclaire, Moulins.

Une partie de ce travail avait déjà paru sous un autre titre dans les *Annales Bourbonnaises*.

L'auteur, que beaucoup reconnaltront sans peine sous son pseudonyme de savant modeste, a voulu fixer avant sa disparition complète un des plus intéressants dialectes de la montagne bourbonnaise.— Nous ne pouvons que le féliciter de cette idée heureuse et aussi de la très intelligente forme littéraire dont il a su la revêtir.

Berthe et Berthine, par Georges Mareschal de Bièvre. Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris.

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 15 mars 1895 : L'intimité (suite et fin), par M. Max Audier. — Le Matin, poésie, par M. Charles Guinot. — Le Frichti, par M. Hugues Lapaire. — A travers les livres, par M. Marcellin Crépin-Leblond. — Echos.

Sommaire du 30 mars 1895 : Les affaires, par Théodore de Banville. — Les Voix, poésie, par Jean de l'Estoille. — Discours du maire de Gannat, 7 décembre 1790. — Les Girondins, jugés par Madame Roland, par M. H. Faure. — A travers les livres, par Le Liseur. — Echos.

Sommaire du 15 avril 1895 : Un vieux Paysan, par M. Gilbert Stenger. — Sous bois, poésie, par M. Adolphe Mony.— Avril, sonnet, par M. G.-A. — Marc-Antoine Baudot, par M. Louis Audiat. — Les miettes de la table, par M. Arsène Houssaye. — A travers les registres paroissiaux, par M. le Dr Vannaire. — Echos.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du n° du 15 mars : Excursions dans les Alpes du Valais (suite), par M. C.-G. Renoux. — Description d'un Ptinus nouveau, par M. E. Granjean. — Chronique. — Bibliographie — Perles de glace, avec figure, par M. de Rocquigny-Adanson. — Observations météorologiques du mois de février.

Sommaire du n° du 15 avril : Excursions dans les Alpes du Valais (suite), *av. planches*, par M. C.-G. Renoux. — A l'Académie des sciences, communication de M. Ernest Olivier. Météorologie. — Les Coquilles du Bourbonnais, par M. l'abbé Dumas.

Archives historiques du Bourbonnais. — Sommaire de décembre 1894 : Les méfaits de la maison de Chatelus, par M. l'abbé Reure (fin). — Les anciens registres paroissiaux de la Palisse, par M. R. de Quirielle (fin).— Chronique. — Table des matières.

Le Correspondant (28 février) a publié un curieux article de M. H. Faure sur les *Romarias portugaises*.

Marthe Pilmer, étude psychologique par un enfant de Montluçon, qui se cache sous le pseudonyme de « Claude-Antoine ». — Plon et Nourrit, éditeurs, Paris.

Traité théorique et pratique du contrat d'assurances sur la vie, par notre compatriote, M. J. Lefort, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. — Chez Thorn et Fils, à Paris.

La Journée de huit heures, par J. Dormoy ; prix : 10 centimes. — En vente au bureau du *Socialiste de l'Allier*.

Les Trois-Huit, par Henry Pinguet : prix : 30 centimes (sous presse).

La *Revue encyclopédique* consacre un article à notre malheureux compatriote Harry Alis.

La même Revue s'occupe et donne même la photographie d'un de nos compatriotes « grand prêtre du gnosticisme dualiste et albigeois », M. Jules Doinel, né à Moulins le 8 décembre 1842, archiviste du Loiret.

BEAUX-ARTS

Banville. — Nous apprenons que l'inauguration du monument Banville aura lieu au mois de juillet ou d'août prochain. La participation de l'Etat aux frais nécessités par l'édification de la statue a été promise par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, dans une proportion de 10 %, jusqu'à concurrence d'une dépense maximum de 25,000 francs. La statue du poète moulinois, actuellement chez le fondeur, figurera au prochain Salon des Champs-Elysées.

Voici la huitième liste des lots offerts pour la tombola :

Peinture sur terre cuite, M. Ploner aîné ; trois brochures sur Châteldon, par M. le capitaine Aubert ; peinture, M. Reby ; œuvres de Voltaire, 75 volumes, M. Gallard, notaire honoraire ; 9 photographies, M. Legros, de Neuvy ; peinture, M. Merlin, artiste peintre à Paris ; peinture, M. Garcement, artiste peintre à Paris.

La représentation de retraite de M. Got à la Comédie-Française, fixée au 20 avril, a fourni à M. Jules Claretie l'occasion de remettre à la scène un acte charmant de Théodore de Banville, *La Pomme*, qui n'avait pas été joué depuis 25 ans.

Un décret, rendu sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, vient de décider que le nom de « Lycée Banville » sera dorénavant donné au lycée de garçons de Moulins.

On annonce la mort de M. Jules Roulleau, auteur du buste élevé à Banville dans le Jardin du Luxembourg. Le nom de ce sculpteur de grand talent avait été mis en avant pour le monument que Moulins prépare à

son poète ; mais le comité crut devoir s'adresser à un compatriote, et c'est M. Coulon, le statuaire bourbonnais, qui fut choisi.

Le Salon du Champ-de-Mars s'ouvrira le 25 avril pour durer jusqu'au 30 juin.

Chapelle du Lycée..— Les peintures de la chapelle du Lycée, qui avaient été envoyées à Paris pour être restaurées, vont être incessamment retournées à Moulins.

On se souvient que ces peintures, attribuées à Lesueur, avaient été envoyées à Paris pour être réentoilées et repeintes.

La remise en place de ces peintures sera faite par une personne spécialement envoyée de Paris et par M. Fatré, plâtrier-peintre à Moulins, qui avait assisté à leur dépose.

Nos Artistes. — M. Marcellin Desboutin, le grand artiste peintre et graveur, envoie au salon une superbe « pointe sèche » l'*Homme allumant sa pipe*, qu'il vient de terminer pour l'Etat, et un portrait à l'huile de Puvis de Chavannes : le maître est représenté assis et drapé dans sa robe de chambre de bure blanche.

Ajoutons que le sort a désigné M. Desboutin comme juré supplémentaire pour la section de gravure.

Dernièrement le jury, composé de membres de l'Académie des Beaux-Arts, chargé d'examiner les différents concours pour le grand prix de Rome, s'est réuni et a désigné au nombre des concurrents admis à prendre part à la dernière épreuve pour l'entrée en loge (section de peinture) notre jeune compatriote, M. Henri Amédée.

M. Amédée exposa au dernier Salon des Champs-Elysées plusieurs toiles qui furent fort admirées.

Le Président de la République a visité, ces temps derniers, le salon des Orientalistes. Les journaux constatent que M. Félix Faure s'est longuement arrêté devant la belle exposition de Marius Perret. Le *Matin* insiste sur ce que, au rebours des orientalistes « en chambre », Marius Perret a poussé la conscience artistique jusqu'à passer près d'une année à étudier, au Sénégal, les paysages de l'Afrique tropicale.

MÉLANGES

Exposition. — Une exposition internationale et coloniale se tiendra à Saint-Etienne, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre prochains. Elle sera : agricole, horticole, viticole et industrielle.

Une exposition des beaux-arts, de l'enseignement et de la presse périodique, française et étrangère, aura lieu en même temps.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction générale de l'Exposition, à Saint-Etienne.

Vieilles monnaies. — En faisant défoncer un terrain à la pioche, M. Garcin, membre du conseil municipal de Dompierre, a trouvé un pot en terre de couleur jaunâtre contenant un certain nombre de pièces de monnaies. Voici le classement de celles qu'il a pu recueillir :

Gordien III,	mort en	238 —	3	exemplaires.
Philippe père,	—	249 —	4	—
Volusien,	—	254 —	7	—
Trebonien Galle	—	254 —	2	—
Gallien,	—	268 —	3	—

Tous ces empereurs sont, on le voit, de l'époque de la décadence et embrassent la période de 238 à 268 ans après J.-C. Or, comme il est probable que le reste du dépôt perdu dans le sol fraîchement remué appartient à ces règnes, on peut fixer l'enfouissement de ce petit trésor dans la deuxième moitié du IIIe siècle, ce qui constituerait pour l'ensemble des monnaies une ancienneté de plus de 1.600 ans.

Toutes ces pièces sont de billon, de bonne conservation ; de plus, les revers, sans être rares, sont néanmoins intéressants.

Aux Archives — Par arrêté préfectoral en date du 5 mars dernier, M. Ferdinand Claudon a été nommé archiviste du département de l'Allier, en remplacement de M. Vayssière, décédé.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue au nouvel archiviste.

La Revue des Autographes du mois dernier signale :

N° 266. — VILLARS (Ch.-L.-Hector, duc de), célèbre maréchal de France, de l'Acad. fr., né à Moulins en 1653, mort en 1734. — Let. sig. avec 7 lig. aut. : camp de Spire, 28 juin 1713, 2 p. 1/2 in-4 Belle lettre. . . . 20 fr.

Nos vieux compatriotes. — En 1892, il fut quelque peu question à Moulins d'élever un monument à notre glorieux compatriote, le maréchal de Villars. C'était du Cercle de l'armée territoriale que venait cette louable et patriotique pensée.

Au même moment, le Conseil municipal de Denain décida l'érection, sur l'une des places de la ville, d'une statue équestre représentant Villars entraînant ses soldats à la victoire. Un comité fut constitué ; une souscription fut organisée. La ville s'inscrivit en tête pour 10,000 francs. Un sculpteur exécuta la maquette de Villars à cheval. Tout cela fut l'affaire de quelques semaines ; l'enthousiasme semblait si chaleureux, que Moulins crut devoir céder le pas à Denain. C'eût été trop, en effet, de deux monuments élevés, en même temps, à l'illustre maréchal.

Puis, brusquement, tout ce bel élan s'arrêta. La souscription languit. On en prit texte pour discuter les titres de Villars à ce monument équestre. Un habitant de Denain entassa brochures sur brochures pour prouver que le vainqueur de Denain n'était point Villars, mais le maréchal de Montesquiou-d'Artagnan. Il fut réfuté par un professeur de Valenciennes. Devant ces controverses, la municipalité eut alors une idée admirable : elle proposa *de réduire la statue de la moitié de sa hauteur*. De cette façon, on pourrait au moins inaugurer Villars avant les élections municipales ! Les choses en sont là !

Inscriptions bourbonnaises. — A Bresnay, sur le tympan du porche de l'église, on lit au-dessous d'un monogramme du Christ :

HEC PORTA DNI... NE IN EAM
1586 MAZELLET
CURE

— A Valligny-le-Monial, sur une grange qui dépendait autrefois du prieuré et qui porte trois girouettes en fer forgé, avec fleurs de lis sur banderolles :

TOTA
SPES MEA
IN DEO
1700

— Au Petit Séminaire du Réray, sur le linteau de la porte d'un pigeonnier, se voit un pigeon sculpté, avec au-dessous :

COVVONS BIEN

Et au-dessus, la date : 1725.



MOULINS — IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 5 Avril 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET.

Etaient présents : MM. Seulliet, Bertrand, de Conny, Vié, Grégoire, Delaigue, Pérot, Laboissière, Guillaumier, Gérard, Tourteau, Bourdelier, Clément, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. Vié rend compte de deux réunions du comité préparatoire de l'exposition de 1896. Il y a été question de divers emplacements, entres autres du jardin de M. de Villequetout, situé entre le boulevard de Choisy et la rue Denain, et de la place qui se trouve derrière l'évêché. C'est cette place qui a été choisie définitivement.

M. Tourteau s'est occupé de dresser un plan qu'il fait passer sous les yeux de la Société et le devis approximatif des dépenses. Les constructions et l'aménagement coûteraient 2.000 francs.

Quant au montant des cotisations, la commission provisoire a laissé à la commission de patronage le soin de le fixer.

Ce comité définitif sera nommé par tous les membres de notre Société, membres de droit du comité de patronage, et par un certain nombre de personnes qui semblent devoir s'intéresser aux beaux-arts. Une liste en sera dressée par les soins de la commission provisoire et sera soumise à l'approbation de notre Société; avis en sera donné aux intéressés.

M. Doûmet-Adanson et M. Vié ont rendu visite à M. le Maire de Moulins, pour lui faire part du projet d'exposition et la mettre sous le patronage de la municipalité.

M. Sorrel a accueilli avec bienveillance cette communication et a fait espérer que, sur sa proposition, le Conseil municipal voterait comme subvention, la même somme que pour l'exposition de 1885.

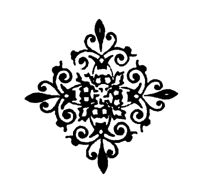
M. Seulliet et M. Delaigue se sont présentés chez Mgr l'évêque pour lui demander que, pendant l'Exposition, la porte qui donne sur la place de l'évêché et qui fait communiquer cette place avec le jardin de Monseigneur, demeure fermée. Sa Grandeur a gracieusement accédé à cette demande et a assuré notre Président de toutes ses sympathies ponr l'œuvre entreprise.

M. de Villequetout a reçu des remerciements pour l'offre généreuse qu'il avait faite de mettre son jardin à la disposition du comité.

M. l'abbé J. Clément lit une note concernant la restauration par M. Guibouret, peintre-verrier de Moulins, de deux curieux petits vitraux du XIII[e] siècle de l'église de Coulandon, représentant saint Martin, patron de l'église. Ces vitraux sont les plus anciens du Bourbonnais. Notre confrère en a fait un dessin qu'il présente aux membres de la Société.

M. Pérot fait la proposition de fêter le cinquantenaire de la fondation de notre Société, par une réunion extraordinaire, à laquelle seraient invités les membres des Sociétés savantes qui correspondent avec nous. Il demande qu'une commission soit nommée pour étudier les voies et moyens, afin de lui donner une certaine solennité. Cette proposition est renvoyée à la commission définitive de l'organisation de l'exposition de 1896.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. Claudon, archiviste du département, dans la classe des lettres, et M. Sauroy, artiste-peintre, dans la classe des arts.





LE MONASTÈRE
DE CHANTELLE

AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE
(Suite)

Le cloître ne finissait pas comme aujourd'hui à l'église, mais se continuait le long de celle-ci jusqu'au transsept. Sortant du mur nord de l'église, nous voyons encore des corbeaux qui nécessairement ont dû supporter une charpente. Même sur l'un d'eux nous voyons s'élever une espèce de colonnette carrée qui devait évidemment faire l'office d'un poinçon de bois. Là il n'y avait donc des colonnes ou piliers que du côté extérieur seulement. Enfin, contre le transsept une porte faisait communiquer cette galerie avec l'église. On a fait disparaître cette partie du cloître au XVIII[e] siècle, lorsqu'on a voulu consolider les murs de notre église par ces contreforts mastocs et disgracieux que nous voyons maintenant. Le cloître arrivait ainsi jusqu'à la tourelle carrée de l'escalier montant aux combles de l'église et sur laquelle se voit encore la trace de son toit. Quant au quatrième côté, je crois aussi qu'il a existé et il devait être voûté sur croisée d'ogives à nervures prismatiques, comme le côté nord. Ce qui me fait dire cela, c'est cette première travée qui, contiguë au côté nord, commençait la galerie Est, ce sont surtout ces arrachements brutaux faits à cette travée, ce sont enfin ces traces de toit aigu laissées sur le pignon Nord du transsept de l'église.

Du préau, au milieu duquel se trouve une vaste citerne, nous voyons les belles fenêtres à meneaux qui surmontent le cloître Nord et surtout les riches contreforts qui le contre-boutent, ils sont chargés de moulures élégantes, de nervures gracieuses et de pinacles charmants simulant niches.

Le cloître vu, entrons dans les appartements claustraux. Nous pénétrons d'abord dans le réfectoire. C'est une vaste et belle salle, à deux travées, couverte d'une voûte élevée aux nervures prismatiques dont nous admirons la retombée. Comme clef de voûte nous retrouvons les armes du prieur de Mareschal sous lesquelles nous voyons encore des restes du bâton prieural, qui y était posé en pal. A côté se trouve la cuisine actuelle, belle et grande salle non voûtée, mais à plafond à poutrelles. De l'autre côté du réfectoire nous entrons dans la salle capitulaire. Elle a aussi deux travées avec arc doubleau et nervures prismatiques et toujours les armes des Mareschal en clef de voûte; mais sur ses murs Est et Ouest, se trouve un trumeau Louis XIV. L'un d'eux, celui de l'Est, porte, dans un médaillon ovale, le cœur enflammé des Génovéfains et sur celui d'en face, nous avons le cachet du prieuré; le bâton de prieur au milieu de deux palmes, accostées en chef de deux fleurs de lys. Puis vient la salle de communauté pareille à la précédente avec ces deux travées, les mêmes nervures et les mêmes armes des Mareschal avec le bâton prieural. Tout ce rez-de-chaussée a dû, évidemment, être construit à la même époque que le cloître Nord qui s'y appuie ; c'est-à-dire pendant l'administration du prieur de Mareschal dont nous revoyons si souvent les armoiries.

Mais, regagnant la tourelle que nous avons vue à l'extrémité du cloître, prenons l'escalier que j'y ai signalé et tout en le montant, remarquons cette moulure en spirale qui orne son noyau et qui peut, à la rigueur, servir de main courante, usage d'ailleurs auquel elle était destinée. Nous arrivons ainsi au premier, là une porte à draperies nous donne accès, par une antichambre, à un long et large couloir qui nous

mène à l'infirmerie actuelle. Elle n'a rien de remarquable, si ce n'est une belle cheminée du XVIe siècle qui porte sculpté, sur une pierre en saillie, l'écu ci-contre, reposant sur un bâton de prieur. Les émaux ne sont pas représentés, mais évidemment ce sont les armes de Simon Mercier du Max, prieur de Saint-Vincent de Chantelle de 1544 à 1557, qui portait : de gueules au chevron d'or acccompagné de trois étoiles de même (1).

Cette partie n'a donc pu être construite qu'à cette époque.

Plus loin, dans une autre belle pièce, qui malheureusement a été coupée en deux par un galandage, se trouve une autre magnifique cheminée, dont le volumineux manteau disparaît sous un réseau de nervures flamboyantes. Au milieu se voient les armes que je rapporte ici. L'écu repose encore sur un bâton prieural posé en pal. Ce sont celles de Pierre de la Porte, d'une famille du Berry (2) qui était prieur de 1480 à 1493. Il portait : d'or à la bande d'azur.

Au bout du couloir, nous arrivons à la chapelle dite de Ste-Jeanne de Valois. C'est une pièce à trois travées voûtée sur croisées d'ogives. Les jolies nervures prismatiques en sont très multipliées et très saillantes. Aux clefs de voûtes nous retrouvons les armes des Mareschal avec le bâton prieural. Au fond, il y a une cheminée aux moulures du XVe siècle qui, décrivant une courbe gracieuse, vont se perdre dans le mur en y pénétrant. Sur son manteau nous voyons les armes du prieur de Pierre de la Porte. Cette cheminée pourrait bien avoir été faite après coup, car elle coupe les nervures de la voûte qui semblent la traverser. Cette salle est éclairée par une fenêtre surmontée à l'extérieur d'un arc en accolade très élancé, orné de feuilles gaufrées rampantes et se terminant par un

(1) M. l'abbé Boudant, dans la liste des prieurs de Chantelle qu'il nous donne dans son *Histoire de Chantelle*, porte Simon du Max comme prieur, de 1544 à 1557. Mais les seigneurs du Max étaient des Mercier qui portaient le nom de leur terre ; voir les *Noms féodaux*.

(2) M. l'abbé Boudant la prétend du Forez, cependant je la trouve en Berry avec des armes.

beau chou frisé. Au mur du fond, vis-à-vis la fenêtre se voient les pierres de taille des pieds droits d'une large ouverture de deux mètres qui a été bouchée. La tradition veut que cette ouverture bouchée ait été une alcôve et que là ait couché sainte Jeanne de Valois, sœur d'Anne de Beaujeu. Partant de là, on a placé un autel devant la cheminée et on a converti en chapelle cette salle qu'on croit avoir été sanctifiée par la présence de la bienheureuse. Personne n'est plus amoureux, et je pourrais même dire plus respectueux, que moi des traditions locales. Elles sont si belles, si poétiques, ces anciennes légendes, que nous retrouvons encore de loin en loin dans nos campagnes, qu'en leur présence nous sommes saisis d'admiration et souvent, même, en les dépouillant des exagérations dont on les a entourées, nous y retrouvons constatés des faits historiques fort intéressants pour le pays. Mais, pour tenir compte de ces traditions, si belles et si engageantes qu'elles soient, faut-il qu'elles aient quelqu'apparence de véracité, c'est pourquoi on me permettra de disséquer celle qui se présente à moi dans cette salle. D'abord je ferai remarquer que l'alcôve était très rare, pour ne pas dire inconnue, au XVe et au XVIe siècle, c'est pourquoi, si cela dépendait de moi, je ferais ouvrir à nouveau cette baie et je me rendrais ainsi compte de ce qu'elle pouvait bien être et de quelle époque elle est. Mais peu importe l'alcôve, si le lit de sainte Jeanne de Valois a existé dans cette pièce. Or, cette salle était comprise dans le prieuré des Génovéfains et cela dès sa construction, puisqu'en clef de voûte nous avons les armes du prieur Jacques de Mareschal ; comment admettre que cette princesse ait été logée dans une pièce de l'intérieur d'un couvent d'hommes, alors que tout à côté sa sœur, Anne de Beaujeu, avait un palais pour la recevoir. Cela n'est pas vraisemblable et il serait absurde de le soutenir ; aussi je crois qu'on est obligé de laisser de côté cette pieuse tradition.

Cependant cette salle a été une des premières achevées dans le bâtiment, puisque nous y voyons les armes de Jacques de

Mareschal, tandis que dans les autres, nous ne trouvons plus que celles de ses successeurs accompagnées des caractères architectoniques du siècle suivant ; elle était très ornée et semblait plutôt faite pour une pièce d'apparat, enfin elle était contiguë à l'escalier d'honneur que nous allons voir tout à l'heure, et indépendante, on n'avait pas besoin de traverser les autres pièces pour y accéder, aussi pourrait-on la considérer comme ayant servi de parloir au prieur. Dans ce cas, sainte Jeanne de Valois peut très bien y avoir été reçue par Pierre de la Porte ou un de ses successeurs à qui elle venait demander d'éclairer son âme dans ses malheurs.

En sortant de cette chapelle, nous trouvons l'escalier d'honneur. C'est un large escalier à vis construit dans une tour carrée et qui monte du rez-de-chaussée aux combles. En haut, son noyau, plutôt que de se terminer avec lui, se continue en colonne, d'où partent quatre nervures supportant la voûte qui le recouvre. Là se voit une cloche portant la date 1700 et qui, pour toute inscription, a les vingt-quatre lettres de l'alphabet.

Les combles n'ont rien de particulier, ils sont simplement formés d'une belle charpente en chêne du XVIe siècle. Redescendant l'escalier, en bas sous la chapelle de sainte Jeanne de Valois, nous avons une pièce qui sert de bibliothèque. Elle est voûtée comme celle de dessus, mais elle n'a que deux travées au lieu de trois, et ses nervures, qui soutiennent en clef de voûte toujours les armes de Jacques de Maréchal, sont moins soignées.

Au bas de l'escalier, une large porte faisait communiquer la tour carrée avec l'extérieur, maintenant elle donne dans un affreux bâtiment qu'on a accolé contre la tour et qui la déshonore. Cette porte s'ouvre sous un magnifique arc en accolade orné de millefeuilles frisées et recourbées et portant bien haut le superbe chou gaufré qui la termine. Actuellement, son pinacle est coupé en trois et il faut aller au premier et au second du maudit bâtiment moderne pour retrouver la continuation et le motif final de ce bel arc.

Face à cette porte, de l'autre côté de la tour, une autre porte plus petite, s'ouvrant sous cet arc en accolade que nous avons signalé sous la galerie Nord, donne entrée dans le cloître.

Sortons dans la cour qui précède notre tour ; de là, nous pouvons admirer l'ancienne façade du monastère. Nous avons d'abord en saillie la tour carrée de l'escalier, qui est très élevée et contenait la porte d'entrée, puis le corps de logis renfermant la chapelle de sainte Jeanne de Valois qui est ajouré de belles fenêtres superposées et s'ouvrant toujours sous de gracieux arcs en accolade; puis, en retrait, un cintre surbaissé qui faisait comme une porte cochère donnant sur la terrasse au-dessus de la Bouble. Entre la tour carrée avec sa porte d'entrée et cet arc surbaissé, nous devons signaler une pierre rectangulaire qui a été, d'après M. l'abbé Boudant, mise dans notre mur au commencement de ce siècle et qui porte l'inscription : ΧΑΕΛΗΑ ΤΑ ΓΑΘΑ 1638 (difficiles sont les bonnes choses). M. l'abbé Boudant oublie de nous dire d'où vient cette pierre (1).

Enfin, dominant le ravin, nous avons une grande tour demi-cylindrique faisant partie de l'enceinte. La pièce du rez-de-chaussée, qui maintenant sert de magasin à provisions, est couverte d'une voûte hexagone dont les arêtes viennent se réunir au centre à une clef de voûte portant l'écu du prieur de Mareschal.

Tout dernièrement les Bénédictines, en faisant remplacer par un ciment l'ancien dallage du cloître, qui était tout défoncé, ont retrouvé servant de dalle, mais tournée sens dessus dessous, une pierre rectangulaire avec les armes de Pierre de la Motte, prieur de Saint-Vincent de 1428 à 1440, c'est-à-dire prédécesseur immédiat de Jacques de Mareschal. Il portait : *D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.* Il aurait été intéressant de savoir d'où provenait cette pierre avant qu'elle fût mise en dalle. Ne pourrait-elle pas avoir fait partie du

(1) *Histoire de Chantelle*, par M. l'abbé Boudant, p. 82.

cloître Est dont il ne nous reste qu'une travée ? En tout cas, il serait bon pour l'histoire du prieuré que cette pierre ne s'égarât point. Madame l'abbesse l'a bien compris et, dans son zèle à conserver tout ce qui intéresse son monastère, elle l'a déjà placée sous le cloître ; mais je voudrais, comme je crois lui en avoir fait la remarque, qu'elle fût fixée au mur par un moyen quelconque, mais non incrustée, de façon à ce qu'on ne soit pas tenté plus tard de la rejeter comme un objet encombrant et que, d'un autre côté, on ne puisse pas la prendre comme faisant partie de la construction même. Peu à peu, ce cloître deviendra ainsi un vrai musée historique.

Comme je l'ai dit plus haut, nous avons plusieurs époques bien marquées dans la construction de ces bâtiments claustraux. Quand, en 1440, Jacques de Mareschal fut nommé prieur du couvent de Saint-Vincent de Chantelle, il trouva là un vieux monastère dont nous voyons les anciennes ouvertures du XIVe siècle dans le mur qui sépare le cloître Nord des appartements du rez-de-chaussée ; mais ne le trouvant plus assez convenable, il résolut de le reconstruire. Bouchant alors les fenêtres du XIVe siècle, il bâtit, devant, la galerie Nord du cloître et transforma tout le rez-de-chaussée où il refit les voûtes ; en même temps, il élevait la tour carrée avec son élégant escalier et ses beaux arcs en accolade, le corps de logis qui comprend la chapelle sainte Jeanne et la tour demi-cylindrique qui est dans l'enceinte. La mort vint le surprendre au milieu de ces grandes entreprises en 1480. Son successeur Pierre de la Porte, qui avait été son coadjuteur, s'inspirant de ses idées, voulut continuer son œuvre, mais il n'eut que le temps de faire, au premier, avec la cheminée de la chapelle sainte Jeanne de Valois, les deux salles où nous voyons ses armoiries, et, appelé à Toulouse par ses supérieurs, il dut quitter Chantelle en 1493 sans avoir pu terminer le prieuré et le cloître en dépendant. Il y eut alors une suspension dans les travaux qui ne furent repris que vers 1544 par Simon Mercier du Max, quatrième successeur de Pierre de la Porte.

Il nous a laissé, pour signature de ses œuvres, ses armes sur la cheminée de l'infirmerie actuelle (quatrième salle du premier en partant de l'escalier d'honneur). Enfin, la partie ouest du cloître dut être construite vers 1580, peut-être par Gilbert de Bellenaves, prieur à cette époque, ou par son successeur Michel de Poux, prieur de 1589 à 1603, et ce n'est qu'après ce dernier qu'on dut détruire la galerie longeant l'église pour y construire ces affreux contreforts que nous voyons aujourd'hui.

H. DU RANQUET.
Membre de la Société française d'Archéologie.





LES

ENVIRONS DE BLOMARD

(Suite)

DOMAINE DE BEAUFORT



DEUX kilomètres et demi environ et au Nord-Est de Montmarault, on remarque, sur la gauche de la grand'route en allant vers Moulins, un ensemble important de longues constructions presque neuves et d'un aspect très régulier.

Ce sont les bâtiments d'exploitation du domaine de Beaufort.

Quittant la route, on entre dans une vaste cour, rectangulaire et longue, qu'entourent de trois côtés, sur une esplanade bien unie, ces constructions toutes modernes. Le domaine, qui appartenait à M. de Beaufort, mort il y a une quarantaine d'années, est aujourd'hui la propriété de M. le Marquis de Foucault ; les bâtiments anciens, presqu'entièrement détruits, ont fait place à ces vastes aménagements dont l'allure uniforme et remarquablement symétrique est sans doute très avantageuse pour les besoins ruraux.

Un étranger au pays, devant cette belle ferme où au premier abord tout semble être de notre temps, ne songerait donc guère à y rechercher le passé ; mais la tradition est là ; les habitants de la région ont gardé des souvenirs, fait leurs observations ; M. Désiré Boutin, de Montmarault, qui connaît Beaufort depuis son enfance, a bien voulu nous servir de guide, et bientôt, aux vestiges d'anciennes constructions qu'il nous

montre, à l'aspect général du lieu, aux indices même qu'on peut tirer de la dénomination des champs qui composent le domaine, tout un passé s'évoque, malheureusement bien vague mais très intéressant.

Ancienne tour, etc. — Près du logement des fermiers actuels, vers le fond Sud-Est de la cour, prise dans des constructions récentes, on retrouve une vieille tour contenant un escalier à vis ; quoique les marches soient en mauvais état, surtout vers le haut, l'escalier en granit du pays, sert encore journellement.

Le genre de construction, la base moulurée de la vis, les embrasures du mur, les logettes de la tour sont manifestement de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e].

Près de la tour, on remarque l'amorce et les fondations d'un gros mur, et les blocs de granit qui restent montrent par leurs dimensions et par leur assemblage qu'il fut fait pour durer longtemps et pour résister, au besoin, à de sérieuses attaques.

Travaux de défense. — La vaste plate-forme où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments nouveaux est située, comme on le pressent par sa topographie, sur un point dominant de la région, c'est-à-dire sur ce relief qui de Poënat (584 m.) au Montet (494 m.) en passant par Montmarault (487 m.), fait le partage des eaux entre le bassin du Cher et le bassin de l'Allier. La vue, belle de toutes parts, s'étend surtout à l'ouest, où, planant sur Sazeret, Saint-Priest-en-Murat, et plus loin sur Montvicq, elle se perd dans les vallées qui rejoignent le Cher par la grande dépression de Montluçon.

De ce côté, sous la plate-forme, le terrain s'abaisse rapidement, formant une défense naturelle que le travail de l'homme a rendue plus complète par une sorte de chemin de ronde taillé à flanc de coteau autour de l'esplanade. Déjà cette situation de Beaufort (Beau Fort), cette puissance des murs, ces meurtrières de la tour, étroites en dehors, très évasées au dedans pour le tir, indiquent une place fortifiée, un poste militaire.

Noms des Champs du domaine. — Mais cette supposition prend singulièrement corps et arrive jusqu'à l'évidence par les appellations des enclos, terres ou prés qui environnent Beaufort et dont nous ne relevons que les plus saillantes : — Le champ de La Lance, le champ des Portes, le champ de La Tour, les ouches Barres, la Ferrondaye, le Signon Tabazat.

Arrêtons-nous un instant à ce dernier nom qui déjà par lui-même étonne, mais qui saisit encore bien plus dans l'idiôme bourbonnais ou « Signon » est signal et « tabazat » tapage, de « tabazer », faire du bruit.

Le Signon-Tabazat peut donc exactement se traduire : Signal-Tapage, ou, si l'on veut, signal retentissant, et ce mot Tabazat, qui éclate à l'oreille comme un coup de clairon, a dû désigner quelque tour avancée d'où l'alarme se jetait par un signal bruyant de cloches ou de trompettes.

Non loin, et sans doute avec une signification semblable, on trouve « Le Cornet » ; enfin, vers la vallée, « Les Sarrazats » ou « Sarrazins ».

Les Sarrazins seraient-ils venus là ? — Cela est fort possible. — On sait que les Arabes, après avoir envahi l'Espagne, franchissant dès le milieu du VIIIe siècle les défilés des Pyrénées, font d'abord irruption dans l'Aquitaine et le Languedoc, s'emparant de Toulouse, de Narbonne ; puis, remontant la vallée du Rhône, s'avancent rapidement jusqu'au cœur du pays, d'une part en Bourgogne jusqu'à la Franche-Comté, poussant même, dit-on, jusqu'à Metz ; et, d'autre part, dans des marches répétées, descendant la vallée de la Loire jusqu'en Touraine où Charles Martel les arrête en 732 par la victoire de Poitiers.

Mais cette bataille qui donna pour ainsi dire la Loire comme barrière à leurs envahissements, ne les chassa pas de France ni même de ses régions centrales où, comme dans le midi, pendant deux siècles encore ils reparaissent souvent et même s'établissent.

Or, pour passer une première fois, et même plusieurs

comme cela est probable, de la vallée du Rhône au bassin de la Loire, la route la plus directe, la plus aisée, bien plus que par l'Auvergne, était justement le Bourbonnais.

Quoi de plus naturel alors que sur ces points élevés d'une ligne nord-est, c'est-à-dire précisément en travers de leur marche, on se fût fortifié contre leurs agressions, ne peut-on même supposer que, sur cette même ligne, le Château-Charles, autre point de défense, s'était établi dans le même but ?

Il est vrai que si cette forteresse carlovingienne, et même mérovingienne peut-être, est bien l'époque où le musulman était le grand ennemi, Beaufort par ce qui reste de ses murs paraît ne dater que du XIIIe siècle ; mais rien n'empêche qu'un camp retranché et des constructions plus anciennes n'aient précédé sur l'esplanade celles qui les complétèrent ou qui les remplacèrent contre d'autres dangers.

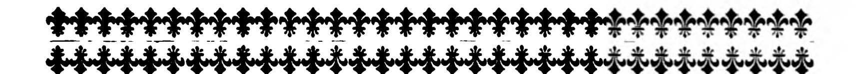
Il est donc bien vraisemblable que le pré dit « des Sarrazins » — désignation que rien autre n'expliquerait dans le pays — fût un lieu, non pas de grandes batailles, mais de rencontres ou d'escarmouches entre les gens de Beaufort et les éclaireurs musulmans. Et le « Signon-Tabazat » ainsi que « le Cornet » devaient exister dès le VIIIe siècle et être comme ces tours signaux debout encore partout dans les montagnes — surtout dans les gorges pyrénéennes —, tours qui datent de ce temps et qui étaient placées de manière à voir l'ennemi de loin et à annoncer au loin sa présence.

Ce ne sont là, il faut l'avouer, pour Beaufort comme pour Château-Charles, que des suppositions, mais elles ne manquent pas de vraisemblance, et si notre insuffisance ne nous a pas permis de tirer plus de lumière des traditions qui courent et des vestiges qui restent, on jugera peut-être par ces quelques notes que la région de Montmarault mériterait de la part des érudits une sérieuse étude.

Sarre, novembre 1894.

A. Mony.





LES
FLEURS ENVIRONNÉES

Au comte Robert de Montesquiou-Fezensac.

Les calices élus, dans les jardins fermés,
Le tumultueux fouillis des agrestes fleurs,
Parmi les ronces et l'ortie,
Ne sont pas pour les hommes grossiers. Ces aimés
Joyaux, ces trésors royaux, parfums et couleurs,
Dieu les fit pour une aristie.

Il les fit pour les seuls poètes et les fous
Pour qui leur verbe n'est arcane qui s'écrit
En ove, en cœur, en fer de lance,
Pour qui tout est signe et symbole dans leur doux
Corps de fleur, en l'odeur esprit et périsprit,
Et charme en leurs yeux de silence;

Pour celui qui voit l'âme-fleur dans le pistil
Et se grise à flairer son arôme troublant,
Surtout pour vous, ô naturiste,
O vous, le jardinier pensif dont l'art subtil
Fleurit le parc et le château, dont le *sélan*,
Le « jeu floral » dit l'âme artiste,

Et dont l'esprit, dans une ambiance de jour
Et de douceur, la même où respirent vos fleurs,
De tout autre souci s'allège
Que de les peindre et tout ce qui gravite autour
De leurs atours, de leurs charmes ensorceleurs,
Pur don de race et privilège.

Secrètes correspondances, affinités,
Héritage de Baudelaire et de son flair,
Entre vous et la « floramye »,
Vont de l'âme aux aimés calices veloutés,
— Tels des nuages de pollen, — embaumant l'air
De vos jardins d'académie.

Voici, pour la clématite et pour le jasmin,
Un treillis peint où grimpe aussi le liseron,
Où se hausse l'aristoloche.
Du courtil parfumé pendent sur le chemin
Les grappes qu'à la couverture d'un puits rond
Un rinceau de glycine accroche.

Ici de pâles narcisses, de bleus iris
Font s'évoquer des horizons d'illusion,
Des bleus et des verts d'aquarelle,
Un lit d'eau parsemé de nymphéas fleuris,
Ourlé de joncs, et la danse dans un rayon
De la libellule au corps frêle.

Reine-marguerite et lys et l'amaryllis (1)
Suggèrent là royaux fleurons sur un front pur,
Frôler soyeux de jupe à traîne
Sur des tapis, en un décor aulique aux ors pâlis.
Là gouttelettes sont, sur le pétale obscur,
Diamants de la souveraine.

Et vous, parfums essentiels, baumes, extraits
Que le poète, pour un aromal bouquet,
A sélecté de ses mains graves,
Ne ravivez-vous pas les antiques secrets
Que pour Flaubert le nom du suffète évoquait
Et du « chef des odeurs suaves » ?

Toute une flore ailée, insectes, papillons,
Emaux vivants, joyaux de l'Alpe au riche écrin,
De vols éblouissants et prestes
Emplit notre champ visuel, et nous cillons
Au passage, sur l'outremer du ciel serein,
Des cétoines et des buprestes.

(1) Belladonna.

Pour la mule en satin et la robe à paniers
Créé, cet amoureux jardin, voyez encor
Quel paisible feuillage abrite
— Erables, charmes, marronniers, faux ébéniers —
Sa rocaille, ses boulingrins étoilés d'or,
Son bassin au bord qui s'effrite,

Avec, en son miroir, l'hallucination
Du corail qui rougit, mol, sous les flots amers,
Pour les colliers et les rosaires,
Vers l'équateur, là-bas où la création
Brouille les règnes, mêle au polype des mers
Les gorgones et les drosères.

Si toute plante y croît aussi que satura
L'Etre pervers de noirs poisons étiquetés
Par lui le Damné qui se venge,
— Jusquiame, pavot morphique, datura
A la feuille sinistre, aux bords déchiquetés
Comme l'aile du mauvais ange, —

La verveine (*ophanas*) y dit amour, beauté,
Parfum ; le lys (*ango*), manifestation
Et plénitude de la grâce ;
La véronique (vraie image) est piété,
Compassion ; mais des Elus la vision
En fleur de Paradis efface

Tous ces emblêmes purs pour les esprits de jour
A qui leur idéal comme à Dante a souri,
Saints d'ici-bas, foule extatique
D'ascètes rejetant pour l'amour de l'Amour
Le précepte odorant et le conseil fleuri
De la rose initiatique.

LOUBENS.



10





DÉCOUVERTE

DE RUINES ANTIQUES A MOULINS (ALLIER).

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE, EN 1894, PAR M. BERTRAND, CONSERVATEUR DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

La ville de Moulins, d'après les historiens, ne date que du commencement du XVe siècle. Mais bien antérieurement elle eut des habitants qui vinrent s'établir près des rives de l'Allier. — Nous connaissons plusieurs villas gallo-romaines qui en témoignent : l'une à Vallières, sur la rive gauche ; une autre à Avermes, sur la rive droite ; une troisième à Plaisance, commune d'Iseure, qui a été fouillée en 1851-1852 par la Société d'Emulation ; deux autres touchent le bourg d'Iseure, dans les propriétés de M. G. Bernard et du colonel Laussedat ; enfin, plusieurs sur le même point, près des Champins et des Châtelains, sur un tènement que le cadastre dénomme : *les Craux*, — creux ou trous, probablement parce qu'après l'abandon et la destruction des habitations gallo-romaines, il y est resté des excavations qui ont été nivelées depuis longtemps par la culture.

Ce sont ces dernières villas d'une grande étendue, comprises entre la rue du faubourg des Garceaux et la rive droite de l'Allier, que j'ai fouillées, et que je vais décrire (1).

(1) J'ai reçu du Comité des Travaux historiques et scientifiques une subvention pour m'encourager dans mes recherches, qu'il en reçoive ici ma gratitude.

Je connaissais ces ruines depuis bien des années, je les ai signalées en mai 1872 à la Société d'Emulation ; par suite de plusieurs circonstances, je n'ai pu les fouiller aussitôt que je l'aurais désiré ; ce n'est pas néanmoins sans quelques difficultés que ce travail a pu être opéré, car elles s'étendent en sous-sol, dans des jardins de maraîchers qui, faisant succéder les récoltes, ne laissent pas longtemps le terrain libre aux recherches.

Je soupçonnais aussi, depuis longtemps, l'existence de la voie romaine de Lyon à Cherbourg, sur l'emplacement de la rue des Garceaux et, cette année, les fouilles faites par la municipalité pour y installer les conduites d'eau des fontaines publiques, me l'ont montrée, enfouie à un mètre de profondeur, sur tout le parcours de cette rue dans laquelle se voient encore bon nombre de maisons du XVe siècle. Depuis une cinquantaine d'années, beaucoup ont été modifiées sur leurs façades, ou remplacées par de nouvelles constructions, ce qui a fait perdre à ce quartier le pittoresque d'autrefois.

J'ai reconnu encore des ruines d'une villa qui n'a pas été fouillée, à environ 600 m. en aval des Châtelains, dans la propriété de M. Fauque. Je signalerai encore plusieurs autres habitations antiques en amont ; l'une sur la propriété de M. Tarraud, aux Echiffres, où, en plantant des vignes, il a été recueilli une petite lampe de terre cuite, divers fragments de poteries et de nombreuses tuiles à rebords ; semblables débris se rencontrent près de là, ainsi qu'au hameau de Nomazy et près de Fromenteau. M. H. Chabot m'a raconté avoir mis à découvert là des tombeaux qu'il a respectés ; ces sépultures, près de la voie romaine, loin de tout centre habité aujourd'hui, sont très probablement la nécropole des villas environnantes. Près de là, j'ai recueilli une petite plaque de calcaire, sur laquelle étaient gravés trois moules de rouelles ou de boutons primitifs.

A environ 1,500 m. en amont, la voie romaine quittait sur la gauche la route nationale actuelle de Lyon à Paris, pour

s'infléchir vers l'Allier et gagner le faubourg des Garceaux ; l'embranchement, de ce point à l'ancienne barrière d'octroi de la ville, touchant la poste aux chevaux, ne date que de 1754. La voie romaine y est indiquée en pointillé sur un plan itinéraire de 1775, avec la mention pour la route actuelle : « Chaussée en gravelage construite depuis 1754. » Ce plan, qui est à la bibliothèque de la Société d'Emulation, avait été fait à l'occasion du passage sur cette route de Mme la comtesse d'Artois.

Une autre déviation, sans doute bien antérieure, dont ne parle pas notre plan, se voit au bourg de Toulon, en tranchée au bas de la maison d'école, suivant parallèlement la route actuelle, jusqu'auprès de Bonnay ; M. Berthomier l'a détruite il y a quelques années, dans la traversée de sa propriété.

Entre les deux points ci-dessus, en 1853, lors de la construction de la maison du garde-barrière du passage à niveau de Toulon, en fouillant le sol de la cave, les ouvriers ont brisé et mis dans la maçonnerie une bière en grès, dans laquelle, avec le cadavre, était encore une partie du mobilier funéraire, des vases brisés par eux, on n'a pu recueillir que des fragments rouges lustrés qui ont été remis au Musée par un propriétaire voisin, M. Charles Douet, et par moi-même ; j'y ai trouvé une perle de verre noir, filigrané de blanc et de jaune, de 0,025 de long, provenant sans doute de cette sépulture ; des matériaux d'une habitation antique se voient dans le talus du chemin de fer, à l'est de ce tombeau.

En face de Fromenteau, sur la propriété de Godet, se voient encore les restes d'un vieux chemin gaulois, qui s'est progressivement creusé dans le sol sablonneux et, les sources y aidant, sur près de 2^{m}50 de profondeur, il tend à disparaître, soit par la rectification du chemin vicinal qui l'a traversé dans plusieurs de ses brusques courbures, ou parce que ce qui en reste étant dans une propriété privée, il se remblaye peu à peu.

M. F. Pérot a reconnu près de là, aux Moreaux, une

petite station préhistorique ; j'y ai découvert, tout auprès, des restes d'habitations gallo-romaines.

Je signalerai enfin, qu'à l'emplacement de la gare de triage de Moulins, lors du peu de déblai qui y a été opéré, il a été rencontré quelques poteries gallo-romaines, M. Thonnié-Larochelle père a recueilli un petit vase de terre noire d'une forme peu commune qu'il a offert au Musée.

J'ai reconnu aussi, ces dernières années, près du chemin de Panloup, sur la propriété de M. Priaux, dans un minage pour des vignes, les restes d'une habitation gallo-romaine. On rencontre également des débris antiques sur le coteau de Bellevue qui en est la suite, ainsi que dans les terrains avoïsinant le ruisseau de Refembre, dont plusieurs fontaines, probablement fréquentées par les Romains, avaient été, par eux, aménagées dans des enceintes de grandes dalles de calcaire ou baumes qui ont disparu depuis les changements apportés récemment à ce chemin.

La plupart des villas antiques désignées ci-dessus et la voie elle-même étaient protégées par des buttes de défenses ou postes d'observations qui ont presque tous disparu. L'une d'elles a été conservée dans la propriété dite de la Motte, commune d'Iseure, à moins d'un kilomètre à l'est des Craux ; son large fossé est toujours en eaux vives.

Aux Châtelains, touchant aux Craux, il devait y avoir dès les premiers siècles un castellum, d'où est venu le nom actuel, mais la culture et les constructions en ont fait disparaître tout vestige.

Une autre butte ou poste se voyait il y a une quarantaine d'années, auprès du rond-point de l'avenue de la Gare. Elle avait également son fossé plein d'eaux vives ; elle a été nivelée au moment de la construction du chemin de fer et de l'avenue Nationale.

Ces eaux allaient rejoindre à l'est une pièce d'eau plus grande que les citernes d'arrosage des jardiniers, en assez grand nombre aux alentours et qui ont disparu, ainsi

qu'une notable portion de la rue de la Chopine à Bardon, depuis la construction de la voie ferrée. Cette pièce d'eau porte au plan cadastral le nom de : *Creux de César,* et la rue qui y touchait, dans la direction de la rue de la Banque, au dépôt des machines, en traversant la promenade de la gare, celui de : *rue du Creux de César.* Cela semblerait indiquer que c'est en souvenir du grand conquérant romain que cette dénomination a été donnée dès les premiers siècles, ainsi que la tradition nous l'a fidèlement transmise. J'ajouterai que c'est un souvenir de ma jeunesse qui m'a rappelé cette particularité, car elle était tombée depuis longtemps en désuétude.

La voie romaine passait devant cette butte, en suivant le boulevard de Courtais, qui occupe le fossé de la deuxième enceinte de la ville au XVe siècle, suivait ensuite la rue de Bardon à l'est, qui était jadis dénommée : rue du *Pavé de Bardon* (1), ce qui équivaut à *voie romaine pavée de Bardon* ; de là, passait à droite des sources de Bardon, pendant longtemps, les principales sources des fontaines de la ville et que certainement les Gaulois et les Romains ont connues des premiers, soit comme eaux d'un très grand débit, soit aussi pour leur propriété médicale qu'elles ont conservées jusqu'au XVIIe siècle.

Le jour de saint Jean, la fête patronale de Moulins et la loue des domestiques se tenaient autour de ces fontaines, jusqu'en ces dernières années, peut-être par une réminiscence des danses et des jeux qui se pratiquaient chez les païens autour des fontaines. Le paganisme a laissé là aussi une de ses racines dans la légende d'une chapelle ou édicule qui y aurait été édifiée en une nuit par des fées. Toutefois, au moyen âge, il y a eu une commanderie et aussi une chapelle et un chapelain.

J'ai reconnu encore, dans les tranchées faites il y a quelques années pour placer les tuyaux d'alimentation des réservoirs d'eau, le statumen de cette voie, dans la rue de Belle-Croix, et

(1) J'ai indiqué cette particularité à feu Tudot, lorsqu'il faisait son travail sur les voies romaines de l'Allier.

plus loin, touchant l'enclos du colonel Laussedat où je l'ai fouillée complètement, elle est à 1^{m}20 en contrebas du sol actuel de la rue. Elle est composée d'un statumen en moellons calcaires ou gros cailloux, — ceux des bords, posés en hérisson de 0^{m}20 d'épaisseur, — puis une couche de graviers de 0^{m}30, et enfin la zone supérieure, formée de deux bandes parallèles de 1^{m}20 de largeur, en moellons calcaires de 0^{m}20 d'épaisseur, séparées par une autre, au milieu, de 1^{m}60 de large, macadamisée pour le passage des chevaux.

A Varennes, sur le champ de foire actuel, j'ai reconnu, en 1872, un tronçon de voie antique semblable, allant de l'ouest à l'est, se dirigeant sur la nécropole de Beaupuy ou des Egaux ; la voie du milieu macadamisée avait 1^{m}20 de largeur et les deux bandes pavées, pour le passage des roues, 3^{m}50 chaque. Cette méthode avait sans doute été adoptée, par suite de la rareté des matériaux, qui, pour celle qui nous occupe, ne pouvaient provenir que d'une assez grande distance de là, sur la rive gauche de l'Allier, Coulandon et Montilly.

De nouvelles tranchées viennent de se faire pour une autre conduite d'eau des réservoirs à l'Asile départemental, dans la totalité de cette rue ; la voie y a été perforée et on a conservé une grande quantité de moellons, comme excédant du foisonnement du déblai.

La voie traversait ensuite le bourg d'Iseure, où l'on rencontre beaucoup de restes antiques. J'ai découvert il y a quelques années, près de l'angle nord-ouest de l'église, quatre tronçons de colonne en grès, de 0^{m}70 de diamètre, dont deux ont été creusées et aboutées pour en former, au XVIIe siècle, un sarcophage, et les deux autres segmentées, pour en former le couvercle ; ces fûts indiquent bien l'existence d'un grand édifice antique. Ils ont été offerts au Musée départemental par M. le Maire d'Iseure.

J'ai indiqué une villa dans le clos Laussedat ; il y en avait une autre au sud-est, tout auprès, chez M. G. Bernard, secrétaire de la Société d'Emulation, qui l'a fouillée lui-même et a

recueilli d'intéressants fragments. Il a découvert aussi un aqueduc assez grand, formé de grandes dalles calcaires pour les culées et le recouvrement ; son orientation est-ouest se dirigeait sur la précédente villa.

Quittant le bourg d'Iseure, cette voie traversait perpendiculairement le ruisseau de Grillet à gué ; les pentes de ce petit cours d'eau, habitées par les Romains, ont fourni beaucoup de fragments de poteries et des monnaies romaines, lors du captage des eaux par la ville ; de là, elle traversait la route de la Bourgogne et le bourg de Saint-Bonnet à l'est, qui était très habité dans les premiers siècles. J'ai signalé en 1860 une officine de potiers-modeleurs gallo-romains et des débris de leurs produits, un moule d'un dieu de la Gaieté capuchonné et, en 1871, à peu de distance à l'ouest, une nécropole à incinérations que j'avais reconnue à Beauregard, dans la propriété de Mgr de Conny, qui avait autorisé une extraction de graviers pour les routes ; la plupart des vases de terre cuite recueillis dans ces fouilles ont été remis au propriétaire de ces terrains. Enfin, je viens de trouver dans d'anciens papiers de M. Dufour des croquis de statuettes de Mercure et d'Abondance, rencontrées à Saint-Bonnet, ainsi que les restes d'un four de potiers dans le courant de l'année 1827. On trouve aussi, dans la propriété de M. l'abbé Lacour, près de là, beaucoup de matériaux antiques, et son fermier assure avoir rencontré en sous-sol des constructions voûtées, probablement des fours de potiers ou des habitations romaines.

Ces temps derniers, la conduite d'eau de l'Asile départemental, faite alternativement à ciel ouvert et en tunnel, a fait découvrir plusieurs restes d'habitations antiques, trois puits et des débris de poteries et de statuettes en terre cuite blanche, comme les précédentes. Non loin de là, à Marcelange, se voit une butte d'observation d'où on pouvait surveiller la voie romaine. — Un peu au delà, toujours près de cette même voie, à la Gaudronne, il a été recueilli en 1851 une patère de bronze offerte au Musée. La voie passait ensuite

à la villa de Plaisance pour s'infléchir à l'est et gagner *Decetia*, Decize, où, à l'intersection de cette route, existent encore les restes d'une butte ou poste d'observation, qui tend à disparaître par les travaux de la culture.

De ce point, cette voie se continuait en ligne droite sur la commune d'Avermes, où elle rejoignait la route de Paris. Deux autres buttes, l'une à la Rigolée, l'autre en deçà du bourg d'Avermes, servaient de vigie à cette voie et à la villa du bourg, où j'ai recueilli ces dernières années bien des débris antiques, culots de forges à la catalane, etc., conservés au presbytère.

Je ne continuerai pas plus loin les descriptions des restes antiques que j'ai reconnus jusqu'aux limites du département de la Nièvre, sur le parcours de cette voie, ni en amont, sur Toulon, Bessay, Hauterive, Varennes, etc. ; elles sont consignées dans les bulletins de la Société d'Emulation, sous le titre d'Excursion archéologique de la rive droite de l'Allier. — Le tracé de la voie romaine de Lyon à Cherbourg, contournant Moulins à l'est, peut paraître de nos jours quelque peu arbitraire, tandis qu'il est très logique, attendu qu'à cette époque reculée les digues de l'Allier n'existaient pas, les eaux de cette rivière venaient parfois baigner le pied du coteau jusqu'au milieu de la ville. Les sources de Bardon et Grillet, captées depuis, venaient aussi y confluer et empêcher tout grand chemin de se frayer un passage solide ; tandis qu'en laissant à gauche les importantes sources de Bardon, traversant à gué celles de Grillet, cette voie se tenait constamment sur un terrain résistant.

Néanmoins, j'ai rencontré sur le périmètre de la ville des traces d'habitations gallo-romaines, rue de Lyon, à l'intersection des boulevards Ledru-Rollin et de Courtais avec cette voie. En 1853, dans la tranchée de la conduite d'eau de l'Allier à la gare, j'ai recueilli des fragments de vases et des tuiles à rebords. place de l'Horloge, en 1865, dans les fouilles des réparations de la maison Cavy, M. l'architecte Julliard a trouvé,

au milieu des restes d'habitations antiques, plusieurs statuettes d'argile blanche, qu'il a remises à M. le Maire Dupoyet ; à quelque temps de là, M. l'architecte Dadole a recueilli dans les déblais du Lycée, des restes de grand dolium qu'il a déposés au Musée départemental.

Dans les terrains du Noviciat des Frères, j'ai trouvé des tuiles à rebords et une grosse perle de collier en terre cuite, émaillée en jaune. Je signalerai aussi, sur la commune d'Avermes, au Vernat, sur la propriété de Mme veuve Peyrache, de nombreux restes d'une habitation romaine qui n'a pas été fouillée ; on en rencontre également sur plusieurs points aux alentours, et notamment au champ des Fortunes et la sablière de la Perche.

FOUILLES ET OBJETS RECUEILLIS

Revenons aux ruines de Craux ou Châtelains, car ce sont des lieux dits qui ne sont pas exactement délimités, ces fouilles nous ont procuré des matériaux bien divers qui prouvent que l'homme de l'époque préhistorique, les Gaulois ensuite et peu après les Romains, ont habité cette riante situation. Nous avons recueilli quelques lames de silex taillés, grattoirs, couteaux et flèche, des galets de quartz et de silex ayant servi de percuteurs ou marteaux, des broyeurs en arkose, dont les faces usées et polies indiquent qu'ils ont servi longtemps à divers usages, à la taille des armes ou outils de silex, au broyage des grains ou au corroyage des cuirs.

Il n'est resté aucune trace des huttes de ces premiers habitants, comme bien on pense ; mais nous avons pu recueillir quelques fragments d'argile pétrie à la main au milieu des piquets, des clayonnages et baguettes de bois qui formaient des cloisons auxquelles on mettait le feu, afin de les cuire et en former des murs pouvant résister aux intempéries ; c'était déjà la hutte gauloise, ou demeure primitive perfectionnée.

(*A suivre*). BERTRAND.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Méthode d'accompagnement du plaint-chant, par M. A. Lacroix, organiste du Sacré-Cœur de Moulins. — Imp. Et. Auclaire.

L'auteur a su très habilement résoudre une grande difficulté : celle d'exprimer en peu de mots et d'une façon claire de nombreuses et très difficiles choses. Il a voulu épargner à ses lecteurs l'ennui de trop longues études où l'attention se fatigue sans résultats appréciables et aussi, il faut bien le dire, mettre à la portée de toutes les bourses, si petites qu'elles soient, une œuvre de véritable talent.

Nous sommes sûr que nos abonnés amateurs de musique, tiendront à se procurer cette méthode, en vente chez l'auteur et chez M. Kimpel, place de l'Hôtel-de-Ville.

La Quinzaine bourbonnaise. — Sommaire du 30 avril : Les artistes bourbonnais au salon des « indépendants » par M. Gilbert Stenger. — Jean Nicot, sonnet par M. Ch. Guinot-Choiseul, à Rome. — Encore le P. André de Saint-Nicolas, par M. Félix Chambon. — Le vieux mendiant par M. Gd Bonnerau. — A travers les livres, par M. R. de Q.

Sommaire du 15 mai : Les artistes bourbonnais au salon du Champ-de-Mars, par M. Gilbert Stenger. — Les Rogations, sonnet, par M. Eugène Cavalier. — Le chevalier au donjon de la belle dame, par M. Hugues Lapaire. — Le Bourbonnais au Congrès des Sociétés savantes de 1895.

La Revue encyclopédique du 1er avril donne la biographie et la photographie de Harry Alis, ainsi que celles de M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, né à Moulins le 19 avril 1819.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du numéro du 15 mai : Plantes nouvelles pour l'Allier, par M. le Dr Gillot. — Récréation mathématique, par M. l'abbé Romieux. — Chronique. — Bibliographie. — Etudes sur le terrain houiller de Commentry, par MM. Fayol et Brongniart.

BEAUX-ARTS

Le Salon du Champ de Mars (*Société nationale des Beaux-Arts*) s'est ouvert le 25 avril. Voici les œuvres exposées par les artistes bourbonnais ou concernant l'Allier :

PEINTURE

Desliens (Cécile), née à Chavenon : 422. Portrait de M. B...

Desboutin (Marcellin), né à Cérilly : — 1929. Portrait de M. Puvis de Chavannes — 1930. Portrait de M. Landeau — 1931. « Pas du tout » (étude) — 1932. Portrait de Mme Foulet — 1933. Portrait de Mme Louis B...

Rousseau (Jean-Jacques), né à Paris : — 1086. Effet de soleil (environs de Vichy) — 1087. Effet de soleil (environs de Vichy) — 1088. Le gros rocher (environs de Vichy) — 1089. Chemin creux après la pluie (environs de Vichy).

GRAVURE

Desboutin (Marcellin) : — 1938. Fumeur allumant sa pipe (pointe sèche) — 1939. Portrait d'Aristide Bruant (pointe sèche).

ARCHITECTURE

Guillemonat (Gabriel-Marie-Gilbert), né à Paris : — 440. Château de Vignoux (Allier) : 1. Entrée du village (vieille tour) aquarelle ; 2. Porte d'armoire (boiserie du XVIIe siècle), aquarelle ; 3. Aile du château (façade sur le jardin) aquarelle ; 4. Chambre dite de Diogène (boiseries et cheminées XVIIe siècle ; 5. Aile du château (cour de ferme).

Le Salon des Champs-Elysées *(Société des Artistes français)* s'est ouvert le 1er mai. Nous relevons au catalogue les artistes bourbonnais dont les noms suivent :

PEINTURE

Amédée (Henri-Hippolyte), né à Montluçon : — 31. Les Contes de la Vieille.

Favier (Mlle Jeanne-Magdeleine), née à Vichy : — 724. Portrait de l'auteur.

Leprat (Pierre), né à Moulins : — 1168 Femme tissant la toile (Creuse).

Outin (Pierre), né à Moulins (hors concours) : — 1465. L'homme qui court après la Fortune, et l'homme qui l'attend dans son lit (La Fontaine). — Fables).

Perret (Marius), né à Moulins : — 1510. Douar d'Oulad-Naïl (appartient à M. Dinet) — 1511. Tirailleurs sénégalais : souvenir de la campagne du Fouta (colonne Dodds).

Morin (Mme Gabrielle), née à Moulins : — 1390. Gros temps sur la Manche.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Cortet (Mlle Anne-Marie), née à Ebreuil : 2164. Portrait d'enfant ; porcelaine.

Daunis (Mlle France-Amédée), née à Gannat : — 2189. Six miniatures ; 1. Une bonne Pipe ; 2. Portrait de vieille dame ; 3. Portrait de Mme A... ; 4. Etude ; 5. Miss. Eureka ; 6. Etude d'enfant.

SCULPTURE

Carlet (Gabriel-Jules), né à Moulins : — 2941. M. L... : buste, plâtre teinté.

Chassin (Jules-Augustin), né à Moulins : — 2964. M. L. B... : buste, plâtre teinté.

Coulon (Jean), né à Ebreuil : — 2990. Théodore de Banville : statue, bronze (destiné à la ville de Moulins). — 2991. La patrie en deuil : statue, pierre (monument érigé à Gannat aux soldats morts pendant la guerre 1870-1871).

Debienne, né à Moulins : — 3010. Bacchante : statue, plâtre. Erigone, fille d'Icarius, fut enlevée par Bacchus, qui s'était changé en grappe de raisin pour la séduire.

Laurent (Pierre), né à Montluçon : — 3244. Portrait de M. Evrard : buste, plâtre.

Mony (Adolphe-Stéphane) : — 3359. En montagne; portrait de Mme X..., buste, marbre — 3360. Portrait de M. P. V..., magistrat : médaillon bronze.

ARCHITECTURE

Malo (Edmond), né à Buxières-les-Mines : 3905. Trois portes à Dôle.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Favier (Mlle Jeanne) : — 4190. Une lithographie : Portrait de ma mère.

Puyplat (Jules-Jacques), né à Cusset : — 4463. Une gravure : Lauriers-roses, d'après M. Debat-Ponsan ; pour le Magasin pittoresque.

Subventions. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser au Comité Banville une somme de 2 300 francs destinée au monument ; — à M. le Maire de Moulins, la somme de 100 francs destinée à l'achat de bustes pour l'école municipale de dessin ; — et 500 francs à la ville de Gannat pour le monument commémoratif de soldats morts en 1870.

MÉLANGES

Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu le mois dernier à la Sorbonne : Dans une des séances de la section d'archéologie quelques-uns de nos compatriotes ont fait différentes communications intéressant le Bourbonnais et qui sont ainsi résumées dans le *Journal officiel* du 18 avril.

« M. Audiat, de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fait une communication relative au dernier des de Brosse de Bretagne.

Le Père Anselme a donné la généalogie des comtes de Brosse, princes de Déols et de Châteauroux, seigneurs de Boussac et de Ste-Sévère, d'Huriel, et déclara la famille éteinte au XVIe siècle. Et cependant, d'après des lettres patentes de 1789, ces hauts et puissants seigneurs auraient eu un ascendant au moins. C'était le fils d'un huissier de la Ferté, en Alsace. Sa sœur qui se faisait passer pour la fille de Louis XV, avait épousé Pelletier, trésorier de France, veuf d'une sœur du chansonnier Collé ; elle lui avait fait acheter un marquisat en Saintonge, possédé par les La Rochefoucauld, puis avait décidé son vieux mari à faire son frère son unique héritier. Il

y eut un long procès devant le Parlement de Bordeaux. Aux élections de 1789, Ignace Giroux dit « de Brosse » se vit refuser le droit de voter dans la noblesse. Il émigra, fut repoussé des gentilshommes de Saintonge et d'Angoumois réunis à Munster. Et pendant ce temps, en produisant des certificats de nationalité suisse et de maladie, il se faisait rayer de la liste des émigrés de Saintonge et obtenait la mainlevée sur son marquisat de Montendre. On le trouve encore en 1820 s'intitulant « marquis de Montendre, comte de Brosse, de Bretagne, maréchal de camp, ancien commandant de la noblesse de Saintonge, Aunis et Angoumois, quartier-maître trésorier à l'armée du roi en Allemagne en 1792, commandant dans la ville de Munster, électorat de Trèves, au nom de Son Altesse sérénissime », et cela sur un acte où il réclame, devant le juge de paix, 24 fr. à un paysan !!!

***

M. Françis Pérot lit une notice sur les monuments mégalithiques et les pierres à bassins du Bourbonnais, au nom de la Société d'émulation de Moulins. Il signale des menhirs et des dolmens à Neuilly-le-Réal, à la Fresnière, à Ygrande, à Treban, à Saint-Léon, à Arfeuilles, au Ré-des-Ecoliers, à la Reine, à Fontbelle, à la Chabanne, à Bègues, à Givarlais, à Lamaids, à Gipcy.

Etudiant ensuite les pierres à bassine, l'auteur indique les cupules et les rigoles qu'elles renferment. Les populations attribuent une vertu particulière à l'eau qui séjourne dans ces bassins creusés par la main de l'homme. Il ne faut pas les considérer comme des accidents géologiques ou comme des bassins creusés par la pluie, car on aperçoit la trace des outils sur leurs bords.

C'est dans la commune de la Chabanne que les pierres à bassins se rencontrent en plus grand nombre. Quelques cupules sont creusées sur les faces latérales de la pierre, et leur forme est ronde, ovoïde ou triangulaire. M. Pérot signale l'intérêt d'un monument mégalithique de grande dimension qui se trouve en dehors du village de Saint-Priest-la-Prugne et dont la surface présente de nombreux bassins. Le Bourbonnais, le Morvan et l'Auvergne possèdent encore beaucoup de pierres de ce genre, bien qu'aucune ne figure dans les listes de monuments mégalithiques dressés pour cette région de la France.

M. Alexandre Bertrand fait remarquer que si aucune pierre à cupule ne se trouve relevée dans les listes de monuments mégalithiques du Bourbonnais, c'est que dans les listes de monuments mégalithiques on a jusqu'ici évité de mentionner les pierres à cupule, à cause de l'extrême difficulté qu'il y a à distinguer les pierres qui présentent cette particularité naturellement et celles qui ont été creusées de main d'homme. En réalité,

dans l'immense majorité des cas, il s'agit uniquement d'un fait naturel, et les pierres dont les cupules en bassins ont été creusées artificiellement aux époques préhistoriques sont d'une extrême rareté.

M. Martial Imbert s'associe aux observations de M. Bertrand. Il a eu l'occasion d'examiner en Limousin un assez grand nombre de pierres à bassins ou à cupule, et il a pu s'assurer que toutes celles de ces pierres qui n'avaient pas une origine purement naturelle n'avaient pas été creusées avant le moyen âge. On a grand tort de vouloir attribuer toutes les pierres de ce genre aux temps préhistoriques.

M. de Mortillet croit que M. Imbert rajeunit peut-être un peu trop le creusement des pierres à cupules, car en dégageant un des dolmens de Locmariaker, on a trouvé sur une des pierres qui étaient enterrées des cupules évidemment creusées intentionnellement et comme ornement.

*
* *

M. Bertrand, conservateur du Musée départemental de l'Allier, communique au congrès le résultat de ses fouilles dans une bourgade de la période néolithique ou paléolithique, sur les limites des communes de Coulandon et Marigny. Autour du champ d'exploration se trouvent dix mardelles, dont M. Bertrand a relevé les dispositions. Il fait passer sous les yeux des membres du congrès de superbes couteaux en silex, des haches, des affutoirs en quartzite destinés à affiler les silex, des enclumes de pierre qui servaient à maintenir la hache pendant la taille. A Saint-Ennemond, l'auteur signale d'autres mardelles, un casse-tête gallo-romain et de nombreux couteaux en silex.

Divers membres signalent d'autres casse-têtes du même type à Poitiers, à Grenoble et à Dresde. »

Distinction honorifique. — Parmi les nominations d'officiers d'académie parues à l'*Officiel*, à l'occasion du congrès des Sociétés savantes figure celle du vicomte Auguste-Marie-Maurice Boutry, secrétaire de la Société académique indo-chinoise de France.

A l'occasion des Expositions d'Anvers et de Lyon, M. Marcellin Desboutin, le grand artiste-graveur, né à Cérilly, a été nommé chevalier de la légion d'honneur. — M. Desboutin a soixante-douze ans !

La Revue des Autographes de ce mois indique les pièces suivantes :

171. Orvilliers (Louis Guillouet, comte d'), amiral français, célèbre par le combat d'Ouessant, né à Moulins en 1708, mort en 1791. — L. a. s. : Brest, 18 février 1779. 1 p. in-fol., 20 fr.

Belle lettre où il annonce l'arrivée de la corvette « Le Sénégal », commandée par M. de Cambis l'aîné, sur laquelle se trouvent des paquets du vice-amiral d'Estaing. » Je désire qu'ils contiennent des nouvelles qui vous soient agréables. »

121. LEDRU-ROLLIN (Alex.-A.), célèbre orateur parlementaire, membre du Gouvernement provisoire en 1848, né en 1807, mort en 1874. — L. a. s. à un ami ; 16 avril (1848), 1. in-4, 6 fr.

Curieuse lettre écrite le jour de la manifestation contre le Gouvernement provisoire.

75. FAURE (J.), le grand chanteur de l'Opéra, né à Moulins en 1830. — L. a. s. à une dame, 1 p. 1/2 in-8, 6 fr.

Très belle lettre où il donne la liste sommaire des opéras dans lesquels il a chanté.

280. BOURBONNAIS. — CHARLES VIII. — Pièce originale, sur vélin (fragments) ; fin de 1490 ; 14 p. in-fol., 20 fr.

Lettres patentes de Charles VIII imposant à son royaume une augmentation de gabelle à cause de sa lutte contre Anne de Bretagne, Henri VII et Maximilien, « tant pour la soulde et payement des gens de guerre que avons mis sus de renfort tant de pié, de cheval. Suysses que autres et pour les fraiz extraordinaires de nostre artillerie... pour... résister aux entreprinses que nos adversaires et malveillans, mesmement les Anglois anciens ennemys de la couronne de France et leurs alliez pourroient faire sur nous et nostre royaume qui puis nagueres sont descenduz en grant puissance ou de pays de Bretaigne, en intencion de envahir et entrer à puissance en icellui nostre royaume. » — Suivent d'autres lettres patentes du même roi adressées à ses généraux de finances et autorisant la ville de Moulins à élargir son enceinte de murailles, à l'aide d'une imposition extraordinaire sur le sel ; il y est aussi parlé du grenier de Montluçon. — Suit le compte.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 3 Mai 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET.

ÉTAIENT présents : MM. Seulliet, Bertrand, Doûmet-Adanson, Delaigue, E. Cavalier, Tourteau, Frobert, Grégoire, E. Olivier, de La Boulaye, Mitton, Vié, et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lassimonne, dans laquelle il donne sa démission de membre de notre Société.

M. le Recteur de l'Académie de Clermont nous remercie d'avoir souscrit pour l'érection d'une statue à Lavoisier.

M. E. Cavalier, soulève une question au sujet de la Commission du *Bulletin-Revue* qui n'a pas été convoquée depuis fort longtemps.

Un organe mensuel ne comporte pas pratiquement l'idée d'un comité permanent de publication. Aussi sur la proposition de M. Seulliet, la plus grande liberté est laissée au rédacteur qui pourra, s'il le juge à propos, convoquer ou non, la commission du *Bulletin-Revue*.

M. Frobert, trésorier de notre Société, présente les comptes tant en recettes qu'en dépenses pour l'année 1894. Il donne ensuite lecture d'un projet de budget pour 1895.

La Société approuve le tout et vote des remerciements à notre trésorier, pour le soin et le tact qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions parfois délicates.

M. Vié, secrétaire de la Commission provisoire de l'exposition des Beaux-Arts, lit un rapport sur les décisions qui ont été prises dans la réunion du 26 mai.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes : La commission exécutive comprendra un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires adjoints, un trésorier, deux délégués du conseil municipal et un certain nombre de personnes choisies parmi celles qui sont appelées à faire partie du comité de patronage. De plus, une liste a été dressée des membres que la commission désire voir s'occuper activement de l'exposition.

La Société approuve le rapport de M. Vié et fixe la date d'une réunion générale à laquelle seront convoqués tous les membres de notre Société, et les personnes désignées par la Commission provisoire, afin d'élire une commission définitive.

Cette réunion aura lieu le 21 courant.

M. E. Cavalier demande que la section scolaire de la prochaine exposition ne soit pas réservée à un nombre restreint d'écoles, mais que toutes, sans distinction, soient admises à exposer. Après diverses observations, la proposition est adoptée.

M. Bertrand demande à la Société de voter une somme de deux cents francs pour faire des fouilles à Monétay. La Société décide que cette somme sera prise sur l'allocation du Conseil général.

Le même membre lit la communication suivante sur la nouvelle acquisition du musée départemental et sur les découvertes archéologiques qu'il a faites :

1° Il a reçu d'une personne de Clermont-Ferrand qui a acheté les collections d'antiquité de Mme Fabre, la proposition de vente d'un lot pour le Musée ; ce lot étant d'un prix trop élevé et la provenance n'étant pas toute régionale, il a dû renoncer à l'acquérir.

2° Un amateur d'Autun lui a offert également plusieurs collections de plantes et poissons fossiles du bassin houiller, hâches et outils de silex de la vallée de l'Arroux, ainsi que beaucoup d'échantillons de bois silicifiés ; le tout formant plusieurs milliers de pièces. Mais nous n'aurions ni la place ni les vitrines pour les loger. De plus, ces objets sont d'un intérêt plus grand pour la Bourgogne que pour nous, aussi il a engagé leur propriétaire à se mettre en rapport avec la Société d'histoire naturelle d'Autun ou avec le Musée de cette ville.

3° Il a acquis pour le Musée deux blocs de pierre de taille et des débris de sculptures antiques récemment trouvés à Monétay-sur-Allier, ainsi qu'une plaque de grès fin d'Etampes, ayant servi des deux faces à polir les armes et les outils de silex ou de bronze de la période Gallo-Romaine.

L'une de ces pierres est l'assise supérieure d'une demi-colonne de 0m38 de diamètre, à cannelures de 0m 07 de largeur et profonde de 0m 032; à droite et à gauche, naissent deux guirlandes de fruits, ayant pour départ un feuille d'achante et deux raisins ou pommes de pin pendant d'une tige. Ces guirlandes dont nous ne connaissons pas le développement, allaient se relier à deux autres colonnes semblables, ce qui indique un grand monument gallo-romain, sans doute un temple païen d'une magistrale architecture.

Pour donner à ces sculptures, destinées à être vues à une assez grande hauteur, un relief qu'elles n'avaient pas en réalité, le sculpteur romain a eu recours à un artifice. Il les a entourées d'une rainure d'un centimètre de large et de trois centimètres de profondeur, qui forme une ombre faisant ressortir les parties sculptées. C'est ainsi que l'amorce des guirlandes qui n'ont de saillie réelle que de 0m 01 c. à 0m 03 c., en paraissent avoir plus du double; le raisin ou pomme de pin, a sa tige dégagée et en relief, mais le fruit n'en n'a point du tout, il est au même niveau que les parties avoisinantes, entre lesquelles on a tracé un profond sillon pour leur donner un relief factice. Touchant ce fruit et le dessus de la guirlande, on remarque encore, en relief, l'amorce d'un bandeau semi-circulaire dont la saillie est moulourée et sertie d'une rainure d'ombre (1). Il faudra attendre pour se prononcer sur cette décoration supplémentaire de la guirlande, qu'une autre assise en montre la suite. Parmi les débris recueillis dans cette fouille sommaire, on remarque des fragments du chapiteau de l'ordre composite de la demi-colonne dont il vient d'être parlé, deux fragments d'une statue d'homme, grandeur nature, le haut de la tête chevelu, le front, un œil et l'amorce du nez, ainsi qu'une portion du bras vers le coude replié et vêtu ; il a été aussi recueilli une fibule en bronze. — L'assise en question, ainsi qu'une autre assise lisse sont du calcaire oolithique de Mèves (Nièvre) où les Romains avaient, sur la rive droite de la Loire, une colonie florissante qui a été reconnue et fouillée il y a une quarantaine d'années, par notre compatriote, M. Du Broc de Segange; il y avait recueilli un superbe bassin de bronze qui orne aujourd'hui le Musée de Lyon. Ces pierres étaient remontées par la Loire et l'Allier, même beaucoup plus loin; j'en ai rencontré dans des villas de Vichy, Saint-Gérand-le-Roy et à la Couronne, commune de Molles.

Cette fouille a produit aussi un gros libage en grès de Bourbon-l'Archambaud, de même nature que la dalle funéraire anonyme d'un guerrier

(1) Dans d'autres débris de ces sculptures, on remarque l'emploi du trépan qui y a laissé des trous ronds; j'en ai observé de semblables dans des sculptures romaines aux thermes d'Evaux (Creuse).



du moyen âge que nous avons acquise pour le Musée et qui provient de l'un des cimetières de Châtel-de-Neuvre.

Le Musée possède aussi, d'un don fait, en 1854, par feu M. le curé Bourgoin, desservant de Monétay, un chapiteau fragmenté, du même ordre d'architecture que celui récemment trouvé, comportant une amorce de sa colonne circulaire, taillé dans la même pierre oolithique, ce qui dénote qu'il provient probablement du même monument.

Il faut ajouter que souvent en travaillant les terres de ce champ appelé : *Le Loure*, appartenant à M. Voisin, les cultivateurs ont trouvé des monnaies romaines, et que des tuiles à rebords s'y rencontrent également. Il est situé sur le plateau, près de la route de Clermont, et du hameau dit : *de la Maison-Neuve*, touchant à l'Ouest le bourg de Monétay. Ce charmant village renommé pour ses vins, domine le cours de l'Allier sur une étendue considérable et la vue s'étend sur un paysage splendide ayant pour fond de tableau, la montagne Bourbonnaise et son Montoncel ; çà et là, des villages, des châteaux, celui de Chazeuil, des Echerolles, les Guichardots, la vieille tour de La Ferté, ancienne dépendance des Moines de Souvigny, et tout au fond, la Montagne du Puy de Saint-Léon, et les bois, les toits rouges des fermes, le village de Saint-Gérand-de-Vaux, son château et ses mille hectares clos de murs, où habita dans sa jeunesse, assure-t-on, Agnès Sorel ; puis, le bourg de Bessay, Toulon et Moulins. Au premier plan, l'Allier serpente au travers des grèves et des oseraies, et se plie difficilement à passer sous les travées du pont de Châtel-de-Neuvre qu'elle abandonne à la moindre crue, pour se remettre dans ses anciens lits où elle vagabonde à l'aise, au grand détriment des propriétaires, dont elle détruit les terres de première qualité.

Au bourg de Monétay *Monestario super Aligerim* (*parrochia de*) (XIVe siècle) d'après Chazaud, ainsi que l'indique son nom ancien, a existé un monastère, sur lequel il est resté peu de documents.

J'ai reconnu, il y a bientôt vingt ans, au sud du bourg, une villa gallo-romaine ayant entr'autres particularités, des aqueducs remarquables dont j'ai parlé dans l'un des Bulletins de la *Société d'Émulation*. Près de là, je signalerai, comme se rapportant à la même époque le village de Montigni, *mons ignis*, qui pourrait bien avoir joué un rôle de télégraphie optique de nuit, pour les Gaulois ou les Romains, afin de communiquer, par la vallée de l'Allier, la marche des ennemis ou quelqu'autre événement important, en employant la communication des postes militaires et stratégiques que j'ai indiqués dans un travail publié également pour notre Société, sous le titre d'*Excursion archéologique de la rive droite de l'Allier* et adressé au Ministère pour servir à la topographie des Gaules.

Quelques années après, dans ces mêmes publications, j'ai parlé d'après

les Commentaires de César, chap. VII, du passage de l'Allier par son armée, Vercingétorix étant cantonné dans l'oppidum de Châtel-de-Neuvre.

Au petit château dit : le Petit-Bressolle, commune de Monétay, touchant l'Allier, où habitaient autrefois M. Meilheurat et feu M. Joly, ancien conservateur des Forêts, se trouve une belle plaque de calcaire sculptée aux initiales P. A. de Pierre de Bourbon et Anne de France. Elle porte des écussons fleurdelisés à leurs armes, avec, en bas, un plus petit écusson orné de trois croix de Malte, deux et un, et au-dessus une tige de chardons fleurie et arrachée, ainsi que la courroie d'Espérance, où cette devise devait être peinte. Cette sculpture du XVe siècle est splendidement conservée et rappelle avec une variante celles des dépendances du château de Moulins et des tombeaux de Souvigny. Elle provient peut-être d'un château près de Contigny, appelé : *de Dame Anne* qui a été détruit de fond en comble et dont la tradition dénomme l'emplacement, *Dammante* ; il n'y a plus à sa place, qu'une croix. — M. le comte de la Chaise a acquis, il y a quelques années, l'appareil de l'une des portes sculptées en pierre de ce château et l'a installé à son château.





LE LIVRE D'HEURES

DE

VALIGNY-LE-MONIAL

(1517).

Sous ce titre, nous voulons parler d'un « *Livre d'Heures* » sur parchemin et enluminé, qui a été trouvé dans le prieuré de Valigny-le-Monial (canton de Cérilly) par le propriétaire de cet ancien établissement religieux, M. Champenier-Mallet, de Chirat-l'Eglise (1).

Cet intéressant volume, composé de cent cinq feuilles de parchemin, orné de 12 grandes compositions, de 35 miniatures plus petites et d'encadrements de page, mesure $0^{m}17$ centimètres de hauteur sur $0^{m}10$ centimètres de largeur.

Le titre et la dernière page manquent.

Comme TEXTE, le *Livre d'heures* renferme un *calendrier* (f. 1), l'évangile de saint Jean, le commencement des trois autres évangiles (f. 9 v°, 10 et 11 ; la Passion (f. 11 v°), une suite de fort jolies oraisons à Dieu et aux Saints, le Stabat (f. 20) les petites heures de l'office de la sainte Vierge *en usage dans l'église romaine*, les heures de la Sainte-Croix, les psaumes de la pénitence, des litanies fort curieuses (f. 68), l'office des morts (f. 88) et

(1) Ce livre nous a été communiqué par M. l'abbé Desnoix, ancien curé de Valigny, actuellement curé de Couleuvre.

une suite très intéressante de commémoraisons aux Saints dont on retrouvera plus loin la liste à propos des miniatures qui ornent le commencement de leurs « oraisons » ; enfin, au folio 98 (v°) on trouve des prières, en langue vulgaire, qui terminent ce volume sous cette rubrique : « s'ensuyve (nt) plusieurs dévotes louanges, pétitions, oraisons et requestes q(u)a toute personne ayant entendeme(n)t so(n)t nécessaires à dire à Nostre Seign(eu)r Jesu-Christ et qui se subdivisent ainsi : « Premièrement tu diras au matin quand tu te lèveras de ton lict...; quand tu isras hors de la maison..., quand tu seras devant le Crucifix..., quand le prestre se retourne..., quand on lève le corps Nostre-Seigneur..., pour le vrai pardon..., quand on prend la paix ; quand on veut recepvoir le corps de Nostre Seigneur Jésus-Christ... ; quand on la receu... ; pour impetrer grâce des péchés ; contre les mauvaises pensées... ; pour quelques tribulations... ; pour l'amey vivant en tribulation... ; pour ceulx qui sont en voyage... ; pour nos bie(n)ffaiteurs... ; pour les âmes qui sont en nécessité..., pour le tien amy qui est mort... ; pour le père et la mère...

Le livre se termine par l'office de l'Immaculée-Conception, par des prières contre la fièvre et un appel à l'Ange gardien.

ENLUMINURE. — Les GRANDES MINIATURES en pleine page représentent *sainte Catherine* (fol. 1), l'HOMME ANATOMIQUE (f. 2), *le martyre de saint Jean* (f. 8 v°), *le baiser de Juda* (f. 12), *la sybille tiburtine annonçant à Auguste la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1) (f. 32), *le Crucifiement* (f. 38), *la Pentecôte* (f. 39), *l'adoration des rois mages* (f. 43), *la Présentation au Temple* (f. 47), *la fuite en Egypte* (f. 50), *une scène de combat* (f. 63) et *une belle résurrection de Lazare* (f. 73). Au-dessous on lit le commencement de chacune des petites heures qui suivent.

(1) On peut rapprocher de cette miniature celle qui est reproduite par M. Paul Lacroix dans les Sciences et Lettres au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance, p. 232, tirée de l'*Historia Romana excerpta ex libris Pauli Orosii, ms italien,* exécuté au XVI[e] siècle et attribué à Giulio Clovio (n° 71, H. L. de la Bibliothèque de l'Arsenal).



Les PETITES MINIATURES représentent dans le calendrier des *scènes de table, de jeu*; *un malade entre son médecin et son valet, une scène d'école, un bourgeois et sa femme, des scènes d'intérieur, de vendange d'hotel-lerie, de guerre et* en décembre *l'administration du sacrement d'Extrême-Onction* (3 cent. sur 7 millim.); et dans le texte : *l'annonciation, les apôtres : saint Luc, saint Mathieu, saint Marc ; Notre-Dame-de-Pitié, le Christ en Croix, la Trinité, l'Ecce-Homo, la représentation des Saints Michel, Jean-Baptiste, Pierre et Paul, Jacques, Etienne, Christophe, Laurent, Simphorien, Sébastien, Nicolas, Claude, Antoine ; sainte Anne, sainte Catherine, sainte Marguerite, sainte Barbe et l'Immaculée-Conception* en tête de son office (33 m. sur 23 millim.)

Quant aux *encadrements* des textes, les bois se répètent et peuvent se ramener à un certain nombre de types universellement employés dès le commencement du XVI[e] siècle, particulièrement par Simon Vostre. C'est dans les bas de pages, la scène du Renard et de la Cigogne ; en face du premier un vase au col étroit, en face de la seconde un plat où son bec ne peut rien saisir. Ce sont dans les bordures des marges des scènes de rapts et de poursuites des ravisseurs au travers les rinceaux des feuillages; la cueillette de pommes que des hommes ramassent et que reçoit une femme tendant un tablier, tandis que des oiseaux fuient de tous côtés...

Dans les marges latérales, de larges fleurs s'épanouissent sur des feuilles déchiquetées, des houx s'étalent, etc. Parfois la peinture a recouvert les dessins d'attrayantes arabesques et de gracieuses fantaisies. L'amour et la mort se disputent aussi les encadrements. La Beauté portée dans un ironique triomphe par la mort décharnée montre un cadran posé au-dessus de sa tête, comme un perpétuel avertissement de notre fin dernière. (1) Hérodiade, habillée de riches vêtements portant la

(1) Il n'est pas rare de retrouver cette pensée dans les *danses macabres*. La maison de la Bonne Presse (8, rue François I[er]) qui a réédité depuis quelques années, plusieurs danses macabres, a publié en 1894 : « La pensée de la mort » et l'artiste s'est heureusement inspiré des miniatures de nos vieux livres d'Heures, notamment à la page 51, en commentant cette parole de saint Matthieu (XXV, 13) : « Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure. »

tête de saint Jean-Baptiste au bout d'une épée et la danse des morts, reviennent très souvent dans les bois des encadrements, ce qui explique, comme nous le disons plus loin que l'artiste pour rompre la monotonie résultant de ces répétitions ait adopté un parti franc et habile de coloration en variant ses sujets et en recouvrant ceux qui reparaissaient trop souvent de peintures et d'ornements nouveaux et variés.

Le bas des pages est particulièrement soigné et intéressant. Ce sont des scènes d'enfant « à cheval sur des bâtons » un singe sur le dos d'un âne, mais aussi parfois des corps à corps d'hommes armés de bâtons, ou des luttes contre d'invraisemblables dragons qui jettent des flammes par la bouche et par la poitrine. Souvent de très gracieuses banderolles, savamment entrelacées ou de grosses branches d'arbres et même parfois des bandes recouvertes de R et de K d'or, varient les ornements.

APPRÉCIATION.— Il convient de faire « nôtre », au sujet de ce livre d'heures, l'appréciation que M. Racinet (1) émet à propos de ces bordures enluminées des livres contemporains de celui qui nous occupe.

« Les premiers monuments de la Renaissance française reconnaissent en général une double origine. D'un côté, ils se rattachent aux données de l'art essentiellement septentrional qui a dominé chez nous au Moyen Age ; d'un autre côté, ils participent déjà du mode italien qui devait bientôt tout envahir ; mais ici le style français domine et l'on entrevoit l'influence italienne dans quelques-uns des sujets placés surtout au bas de la planche. »

Il semble, en effet, d'après l'étude attentive des enluminures du volume, qu'elles ont été faites par un de ces artistes qui, à partir de la fin du XV[e] siècle s'inspirèrent des productions italiennes connues déjà, mais surtout mises en honneur à la

(1) ORNEMENTS POLYCHROMES : *Renaissance.*

suite de l'expédition de Charles VIII, sans négliger toutefois le « faire français » et le genre dont le célèbre peintre Foucquet fut un des principaux initiateurs (1).

Cependant les grandes figures de pleines pages n'ont pas toujours, comme on le fait remarquer (2), le caractère original et français des bordures.

Nos enluminures qui nuisent peut-être, sous certains rapports (3), à la typographie du volume, enrichissent cependant ce livre d'heures d'une décoration qui est parfois remarquable. Les têtes sont modelées avec soin et parfois pleines d'expression. La coloration générale est brillante. Les carnations sont en couleur, et les cheveux eux-mêmes comme les plis des vêtements sont rehaussés, accusés par des traits d'or.

Notre miniaturiste, continuateur de l'œuvre des Foucquet, des Jean Poyet qui s'étaient fait une spécialité des bordures de pages, a tiré bon parti du volume. Il a dissimulé habilement la médiocrité et la répétition des dessins par des compositions savantes qui, aujourd'hui, ternies ou dissipées par les doigts, laissent voir les gravures des fonds.

DATE. — Il ne nous reste plus, pour faire connaître ce volume, qu'à rechercher la date de son impression.

Au dos du folio qui commence le volume se trouve un almanach pour 11 ans qui indique, d'après le comput ecclésiastique, à quelle date devait tomber la fête de Pâques pour chacune des années qui vont de 1517 à 1527 : « M*D*XVII à « M*D*XXVII » (*sic*).

(1) *Cfr.* Histoire des arts industriels par Jules Labarte, p. 293 — et les Œuvres de Jean Foucquet, Paris, Curmer (1866). — La *Légende dorée* (Bibl. imp., nº 6889) qui est attribuée à Jean Foucquet, renferme des décorations qu'on retrouve presque calquées dans certaines pages de notre volume.

(2) Dans « le Livre », M. Bouchot, p. 88, en cite un exemple remarquable ; c'est le *portement de Croix* de l'Allemand Martin Schonganer, que Simon Vostre a mis dans ses livres d'heures. Plusieurs des planches du volume de Valigny semblent rappeler une origine toute semblable.

(3) M. Pierre Gélis Didot, m'écrivait le 8 décembre 1894, au sujet de ce livre d'heures dont je lui avais soumis quelques reproductions photographiques : « son enluminure lui enlève plus de valeur qu'elle ne lui en ajoute ; ces livres ne sont pas rares et sont surtout estimés quand ils sont en noir. »

Au bas de ce court tableau se trouve, en latin, la mention suivante qui est seule cause des erreurs commises au sujet de la date de la publication de ce volume :

« *La Table précédente sert à trouver Pâques, le nombre d'or, la lettre dominicale et l'indication des années bissextiles depuis l'année* MCCCCXII *de l'incarnation du Seigneur jusqu'à l'année* MCCCCXXVII *inclusivement.*

Nota : « *Que le* M *vaut mille ans et* D,CCCCC. »

C'est peut-être ce qui a porté plusieurs personnes à assigner comme impression de ce livre d'heures la date de 1412 (1).

On ne peut malheureusement partager ce sentiment car il résulte d'une erreur évidente, du texte lui-même.

D'abord, en 1412 l'imprimerie, c'est-à-dire l'impression à l'aide de caractères mobiles comme ceux qui ont servi à composer le livre d'heures de Valigny n'était point inventée (2).

Ensuite il faut prendre garde au tableau qui rectifie l'erreur du bas de page : en effet, nous lisons non pas *1417*, *1418* etc., jusqu'à 1427, comme cela devrait être si le livre avait été imprimé en 1412 pour les années suivantes, mais nous lisons :

M*D*XVII.

M*D*XVIII, etc. jusqu'à M*D*XXVII

C'est à dire : 1517, 1518 etc., 1527.

Le nota important du bas de la page nous rappelle d'ailleurs que le signe M vaut mille années et le signe D cinq cents = CCCCC. Il manque tout simplement un C aux deux dates inscrites au bas de la page.

(1) La date indiquée plus haut est bien en effet 1412, car il y a : MCCCCXII, et non pas *1472*, comme une coquille d'imprimerie sans doute l'a fait dire à M. l'abbé J. J. Moret dans la *Vie de saint Roch*, p. 56. C'est là une erreur que répète, d'après la *Vie de saint Roch*, la *Semaine religieuse* du diocèse dans son numéro du 2 janvier 1895 et que nous signalons ici pour que cette date de 1472 ne soit pas regardée comme celle du Livre d'heures, par des érudits qui donnent, à si juste titre, une complète confiance aux ouvrages du docte doyen de Saint-Menoux.

(2) A cette époque, on faisait bien des impressions *xylographiques* ; mais il est aisé de voir que nous sommes ici en présence non pas d'un bois dans lequel on a taillé en relief des lettres comme celles des *Donats*, mais bien de véritables caractères mobiles de typographie.

Il était d'ailleurs facile de se convaincre tout d'abord que le livre d'heures de Valigny-le-Monial était simplement du commencement du XVI[e] siècle (1).

Enfin l'étude des années qui composent le calendrier doit enlever les derniers doutes, même chez ceux qui, peu familiarisés avec la bibliographie de cette époque, auraient pu hésiter en présence de la coquille typographique du premier feuillet.

Ce volume paraît appartenir à l'une des *quatre-vingt éditions* de livre d'heures que Simon Vostre (2) édita (3) à Paris, de 1488 à 1520, et probablement vers *1516*.

Simon Vostre y a conservé de ses premières éditions, par exemple de celle de 1480 parue chez Pigouchet (4), certains bois, comme la *danse des morts*, il a conservé de l'édition de 1508 (5) « à l'usage de Rouen » les petits bois des bordures intérieures et des bas de pages. Enfin, nous trouvons des ressemblances frappantes entre l'édition de 1512 (6) et le livre d'heures de Valigny qui semble ainsi avoir été composé à l'aide de bois de diverses éditions et qui a été imprimé sur vélin afin d'être vendu peut-être comme un monument plus ancien ou plus précieux.

(1) C'est d'ailleurs l'opinion d'un maître connaisseur, M. Jules Didot, auquel nous avons fait passer des photographies reproduisant les deux premiers folios.

(2) Simon Vostre habitait Paris, rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne : *Saint Jehan l'Evangéliste*, de 1488 à 1520. Charles Brunet a dit de lui : « Nous devons à son goût éclairé les charmantes bordures en arabesques qui décorent toutes ses heures et les jolies petites figures qu'offrent ces mêmes bordures. » Simon Vostre mourut probablement vers 1522, car à cette date, Nicole Vostre lui succède dans la même rue de Paris et à la même enseigne. On connaît deux éditions d'heures publiées par Nicole.

(3) Il paraît prouvé que Simon Vostre n'était qu'un éditeur. En effet, dans presque toutes les quatre-vingts éditions qu'il fit de livres d'heures, on trouve : *imprimé pour* Simon Vostre, et jamais *imprimé par*. Très souvent le nom de l'imprimeur est même porté sur le titre.

(4) *cfr. Le Livre*, par H. Bouchot, p. 87.

(5) *cfr. Racinel, ouv.* cité La première édition des heures à l'usage de Rouen date de 1508. Nous citons cette édition à dessein parce qu'elle rappelle davantage le volume de Valigny.

(6) *cfr. Les Arts au Moyen Age et à la Renaissance*, par Paul Lacroix, p. 529, on y trouve une excellente reproduction dans de grandes miniatures du livre de Vostre.

Quant à l'enluminure de notre livre d'heure, elle nous paraît être fort postérieure à son impression (1), soit qu'elle ait été appliquée plus tard par les soins du libraire pour écouler plus lucrativement ou plus facilement un volume qui paraissait un manuscrit recherché du siècle précédent, soit qu'elle ait été commandée par un des possesseurs du « livre d'heures » de Valigny-le-Monial.

Abbé Joseph Clément.

La Madeleine, Janvier 1895.



(1) Une particularité, que nous signalons sans en vouloir tirer un argument décisif, peut nous indiquer peut-être approximativement la date vers laquelle a été enluminé ce livre d'heures Dans certains folios, notamment le 25e, les anneaux des bois sont recouverts de bandes alternativement noires, marrons, bleues avec les lettres R et K peintes en or. Ne faut-il plus voir là les initiales du prince qui régnait alors, Karolux Rex, comme on lit avec certitude le nom de François Ier et d'Henri IV dans les initiales F et H qui ornent les enluminures de leurs temps? S'il en est ainsi, la décoration du livre d'heures de Valigny daterait de la fin du XVIe siècle, et du règne de Charles IX (1560-1574).



DÉCOUVERTE

DE RUINES ANTIQUES A MOULINS (ALLIER).

(*Suite*)

1° BRONZES

J'ai recueilli deux monnaies de potin, coulées, de la partie centrale ouest de la France, toutes deux anépigraphes ; une petite monnaie des Séquanes en argent, la tête d'Apollon casquée, occupant tout le champ au revers du cheval galopant accosté de deux rouelles, et deux dernières en potin des Bituriges (1). Une cinquantaine de monnaies romaines de bronze, la plupart du haut Empire, des empereurs Néron, l'une du commencement et l'autre de la fin de son règne, Auguste au revers de l'autel de Lyon, Alexandre Sévère, Tibère, Hadrien, Trajan, Nerva, Claude Ier, Auguste et Agrippa, colonie de Nîmes; une seule du bas Empire, de Trébonien Galle, de billon saucé. Une vingtaine de fibules ordinaires de bronze, dont quelques-unes saucées d'argent. L'une d'elles façonnée de bronzes différenciés dans leur alliage montre l'épingle patinée d'un vert tendre et la fibule d'un bleu intense.

Une belle fibule circulaire de 0m05 de diamètre, ajourée, à petites cases rectangulaires d'émaux cloisonnés de blanc et de bleu et à quatre spirales rouges au centre ; la plupart de ces émaux se sont effrités par leur long séjour en terre. Deux

(1) Je dois ces attributions au savoir et à l'obligeance de mon excellent collègue, M. A. Changarnier, directeur des Musées de Beaune (Côte-d'Or).

grandes épingles courbes, d'environ 0^m20 de long pour la chevelure ; l'une à tête ronde de verre noir, l'autre ayant un petit œil à l'une des extrémités, pour recevoir un fil qui venait se rattacher à un petit anneau mobile au centre.

Une fibule en fer, incomplète de son épingle, spécimen assez rare.

Deux styles ordinaires à spatule, pour ébarber ou lisser la cire après avoir écrit sur les tablettes.

Deux petites cuillères, dites à parfum pour les cérémonies païennes, dont l'une est à cuilleron circulaire, peu profond, en argent, la tige unie et pointue ; l'autre de bronze saucé d'argent, à cuilleron ovale et tige unie un peu courbe.

Un bouton de bronze ovale, à doubles petits boutons, pour le fixer probablement sur un cuir.

Une navette de bronze, pour confectionner les filets de pêche.

Trois épingles de bronze, pour tenir lieu de fibules, l'une à tête ronde et tige carrée, fait trois évolutions coudées, celle du milieu de double longueur ; redressée, elle aurait 0^m12. Une autre de même facture, mais plus grossière que nos épingles ordinaires, a son extrémité coudée, presqu'à angle droit, patine verte, comme la précédente. Enfin, une dernière de 0^m04 de long, comme la dernière, à un talon d'une seule évolution circulaire de 0^m005 de diamètre, comme un ressort à boudin et une pointe très fine rabattue en forme d'hameçon, belle platine bleue. Ces trois épinglés-fibules ne sont pas communes.

Un petit cylindre de 0^m035 sur 0^m02 de diamètre, lisse, a sur son fond des lignes gravées tendant au centre.

Une petite cassolette à bélière et un petit trou au centre.

Une petite plaque de 0^m06, très mince, les deux côtés coupés en rond, se raccordant en accolade au sommet, la base terminée par un petit bouton rond, saillant, pour la préhension, objet dont il est difficile de déterminer l'usage.

Un anneau de 0^m055 de diamètre extérieur, laissant un vide de 0,03 au centre, bronze fondu.

Une moitié de cannelle de tonneau (le tube percé dans son axe transversal), à collerette saillante et restes d'un appendice qui devait l'orner.

Un fond de lampe de bronze, orné de plusieurs cercles concentriques et petites cases godronnées.

Un socle carré de 0m045 sur 0m035, au sommet percé en son milieu, pour y fixer un buste ou une statuette, devant avoir eu, en son état primitif, environ 0m05 de haut, avec la base plus large que le sommet. Dessoudés, ses côtés ont été déchiquetés et enroulés ; ils avaient fait partie d'une autre pièce avant d'être utilisés pour ce socle, car on y remarque des lettres de 0m02 de haut, gravées de plusieurs traits rapprochés pour former les pleins. Ces lettres sont de bonne forme, du premier siècle, mais ne donnent aucun sens ; les lettres les plus apparentes ne sont que des consonnes.

FR FN

Supplément des Objets trouvés dans la continuation des fouilles après lecture de ce mémoire

Supplément à l'article 1er : Bronzes.

Une monnaie de Julia Augusta, buste de profil à droite, ℞ Vénus debout, une pomme dans la main droite, belle patine verte.

Une petite monnaie consulaire en argent, tête de femme de profil à droite. ℞ Victoire.

Un moyen bronze de Néron ℞ aigle les ailes éployées, reposant sur un globe.

Deux dés à coudre, l'un à entailles triangulaires, l'autre à petits points ronds, pour retenir l'aiguille.

Un petit tintinnabulum ou clochette à quatre petits pieds.

Un coulant de ceinturon.

Trois petits anneaux de 0m015 de diamètre.

Un bouton hémisphérique, lisse, garni de plomb.

Tête de clou rond de $0^{m}012$ de diamètre, gravé de 8 traits profonds partant du centre. — Il était destiné à être fixé sur du cuir.

Petit bracelet tordu, formé d'une mince tige ronde de $0^{m}003$.

Une fibule à nervure saillante, guillochée.

Autre fibule à cannelure creuse entre deux filets, — traces de dorure.

Petite fibule en losange à petites doubles lignes gravées, et trois petits cercles, — restes de placage d'argent.

Petite plaque rectangulaire de $0^{m}045$ sur $0^{m}032$ du devant d'un petit tiroir de petit meuble, à anse mobile courbée et recourbée, prise dans deux boucles à lamelles retournées en dedans.

Fragments de miroir uni.

Petite poignée de patère terminée à l'arrière en forme de croissant et à tête de cygne en raccordement sur le rebord du vase qui n'a pas été retrouvé.

Cinq épingles de 0,015 à $0^{m}05$ de long, presque semblables à nos épingles ordinaires, mais plus grosses.

Plaque rectangulaire de $0^{m}10$ de long sur $0^{m}02$, ayant les deux rebords rabattus sur $0^{m}006$, afin de les fixer sur le bois.

Fibule en fleuron terminée en pointe à la base, à trois zones gravées et guillochées de double trait, — patine bleue.

Petite fibule, patine rugueuse.

Petite anse de vase, formée d'un fil de bronze gravé imitant une cordelette, formant anneau central tordu et extrémités en crochets de suspension.

Petite bague à chaton circulaire plat et fragmenté, ayant $0^{m}025$ de diamètre.

Coche de fuseau.

Anneau de $0^{m}03$ de diamètre.

Petite lamelle de $0^{m}07$ de long sur $0^{m}006$ de large à demi-cercles gravés imitant des pampres et raisins triangulaires pointillés au poinçon.

Tige de $0^{m}18$ de long, une face unie, et l'autre à nervure sur toute la longueur ; les deux extrémités sont mousses, comme

il convient à une sonde de chirurgien, dont ce doit être un spécimen.

Petit plateau circulaire de 0m05 de diamètre, le dessous lisse, le fond mouluré de deux zones lisses, percé d'un trou au centre et de deux autres sur le bord formant un triangle ; ces trous devaient servir à fixer cette plaque, probablement sur le cuir des harnais d'un cheval, — belle patine bleu clair.

2° VERRERIE

Je n'ai recueilli aucune pièce de verrerie entière, mais seulement des fragments de verres azurés, d'autres blancs et quelques-uns bleus, provenant de bols ou tasses à godrons, et deux débris de tasses à pâtes mélangés de vert foncé et vert clair, parsemés de quelques mouchetures rouges, comme les fragments d'une verrerie gallo-romaine que j'ai découverte en 1887 sur la commune de Pierrefitte (Allier) et dont j'ai parlé à la Sorbonne en juin de la même année.

Quelques fragments de tasse à godrons, légèrement azurés, et un débris de verre presque blanc pur, avec reliefs de réseau d'émail blanc laiteux, appliqués à la surface extérieure.

Beaucoup de fragments de verres à vitre, dont plusieurs ont conservé le boudin extérieur du planage. Certains semblent indiquer que les Romains connaissaient la manière de couper les vitres ; probablement en les rayant d'abord au diamant, ou, à défaut de diamant, avec un silex, et de présenter sur ces rayures une tige de fer rouge ou simplement un tison, ce qui, en les plongeant ensuite dans l'eau froide, en faisait obtenir la séparation. Quelques-uns montrent plusieurs rayures parallèles, assez près les unes des autres et sont entaillés, on pourrait même dire sciés jusque sur la moitié de leur épaisseur. Presque toutes ces rayures ont sur leur parcours de petites éraflures, de chaque côté, en pattes de mouches, très courtes et très fines, rapprochées les unes des autres et toutes parallèles en chevrons, le long de la ligne qui devait faire la séparation ; c'est la première fois que j'ai pu observer ce fait.

J'ai recueilli aussi quelques cubes de verre bleu, d'un centimètre de côté, à employer dans des mosaïques.

Supplément à l'article 2 : Verrerie.

J'ai recueilli deux perles de colliers en verre bleuâtre, non translucide, striées verticalement, comme on en rencontre fréquemment dans les cimetières gallo-romains.

Une petite rondelle de terre cuite blanchâtre de $0^{m}02$ de diamètre extérieur et de $0^{m}004$ d'épaisseur, percée au milieu, ayant également fait partie d'un collier.

3° POTERIES

Les poteries entières ont été rencontrées en petit nombre, mais les fragments étaient assez abondants. Les premières se réduisent à trois : une petite tasse en terre rouge à bords évasés et panse conique, une plus petite de la même famille et un petit bol à panse rebondi signé : DAMONI, l'A et l'M liés en monogramme.

Un plat de $0^{m}20$ de diamètre, terre jaune à grains de quartz apparents et en saillie.

Un fragment de bol à panse présentant deux renflements, signé : NVLVS.F, cette dernière lettre signifiant *fecit*.

Les fragments de six tasses rouges à bords cylindriques, variant de $0^{m}02$ à $0^{m}05$ de haut, avec cordon ou ourlet au bas et en haut.

Un petit bol, terre rouge, très peu élevé, à rebord arrondi sur lequel court une suite de feuilles de lotus.

Un autre bol même terre à panse rebondie, à base en deux sections et ourlet à la partie supérieure.

Un bol terre rouge à panse ronde, intercalée en son milieu d'un petit boudin, comme celui qui forme le rebord supérieur.

Une petite tasse conique rouge, signée : MARCV...

Un tout petit bol même terre à panse sphérique et bord supérieur arrondi, garni de feuilles de lotus.

Un petit bol terre rouge, semi-cylindrique et base arrondie avec séparation d'un petit filet rond saillant, répétant celui du bord supérieur.

Trois grands bols fragmentés, comme les précédents, mais à personnages et feuillages en relief dans des médaillons et des enroulements ornés d'annelets en bandes verticales et séparations de guillochis terminées par des rosettes; bordure d'oves au tiers supérieur.

Plusieurs débris de bols avec reliefs dans des doubles cercles cordés où sont représentés : un guerrier nu, à genoux, tirant de l'arc, au-dessus, un chien poursuivant un lièvre ; guirlandes laurées en haut et à la base, tiges contournées terminées en têtes de pavots, bordures d'oves, d'autres à petits génies ailés, cheval marin dans un double cercle, — une variété sans bordure d'oves qui est remplacée par une suite d'enroulements, ayant au centre de petites rosettes, deux bordures de perles au-dessous de petits oiseaux marchant au-dessus de doubles cercles cordés, avec des feuillages au centre.

Fragment montrant deux bordures de perles, et au-dessous des godrons à double ligne ; guirlandes laurées et feuilles tréflées à tiges contournées, rosette suspendue par un guillochis.

Fragment à guillochis supérieur et guirlande finement laurée, à base arrondie, dans lesquelles sont, alternativement, un chien aux abois, un sanglier, puis un autre chien comme le précédent.

Fragment à bordures d'oves ; dans un double cercle, un lièvre en repos, deux chiens courant sur un cerf.

Fragment très petit, montrant de face une très jolie figure de Jupiter Ammon.

Fragment de petite assiette, terre rouge à panse en doucine, signée : SERVANDI, l'A et l'N liés en monogramme ; le D rétrograde.

Petite coupe, terre bleuâtre à base conique.

Une autre coupe, même terre, semi-cylindrique et panse arrondie, séparée par un petit boudin saillant.

Assiette, même terre, à base conique.

Fragment de vase, terre jaune, engobe brun à branchement de feuillages incisés avant la cuisson.

Petite tasse conique, terre jaune à bord rond, ayant sur le flanc un graffiti, une M de 0,04 de haut, initiale du possesseur de ce vase.

Plusieurs fragments d'une grande bouteille, terre bleuâtre, aplatie en forme de gourde. La panse est lisse, ovoïde en son axe transversal, qui est à moulures creuses et boudins saillants allant du tiers de la panse au sommet qui est incomplet.

Une petite urnette de $0^{m}06$ de haut, engobe jaune à bossages et enfoncements.

Une petite augette rectangulaire de $0^{m}26$ de long sur $0^{m}15$ de large et $0^{m}04$ de haut, en terre grossière, noire extérieurement et à pâte rouge, ayant trois moulures simples et horizontales.

Fragment d'un grand bol, terre bleuâtre lustrée, à moulures au sommet et panse ornée de petits losanges de $0^{m}015$ de côté, se touchant par leurs angles et laissant dans leurs intervalles des losanges de mêmes dimensions, mais lisses ; les premiers sont pointillés en creux d'environ trente petits trous. Cette décoration était obtenue avec un poinçon que l'on appuyait ; ce qui se voit à l'intérieur du vase par le renflement obligé de chaque dessin.

Petit bol terre noire à panse sphérique, à grenetis saillants sur la moitié de la partie inférieure.

Petite lampe d'appartement, aplatie, à un seul trou au centre, pour verser l'huile et placer la mèche ; terre jaune sans engobe, à rudiment de queue percée pour la suspendre.

Urne ovoïde de $0^{m}20$ de haut sur $0^{m}16$ à la panse ; terre fine et de très peu d'épaisseur, engobe noir sur rouge, guillochures de cercles concentriques de $0^{m}005$ d'espace, allant presque du sommet au tiers inférieur, marquée par le possesseur d'une S en graffite à la base.

Deux fragments de vases, terre bleuâtre, tirant sur le noir,

l'un à réseaux godronnés, l'autre à colonnettes torses en relief, à bases moulurées et chapiteaux sur lesquels se tient un petit génie, alternant avec des feuilles isolées, lancéolées, à nervures centrales et fibres obliques.

Une passoire terre jaune, sans engobe, à flancs rebondis et en cône dans le bas, dont la moitié inférieure est percée d'une infinité de trous ; l'anse arrondie et courte. Elle a été bridée au fil de fer dans une brisure, quand elle était en service.

Fragment d'assiette, terre bleuâtre, également bridée de fil de fer, pour la raccommoder.

Fragment de grand vase, terre rouge grossière, accidentellement percé et raccommodé en y coulant du plomb fondu, entre deux parties d'argile, afin qu'il puisse encore servir.

Beaucoup de débris d'amphores, de doliums et de grandes jarres.

Plusieurs poids de tisserands ou de filets en terre commune, en forme de pyramides coniques et percés d'un trou au sommet.

Supplément à l'article 3 : Poteries.

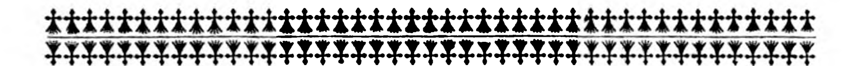
Petite lampe d'appartement, terre jaune engobée de rouge ; elle est circulaire de $0^{m}055$ de diamètre supérieur, percée au centre d'un trou de $0^{m}018$ et d'un très petit trou d'air. Elle n'a point de tige de préhension ni de suspension, la cuve rebondie a $0^{m}033$ de haut et repose sur un pied bas de $0^{m}45$ de diamètre.

Petite amphorine de forme ovoïde allongée de $0^{m}10$ de haut terre rougeâtre sans engobe ; le haut du goulot et le pied manquent, — petit filet gravé au centre et légère dépression pour l'ouverture.

(*A suivre*).

BERTRAND.





NOS VIEUX POÈTES

D'UNE PROMESSE FAITE A BAUDE

PAR MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURBON.

C'est la troisième et dernière poésie connue adressée par Baude à son protecteur. — Le poète était sorti enfin de prison. Le vieux duc, dont il avait su flatter la vanité, en lui faisant accroire qu'il était un dictateur chargé d'exécuter la loi décrétée par les sénateurs du Parlement, qu'il avait l'épée pour cela (1), était enfin intervenu en sa faveur ; la preuve en résulte de ce que Baude eut depuis lors accès dans sa maison. Il y acquit même une certaine familiarité, puisqu'un jour où le prince lui faisait une promesse, il s'adjugea sa ceinture comme gage de l'accomplissement. La pièce suivante se rapporte à cet incident.

On m'a donné une promesse,
Non pas donnée proprement
Par effect, mais par voix expresse,
Autant que cueur plain de noblesse
En pourrait donner verbalment.
Mais il y a jà longuement
Que j'actens, et si ne vient rien :
De quoy Baude s'esbahit bien.

Je me saisy (que fut le bon),
Quand la voix me fut proférée,
De la saincture de Bourbon,
Pour mieux califfier le don ;
Mais elle n'estoit pas ferrée (2).
Dedans mon scing l'ay enserrée,
Tant que la promesse on verra.
Baude respond ; or y perra.

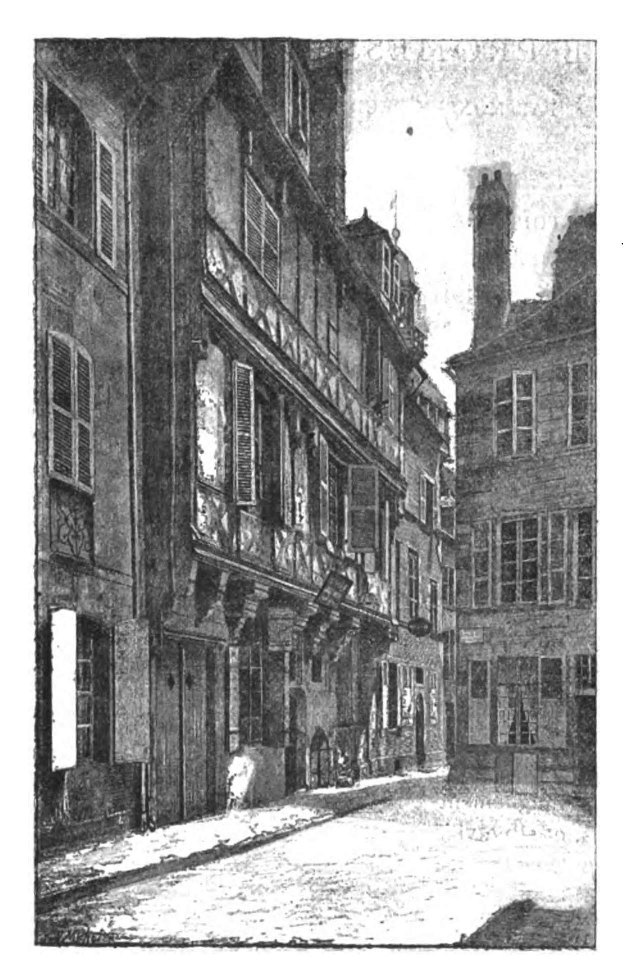
Priant à Dieu pourtant des cieulx,
Qu'au promettant donne santé,
Paix en régnant de bien en mieulx,
Bien vivre prospérant, joyeux,
Tousjours de bien entallenté.
Et de s'acquicter voulenté
De la promesse dessusdicte,
Pour demeurer vers Baude quicte.

(1) Voir le « Bulletin-Revue », page 88.
(2) C'est-à-dire qu'il n'y avait après ni boucle, ni agrafe.

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

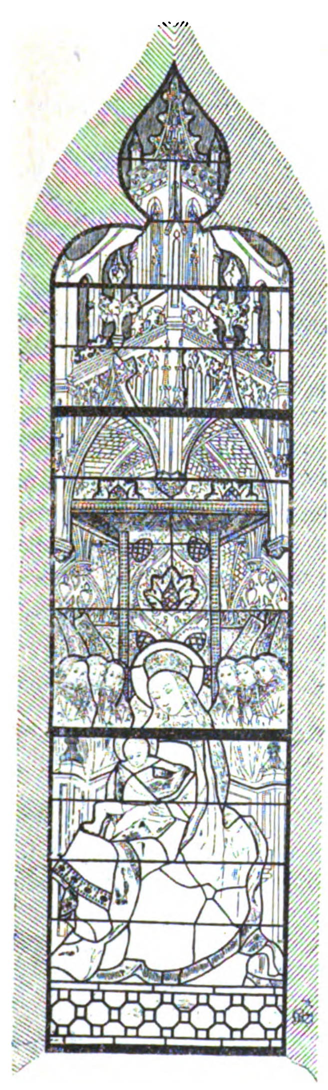
Guide archéologique dans Moulins, par M. Roger de Quirielle. Sous ce titre, la librairie historique du Bourbonnais, 2, rue François Péron, Moulins, vient de faire paraître un joli volume in-8° de 170 pages, accompagné de nombreuses planches et imprimé luxueusement par la Maison Et. Auclaire.



RUE DES ORFÈVRES.
(Maison gothique)

Nous en donnons ici les tables accompagnées de deux planches que l'éditeur, M. Durond, a gracieusement mises à notre disposition.

TABLE DES MATIÈRES



Le Vitrail de la sainte Vierge
(CATHÉDRALE DE MOULINS)

TABLE DES PLANCHES.

Le ministère pastoral dans les petites paroisses : prédication, catéchisme, fabrique, œuvres de jeunesse, etc. Revue paraissant le 15 de chaque mois sous la direction de M. l'abbé J.-J. Moret, curé doyen de Saint-Menoux, Moulins, imprimerie Bourbonnaise.

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 mai 1895 : Les artistes bourbonnais au salon des Champs-Elysées, par M. Gilbert Stenger. — Berceuse Pompadour, poésie, par M. Maurice Lenoir. — Assagissement, sonnet, par M. Gabriel de Lautrec. — Ce bon M. Barnichon, par M. R. Delvaux. — A travers les livres, par M. Marcellin Crépin-Leblond. — Echos.

Sommaire du 15 juin 1895 : Rêve et réalité, par M. Max Audier. — Tu crois ?... poésie, par Hermine. — Projets, sonnet, par M. Georges Rocher. — Une lettre apocryphe de Brantôme. — A travers les livres, par Marcellin Crépin-Leblond. — Autres mœurs, autre sort, fantaisie en un acte, par M. Joseph Place. — Echos.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du numéro du 15 juin : Géogénie (av. planche), par M. Lefort. —

Tableau des terrains du Nivernais, par M. Lefort. — Excursion entomologique dans la province d'Oran (Algérie) (*Suite*), par M. Maurice Pic. — Chronique. — Bibliographie. — Les coquilles du Bourbonnais, par M. l'abbé Dumas (p. 49-56).

Le Centre médical et pharmaceutique. — Sous ce titre, vient de paraître le premier numéro d'un journal mensuel, qui sera l'organe officiel de la Société des Sciences médicales de Gannat.

Le Comité de rédaction est composé comme suit :

Dr Paul Fabre, correspondant national de l'Académie de médecine; Dr V. Allot, médecin à l'Hôpital thermal de Néris; A. Pannetier, pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux.

Parmi les principaux collaborateurs, on cite MM. : Dr H. Bousquet, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Clermont; Dr Cornillon (de Vichy); Drs F. Huguet, E. Planchard, professeurs à l'Ecole de Clermont; Dr Reignier (de Moulins); Dr Sahut (de Gannat); etc.

Le comité de rédaction a son siège à Commentry.

Chantenay considéré comme emplacement de la « Gergovia Boïorum », par Albéric Gouat. Nevers. imprimerie Vallière, 1893. In-8° de 16 pp. avec plans et dessins.

Histoire des deux villes de Saint-Amand, et le Château de Montrond, par V. Maillard, président honoraire du Tribunal de Saint-Amand, 1895. (Ouvrage en souscription).

Cette partie du Berry, était autrefois comprise dans l'ancienne généralité de Moulins.

Le Docteur Trapenard, de Gannat : notes biographiques, par le Docteur Fabre, de Commentry. — Gannat, imp. Marion, 1895. In-8° de 20 pages.

La Revue universitaire du 15 mai contient un article de M. Hauser, maître de conférences à la Faculté de Clermont, sur *la question des Universités en 1520*, à propos de l'université d'Issoire dont la création échoua probablement par l'opposition combinée de l'Université de Paris et du connétable de Bourbon.

La Bibliothèque de l'école des Chartes (1894), p. 617, publie à propos des manuscrits laissés à la Bibliothèque nationale, par Armand Durand, une notice sur notre compatriote Armand Durand, né à Moulins, le 7 février 1807, professeur de rhétorique dans les lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, mort à Paris le 7 août 1894.

Choiseul à Rome, par M. le vicomte Maurice Boutry, un fort volume in-8°. — Calmann-Lévy, Paris.

Annales de la Société d'Horticulture de l'Allier. — N° 14, 1er trimestre. Sommaire : Procès-verbaux des séances. — Revues bibliographiques,

MM. J.-B. Thonnié et S.-E. Lassimonne. — Effet du froid sur les végétaux par M. S.-E. Lassimonne.

La Dépêche du Puy-de-Dôme du 23 mai, a publié un travail de M. Louis Audiat : Après le Concile, Clermont et Saintes.

Le Courrier de l'Allier a commencé en feuilleton, *Gringoire* par Th. de Banville.

MÉLANGES

Le plafond de la Chapelle du Lycée. — On a remis en place, ces jours derniers, les peintures qui ornent le plafond du chœur des religieuses de la Visitation et qui avaient été enlevées pour être restaurées.

Ces peintures qui datent de l'époque même de la construction de la chapelle (1655), n'avaient été, depuis leur mise en place, l'objet d'aucun entretien. C'est grâce à l'initiative de M. Fitremann, le distingué proviseur de notre Lycée, que cette belle-œuvre a été sauvée d'une destruction imminente.

La restauration due à M. Chapuis, rentoileur de tableaux des Musées nationaux et de l'administration des Beaux-Arts, a duré un an ; elle a coûté vingt-cinq mille francs. La mise en place et le vernissage ont demandé une dizaine de jours. — Nous donnerons dans un prochain numéro la description de ces peintures attribuées généralement à Lesueur, bien qu'elles ne portent ni la signature ni la marque du célèbre peintre.

Nous souhaitons que l'on ne s'arrête point en si bonne voie et que l'on songe à restaurer aussi le magnifique tableau du maître autel, dû au pinceau de Pietro di Cortona.

Au Musée. — M. Bayard de la Vingtrie, inspecteur des Beaux-Arts, qui était déjà venu à Moulins il y a quelque temps, a visité le Musée départemental au commencement de ce mois.

A travers les gravures et les photographies. — Le *Monde illustré* consacre son dernier numéro à la reproduction d'instantanés pris au cours du voyage présidentiel dans le Centre et l'Ouest. A signaler une vue du panneau décoratif du Théâtre de Moulins et l'arrivée du président à Vichy (sortie de la gare).

L'Illustration a également donné un dessin représentant la remise au Président d'un bouquet de fleurs par trois jeunes moulinoises costumées en Bourbonnaises et plusieurs gravures concernant Vichy et Clermont.

Les Maisons Verdeau et Jeannot-Fafournoux ont mis en vente un certain nombre de photographies instantanées prises lors de la visite de M. Félix Faure dans notre ville et fort bien réussies.

A l' « Officiel ». — Le *Journal Officiel* mentionne les décorations de la Légion d'honneur remises par le président de la République au cours de son dernier voyage. Nous y lisons :

M. Sorrel (Joseph), maire de Moulins.

Elu au conseil municipal en 1874. Adjoint en 1884 et maire depuis 1892. Plus de 20 ans de services.

Relevé également à l'*Officiel* la décoration suivante dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade d'Officier. — Vacher (Marcel), maire de Montmarault : secrétaire de la Société d'agriculture de l'Allier et du syndicat départemental. Organisation de champs d'expériences. Conférences et publications agricoles. Chevalier du 30 décembre 1888.

Minéralogie. — Le *Journal officiel* contient un rapport sur les travaux du bureau d'essai de l'Ecole nationale supérieure des mines pendant l'année 1894.

Le bureau d'essai a eu à examiner les schistes bitumineux de Saint-Hilaire ; il a analysé les sources minérales du Hammam de Vichy et de Vichy-Saint-Yorre ; enfin, il a été soumis à son examen des minerais d'étain trouvés dans les gîtes de kaolin de l'arrondissement de Montluçon.

Horticulture. — L'exposition d'horticulture qui vient de se tenir à Clermont a été l'occasion d'un nouveau succès pour notre sympathique concitoyen, M. Treyve, qui a obtenu un diplôme d'honneur (hors concours), pour son apport de bégonias tubéreux à fleurs doubles et d'amaryllis hybrides, en variétés nouvelles obtenues dans ses cultures.

Une subvention de 500 francs a été accordée, cette année, par M le Ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République, à la Société d'Horticulture de l'Allier, pour être employée en encouragements à l'horticulture, à l'arboriculture fruitière et à la propagation de l'enseignement horticole.

La société prie les horticulteurs, instituteurs et autres personnes qui désireraient se faire inscrire pour concourir, de vouloir bien adresser au plus tôt leur demande à M. Treyve, secrétaire général de la Société, à Moulins.

Nous rappelons aussi que la Société organisera, en 1896, une exposition d'horticulture à Moulins, à l'occasion du Concours régional.

Société d'Agriculture. — Par décision du 9 mai dernier, une subvention de 2,000 francs a été allouée à la Société par le ministre de l'agriculture.

Découvertes archéologiques. — Un cultivateur vient de découvrir, en fouillant la terre, une certaine quantité de médailles en or et en argent datant des Mérovingiens et Carlovingiens. Ces médailles étaient enfermées

dans un vase orné de très belles garnitures de bronze. Il a trouvé également un instrument de musique en bronze et quantité d'autres objets dont l'utilité est inconnue.

En faisant les fouilles pour établir la conduite d'air du tramway, des ouvriers ont découvert, place de la République, d'anciens vestiges des fortifications de Cusset. Les débris d'un cercueil en bois et les ossements qu'il contenait ont été également trouvés à cette même place.

Sociétés savantes. — La séance d'ouverture du 34e congrès des sociétés savantes aura lieu le mardi 7 avril 1896, à la Sorbonne, à Paris.

Le congrès se composera de cinq sections : histoire et philologie ; archéologie ; sciences économiques et sociales ; sciences ; géographie historique et descriptive.

Les délégués des sociétés qui y prendront part sont invités à préparer des questions qui seront soumises aux comités des travaux historiques et scientifiques, en vue du congrès de 1897.

Elles devront être remises au ministère de l'instruction publique, direction du secrétariat et de la comptabilité avant le 30 mars prochain.

Nos compatriotes. — *Le Colonel Laussedat*, directeur du Conservatoire des arts et métiers, a terminé lundi, à l'Académie des sciences, la communication commencée en décembre dernier sur les travaux de délimitation entre l'Alaska et la Colombie anglaise.

Après avoir insisté sur les avantages que la méthode photographique présente sur les méthodes ordinaires qui, dans ce cas, sont inapplicables, M. Laussedat a complété sa communication par un résumé des effets obtenus en plusieurs pays d'Europe, notamment en Allemagne, en Autriche et en Italie, et a exprimé l'espoir que cette méthode éminemment française, pourrait servir prochainement à nos explorateurs et peu à peu aux services publics et aux grandes Compagnies industrielles.

Desboutin. — Les admirateurs et les amis de notre compatriote, le maître graveur Marcellin Desboutin, ont offert, ces jours derniers, au grand artiste, à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur, un banquet dont M. Puvis de Chavannes tenait la présidence.

Au dessert, le président de la Société nationale des Beaux-Arts, dans un discours applaudi très chaleureusement, a vanté le magistral talent de l'artiste et porté la santé du nouveau légionnaire.

Après lui, M. Armand Silvestre a, dans un superbe sonnet, célébré le haut mérite de Marcellin Desboutin comme graveur, comme peintre et comme écrivain. M. de Marthold a fait ensuite, en excellents vers, l'éloge de l'artiste et M. Catulle Mendès a, dans une éloquente et chaleureuse improvisation, vanté sa rare valeur de poète et de lettré.

Puis les amis du maître ont défilé devant lui et sont venus, chacun à son tour, lui porter leurs félicitations cordiales et leur affectueuse accolade.

Cette artistique solennité, à laquelle avaient voulu prendre part beaucoup de nos peintres et de nos sculpteurs en renom, qui réunissait aussi la plupart des écrivains d'art et des notabilités parisiennes de ce temps-ci, s'est terminée par une longue ovation en l'honneur de Marcellin Desboutin, l'un des maîtres les plus hautement et les plus justement estimés de cette époque.

Le Temps signale une communication faite à l'Académie de médecine par le Dr Despagnet, communication relative à une étuve surchauffée sans pression, dont l'inventeur est notre compatriote M. Georges Valois. Grâce à cette étuve, on obtiendrait des avantages nombreux notamment une stabilité absolue et durable de la température obtenue à n'importe quel degré, grâce au mélange de la vapeur à 150° et de la vapeur à 100°.

Les Bourbonnais à Paris. — La Société amicale *L'Union bourbonnaise*, dont le siège social est à Paris, café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, a donné, le samedi 22 courant, une soirée musicale avec le gracieux concours d'artistes parisiens.

Un monument à Lavoisier. — Il y a environ trois mois, un comité a été institué à Montluçon pour organiser dans cette ville la souscription ouverte par l'Académie des sciences, en vue de l'érection d'un monument à Lavoisier. Ce comité est composé de M. le proviseur du lycée et des deux professeurs de physique, MM. Morin et Schürr.

Les résultats obtenus, tout à l'honneur de Montluçon, prouvent qu'il y a dans ce pays nombre de personnes intelligentes sachant comprendre et apprécier l'œuvre du savant qui est une des plus grandes gloires de la France; il a été recueilli jusqu'à ce jour la somme de 444 fr. 75.

A Moulins, comme toujours, on a laissé de côté le « Père de la chimie ». — Songez donc, on a bien autre chose à penser dans notre tant bonne ville. La « Société d'Emulation et des Beaux-Arts » est la seule jusqu'ici qui ait répondu à l'appel du comité de Clermont.

La Revue des Autographes de ce mois contient les pièces suivantes intéressant le Bourbonnais.

81. Dreux-Brézé (Henri-Evrard, marquis de), grand-maître des cérémonies de Louis XVI et de Louis XVIII, mort en 1829. — Let. sig. au marquis de Brachet de Floressac, Paris, 7 juillet 1814, 2/3 de p. in-4°, 4 fr.

196. Nicolay (Nicolas de), sieur d'Arfeuille et de Bel-Air, célèbre voyageur, valet de chambre et géographe d'Henri II, né à la Grave-d'Oisans

(Hautes-Alpes) en 1517, mort en 1583. — L. a. s. au doyen de Chaumont; Langres, 19 déc. (1550), 1 p. in-4° obl. *Rare*, 12 fr.

Relative à un procès en appel intéressant le chapitre de Chaumont.

270. BOURBON (Ch., cardinal de), célèbre guerrier et diplomate, archevêque de Lyon, qui prit parti contre Louis XI dans la *Ligue du bien public*, puis se réconcilia avec lui, né en 1437, mort en 1488. — Pièce en latin sur vélin; Paris, 18 juillet 1478, in-4° obl., 18 fr.

NECROLOGIE

Nous avons à enregistrer la triste nouvelle de la mort de Mme Seulliet, née Giroud, belle-fille de notre sympathique président.

Au nom de la Société, nous prions M. G. Seulliet si cruellement éprouvé de recevoir nos sincères condoléances.

*
* *

Nous avons à regretter également la mort de l'un de nos membres associés libres, M. Clément-Edouard Révérend du Mesnil, décédé, le 9 mai, à l'âge de 63 ans, dans son château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

M. Révérend du Mesnil était un ancien magistrat. Il s'était adonné depuis fort longtemps à l'étude des questions historiques locales et son érudition en cette matière était véritablement remarquable. Nos lecteurs ont pu en juger par les deux longs articles parus dans le « Bulletin-Revue » : *Le capitaine de Poncenat* et *Les origines de Bourbon-Lancy.*

Il laisse, outre *L'Ancien Forez*, cette publication périodique qu'il avait fondée en 1882, un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *Les Ségusianes, origine et étymologie ; Les Stations préhistoriques de la plaine du Forez ; Lamartine et sa famille* ; *Fr. de Montherot et sa famille ; Le président Favre et sa famille ; Armorial historique de la Bresse, Bugey et Dombres ; Les Cartulaires de l'abbaye d'Ainay ; De la Race Bovine charollaise ; La famille de Molière et ses représentants, etc.*

Sa mort laissera un grand vide dans le monde érudit de notre région du Centre et dans les sociétés nombreuses dont il faisait partie et auxquelles il apportait volontiers son concours bienveillant et sympathique.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 8 Juin 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET.

Etaient présents : MM. Seulliet, Bertrand, Tourteau, Claudon, Vié, abbé J. Clément, E. Cavalier, Mitton et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. Bertrand a reçu pour le Musée départemental un dessus de cheminée, en lave de volvic, XVIe siècle, qui provient très probablement de l'une des maisons de l'angle de la Place du Palais où il existe à l'extérieur une frise de motifs analogues.

Cette pièce avait été plus tard transformée en un linteau de porte, d'une maison, rue du Champ-Grenier, appartenant à MM. Loizel frères. Ce sont ces derniers qui en ont fait don au Musée.

M. l'abbé Clément signale à la Société la découverte faite dans le jardin potager du château de la Péronne, commune de Neuvy, par M. Allard, propriétaire, de bracelets et de cinq fibules de bronze antiques très bien conservés et couverts d'une belle patine verte. Ces agrafes ont leurs ressorts roulés en spirale.

La réunion des membres du Comité de patronage de l'Exposition des Beaux-Arts de 1896, composé, on le sait, de tous les membres de la Société

et d'un certain nombre d'autres personnes, s'est tenue le 21 mai dernier dans le Salon des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

M. Vié, secrétaire du Comité provisoire, donne lecture du procès-verbal de la séance.

Une trentaine de personnes, parmi lesquelles les représentants de la presse locale, avaient répondu aux nombreuses convocations envoyées par le secrétaire.

Deux questions ont été résolues pendant cette séance :

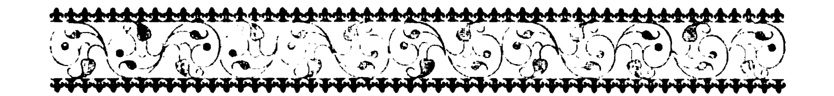
1° Le montant de la souscription qui a été fixé à 20 francs.

2° La nomination de la Commission exécutive, dont voici les membres : MM. Tourteau, Sauroy, Vié, Doûmet-Adanson, Seulliet, baron Le Febvre, Guillaumier, Dr Bruel, Delaigue, R. Moreau, Bertrand, Grégoire, Fournier Des Corats, E. Olivier, F. Pérot, M. Moretti, de Mesmay, Baër.

Cette commission comprendra en outre deux délégués du Conseil municipal, choisis par le maire de Moulins.

On a nommé également trois présidents honoraires : MM. de Conny, de Chavigny et de Laboulaye.





PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS



A DIFFÉRENTES reprises le « Bulletin-Revue » a publié certains documents inédits sur l'Hôpital général de Moulins.

La 3e livraison d'octobre 1894 contient, d'après les archives municipales, la liste des principales inhumations qui ont été faites dans le cimetière particulier de cet établissement. Plus récemment, nos lecteurs ont pu lire un Mémoire de M. de Bernage de Vaux, intendant de la généralité du Bourbonnais, portant projet d'union de la mense conventuelle de l'abbaye d'Ebreuil à l'Hôpital général de Moulins.

Les Lettres patentes de Louis XIV ne sont pas inédites ; elles ont paru déjà en 1737, chez Jean Faure, « imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque d'Autun, de la Ville, et du Collège Royal ; rue de Paris. »

Beaucoup de nos lecteurs cependant ne doivent point en connaître la teneur d'une façon exacte, — très peu les possèdent dans leur bibliothèque. — Ils accueilleront donc favorablement une réédition de ces lettres fort intéressantes pour notre histoire locale.

Elles datent de 1660.

L'Histoire manuscrite des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dit : Le projet relatif à cet hôpital (*Hôpital général*) fut exécuté après en 1672 et son établissement fut confirmé par lettres patentes de Louis 14 (*sic*).

M. l'abbé Renoux qui a donné un extrait de ce mémoire dans une brochure parue l'an dernier, ajoute : « D'autres auteurs font remonter la fondation de l'Hôpital général à 1658, fondation due à la charité de citoyens vertueux. »

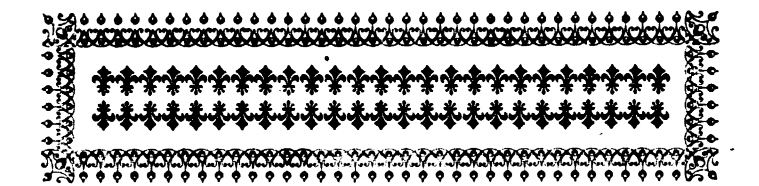
La première date est évidemment erronée. Quant à *l'opinion de certains auteurs*, il me semble qu'il y a mieux qu'une opinion à avoir là-dessus.

Le mémoire de M. de Bernage dit en effet (Bulletin-Revue de 1895, p. 51) : « Cet Hôpital a été estably par lettres patentes de février 1660 *à la réquisition des Habitants de Moulins par délibération (de l'Assemblée de ville) du 7 du même mois 1659.*

Le document que nous publions aujourd'hui parle à peu près de même.

Eug. Cavalier.





LETTRES PATENTES DU ROY,

PORTANT *Établissement d'un Hôpital Général en la Ville de Moulins; vérifiées en Parlement.*



OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous presens et à venir, SALUT. La divine Providence ayant fait voir qu'il ne lui est rien impossible, et que par une police reglée sur les maximes de l'Evangile, pouvoit remedier à la vie scandaleuse, et au libertinage de la plupart des Pauvres-Mendians ; les tirer des desordres, que leur causent l'oisiveté et la faineantise, et empêcher que desormais ils ne courent vagabonds par les Provinces, et dans les rues des Villes, et ne rendent l'importunité qu'ils ont accoûtumé dans les Eglises, en les renfermant dans des Lieux, où ils soient non seulement logés, nourris et entretenus ; mais encore ins-

truits dans les Mystères de la Religion, et y apprennent des Mêtiers pour gagner leur vie : Et comme le renfermement des Pauvres a été fait avec grand succès dans notre bonne Ville de Paris, à cet exemple les Habitans de notre Ville de Moulins, portés par un mouvement de piété envers les Pauvres, qui y sont en grand nombre, esperent que par la charité et les bienfaits de ceux qui ont du zèle pour la gloire de Dieu, il y aura fonds suffisant pour l'Établissement et subtance d'un Hôpital Général.

A CES CAUSES, voulant contribuer à une si pieuse et dévote entreprise, de l'avis de notre Conseil, qui a vû les Actes d'Assemblées de Ville, et arrêté des Articles fait pour ledit Etablissement, du septième Février dernier; de notre certaine science, pleine puissance et Autorité Royale, Nous avons par ces Presentes signées de notre main, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et Nous plaît, que tous les Pauvres-Mendians de la ville de Moulins, ses Faux-bourgs, Arrieres-Faubourgs, Paroisse d'Yzeure et de Saint Bonnet, et Franchises de ladite Ville, soient enfermez en un lieu tel qu'il sera choisi par ceux ausquels la Direction dudit Hôpital est commise ; auquel lieu lesdits Pauvres seront employez aux Manufactures, et autres ouvrages de travail, selon l'ordre et maniere qu'il sera jugé à propos.

Renfermement des Pauvres.

VOULONS que ladite Maison foit nommée à l'avenir (l'*HOSPITAL GENERAL DE MOULINS*) que l'inscription en soit mise avec l'Écusson de nos Armes sur le Portail de ladite Maison, duquel Hôpital Nous voulons être le Protecteur et Conservateur, sans qu'il dépende en façon quelconque de notre grand Aumônier; mais qu'il soit totalement exempt de la supériorité, visite et jurisdiction des Officiers de la générale Réformation, et autres de la grande Aumônerie, ausquels

Titre de l'Hôpital.

Nous en interdisons toute connoissance et jurisdiction, en quelque façon et maniere que ce soit.

Approuvons la Nomination qui a été faite par les Habitans de ladite Ville, pour l'établissement dudit Hôpital Général; sçavoir, de neuf Administrateurs, dont l'un sera Éclésiastique, et les autres huit Laïques, lesquels à l'avenir ne seront point perpetuels; mais demeureront quatre années en charge : Ensorte néanmoins que de deux ans en deux ans, quatre ou cinq des neuf quitteront l'Administration, au lieu desquels en sera choisi pareil nombre par les Maire, Echevins et Conseil de ladite Ville, ausquels chacun des Administrateurs sortans de charge, proposeront trois personnes, pour en être choisie une en leur place; et pour la premiere fois sortiront de charge ceux qui ont eu moins de voix.

Nombre des Administrateurs.

Et pour le Spirituel dudit Hôpital, et administration des Sacremens, se pourvoiront pardevers le Sieur Evêque d'Autun.

Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, valides ou invalides, de mandier dans la Ville de Moulins, Fauxbourgs, Franchises et Paroisses d'Yzeure et Saint Bonnet dudit Moulins, soit dans les Eglises ou par les ruës, publiquement ou en secret, à peine de prison pour la première fois, et pour la seconde d'être rasées et bannies.

Peines contre les Mandians, et ceux qui les retirent.

Faisons pareilles défenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles puissent être, de faire aucune Quête dans les Eglises, ou dans les Maisons pour lesdits Pauvres, ou pour autres, sous quelque prétexte que ce soit, sinon par permission desdits Administrateurs dudit Hôpital Général, dans lesquelles défenses n'entendons comprendre les Quêtes ordinaires pour

les anciens Hôpitaux, les Prisonniers et les Quêtes des Religieux Mandians.

Nous donnons et attribuons ausdits Administrateurs et à leurs Successeurs, tout pouvoir et autorité de direction, correction et châtiment sur lesdits Pauvres enfermez ; et pour cet effet leur permettons avoir en ladite Maison de l'Hôpital, Poteau, Carcans et Prisons, à la charge néanmoins que si lesdits Pauvres commettent quelque crime qui mérite peine afflictive, de les mettre ès mains des Officiers de la Justice, ausquels la connoissance en appartient ; pour à la requête du Substitut de notre Procureur Général, leur être leur procès fait et parfait, ainsi qu'il appartiendra : Et quant aux Pauvres qui seront trouvés mandians par les ruës, Eglises de ladite Ville, Fauxbourgs, Franchises et Paroisses d'Yzeure et Saint Bonnet, pourront lesdits Administrateurs les faire constituer prisonniers ès Prisons dudit Hôpital, ou ès Tours de ladite Ville à ce destinées, et les retenir pour le tems qu'ils aviseront.

Pouvoir donné aux Administrateurs.

DÉFENDONS pareillement aux Proprietaires, Locataires, et à tous autres, de loger, retirer ni retenir chez eux (après la publication faite des Presentes) les Pauvres valides et vagabonds, à peine de cent livres d'amende pour la premiere fois, et trois cens livres pour la seconde, et plus grande en cas de récidive, le tout applicable audit Hôpital Général. Et pour empêcher les Pauvres de mandier ; permettons ausdits Administrateurs de choisir tel nombre d'Archers, qu'ils jugeront nécessaires pour la capture des Pauvres, et pour recevoir les Passans qui se presenteront aux Portes de ladite Ville et Fauxbourgs, les conduire et leur faire donner la passade ; lesquels Archers ne pourront faire aucun Exploit, ni Acte de Justice. Permettons ausdits Administrateurs de mettre ausdites portes, un ou deux desdits Archers qui seront maintenus

Archers de l'Hôpital.

par les Bourgeois et Habitans de ladite Ville et Fauxbourgs d'icelle, les plus proches des portes; pour en cas de violence, de la part des Pauvres passans, leur être donné aide et assistance, à peine de trente sols d'amende contre les refusans, qui sera applicable audit Hôpital Général.

Défendons à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de molester, injurier ni maltraiter les Officiers dudit Bureau, qui seront employez pour prendre ou pour conduire, renvoyer, chasser et accompagner les Pauvres, à peine d'être emprisonnés sur le champ, et d'être procedé contre elles criminellement, à la requête desdits Administrateurs; et aux Pauvres de faire aucune résistance, sur peine d'être punis, ainsi que les Administrateurs aviseront suivant leur pouvoir.

Enjoignons aux Habitans de prêter main-forte ausdits Archers, lorsque les Pauvres feront resistance, ou qu'ils seront empêchez de les conduire par quelque personne que ce soit.

Auront lesdits Archers des Casaques avec Croix, ou autre marque particuliere, afin qu'ils puissent être connus, et leur permettrons de porter épées et halebardes pour leurs défenses, s'il est jugé nécessaire par lesd. Administrateurs nonobstant les défenses portées par nos Ordonnances.

Enjoignons ausdits Archers de faire une exacte perquisition de tous les Pauvres-Mandians, à peine d'être chassez et punis, sans qu'ils puissent prétendre aucune chose des Pauvres, ni autres personnes, ni les favoriser, ni aussi les maltraiter en aucune façon que ce soit.

Voulons qu'il soit fait visite de trois en trois mois au moins, en la Ville, Fauxbourgs, Arrieres-Fauxbourgs et Lieux où les Pauvres et Vagabonds ont

accoûtumé de se retirer et loger, par les Officiers de Police, ou Administrateurs dudit Hôpital, qui se feront accompagner des Habitans des Lieux qu'ils visiteront, pour en chasser les Pauvres, Vagabonds et Gens sans aveu, ou les constituer prisonniers, s'ils sont gens de mauvaise vie, pour leur être leur procès fait et parfait, à la requête du Substitut de notre Procureur Général, suivant les rigueurs des Ordonnances.

Visite des Pauvres par les Officiers de Police, ou Administrateurs.

VOULONS que les Lits, Paillasses, Matelats et Couvertures, dans lesquels auront couché lesd. Pauvres valides et vagabonds, soient enlevez et appliquez au profit dudit Hôpital Général, sans esperance de repetition. ENJOIGNONS aux Administrateurs d'avoir un soin particulier de l'exécution du present Article, et de faire executer par les voyes de la Justice les peines cy-dessus ordonnées contre les Proprietaires et Locataires, qui auront retiré et logé lesdits Pauvres valides et vagabonds ; et d'autant que l'expérience a fait connoître que les principaux manquemens qui ont été en l'exécution des desseins que l'on avoit cy-devant eu, d'enfermer les Pauvres, ont procedé du défaut d'Établissement suffisant, et de la subsistance nécessaire.

Peines contre ceux qui retirent les Mandians.

VOULONS que tous les dons et legs, faits par Contrats, Testamens et autres dispositions, les adjudications d'amendes et aumônes faites en la Ville et Fauxbourgs, arrieres-Fauxbourgs et Franchises dudit Moulins, en termes généraux aux Pauvres, sans aucune désignation, et dont l'emploi n'aura point été fait jusqu'à present (quoique les dispositions et adjudications précedent ces presentes de quelque tems que ce soit, et de toutes celles qui se feront cy-après) soient et appartiennent audit Hôpital général ; lesquels à cet effet pourront être vendiqués par les Administrateurs, ausquels en tant que besoin est ou seroit. Nous en avons fait don comme de chose non réclamée.

Dons faits aux pauvres en général, appartiennent à l'Hôpital Général.

DONNONS audit Hôpital Général toutes les Maisons, Lieux, Droits, Fonds et Revenus affectés aux Pauvres ladres, perceptibles dans ladite Ville de Moulins, et dans la Province et Duché de Bourbonnois, qui sont à présent ou se trouveront abandonnés, usurpés ou employés en autre usage que celui de leur fondation : Et même ceux qui sont à présent ou se trouveront cy-après destitués de légitimes Administrateurs, tant de l'un, que de l'autre sexe, soit de notre fondation ou autre, si ce n'est que dans trois mois après la signification des Presentes, les Fondateurs fassent exécuter les fondations.

Union des Maladeries et Hôpitaux, usurpez ou abandonnez.

VOULONS que toutes les aumônes de fondation, soit argent, pain, vin ou autrement, dont les Communautez, même les particuliers de ladite Ville et Fauxbourgs, sont chargés envers les Pauvres en termes généraux, soient unies et incorporées audit Hôpital Général, et particulièrement l'aumône qui doit être faite annuellement par la Prieure d'Yzeure, et celle qui doit être faite par les Marguilliers de Saint Pierre et de Saint Bonnet.

Union des aumônes publiques.

PERMETTONS ausdits Administrateurs, de mettre Troncs, Bassins et petites Boëtes en toutes les Eglises, Carrefours et Lieux publics de notredite Ville et Fauxbourgs, et même aux Magasins et Boutiques des Marchands, aux Hôtelleries et lieux des Coches, aux Marchez publics ; même aux occasions des Mariages, Bâtêmes, Convois, Enterrements, Services, et autres de cette qualité.

Permission de mettre Troncs et Bassins.

ACCORDONS audit Hôpital le quart des amendes de police, toutes condamnations d'aumônes en termes généraux, pour les délits et malversations qui seront adjugées dans lad. Ville et Fauxbourgs, et le quart de toutes les Marchandises qui Nous y seront déclarées acquises et confisquées.

Don du quart des amendes et confiscations.



Notaires obligez de donner avis aux Testateurs de faire quelques legs à l'Hôpital général.

Enjoignons à tous Curez, Vicaires et Notaires recevans aucuns Testamens, d'avertir les Testateurs de faire quelques Legs audit Hôpital Général, et de faire mention dudit Avertissement, à peine de trois livres d'amende applicable audit Hôpital Général.

Droit de réception dû par les Officiers, et autres, à l'Hôpital Général.

Voulons que tous nos Officiers, tant de Judicature, que de Finance, Avocats, Notaires, Procureurs, Sergens, et autres Officiers de la Province de Bourbonnois, qui seront reçûs ès Justices et Jurisdictions de lad. Ville de Moulins, à leurs receptions et installations donnent audit Hôpital Général quelque somme modique, dont les Rolles seront arrêtez par ceux du Corps desd. Officiers, à qui lesdites receptions et installations appartiennent sur la Requête du Substitut de notre Procureur Général audit Siège, et que le Recouvrement en soit fait par les Directeurs sur lesdits Rolles; comme aussi tous Marchands Grossiers et autres, à la premiere ouverture de leurs Boutiques, et pareillement les Artisans aspirans aux Maîtrises; ensemble les Cabaretiers et Hôteliers, tous lesquels ne pourront être reçus ni installez, qu'ils n'ayent rapporté quittance du Receveur dudit Hôpital Général, de quelque somme modique qu'ils auront payez, suivant la taxe qui sera faite par le Juge-Châtelain de ladite Ville.

Pauvres malades, envoyez aux Hôpitaux des Malades, autant que faire se pourra.

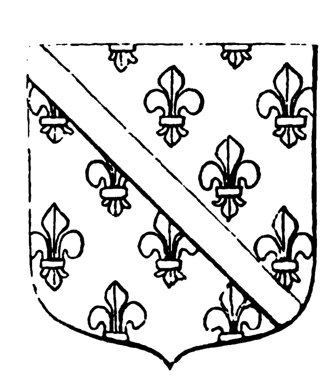
Voulons que tous les Pauvres qui tomberont malades dans ledit Hôpital Général, soient transportez aux Hôtels-Dieu de la Charité et de Saint-Joseph, pour y être traittez comme les autres : Enjoignons à ceux qui servent lesd. Hôpitaux, de recevoir les malades dudit Hôpital Général par preference, sur le Mandement de trois Administrateurs.

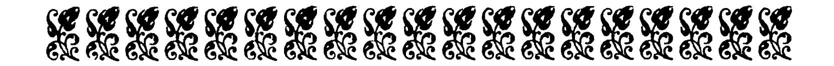
Déclarons appartenir à l'Hôpital Général, à l'exclusion des héritiers collatéraux, tous les meubles que les Pauvres y auront apportez, ou qu'ils y pourront avoir gagné, en cas de leur décès, soit dans ledit Hôpi-

tal Général ou Hôtel-Dieu, fors et excepté les habits et hardes desdits Pauvres, dont ils seront vêtus, lorsqu'ils seront transférez ausdits Hôtels-Dieu ; ausquels lesd. habits et hardes appartiendront, et ne pourront lesd. Pauvres disposer de leursdits meubles, par donation entre-vifs, Testament, ou autrement, sinon du consentement des Administrateurs dudit Hôpital Général, à peine de nullité ; et quant aux meubles qui pourront leur être échûs par succession ou donation, depuis qu'ils auront été enfermez, n'appartiendront audit Hôpital Général, ainsi en pourront lesdits Pauvres disposer ; et en cas qu'il leur soit arrivé des facultez suffisantes, pour vivre hors la mandicité, avec le travail qu'ils pourront faire, seront tenus de se retirer dudit Hôpital, sans pouvoir mandier en quelque façon et maniere que ce soit.

Meubles des Pauvres acquis à l'Hôpital Général.

(*A suivre*).





LES POÈTES

A ATHÈNES [1]

Calme et penché sur un siège d'ivoire et d'or,
Elevant de son bras le geste magnifique,
Le poète déclame, une couronne isthmique
Met autour de son front un glorieux décor.

C'est la fin d'un beau jour dont la douceur intime
Se meut au gynécée avec l'encens des fleurs.
Trois Grecques, le regard illuminé de pleurs,
Semblent suivre au lointain le rythme magnanime.

Ils sont tristes, combien les poèmes sanglants
Terminés sous les murs d'Ilion en délire
Et que disent, nouveaux, ses vers hautains et lents.

Sur son blanc pallium un rayon vient sourire,
Sa voix monte et palpite ainsi qu'un bruit de lyre : —
Ils rêvent tout soudain les grands yeux ruisselants.

AU MOYEN AGE

Bercée aux clairs-obscurs de lune féerique,
Les désirs envolés dans le bleu de la nuit,
La noble damoiselle écoute le doux bruit
Que fait le chant d'un page en son âme extatique.

(1) Aquarelle donnée par M. Rochegrosse pour la Tombola de Banville.

Dans l'allée affolante et pâle qui s'enfuit
Sous les arbres dressant leur voussure exotique,
Comme un refrain monté, frêle et mélancolique,
Lentement un jet d'eau neigeux s'écroule et bruit.

Et ses gerbes de voix au bord des coupes pleines
Font palpiter, joyeux, l'essaim noir des phalènes ;
Et c'est si parfumé les silences autour !

Les tours veillent là-bas étranges et hautaines.
Elles s'en vont, s'en vont les strophes incertaines, —
Mais pourquoi donc se tait la viole d'amour ?

AU GRAND SIÈCLE

C'EST en seize cent trente, à l'hôtel Rambouillet.
L'« alcoviste » à cette heure ouvre « la chambre bleue »,
La fille d'Arthénice est prête et l'on fait queue
Pour venir galamment près d'elle rimailler.

Sur un lit somptueux précieusement belle,
La « chère » tout ainsi qu'une divinité,
Reçoit en souriant l'encens illimité
Des madrigaux fleuris à travers la « ruelle ».

Elle froisse et torture un ruban de satin
Qui cravate le col d'un flacon florentin,
D'où s'échappent parfois des senteurs pénétrantes ;

Puis laisse par instant, ses paroles mourantes
Dire le « fin du fin » de questions savantes,
A travers les grands mots de son vers puritain.

AUJOURD'HUI

La lampe flambe au fond d'un intérieur bourgeois.
Le poète présent dédaigne les mansardes,
Elles ne diront plus les romances mignardes
Les bonheurs soupirés vers l'horizon des toits.

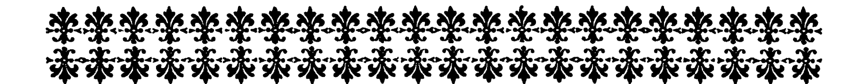
Ils ne germeront plus là-haut, comme autrefois,
Les rimes d'or parmi la misère des hardes,
Les livres dénués de réclames criardes
Consolant, inédits, l'écrivain aux abois.

Fini le temps lointain des croyantes névroses!
L'âme garde à jamais toutes ses portes closes
A l'irréel glané dans les songes soufferts.

Il cherche seulement sous la flamme qui tremble,
Le « styliste » sentant sa plume garder l'amble,
Qui voudra déchiffrer l'énigme de ses vers.

Eug. C.





DÉCOUVERTE

DE RUINES ANTIQUES A MOULINS (ALLIER).

(*Suite*)

Fragment de vase, engobe rouge à reliefs. Dans des compartiments guillochés : un homme nu marchant à droite, ayant à la main gauche une altère, le poing droit à l'estomac, en posture de lutteur ; dans un demi-cercle, un aigle les ailes éployées. Au-dessous, dans un autre compartiment, un plus petit personnage nu, un flot de vêtement à l'arrière de l'épaule gauche, soulève de la main de ce côté le couvercle d'une petite boîte ou châsse, ornée de colonnettes; le bras droit est étendu en avant. Dans le compartiment suivant, un silène nu, marchant à gauche, le bras droit coudé et relevé, tient de la main gauche, à l'épaule, un long bâton contre-coudé, vers le bas, sur lequel il s'appuie. Dans les dernières divisions, se trouvent le cercle double et le profil à gauche d'un masque, et au-dessous, dans un cercle, une simple rosette à pétales saillants.

Fragment de grande assiette creuse, terre rouge, engobé, décoré sur le marli de feuilles de lotus faites à main levée, en barbotine et d'inégales dimensions.

Fragment d'assiette creuse, même terre, petit bord uni.

Fragment de petit pot conique, terre grise bleuâtre, uni.

Fragment de coupe, terre rouge lustrée, bord guilloché et mouluré, frise de fleurons réunis par des tiges courbes et

14

petites rosettes entre les fleurons; deux bordures de perles, au-dessous, petit champ lisse et très petites oves en bordure, décor d'un faisceau de trois grandes feuilles lancéolées courant horizontalement, d'où sortent deux pistils terminés par des glands de chêne; deux petites rosettes à sept lobes entre une petite ligature qui réunit le faisceau de feuilles.

Fragment de plat creux, terre engobée de jaune à l'intérieur et de zones se fondant du jaune au noir brun, jusqu'à une petite saillie que fait la frise, avant de se diriger brusquement sur engobe jaune, pour atteindre le fond. Cette frise de $0^{m}03$ de haut est ornée de carrés posés en pointes faits à la main, par des divisions en lignes blanches, fines, à la barbotine, type peu commun.

Fragment de grand vase cylindrique, terre rouge lustrée, frise unie signée : OF.CANDINASI ; au-dessous, bordure de grandes oves et guillochis horizontal. Dans un filet en demi-cercle, cheval marin tourné à gauche, la base du corps roulée en spirale, la queue relevée terminée par une nageoire tréflée. Deux annelets ornent le bas du tympan, puis sept annelets horizontaux entre deux filets guillochés ; au-dessous, panthère marchant à droite entre deux bandes de trois annelets posés verticalement. Séparations verticales de deux guillochis, encadrant ces motifs, formant à gauche et à droite, avec un autre guillochis, un petit compartiment où sont deux doubles volutes et l'amorce d'une troisième. Enfin, dans un dernier encadrement semblable, Diane chasseresse, coiffée à chignon, vêtue d'un large vêtement flottant, se tient debout à droite devant une biche également debout, la tête rejetée en arrière et qu'elle apprivoise en la tenant par les pattes de devant. Les motifs se répètent au pourtour de ce vase qui provient des officines de Toulon.

Fragment de grand bol, terre rouge lustrée à frise unie, bordure d'oves et guillochis à la base, grands rinceaux courbes terminés par une grande feuille de vigne, entre deux plus petites, d'où émergent deux rudiments de même feuille ;

double rinceau à nœud central, formant une demi volute encadrant des médaillons à double filet, entre lesquels sont une suite de très petits annelets, finement accusés. Au centre, un cheval marin vogue à gauche, l'arrière-corps en spirale, la queue repliée en ruban, terminée par un fleuron; au-dessous, faisceau de trois pétales de chaque côté, liés au milieu par une cordelette. Cette même décoration se répétant sur ce vase.

Fragment de crinière d'un lion formant un vase ; cette fourrure est fortement gravée et est recouverte d'un vernis au plomb ou massicot jaune intense.

Fragment de poterie noir bleuâtre, sans engobe apparent, sur lequel se voient d'harmonieux reliefs d'un rinceau principal ligaturé en un point, d'où partent trois légères tiges courbes surmontées de deux petits fleurons fleurdelisés et, au milieu, une étroite feuille de vigne. Les mêmes décors, dans une position renversée, sont tout ce que nous en connaissons.

Fragment de vase noir, terre micacée sans engobe apparent ; décor de doubles petits arceaux à bases fleuronnées, reposant sur un filet horizontal cordé. Au-dessous, petites doubles barres verticales, terminées en haut et en bas par deux petits annelets, alternant avec une suite de feuilles isolées, à courtes tiges lancéolées, à nervure centrale et fibres inclinées parallèlement. Au-dessous encore, autre suite de doubles arceaux reposent leurs bases sur une série de doubles cercles.

Fragments de deux vases en terre gris-bleuâtre, sans engobe, dont les fonds sont rebondis à l'intérieur, formant un cône régulier de près de 0,03, dans le genre de nos fonds de bouteilles de verre.

Fragment de vase à eau (*poculum*), terre rouge engobée et lisse, à goulot élancé, panse rebondie, presque sphérique, et une seule anse légère, à pied étroit vertical se reliant en doucine à $0^{m}04$ au-dessus, avec le bas de la sphère ; ce vase trop mince, par rapport à son volume, n'a pu nous arriver qu'à l'état de fragment.

Fragment de petit plat creux, terre brun-rougeâtre, lisse à l'intérieur, à surface grenue ou sablée à l'extérieur, supporté par trois petits pieds pointus.

Fragment de petite tasse, terre jaune à vernis brun au massicot, en partie disparue, petite frise étroite, lisse, en retraite, panse garnie de quatre rangées d'écailles de pommes de pin imbriquées verticalement ; intérieur sablé.

Fragment de petite tasse sphérique, à doubles lignes parallèles, arrondies au sommet et inclinées de droite à gauche.

Fragment de petite urnette, terre jaunâtre engobée de blanc, avec zone de peinture jaune-orangé près de la base.

4° BAINS

Je n'ai rencontré que des fragments de tuyaux de terre cuite, carrés striés en losange à l'extérieur, ayant une petite ouverture carrée pour le dégagement de la vapeur dans les bains. J'ai suivi, sur dix-sept mètres, des tuyaux de conduite d'eau, en terre cuite, de $0^{m}60$ de long sur $0^{m}10$ de diamètre intérieur, à cordon et emboîtement, placés à $0^{m}70$ sous terre.

Une grande quantité de carreaux ronds ou disques de terre cuite pour former les piles d'hypocaustes qui chauffaient l'eau des bains, quelques grands carreaux de terre qui reposaient sur ces piles, mais rien en place.

La fondation en béton de tuileaux concassés et mortier d'une piscine circulaire de $2^{m}30$ de diamètre, dérasée par la culture, à la hauteur du fond cimenté de la piscine qui reposait sur un massif de maçonnerie de $1^{m}70$ d'épaisseur.

L'acqueduc de vidange des eaux de cette piscine, dirigé de l'est à l'ouest, pour aller rejoindre la pente sur l'Allier, était formé d'une rangée d'une tuile à rebords posée à plat, comme radier, et les culées en maçonnerie brute, avec recouvrements en dalles, laissant $0^{m}40$ carrés de passage libre aux eaux. Il a été suivi sur environ 20 m. de long en ligne droite, où s'est rencontré un branchement de même nature de 5 m. de long, venant rejoindre la ligne principale que je n'ai pu poursuivre

plus loin, car elle pénétrait dans une propriété close de murs (1).

J'ai rencontré à 40 m. au-dessus, les restes d'une autre conduite du même genre, formée de deux tuiles à rebords jointes comme radier sur leurs plus larges faces ; les culées et les recouvrements n'existaient pas. Elle a été suivie sur 6 m. de long et n'a pu être fouillée au delà, car c'était un champ d'une nouvelle luzerne.

J'ai recueilli un petit tube de terre cuite de $0^{m}10$ de long sur $0^{m}02$ de diamètre extérieur, percé dans son axe longitudinal d'un trou de 0,006, et dont toute la paroi extérieure est percée de 9 rangées de petits trous, soit en tout 115 trous, très près les uns des autres ; ce tube a dû être utilisé comme appareil à doucher. J'ajouterai que l'Allier, qui coule à environ cent mètres de cette villa, devait être utilisée pour les bains, dans la saison chaude.

5° TERRES CUITES BLANCHES

J'ai recueilli bien des fragments de cette nature, mais aucune pièce intacte. Je citerai un fragment de tête de femme, plus volumineuse que celles que l'on trouve ordinairement. Elle affecte un type étrusque. Elle est ornée d'une oreille à l'autre, en passant par le haut du front, d'une suite de petits cercles à deux rangs, à bouton central ; l'œil est grand ouvert, sans marque de prunelle, la chevelure est droite et raide, se séparant au milieu de la tête, pour se rendre en arrière, en suivant des contours rigides.

Un buste presque entier d'un dieu de la gaîté, la tête chauve, il est joufflu, montrant les dents et une petite fossette au menton. (J'ai recueilli le moule d'un buste semblable dans l'officine de Bourbon-Lancy ; je l'avais également rencontré dans celles de Vichy, Toulon et Saint-Pourçain-sur-Besbre.)

(1) Ces ruines aboutissent, à l'Ouest, aux propriétés de MM. Lieb, Boussac et Machefer; et, à l'Est, à celles de MM. Brirot, Desperriers et Boucat, dans lesquelles elles se continuent.

Un petit socle imitant les assises d'un rocher, sur lequel sont restées les traces de deux petits pieds d'une statuette.

Les deux bas des jambes d'un personnage se tenant incliné sur le devant, sur une base mamelonnée.

La partie postérieure du torse nu d'un personnage assis, peut-être la statuette du tireur d'épine.

Une petite coupe à pied élevé.

Un fragment de vase à faire des infusions de plantes. Il est percé au fond de six petits trous et de deux trous latéraux plus grands ; le pied circulaire à feuillure semblant devoir s'emboîter dans un autre récipient.

Fragment d'œdicule à niche en coquille et arcature ornée d'*S* couchées et points saillants au-dessus et au-dessous de cet ornement.

Fragment d'un cheval sellé.

Fragment d'un œuf (terre cuite souvent rencontré dans les ruines antiques).

Débris d'un oiseau.

Face postérieure chevelue d'un buste d'homme.

Débris inférieur d'une déesse mère assise sur un siège ou fauteuil canné ; elle allaite deux enfants. Type très commun dans l'Allier.

Débris d'encolure extérieure d'une même statuette.

Deux fragments de grands bols, terre blanche, à filets de peinture jaune orangé.

Un fragment de grand bol, même terre lustrée, à grand rebord saillant, arrondi pour tenir lieu d'anse, signé : GIVS, nom de potier rencontré à Toulon et Vichy, dans leurs officines.

Supplément à l'article 5 : Terres cuites blanches.

Deux têtes de grotesques, fragments de deux statuettes obtenues dans le même moule. L'une d'elles a une petite partie de l'épaule et de vêtement sur le devant, le front chauve et n'ayant qu'une couronne de cheveux par derrière. Ces têtes de vieillards ont de grandes oreilles, les yeux très ouverts et des

sourcils proéminents, les joues saillantes, le nez, le menton et la bouche très accusés, des rides verticales entre les deux yeux et de la barbe de chaque côté des joues ; j'ai recueilli dans mes fouilles de Vichy un type à peu près identique de cette statuette entière, ou plutôt de ce groupe, car, sur la même tablette et liés ensemble au milieu du corps, il y avait deux personnages dont je n'ai eu que la partie inférieure du dernier.

Tête de Vénus à chevelure ondulée encadrant la figure, mais s'arrondissant plus large sur les côtés ; postérieurement, elle est divisée en deux parties qui se relient en chignon, laissant flotter sur les épaules une mèche de chaque côté.

Tête de Vénus à chevelure en rouleaux, partagée au milieu du front, à laquelle le mouleur a ajouté une couronne lisse ou diadème en chaperon à la partie postérieure, ménageant au-dessous le chignon et les mèches retombant sur les épaules.

Fragment de siège d'arrière d'un char dont on voit un segment et deux rais de l'une des roues. J'ai recueilli à Vichy des fragments d'un char semblable que j'ai pu reconstituer, ainsi que les bœufs qui le traînaient ; on y voit les traces occupées par deux personnages et le conducteur.

Fragment de lampe d'appartement, terminée sur l'avant par les trois quarts d'un cercle, ouvert sur le dessus et s'arrêtant à deux petites barres verticales, d'où repartait le reste de la cuve aussi ouverte et circulaire ; le devant tout noirci indique un long usage.

Plusieurs fragments d'oiseaux dont les plumes sont bien accusées.

Fragment de casque à haut cimier d'un petit gladiateur ; le devant de ce casque était percé de trous de vision.

Deux fragments sur lesquels sont deux aigles sur leurs pattes, les ailes relativement peu écartées, reliefs qui devaient accompagner des statuettes de Minerve.

6° MARBRES

J'ai recueilli plusieurs plaques de marbre blanc de 0,60 à 070 de long sur 0,50 de large et 0,02 d'épaisseur, qui ont dû être utilisées comme revêtements dans les salles de bains et qui provenaient des carrières de Saint-Léon et Châtel-Perron (Allier) ; beaucoup d'autres de moindres dimensions, employées comme stylobates ou plinthes. Presque tous sont percés d'un trou, sur l'épaisseur, pour les réunir ou les sceller dans les murs au moyen de petits crampons en forme de T et longue tige qui ont été trouvés en assez grand nombre. J'ai également trouvé des plaques de marbre de Diou (Allier) et de Gilly (Saône-et-Loire), dont deux fragments de mortier, l'un de 0^m38, l'autre de 0^m50 de diamètre.

J'ai recueilli un seul fragment de marbre étranger à la région, c'est la base d'un petit buste (peut-être d'un empereur romain), ayant sur le côté gauche de la poitrine une bandelette descendant sans doute de la chevelure ; cette bandelette est terminée par un bouton ovale. A la base, on remarque l'amorce d'un encadrement qui devait renfermer gravé le nom du personnage représenté. Ce marbre a une cassure saccharine, beaucoup plus fine que les nôtres ; il doit, suivant toutes probabilités, provenir des Martres-Tolosannes (Haute-Garonne).

J'ai trouvé aussi des marbres à brèche verdâtre qui sont de provenance pyrénéenne ; ces matériaux devaient être importés jusqu'au centre de la Gaule, en échange des poteries et des statuettes d'argile blanche de notre région.

7° SOLS, DALLAGES ET MOSAÏQUES

J'ai rencontré plusieurs sols bétonnés, dont deux grands appartements, 7^m50 sur 6^m50. Le béton en était ténu à la surface, d'autres sols étaient mosaïqués, en petites pierres calcaires, affectant toutes une forme triangulaire de 0^m03 de côtés, mises sans ordre et piquées de fragments de tuileaux, de même forme, mais espacés de 0^m15 à 0^m20 les uns des

autres ; ces bétons, sur maçonnerie de moëllons, avaient 0m30 à 0m35 d'épaisseur. Je n'ai point trouvé de mosaïque cubique en place jusque-là, mais beaucoup de petits cubes isolés en calcaire et les noirs en schiste de Buxière-les-Mines (Allier).

J'ai rencontré beaucoup de fragments épars de mosaïque de grand appareil, en calcaire de Tonnerre et en schiste de Buxière ; quelques-uns triangulaires, de grandes flammes d'étoiles, etc., aussi quelques autres en calcaire rouge de Mâcon (Saône-et-Loire).

8° PIERRES SCULPTÉES OU TAILLÉES

J'ai recueilli quelques fragments de statuettes sculptées en calcaire, un petit pied nu, une jambe avec partie de vêtement, plis de vêtement d'une grande statue, enfin un grand nombre de fragments de colonnes que la gelée avait délitées anciennement, mais dont j'ai pu retrouver les bases que j'ai reconnu avoir été faites au tour ; les chapiteaux n'ont pas été retrouvés, mais seulement leurs astragales. Ces colonnes, dont les tores sont de trois modules différents, appartiennent à l'ordre dorique et ont les fûts à facettes plus larges à la base, 0m07 qu'au sommet 0m05, où elles se raccordaient par des demi-cercles peu saillants. Ces colonnes ont à leur base 0m42 de diamètre et devaient avoir environ 3m50 de hauteur sous chapiteau ; peut-être aussi reposaient-elles sur un stylobate ou soubassement d'une certaine hauteur ; elles sont en calcaire qui m'a semblé être celui de Charly (Cher) pour plus de facilité de transport ; les différentes assises qui les composaient n'avaient que 0m40 de hauteur.

J'ai recueilli un fragment de 0m20 d'une jambe de statue, grandeur nature, en calcaire, d'un galbe assez pur.

9° PEINTURES A FRESQUE

J'ai recueilli beaucoup de fragments épars d'enduits de mortiers peints en rouge, jaune, blanc et vert, mais aucun dessin sur ces fonds, qui n'avaient que quelques filets.

J'ai rencontré la plus grande partie d'un dolium en terre cuite qui était plein de chaux préparée pour faire ces enduits ; le fond de ce vase ayant été détruit, il avait été habilement scellé sur une grande plaque carrée de schiste qui faisait l'office de fond.

10° CACHETTES

Dans le cours des fouilles, j'ai rencontré trois anciennes cachettes de monnaies, mais les trésors en avaient été enlevés probablement par ceux qui en avaient confié le dépôt à la terre. c'étaient trois grosses urnes en terre grossière, entourées de tuiles à rebords posées sur champ, calées avec des moëllons et recouvertes par une ou deux autres tuiles, le tout gisant à 0,70 ou 0,80 de profondeur, mais ne renfermant que de la terre qui s'y était peu à peu infiltrée par les pluies au travers des interstices des tuiles qui n'étaient pas bien jointes.

11° OBJETS DIVERS

J'ai recueilli là, comme dans d'autres fouilles à Vichy, dans la couche antique, sans aucun mélange de détritus modernes, une grande quantité d'écailles d'huîtres, la plupart de grandes dimensions, qui certainement avaient été servies aux repas des Romains. En raison de l'éloignement de l'Océan, il est supposable que ces huîtres, entr'ouvertes sur le port, devaient y être salées, puis ligaturées et enfin dessalées à leur arrivée, eu égard au temps qu'elles devaient mettre pour être rendues à destination.

J'ai rencontré plusieurs poids de tisserands ou filets de pêche (le voisinage de l'Allier aide à leur attribuer cette dernière destination) pyramidaux, coniques, à quatre faces, en terre cuite grossière, et percés d'un trou près du sommet ; un seul conique circulaire creux à l'intérieur de 0,07 de haut. Dans la *Revue de Gascogne* (1), Auch, 1894, M. E. Camoreyt

(1) *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 76, décembre 1894, pages 330-331.

signale ces cônes comme étant des frottoirs. Il signale l'usage exclusivement religieux de la poterie fine à couverte rouge lustrée et aussi l'usage monétaire de petits disques de terre cuite sigillée, en creux ou en relief de 12 millimètres de diamètre moyen, à propos de fouilles très fructueuses qu'il a faites à Lectoure, sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, l'année dernière. Ces nouvelles attributions seront-elles adoptées par les archéologues ? c'est douteux.

Je viens de recueillir quatre nouveaux poids de filets, en forme de rondelles, en terre cuite grossière, de 0,15 de diamètre extérieur et de 0,04 d'épaisseur, percés au centre d'un trou de 0,03, fait avec le doigt quand la terre était fraîche ; M. A. Doumet en avait trouvé une série de huit ou dix dans le parc de Baleine. J'en ai trouvé plusieurs aussi dans la vallée de la Loire, près de Diou.

Une fusaïole en terre cuite de 0,04 de diamètre, percée au centre, bombée et cannelée au pourtour extérieur.

Un style en fer de 0,13 de long, à pointe et taillant de ciseau à l'opposé.

J'ai recueilli en deux fragments éloignés l'un de l'autre de plus de 25 m., mais se raccordant bien d'un demi-moule en terre blanche de la face principale d'un chien assis, ayant un collier et une houpette sur le devant. Ce moule a dû très certainement être apporté là, par curiosité, des officines de potiers-modeleurs de Toulon, par un des habitants de cette ville, en venant d'y faire quelques acquisitions de poteries ou de statuettes, dès les premiers siècles, car, dans cette villa, je n'ai rencontré aucune autre trace de fabrique de terres cuites et j'ai déjà fait fouiller près de 7,000 mètres superficiels.

(*A suivre*).

BERTRAND.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 juin 1895 : Le Flogoet, par M. Geo. Bonneron. — Les Nostalgiques, poésies, par M. Paul Bourget, de l'Académie française. — A travers les livres, par M. Marcellin Crépin-Leblond. — La première étape, comédie en un acte, par M. Guy de Téramond. — Echos.

Sommaire du 15 juillet 1895 : Le prieuré de Souvigny, par M. R. Delvaux. — Marine, sonnet, par M. Eug. Cavalier. — Abnégation, sonnet, par Djémila. — Géologie des environs de Gannat, par M. le docteur Vannaire, — La première étape, comédie en un acte (suite), par M. Guy de Téramond. — Echos.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du numéro du 15 juillet : Promenades géologiques en Bourbonnais (suite), par M. Malley. — Le Causse de Sauveterre, par M. R. Villatte des Prugnes. — Les mines d'étain de Montebras, par M. Pérot. — Bulletin de la Commission météorologique départementale. — Les coquilles du Bourbonnais, par M. l'abbé Dumas.

La *Revue archéologique* de mars-avril 1895 contient, de M. Salomon Reinach, sous-directeur du musée de Saint-Germain-en-Laye, un article : *Epona*, où sont mentionnées les statues représentant les écuyères gallo-romaines, les divinités féminines associées à des chevaux, et les inscriptions relatives à la déesse Epona. On y voit citées et représentées un certain nombre de figurines trouvées à *Néris*, *Vichy*, *Saint-Pourçain*, *Toulon-sur-Allier*, par Tudot, Esmonnot, etc.

Le *Courrier de l'Allier* publiera prochainement une idylle bourbonnaise : *Germain Vaudelle,* par J. Stella.

MELANGES

Les vieilles maisons moulinoises. — A part quelques-unes, comme celle dont nous avons donné le dessin dans le précédent numéro du *Bulletin-Revue*, les vieilles maisons de notre ville, par leurs façades sur rue, ne disent point les beautés qu'elles renferment à l'intérieur ou sur leurs faces opposées. Aussi sont-elles à peu près complètement ignorées des Moulinois.

Le Guide archéologique dans Moulins, de M. R. de Quirielle, publié tout récemment par la librairie H. Durond et dont nous avons déjà parlé, consacre 30 pages à décrire ces intéressantes constructions.

Nous lui empruntons avec deux nouveaux dessins la notice suivante sur le Doyenné, la plus remarquable des antiques demeures moulinoises :

(Rue François-Péron, n° 24), vis-à-vis le chevet de la collégiale, dont il n'est séparé que par la largeur de la vieille rue Notre-Dame, s'élève le Doyenné, charmant logis de la fin du XV[e] siècle, sans doute construit par les soins du duc de Bourbon, Pierre II.

La façade que l'on voit de la rue ne fait guère prévoir les élégances que nous découvrirons bientôt. Il est vrai que cette façade a eu beaucoup à souffrir de réparations et d'adaptations modernes.

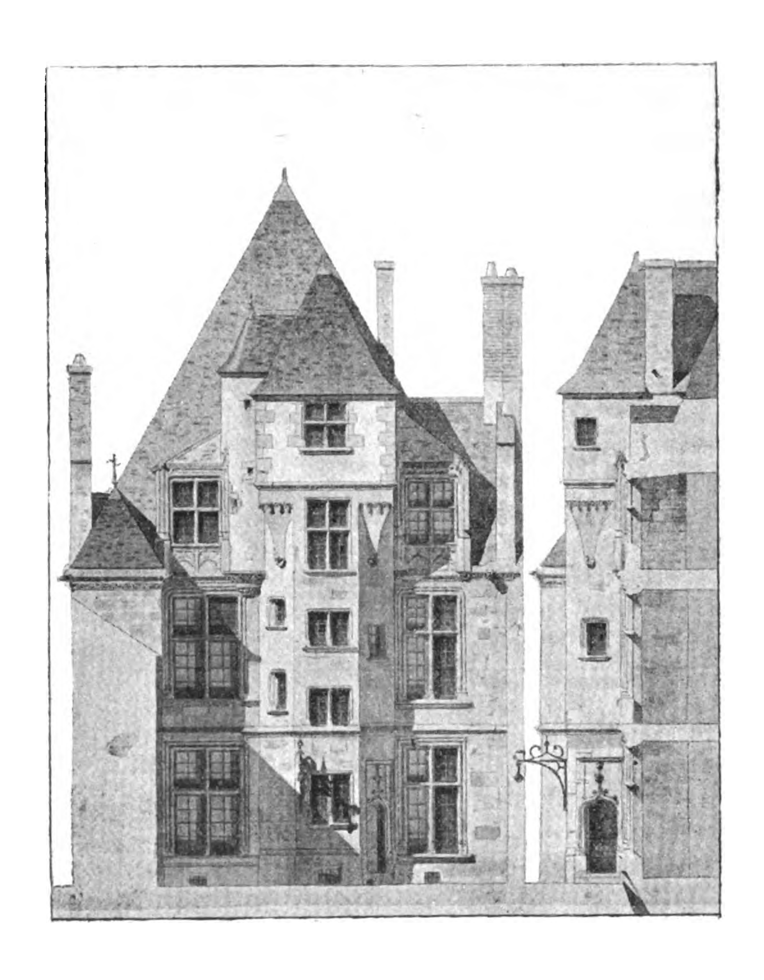
Cependant on remarquera, encastrée dans la muraille, une pierre historiée qui a sa légende. Cette pierre, sur laquelle on distingue deux personnages, portait, en outre, paraît-il, cette inscription : « *Tu me tires une épine du pied* » C'était, assure la tradition, une allusion malicieuse à la chance qu'aurait eue l'entrepreneur des travaux de la collégiale, de passer à un sous-traitant son entreprise, faite à des conditions ruineuses.

Pour voir la façade opposée, partie intéressante de l'édifice, il faut suivre, dans toute sa longueur, un corridor qui ouvre sur la rue et traverse la maison. On arrive ainsi à une petite cour étroitement enserrée par les bâtisses environnantes, humide, triste et offrant un singulier contraste avec cette seconde façade du Doyenné, qui étale les grâces si distinguées de son architecture.

Une tour d'escalier à pans, entièrement construite, comme l'ensemble de l'édifice, en pierres appareillées, occupe le milieu de cette façade et ne lui laisse, à droite et à gauche, qu'un développement restreint, éclairé à chaque étage par une seule et belle fenêtre à croisillon. Du rez-de-chaussée aux combles, sur chacune de ces deux sections de façade, trois fenêtres sont ainsi superposées. La plus élevée, dont l'ouverture est réduite de la hauteur d'un panneau de pierre à remplage gothique formant accoudoir, débute à la naissance du toit et remplit l'office de lucarne. Ces hautes fenêtres accompagnent fort bien la tour d'escalier et contribuent avec elle, qui élève sa maçonnerie jusqu'à la crête de ce toit, à en meubler la vaste pente.

Nous avons déjà dit que cette tour est à pans. Par une élégante et ingénieuse disposition, corrigeant la monotonie de lignes trop longtemps prolongées, son dernier étage est carré et asseoit ses angles, frangés d'une fine broderie sculptée, sur des consoles s'amortissant, chacune, en une pointe, qui est reçue par un spirituel marmouset. Eclairé par une ouverture à croisillon et orné dans sa partie inférieure d'un cordon feuillagé, cet étage terminal de la tour est encore pourvu, à gauche, dans l'angle formé par sa rencontre avec la façade, d'une tourelle en encorbellement dont le cul-de-lampe est finement décoré.

Cette belle tour, si bien couronnée par sa chambre haute, est éclairée, sur sa face principale, par quatre ouvertures superposées, la première et



Le Doyenné

(Dessin original de M. Moreau)

la dernière à croisillons et les deux intermédiaires, plus petites, géminées. La porte d'entrée, donnant accès à l'escalier à vis, élégante porte de style fleuri, est ménagée sur le côté droit. Il nous restera peu à ajouter, lorsque nous aurons fait remarquer cette potence gothique en fer forgé qui est fixé au mur, à gauche de la fenêtre du rez-de-chaussée et qui portait la poulie d'un puits.

Enfin, une petite construction, formant aile en retour, se voit à gauche. Elle est ornée d'une corniche feuillagée, d'où émerge une intéressante gargouille grotesque qui a son pendant à l'angle droit du bâtiment principal.

A l'intérieur du Doyenné, on verra une fort belle et monumentale cheminée gothique en pierre. Malheureusement, les trois écussons qui la décorent ont été biffés.

Monuments. — Le tirage de la tombola, dont le produit doit être employé à l'érection du monument commémoratif, à Gannat, aura lieu au théâtre le dimanche 21 juillet prochain, à 2 heures du soir.

M. Sirot-Mallez, député de Denain, a présenté au Président de la République M. Denis, maire de Denain, et MM. Tison et Massé de la Fontaine, délégués du comité pour l'érection d'une statue au glorieux enfant de Moulins, le maréchal de Villars à Denain. Le Président a manifesté toute sa bienveillance pour cette œuvre patriotique et a souhaité bonne et prompte réussite à la souscription.

Espérons que l'on ne réduira pas la statue de la moitié de sa hauteur, comme le voulait la municipalité de Denain, devant les controverses savantes des détracteurs de notre illustre compatriote. (Voir *Bulletin-Revue*, page 127).

La ville de Doyet inaugurera dans quelque temps le buste en marbre du général de Courtais, expédié de Rome. L'auteur de ce buste est un Tourangeau, M. Sicard, grand prix de Rome, pensionnaire de l'Etat à Rome.

Aux vitrines. — Remarqué chez M. Durond, libraire, un joli buste d'enfant en plâtre, de M. Mallet, modeleur de la maison Moretti. M. Mallet est un exposant du Salon. Il est élève de M. Beylard.

Phénomène céleste. — Un rare phénomène météorologique a été observé le 1er juin, à Moulins, entre 10 heures 10 et 10 heures 30 du soir.

Après de fulgurants éclairs, quelques coups de tonnerre et une forte averse, le ciel se découvrit et la lune brilla d'un si vif éclat qu'il se produisit un arc-en-ciel se détachant sur un épais nuage noir poussé vers le Nord.

Les couleurs étaient très blafardes ; le rouge cependant s'accentuait sur le bord extérieur de l'arc.

L'arc-en-ciel nocturne est assez rare pour le signaler quand il se produit.

La Revue des Autographes de juillet indique les pièces suivantes :

15. BANVILLE (Théodore de), poète contemporain, né à Moulins en 1823, mort en 1891. — L. a. s., 1 p. 2/3 in-8, 3 francs.

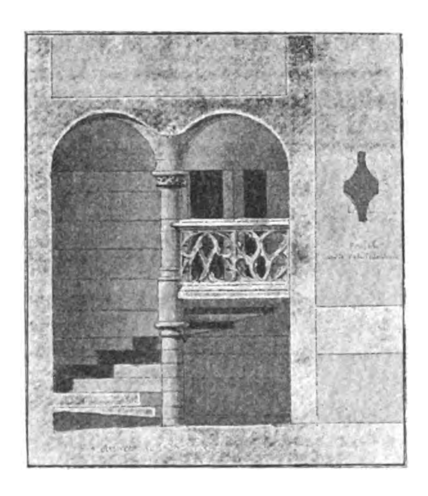
*Belle lettre relative à une représentation de l'*Illustre Brizacier, *d'Albert Glatigny. « C'est à vous que sera due la représentation de Brizacier ; mais si notre pauvre ami (pour qui vous avez été toujours si bon) était encore là, il serait très heureux de vous la devoir. »*

159. LAURISTON (J.-A.-B. *Law*, marquis de), maréchal de France, qui prit une grande part aux guerres de l'Empire, né en 1768, mort en 1828. — L. a. s. à M. Ripault ; 20 juin 1820, 1 p. in-8, 8 francs.

Un de Lauriston est lieutenant au 10e chasseurs à Moulins.

Horticulture. — Pendant ce mois, M. Belin et fils, horticulteurs, route de Limoges, ont organisé, comme l'an dernier, une magnifique exposition de rosiers d'environ 40,000 pieds, — plus de 800 variétés toutes très belles.

— Les demandes pour le concours des visites de jardins en 1895, qui devaient être adressées au secrétariat de la Société d'Horticulture de l'Allier, avant le 1er juillet, seront encore reçues jusqu'au 1er août prochain.



ESCALIER DU DOYENNÉ.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 5 Juillet 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE.

Etaient présents : MM. Le Febvre, Doumet-Adanson, Vié, Bourdelier, E. Cavalier, E. Olivier, Guillaumier, Bertrand, Pérot, Clément, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels une notice sur quelques noms de lieux des départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne, par M. M. Lecomte ; un numéro de la *Revue numismatique*, dans lequel se trouve un travail ayant pour titre : Identification de deux ateliers monétaires mérovingiens : Vadinnaco et Vatunaco = Gannat, Vaddonnaco = Gannay, par le même auteur ; *Notes biographiques sur le Dr S.-P. Trapenard, de Gannat*, par M. le Dr Fabre, de Commentry, et *Promenades géologiques en Bourbonnais*, par M. A. Mallet.

M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une photographie représentant les assises d'un monument gallo-romain de Monétay-sur-Allier.

M. Vié rend compte de la dernière réunion de la commission qui s'occupe de l'exposition des beaux-arts de 1896.

Il est donné lecture de deux sonnets dédiés à M. Brugière de la Motte, par M. A. Yves.

M. l'abbé J. Clément signale à la Société les dernières découvertes faites à Néris par M. Baptiste Barret dans la vigne qui lui a déjà donné les merveilleux objets antiques en or et en bronze trouvés l'an dernier et dont nos collègues, MM. Bertrand et F. Pérot, ont entretenu la Société. M. Barret, continuant ses fouilles, a trouvé depuis des instruments de travail en fer et un sujet de la statuaire gallo-romaine, c'est un sujet en grès blanc fin, représentant un jeune enfant faisant un sacrifice sur un autel en forme de pilier carré recouvert d'une draperie qui se plisse à ses angles. Malheureusement, le haut de ce gracieux sujet n'est pas encore retrouvé ; il manque à l'enfant la tête et les épaules et à l'autel son couronnement. Entière, cette sculpture devait mesurer environ 30 centimètres.

M. Doûmet-Adanson a trouvé dans les papiers de sa grand'mère un complément inédit aux pensées fugitives que l'auteur de la *Maison de Campagne* avait fait imprimer à la suite de cet ouvrage. Il nous donne lecture de quelques passages de ce manuscrit, dont une très belle prière que cette femme éminente récitait chaque soir ; on trouvera ces fragments dans ce numéro du *Bulletin-Revue*.





AU LYCÉE DE MOULINS

Les prix du lycée Banville ont été donnés, cette année, sous la présidence du Colonel Laussedat, de l'Institut, directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers.

Notre savant compatriote et collègue a pris la parole et s'est fait chaudement applaudir de l'auditoire d'élite qui l'écoutait.

Voici, une très grande partie de son discours qui intéresse notre histoire locale contemporaine.

. . . .

Je devrais vous dire quelques mots de l'Ecole polytechnique, ne serait-ce que parce que, après y avoir été admis ici, il y a cinquante-sept ans, je lui ai été attaché pendant près de vingt-cinq ans, en qualité de répétiteur, de professeur et enfin de directeur des études ; mais j'ai d'autres motifs beaucoup plus sérieux qui m'en font un devoir. Et d'abord, cette école est le lieu où, dès son origine, on a vu l'intimité entre des jeunes gens intelligents, appartenant aux classes les plus diverses, s'établir aisément, l'estime réciproque en résultant aussitôt. Les noms de l'aristocratie la plus authentique, comme celui de notre compatriote Victor de Tracy, allaient de pair avec ceux d'un roturier de Limoges, comme Gay-Lussac, de Poisson, fils d'un tonnelier de Pithiviers, ou de Mathieu, fils d'un menuisier de Mâcon. Encore faut-il dire que l'égalité admise se trouva être plutôt dans ce cas, en faveur du nom de Tracy qui fut celui d'un galant homme et d'un agriculteur distingué, mais qui ne s'est jamais élevé à la hauteur de ceux de Gay-Lussac et de Poisson.

Un autre motif de mon désir de vous entretenir de l'Ecole polytechnique, c'est que le lycée de Moulins lui a toujours

fourni un contingent assez considérable et que, parmi ces anciens élèves, il y en a eu beaucoup qui se sont distingués par des services rendus à la science ou au pays. Je ne pourrai pas vous les citer tous, faute d'avoir eu le temps de faire les recherches indispensables, et je devrai me contenter de vous dire ce que je sais de quelques-uns de mes anciens, de mes contemporains et de mes conscrits.

Je suivrai l'ordre des services publics auxquels ils ont appartenu.

Dans les mines, deux Moulinois sont à signaler : Gervoy, de la promotion de 1827, qui entra dans l'illustre famille des Seguin d'Annonay et prit part à la construction des ponts suspendus sur le Rhône et la Saône et à celle du premier chemin de fer ouvert en France, de Lyon à Saint-Etienne.

Prosper Jutier, de la promotion de 1843, géologue et minéralogiste sagace, qui, en reconstruisant les Thermes de Plombières, découvrit dans les rambles des briques romaines, un minéral considéré jusqu'alors comme ne s'étant jamais produit qu'à des époques géologiques beaucoup plus anciennes, et cette découverte en devait provoquer d'autres d'une grande importance pour l'histoire de notre globe.

Dans les ponts et chaussées : Ducrot, de la promotion de 1835, mais encore jeune, après avoir déjà exécuté de beaux travaux à la mer pour la création d'un pont à Saint-Valéry-en-Caux, et mon excellent camarade de promotion Midy, qui a été l'ingénieur et le directeur du remarquable chemin de fer de Lyon à Genève.

Dans le génie : le général Prudon, de la promotion de 1829, l'un des véritables héros de 1830, le plus modeste et le meilleur des hommes ; officier de la plus grande bravoure qui s'était distingué vingt fois en Algérie, puis en Italie, à Magenta et à Solférino, et enfin pendant la douloureuse campagne de France, aux trois grandes batailles sous Metz, à Borny, à Gravelotte et à Saint-Privat, où sa connaissance du pays fit remporter d'abord un avantage signalé au corps du général Ladmirault

sur les Prussiens. Ces brillants services militaires ne pouvaient faire oublier ceux de l'ingénieur consommé à qui avait été confié la création d'une ville entière dans la région la plus riche de la province d'Oran. Les habitants de Sidi-bel-Abbès s'en sont sonvenus et la rue principale de leur ville porte le nom de son fondateur.

Mon camarade Clayeux, de la promotion de 1837, dont la vocation était d'être géomètre et qui a laissé des mémoires sur plusieurs points d'analyse mathématique qui mériteraient d'être publiés ; après avoir servi avec distinction en Algérie en qualité de capitaine du génie, était entré dans le corps de l'intendance et devenu intendant général.

Et parmi les vivants, un linguiste éminent, le général Hanoteau, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, peut-être l'arabisant le plus érudit de son temps, à qui l'on doit une grammaire, un dictionnaire et un précieux recueil de traductions kabyles, une grammaire et un dictionnaire touareg, et qui, en qualité de chef des bureaux arabes et d'interprète, a rendu aux gouverneurs généraux de l'Algérie et à notre pays des services inestimables.

Dans l'artillerie, j'ai le devoir et la satisfaction de citer le nom de mon neveu le colonel Burelle, en retraite à Moulins, de la promotion de 1846, qui fut, pendant bien des années, alors que l'on inventait tous les jours de nouvelles bouches à feu, d'abord le secrétaire, puis le président des commissions de tir chargées des expériences délicates et souvent dangereuses auxquelles on soumettait les différents canons dont la portée et par conséquent la charge allaient toujours en augmentant. Sans une maladie grave contractée dans son service, nul doute que le colonel Burelle n'eût atteint le grade de général auquel sont parvenus deux camarades plus jeunes que lui, Bonnefond, aujourd'hui général de division, et Julliard, récemment promu général de brigade.

Je ne me souviens, parmi les officiers de marine, que du nom de Dunan, qui était considéré par ses contemporains,

Prudon en particulier, comme un homme d'avenir, mais qui mourut au Sénégal d'une maladie épidémique, étant encore simple enseigne de vaisseau.

Enfin, un ingénieur distingué des constructions navales, M. Auradou, est venu prendre sa retraite à Moulins.

Je me suis abstenu de vous nommer tous les jeunes camarades qui continuent les excellentes traditions dont je n'ai pu vous tracer qu'une esquisse bien incomplète, et je suis obligé de renoncer à entreprendre de vous faire la liste très longue des anciens élèves du Lycée de Moulins sortis de Saint-Cyr, de l'Ecole centrale, de l'Ecole normale, de l'Ecole forestière, des écoles agronomiques, vétérinaires, etc., ou qui, ayant étudié le droit, la médecine ou la pharmacie, ont pris de très honorables carrières, dans lesquelles plusieurs d'entre eux se sont encore distingués.

Je vous demanderai seulement de faire quelques exceptions toujours en faveur de mes contemporains que j'ai naturellement connus plus que les autres.

Ainsi, je ne saurais passer sous silence le nom de mon ami d'enfance Ferdinand de la Rochette, de l'Ecole centrale, mort récemment doyen des métallurgistes de France, qui a contribué, à Givors et à Bastia, au perfectionnement si extraordinaire de cette grande industrie du fer et de l'acier, et à la fabrication des premières plaques de blindage de qualité supérieure.

Je ne dois pas oublier non plus les savants pharmaciens Jules Lefort, membre de l'Académie de médecine, à qui l'on doit les analyses de la plupart des eaux minérales de France, et Julliard, président de la Société des pharmaciens de Paris.

Enfin, le Lycée de Moulins a vu revenir, en qualité de professeur d'histoire naturelle, un normalien de la promotion de 1839, Barat, qui, en sortant de l'Ecole, avait été envoyé au collège d'Alger, où il a accompli la plus grande partie de sa carrière ; et ce souvenir en provoque encore un autre, très honorable pour le Lycée de Moulins, car c'est l'un de ses élèves, Trépied, membre adjoint du bureau des longitudes,

qui dirige en ce moment l'Observatoire et enseigne l'astronomie à la Faculté des Sciences d'Alger.

J'arrête ici, mes chers enfants, cette longue nomenclature que j'eusse pu prolonger encore, mais qu'il me faut bien interrompre sous peine de vous retenir trop longtemps ; j'aurai le regret de laisser dans l'ombre bien des noms d'hommes de mérite, mais j'ai l'espoir que d'autres les en tireront pour la plus grande gloire du Lycée de Moulins et de notre vieille et chère province.

Nous avons, en effet, très heureusement, une Société d'Emulation qui compte parmi ses membres beaucoup d'écrivains distingués et de chercheurs infatigables, et une Société amicale des Anciens Elèves du Lycée, pleine de tendre affection pour vous et d'ardeur pour l'intérêt de cette maison. Le centenaire de son inauguration approche (M. le Proviseur a bien voulu m'en indiquer la date : 16 juin 1803, en ajoutant, d'après un article du *Moniteur* du 4 octobre 1804, que le Lycée de Moulins avait été le premier mis en activité), et c'est bien le cas, par conséquent, de rappeler que nos Ecoles polytechnique et normale viennent de fêter les leurs et que l'Institut se prépare à fêter le sien.

Il serait tout à fait naturel, à mon sens, que tous les établissements universitaires en fissent autant et j'ai voulu prêcher d'exemple en vous apportant aujourd'hui ma pierre.

Il y a un autre genre d'illustration pour le Lycée de Moulins qu'il ne faudrait pas non plus négliger, car on y trouverait en même temps l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance. Je veux parler des hommes de grand mérite et de grand dévouement qui sont venus enseigner au Lycée de Moulins, contribuant ainsi à entretenir chez nous le culte de la science et le goût des lettres.

Sans remonter à Lakanal, qui fut professeur de philosophie à Moulins, au commencement de la Révolution, et, par conséquent, avant la création du Lycée, et en partant seulement de l'époque où l'Ecole normale commença à nous donner des

maîtres vraiment capables, je citerai, d'après un relevé fait par M. le Proviseur dans ses archives, les noms les plus marquants de ces maîtres, dans les lettres : Beulé, Charles Bigot, des Essarts, Larison, Joseph Fabre, Maurice Croizet, Emile Faguet ; et dans les sciences : Daguin, Fron, Edouard Lucat et Buguet, auxquels j'ajouterai, d'après nos propres souvenirs, les noms de Talbot, de Braive, d'Azéma, de Legal, de Bravat et de Raynal. Mais cette partie de la tâche des historiens du Lycée de Moulins serait singulièrement facilitée en faisant appel aux survivants encore nombreux de cette pléïade.

Je ne voudrais pas trop vous fatiguer, mes chers enfants, mais j'ai cependant encore à vous entretenir pendant quelques instants, avant de terminer, d'un nom qui domine, par sa grande et légitime illustration, tous ceux que je viens de prononcer. C'est de celui que porte désormais votre Lycée, celui de Banville.

Les « Bourbonnais de Paris » que j'ai le très grand honneur de présider avaient, dès 1892, émis le vœu qu'un monument fût élevé au grand poète dans sa ville natale et ils ont eu la satisfaction de voir ce vœu accueilli sympathiquement par tout le monde.

La Société amicale des anciens Elèves a eu, de son côté, l'heureuse idée de demander au Ministre que le nom de Banville fût donné à notre Lycée et elle l'a obtenu. Cependant Théodore de Banville n'y est jamais entré. Sa mère, qui avait tous les instincts d'une Parisienne et qui était, d'ailleurs, frappée de sa précocité, l'avait conduit en pension dans la grande ville dès l'âge de neuf à dix ans. Il avait bien appris à lire et à écrire et quelque chose de plus à l'école alors bien connue du père Pérille dont les anciens seuls se souviennent aujourd'hui. Nous nous connaissions dès le plus bas âge et, quoique je fusse son aîné de quelques années, je l'avais pris en grande affection. Sa famille et la mienne habitaient la rue de Bourgogne et j'allais assez souvent jouer dans le beau jardin des Banville. Le petit Théodore m'y racontait alors les facéties du père Pérille qui se moquait de tout le monde, même de

son sous-maître Ducel et des petites malices qu'il leur faisait à tous les deux, en dépit de sa douceur habituelle.

Je lui faisais, de mon côté, le récit de nos aventures chez un autre instituteur nommé Lomet qui, pour nous punir de nos incartades, avait imaginé de nous mettre dans un grand tonneau vide placé debout sur l'un de ses fonds. Pour ne pas perdre de temps à nous surveiller, le brave homme s'exerçait à jouer du violon à côté de nous pendant la durée de la réclusion, et cela aggravait la peine, car il jouait d'une manière déplorable, mais nous nous en vengions en lui faisant un accompagnement, avec nos doigts, sur les douves du tonneau.

Vous vous imaginez si nous riions en échangeant ces histoires et vous voyez que nous n'étions pas précisément des anges ; mais j'ose vous assurer que ces espiègleries ne nous rendaient pas plus mauvais et, quant à Théodore, je ne crois pas qu'il y ait eu de meilleur enfant que lui, comme plus tard il n'y eut jamais d'homme d'une plus grande bonté.

Je viens de vous dire que sa mère avait les instincts d'une Parisienne. En voici une preuve non équivoque : Nous devions partir, Théodore et moi, en novembre 1834, pour Paris, et j'étais allé faire mes adieux à Mme de Banville, dans le grand salon, où je regardais toujours avec ébahissement, dans le trumeau entre les deux fenêtres, le portrait de son mari en lieutenant de vaisseau, avec un instrument que je devais manier plus tard bien souvent, mais qui avait alors pour moi un caractère cabalistique. C'était un sextant. Malgré la fascination qu'exerçait sur moi le portrait au sextant, j'entendis très clairement la recommandation principale et expresse que nous faisait Mme de Banville de ne pas manquer, aussitôt arrivés, d'aller voir à l'Opéra la Taglioni dans la *Sylphide*. Nous n'y manquâmes sûrement pas, comme bien vous pensez ; mais il faut convenir que l'excellente dame nous traitait déjà comme des jeunes gens au-dessus de nos âges.

Beaucoup plus tard, le bon Théodore me rappelait en souriant, ce petit événement qui peignait si bien le caractère de

sa mère et il ajoutait avec une pointe de gaieté paradoxale qui lui était familière : « Cela prouve, voyez-vous, qu'il faut traiter de bonne heure les enfants comme les hommes. »

Mais tous les enfants ne ressemblent pas à celui-là, car si, à douze ans, il pouvait frayer avec quelques autres camarades et moi qui en avions seize, aucun de nous ne se fût avisé, cinq ou six ans plus tard, d'écrire des poèmes achevés comme ceux qu'il appelait pourtant des *Cariatides*, ou même rien qui pût en approcher en simple prose.

Il appartenait, celui-là, à la race des enfants sublimes, selon l'expression de Chateaubriand pour qualifier Victor Hugo, il le sentait certainement et il aurait pu s'en enorgueillir ; mais sa modestie et son bon sens furent toujours tels qu'il ne se méprenait en aucune façon sur son degré de parenté avec celui qu'il a toujours admiré et vénéré à l'égal d'un dieu.

Il disait de lui-même qu'il était un bon ouvrier, un bon ciseleur de vers ; et nous pouvons ajouter, nous, qu'il était un très grand artiste et qu'avec la plus charmante imagination, personne n'a parlé une meilleure langue que la sienne. C'est donc avec raison que le Ministre de l'Instruction publique l'a donné pour patron à votre Lycée.

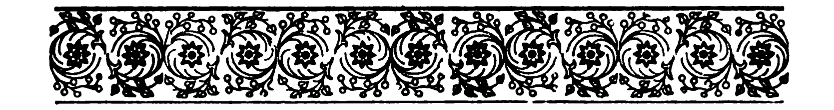
Laissez-moi vous conseiller, en terminant, de le prendre pour modèle dans toutes les circonstances de votre vie, car, je le répète, personne n'a été meilleur que lui. Jugez-en. Nous devisions un jour sur les qualités des uns et des autres, quand, s'arrêtant tout à coup, puis reprenant lentement son discours : « Tenez, cher ami, je ne crois pas qu'il y ait tant de catégories à établir entre les hommes ; il y a ceux qui sont très bons, très bons... et les autres. »

Tâchons de rester toujours dans la première.

N'ai-je pas raison, mes chers enfants, de vous engager à faire comme lui ?

Tâchez, de votre côté, de vous souvenir de ce conseil ; je n'en sais pas de meilleur à vous donner.





DÉCOUVERTE

DE RUINES ANTIQUES A MOULINS (Allier).

(*Suite*)

Enfin, j'ai trouvé une petite cornaline ovale de 0,094 de long, gravée, représentant un guerrier nu marchant à droite, portant une lance appuyée à l'épaule droite et soutenant de la main droite un pallium ou étoffe en pointe ; il a à la main gauche une flèche dont il va frapper le sommet de la tête d'un personnage agenouillé.

Supplément à l'article 11 : Objets divers.

Fragment de squelette du frontal d'une biche de laquelle on a scié pour en faire des instruments ou manches d'outils, les andouillers, à environ 0,04 de leur base.

Fragment de 0,20 de long d'un bois de grand cerf, détaché du crâne.

Manche d'outil formé de la pointe d'une corne de biche ; les rugosités en ont été enlevées ; il est scié proprement à sa base et percé au centre d'un trou de 0,04 ; il est légèrement courbe et a 0,15 de longueur.

Petit tube d'os de 0,03 de longueur et de 0,025 de diamètre, à surface polie ; le canon intérieur a été ragré, mais est resté ovale ; ce sont ces tubes qui passaient au début pour des sifflets de cirque ou instruments de musique, lorsque ces derniers étaient percés de plusieurs trous, comme nos flûtes,

mais le savant Beulé leur a donné leur exacte attribution ; ayant découvert à Pompéï un coffret muni de ces cylindres qui remplissaient l'office de nœuds de charnière pour relier le couvercle au meuble.

Grosse clef en fer à panneton replié et à quatre dents sur chaque évolution ; la poignée grossièrement forgée est percée d'un trou.

J'ai trouvé beaucoup de fragments de plomb, employé comme scellement ; et une tige ronde de 0,06 de diamètre et de 0,20 de long, coupée d'équerre, qui a quelque analogie avec un bracelet ; ce métal aurait-il été employé comme ornement de toilette par la classe pauvre ?

Petit galet de pyroxène, provenant d'Auvergne, où cette roche abonde ; il est d'un extrême poli et a dû servir sans doute de polissoir.

12° NOMS DE POTIERS SUR FRAGMENTS DE VASES

OF.MATV CAPIT.OF SERVANDI VENERMIDI.M. VENERANDI MASSA.ffc ALBINI GIVS... AVRINI.M MARCV... DAMON O SEVERPUD OFIC ACV LIBERTVS BRIGINI... OIAMAN OF.FE... OF.CALV... OF. VRSE GIROS.F OTIL... NVLVS.F ; en graffiti : M TII.

Supplément à l'article 12 : Noms de potiers.

DECVMI.M ATTICIM REGVLVS AVITVS ICNIAMA. O.CRES... COCCIVSI SECVNDI, l'N et D liés en monogramme. ALBINVS OFFCER OF.MACCAI, l'M et l'A liés en monogramme. ADVOCISI AFRICANI.M AETERNI ALBINNI OF.CANDINASI... ALVSACRVSI

J'ai déposé au Congrès de la Sorbonne une vingtaine de planches en aquarelle, représentant la plupart des objets de cette notice.

BERTRAND.



APPENDICE

Nous avons parlé en commençant ce travail (page 146 du *Bulletin-Revue*) de la date de fondation de la ville de Moulins.

A titre de renseignement, nous empruntons à M. H. Gomot, *Histoire de l'Abbaye de Mosat*, publiée en 1872 et reproduite par les *Annales bourbonnaises*, octobre-novembre 1892, le texte de la charte de fondation de cette abbaye, donnée en février de l'an 764, par le roi Pépin, fondateur de la monarchie franke et père de Charlemagne; cette charte mentionne l'existence à Moulins, d'une chapelle en l'honneur de saint Hilaire et une ville gallo-romaine : *Unam capellam in honore sancti Hilarii in Molino, villâ sitam* ; on y relève les noms de plusieurs autres localités du Bourbonnais.

Id est ecclesiam sancti Caprasii quæ vocatur Podangas, cum villis in circuitu sibi adhœrentibus, cum servis et ancillis ac mancipiis cunctisque ad se pertinentibus et est in pago Lemovicensi ; itemque aliam ecclesiam sitam in vicariâ Brivatensi, vocabulo vetus Brivate et ipsam cum cunctis ad se pertinentibus mansis cultis et incultis sibi adjacentibus terris vel aquis. Nam et ecclesiam sancti Victoris vocabulo Heremi, et est in valle Dorensi, cum servis et mancipiis et universis ad se pertinentibus, et est ecclesia sancti Portiani cognomine Bory cum sylvis et mansis et sibi pertinentibus villis ac terris ; ecclesiam namque sancti Andreæ apostoli de Pagnaus, quæ sita est in vicariâ Turiacensi cum mansis et servis et cunctis sibi adherentibus terris ; item ecclesiam sancti Desiderii cum villa Laurigas, sylvas atque prata mansosque qui in circuitu ejus habentur ex ipsâ hæreditate, servos hac mancipia aquarumve discurrentia, et villa Nintrangas quæ sita est in vicariâ Viganensi, cum mansis et vineis et molendinis et universis ad se pernentibus terris ; in vicariâ Cantellensi ecclesiam vocabulo Navas cum mansis et cunctis sibi adjacentibus terris ; ecclesiam namque sancti Boniti cognomine Carbonerias cum villis et servis ancillisque et mancipiis, sylvis et pratis, et

universis terris cultis et incultis quæ ad ipsam ecclesiam scimus pertinere, in montana sitas; item ecclesiam de Modon cum XXV mansis ad se pertinentibus ; villam namque Bellenatensem cum mansis, vineis, servis et ancillis, et universis sibi pertinentibus ; item villam de Plumberias cum mansis et cuncta ad se pertinentia ; in vicaria quoque Rigomensi ecclesiam quæ sita est prope monasterium, quæ in honore sancti Martini est consecrata vocabulo Sadoc, cum vineis, mansis, pratis, molendinis, servis et ancillis, cunctisque adjacentibus terris, ni circuitu totum et ab integro Domino Deo deliberamus cum villâ Progolina quæ sita est in vicariâ Randanensi cum suis omnibus appenditis, *et unam capellam in honore sancti Hilarii in Molino villa sitam*, et in Cassaniolas mansos et vineas ibidem ad Progolinam villam aspicientes, quidquid in Arvernio vel Biturico ac Lemovicino nec non Burgondiâ visum est fuisse de ipsâ hæreditate deliberamus.

Chazaud, ancien archiviste de l'Allier, dans son *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, Moulins, C. Desrosiers, 1881, indique la paroisse de Saint-Caprais, canton d'Hérisson, *Caprasii parrochia*, XIV[e] siècle, mais il est douteux que ce soit de cette localité dont il est question, puisqu'elle était située *in pago Lemovicensi*, où il faudrait admettre que le *pagus* de Limoges s'étendît jusque-là, et pourtant, ni la Haute-Vienne ni la Creuse n'ont de bourgs de ce nom, ni d'analogues pouvant y correspondre.

Saint-Pourçain, arrondissement de Gannat, *sancti Portiani*, 1090 (Chazaud) ; *cette église nommée Bory* apparaît rarement sous ce nom.

Saint-André et Pagnaus sont deux localités du Puy-de-Dôme, entre Maringues et Randan.

Saint-Didier, canton d'Escurolles, *Sancti Desiderii*, 1131 (Chazaud), *cum villa Laurigas*, *Loriges*, canton de Saint-Pourçain ; parrochia de Lorigiis, XII[e] siècle (Chazaud).

Chantelle, arrondissement de Gannat, *Cantella Castrum*,

VIIIe-XVe siècle (Chazaud), ou tout aussi bien l'ancienne *Cantillia des Romains*, que j'ai reconnue à Chantelle-la-Vieille, près de Monestier, où existait aussi une villa et d'importants restes de mosaïque, comme près de là, à Target.

Naves, canton d'Ebreuil, *Navas*, 833 (Chazaud).

Bellenaves, même canton *Balanavia*, 1248. Balanava, 1322 (Chazaud).

Moulins, *Moline, Molinis, Molins*, X^e, XVe siècle (Chazaud), suivant l'énumération du texte de cette charte, on pourrait penser qu'il s'agit ici d'une localité située en Auvergne, non loin de Randan, mais comme aucun ordre géographique n'a été suivi et que, d'autre part, on ne connaît aucune localité en Auvergne des noms de Molin ou Moulins, il y a quelque certitude que c'est bien notre ville ou ses antiques villas, sur la rive droite de l'Allier, qui sont désignées, ainsi que la chapelle dédiée à saint Hilaire. La date de cette charte a été mise en doute par plusieurs auteurs et adoptée par d'autres ; à mon avis, elle est complètement fausse et a dû être fabriquée de toutes pièces, au XVIIe siècle, par le R. P. André de Saint-Nicolas, ancien carme à Moulins, à l'époque où en 1668, enseignant la Théologie à Clermont, aux jeunes religieux de son Ordre, il fournit à Baluze des renseignements pour son histoire de la maison d'Auvergne. — Voyez Chazaud : *Etude sur la Chronologie des Sires de Bourbon*, publiée par la Société d'Émulation, 1865. On y voit un grand nombre de fausses chartes fournies par le même P. André pour Souvigny, Besson et Iseure, entr'autres, celle de Childebrand pour Iseure, reconnue archifausse, dont les textes ont la plus grande analogie avec celle de Mosat, ALORS QUE MOULINS EXISTAIT. Les mêmes réserves s'appliquent à la plupart des localités citées dans cette charte datée de la deuxième moitié du VIIIe siècle (764), tandis qu'au VIIIe siècle et antérieurement, l'emplacement de notre ville ne portait peut-être aucun nom, sans que nous puissions affirmer que ce fût une ville, dans le sens complet de ce mot, mais bien une série de villas qui se succédaient entre la rive

droite de la rivière d'Allier, Plaisance et Avermes, sur le territoire des Boïens, placé entre la Loire et l'Allier par les Eduens ; il faudra de nouvelles recherches pour arriver, si tant est que l'on y arrive, à lui assigner son véritable nom, si elle en a eu un, que l'histoire puisse sûrement enregistrer.

L'introuvable Gergovia Boïorum, dont l'interprétation des marches de César en Gaule est assez obscure, et le peu de fragments abandonnés dans le sol, par les habitations de cette peuplade plutôt errante que fixée, laissent pour longtemps encore le champ libre aux conjectures et aux historiens de l'avenir.

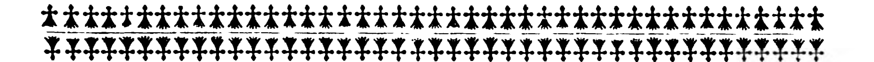
5 mai 1895.

P.-S. — Je viens de trouver dans le champ des Craux une statue de pierre sculptée, de 0m 70 de haut, à laquelle manquent la tête et les bras ; elle devait représenter une Victoire, ce qui se reconnaît à sa jupe flottante ; elle était sculptée sur les deux faces, d'une façon soignée.

9 août 1895.

BERTRAND.





AU FUR ET A MESURE

SUITE A MES PENSÉES IMPRIMÉES

PAR Mme AGLAÉ ADANSON. (Extraits).

PRIÈRE FAITE EN 1796. (1)

Dieu unique ! éternel, infini ! Dieu ! dont l'extrême bonté démontre l'extrême puissance ! daignez abaisser vos regards sur moi, faible et abandonnée que je suis ! mon âme est pénétrée de votre existence ! humblement prosternée à vos pieds, je ne viens pas vous implorer pour obtenir les richesses, ni même le bonheur, car je crois que la *vertu* est le seul bien réel, et qu'elle est aussi la source de toute félicité. Je vous demande donc, ô mon Dieu ! de l'affermir et de la graver d'une manière ineffaçable dans mon cœur incertain et chancelant ! faites, ô mon Dieu ! que sourd à la voix des passions qui pourraient le dégrader, au seul nom de *vertu,* mon cœur se soumette et obéisse ! Enfin, ô mon Dieu ! faites qu'*aucune* de mes actions, pendant tout le cours de ma vie, n'altère en rien la plus sévère délicatesse ! après cela, ô mon Dieu !

Que votre volonté soit faite !

Aglaé Adanson.

*
* *

— Un fou est un être qui a été tout près de la *Seconde vue*, mais dont le cerveau trop faible a dépassé la mesure voulue ; alors la machine s'est *brisée.* — Un fou guéri ne sera jamais qu'un imbécile.

(1) Elle était alors âgée de 19 ans.



— La Presse est la Pensée multipliée et munie d'ailes.

*
* *

— C'est la puissance de la Morale qui fait que le petit nombre subjugue le plus grand.

*
* *

— Qu'est-ce qui nous dit que les arbres, les plantes, les pierres même, enfin tout ce qui existe, n'a pas une manière de sentir, de voir et de juger, que nous *ne comprenons pas ?* Notre ignorance sur les mystères de la nature nous fait nier une infinité de choses sûrement existantes.

*
* *

— Quand la Société des hommes m'importune ; quand je me sens enveloppée par la calomnie, l'injustice et l'ingratitude, je m'enferme dans ma chambre, je passe la main sur mon front pour en chasser des idées *poignantes*... puis je parcours les rayons de ma bibliothèque, j'y prends ou un *Epictète*, ou un *Plutarque* ou un *Montaigne*, je m'enfonce dans mon fauteuil et au bout d'une demi-heure de lecture, j'ai oublié tout ce présent pitoyable ! Heureux celui qui aime la lecture ; il a toujours à ses ordres une société instructive et *amie*.

*
* *

— Il n'y a de pouvoir *légitime* que celui qui a été sanctionné par le vœu général.

*
* *

LA CHASSE CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT PLAISANT

ET SOUS LE RAPPORT SÉRIEUX.

L'homme est essentiellement carnivore ; il est même prouvé que les premières races ont toutes été *antropophages* : l'homme est donc de sa nature, le plus cruel, le plus féroce des animaux, malgré les beaux discours de quelques philosophes bénévoles, qui veulent nous faire croire qu'autrefois il broutait l'herbe et vivait de racines.

L'homme a dû chasser d'abord avec des bâtons et déchirer la chair avec ses ongles et ses dents comme le tigre; puis il a inventé les pièges, puis les haches, puis les flèches; enfin la poudre est venue compléter ses moyens meurtriers.

Mais la création des *boucheries* lui ayant procuré la facilité de manger de la chair à gogo, sans peine, sans fatigue, a beaucoup diminué son instinct primitif, et tuer *soi-même* sa nourriture est devenu un plaisir au lieu d'une nécessité; et l'homme s'est fait de la chasse un délassement qui entretient en lui le goût d'*aimer à voir couler le sang* : quand le *Bourreau* manque, on prend un boucher; si le boucher manquait, on prendrait de droit un *chasseur*.

Il n'y a maintenant qu'un très petit nombre de chasseurs en comparaison de la population. Il est pourtant vrai de dire qu'il est peu d'hommes qui dans leur vie n'aient tué quelqu'animal *par divertissement*, parce qu'il n'y a pas de profession qui cherche à faire plus de *recrues* que celle du chasseur : c'est pire que les fanatiques religionnaires! combien de vieux chasseurs ont à se reprocher d'avoir perdu l'existence sociale de jeunes gens qui se fussent distingués et qui sont demeurés seuls! Car la chasse se change en *passion* incurable, comme le jeu. — Elle absorbe toutes les facultés intellectuelles : un chasseur *fini* ne cause qu'avec ses chiens et son piqueur (s'il en a un). L'homme et les chiens s'assimilent identiquement : courir le gibier, voilà leur existence.

Il y a différents genres de chasses et de chasseurs, suivant la fortune et la position sociale.

. . . .

Après ce préambule que nous avons cru nécessaire, nous allons entamer spécialement la physiologie du *chasseur* proprement dit.

Le chasseur *type*, le vrai chasseur de profession, est un homme à pied : la blouse serrée aux reins, la carnassière maculée de sang sur le dos, le fusil sous le bras, les grosses bottes imperméables ou les longues guêtres *par-dessus* le pantalon, la

poire à poudre en bandoulière, une poche bourrée de papier, l'autre de petits sacs de plomb ; la coiffure n'importe, casquette ou chapeau de paille déformé, suivant le goût ou la saison.

Quelle que soit sa fortune, tout son luxe consiste dans la bonté et la beauté de ses fusils ; s'il est riche, il en a une collection, rangés et soignés minutieusement comme une devanture de boutique ; et souvent, avec le costume rien moins qu'élégant que je viens de décrire, le fusil qu'il porte a coûté 1,500 fr.

Son chien d'arrêt fait aussi son orgueil et son *bonheur*, il lui tient lieu de famille.

Vous rencontrerez ce chasseur dès 4 heures du matin, parcourant la plaine et les taillis ; vous le retrouvez le soir à la nuit close, sur le bord d'un marécage, le corps accroupi, les pieds dans la boue, à l'affut des canards... sa patience est imperturbable : si elle a été infructueuse, il rentre chez lui de mauvaise humeur, gelé, mouillé, mais le lendemain il recommence..., ainsi se passe sa vie.

Néanmoins, de temps en temps, il fait le sacrifice d'une journée pour recevoir quelques amis à dîner (les amis du chasseur sont ceux auxquels il envoie du gibier pour les noces, fêtes, etc.) et ces jours-là son idée fixe ne le quitte pas plus qu'ailleurs : il pardonne tout à sa cuisinière, excepté de brûler ou de défigurer les mets, *fruit de sa chasse ;* il faut que le rôti soit présenté dans tout son avantage, la graisse doit *en être visible et remarquable ;* il tient essentiellement *à la graisse,* — en *découpant*, il la fait voir à ses convives, personne n'est admis que lui à cette fonction délicate, et il la remplit avec lenteur et amour, — il caresse des yeux les plus succulents morceaux, non pas par convoitise, car en public, il affecte de ne point manger de son gibier (quoi qu'en particulier il le dévore).

Après avoir dressé artistement tous les membres sur une assiette, il la présente et interroge des yeux toutes les physionomies, puis il questionne : « Eh ! bien ! » « Comment trou-
« vez-vous ces perdreaux ? ces cailles surtout ? j'espère qu'elles
« sont grasses ! » Un des convives répond :

Mais comment faites-vous donc ; jamais je n'ai vu de gibier maigre sur votre table ?

— Ah ! c'est que je le connais avant de tirer ; j'en juge au départ et au vol, et je ne tire que sur ce qui me convient ; je regarde comme un *massacre* de tuer une pièce maigre.

— Vous êtes heureux de ne pas vous tromper !

— Non, non, ne dites pas *heureux* ; c'est la grande habitude, la sagacité ; je choisirais les yeux fermés.

— Ah ! ah ! ah !

— Non, vrai ; tenez, hier j'ai rapporté en trois heures, six perdreaux, dix-huit cailles et deux lièvres, tout cela gras à lard ; et cependant le gibier *est très rare* de nos côtés... il y a tant de braconniers ! ces maudits paysans détruisent tout !

— Je voudrais chasser comme vous, je ne dis plus *avec bonheur*, mais avec science et adresse ; vous avez un coup d'œil égal à celui de l'Aigle.

— Ah ! mon Dieu, comme çà ! ce que j'ai fait de plus fort dans ma jeunesse, c'est d'avoir attrapé en l'air une pièce de cinq sous : sur dix fois, je ne la manquais qu'une : par exemple, je suis encore sûr de démonter une alouette sans lui enlever une plume du corps, ou bien d'emporter sa tête net, *à volonté*.

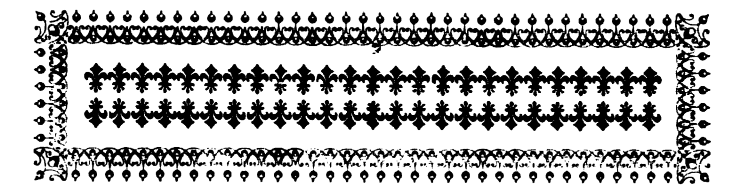
— Oh ! c'est fort cela ! — et sûrement vous avez de bons chiens ?

— Des chiens uniques et c'est moi qui les dresse ; je ne m'en rapporte à personne pour cela : tenez, en voilà un auquel il ne manque que la parole ; il m'a fait tuer dix fois plus de gibier qu'il ne vaut, et cependant je l'ai payé 300 francs. — Maintenant, je ne le donnerais pas pour 600 : — Viens ici, Tudor, mon brave ! Voyez cette tête *caractéristique*, comme on découvre, dans la forme de son crâne, l'indice du *génie* de la chasse.

— Il est superbe !

— Et bon, surtout.

(*A suivre*).



LETTRES PATENTES DU ROY,

PORTANT *Établissement d'un Hôpital Général en la Ville de Moulins; vérifiées en Parlement.*

(*Suite*)



ERMETTONS ausdits Administrateurs de recevoir tous dons, legs et gratifications universelles et particulières, soit par testament, donation à cause de mort, donation entre-vifs, et par quelqu'autre Acte que ce soit, en faire les acceptations et poursuites nécessaires, confirmant en tant que besoin seroit toutes les donations qui ont été cy-devant faites pour ledit Hôpital Général, quoique non établi : Approuvons l'emploi fait des choses données, et toutes les acquisitions faites par ledit Hôpital Général.

Pouvoir des Administrateurs pour le gouvernement des Biens de l'Hôpital Général.

Permettons ausdits Administrateurs d'acquérir, d'échanger, vendre ou aliener tous héritages, tant Fiefs, Rotures, que Franc-Aleu, Censive en quelque lieu qu'ils puissent être, Rentes foncières ou constituées, acquerir de notre Domaine, de quelque personne que ce soit, d'ordonner et disposer de tous les biens dudit Hôpital, selon qu'ils jugeront à propos pour le plus grand avantage d'icelui, en y observant toutesfois les formes au cas requises, sans qu'ils en soient responsables, ni qu'ils en rendent compte à quelque personne que ce soit. Leur donnons pouvoir de transiger, compromettre avec peine, composer et accorder de tout ce qui dépendra des Biens et Effets, meubles et immeubles dudit Hôpital Général, et de tous les procez et differens qui peuvent être, et seront cy-après mûs, sans exception ; lesquels compromis nous validons, comme s'ils étoient faits entre majeurs, pour leurs propres intérêts.

Exemption du droit d'Amortissement.

Avons amorti et amortissons par ces Presentes, en en tant que besoin est ou seroit, ladite Maison de l'Hôpital Général, et tous les lieux et Domaines qui en dépendent, en quelques lieux et endroits qu'ils puissent être situez, et même dès-à-présent les autres Maisons, Places, Rentes, et autres immeubles qui pourront être donnez, leguez ou laissez audit Hôpital Général, et qui seront acquis par les Administrateurs, sans que pour raison d'iceux ils soient tenus nous payer aucun droit d'Amortissement, ni payer aucune indemnité, lots et ventes, troisièmes lots ni milots, quints et requints, rachats ni reliefs, pour ce qui est ou sera en notre Domoine non engagé, et sans payer Francs-Fiefs ni nouveaux Acquêts, Ban ni arriere-Ban, Taxes, ni autres droits quelconques, qui nous sont ou pourront être dûs, dont nous les déchargeons en tant que besoin est ou seroit, et en avons fait dès-à-present comme



pour lors, et dès-lors comme à present, don audit Hôpital Général, encore que le tout ne soit icy particulièrement exprimés, ni encore échû, nonobstant toutes Lois et Ordonnances à ce contraires, ausquelles pour ce regard nous dérogeons. Seront néanmoins tenus les Administrateurs indemniser les Seigneurs particuliers des lieux par Nous amortis, si aucuns se trouvent mouvans, relevans, et tenans d'eux, et leur payer tous les droits qui leur seront dûs, moyennant quoi ne pourront lesdits Seigneurs de Fiefs les contraindre d'en vuider leurs mains, nonobstant toutes Coûtumes à ce contraires, ausquelles Coûtumes pour ce regard, nous avons dérogé et dérogeons par ces Presentes.

ACCORDONS audit Hôpital le droit de faire bâtir Voliere et Colombier à pied, et lui donnons droit de faire bâtir un Moulin sur la riviere du lieu qui est proche dud. Hôpital, tant pour moudre les grains dudit Hôpital, que ceux d'autrui; même donner ledit Moulin à rente, ou vendre led. droit, à la charge d'une redevance annuelle aud. Hôpital, sans préjudice toutesfois de nos Droits Domaniaux, et de ceux des particuliers.

Permission d'acheter les Terres nécessaires à l'Établissement.

PERMETTONS pareillement de prendre des terres de proche en proche, pour la nécessité ou commodité dudit Hôpital Général, en payant par eux la juste valeur, suivant l'estimation qui en sera faite, en cas que les proprietaires voisins fissent refus d'en traiter à l'amiable, et de gré à gré.

Manufactures.

PERMETTONS aux Administrateurs de faire faire et fabriquer dans toute l'étenduë des lieux dudit Hôpital Général, toutes sortes de manufactures, et les faire vendre et débiter dans led. Hôpital, sans payer aucuns droits pour la visite ; Et parce qu'il est important pour les Manufactures, que lesdits Administrateurs y

appellent des Artisans qui montrent aux Pauvres leurs Arts et Mêtiers; afin que ceux qui auront été choisis, s'y portent avec plus d'affection, Nous voulons et ordonnons, qu'après avoir travaillé quatre ans et qu'ils auront été reconnus par les Administrateurs avoir bien instruit lesdits Pauvres en leurs Arts et Mêtiers, ils puissent être presentez par lesd. Administrateurs, au Châtelain dudit Moulins, pour être reçûs Maîtres ausdits Arts et Métiers, ausquels ils auront vacqué et instruit lesdits Pauvres, comme reputez suffisans et capables : Comme aussi voulons que lesd. Administrateurs lui puissent presenter lesdits Pauvres qui auront été ainsi instruits esdits Arts et Mêtiers, et y auront servi pareil tems de quatre ans, pour être pareillement reçûs Maîtres en iceux Arts et Mêtiers, tenus et réputez suffisans et capables, sans faire par eux, ni par ceux qu'ils auront instruits, aucun chef-d'œuvre, banquet, don et frais en tel cas accoûtumez, et en consequence joüiront des privileges, franchises et libertez d'iceux Arts et Mêtiers, sans toutefois que de ceux qui auront été instruits desdits Pauvres, ou des autres, il en puisse être presenté plus d'un de chaque Art et Mêtier chacun an. Et à l'égard de ceux qui n'auront été presentez pour être Maîtres, et qui n'auront ainsi servi quatre ans, et reçû instruction desdits Arts et Mêtiers, voulons qu'ils soient reputez Compagnons, de même que ceux qui auront travaillez chez les Maîtres, sans payer aucune chose, ni même aucun droit de bourse, ni d'entrée, le tout sous le certificat arrêté au Bureau dudit Hôpital Général, et signé au moins de cinq Administrateurs, dont nous chargeons leur honneur et conscience. Que si ledit Hôpital vient à être surchargé des enfans qui y seront reçûs, pourront lesdits Administrateurs les mettre en mêtier chez les Maîtres,

Droits de Maitrise.



aux meilleures conditions qu'il se pourra pour lesdits enfans, sans que lesdits Administrateurs soient tenus de payer aucune chose pour les Brevets, et petites Lettres d'Apprentissage qui seront délivrées ausdits enfans.

Chirurgiens.

Voulons que le Corps des Chirurgiens de ladite Ville de Moulins, donne un Maître ou Compagnon de leur Corps, capable pour servir audit Hôpital, et y assister les Pauvres, Officiers et Domestiques d'icelui, pour les indispositions communes desdits Pauvres, et les maladies ordinaires desdits Officiers. Voulons pareillement que le Corps des Apoticaires donne un Maître ou Compagnon, pour travailler pour les besoins dudit Hôpital, auquel lesd. Administrateurs seront tenus fournir toutes sortes de drogues; et au défaut de donner un Compagnon par les Maîtres Chirurgiens et Appoticaires, permettons ausdits Administrateurs d'en faire choix d'un de la Ville, ou d'ailleurs, pour demeurer audit Hôpital, ou proche d'icelui, ainsi qu'ils aviseront; lequel après avoir servi ledit Hôpital durant le tems de quatre ans, gagnera sa Maîtrise, et joüira des mêmes droits et privileges des autres Maîtres, lesquels seront tenus de le recevoir, comme reputé suffisant et capable sur le certificat qui lui sera donné au Bureau, signé néanmoins de cinq Administrateurs; lequel certificat presenté au Châtelain dud. Moulins, il sera tenu le recevoir sans faire aucun chef d'œuvre, Banquet, don, ni autres frais, pour parvenir à ladite reception, faisant défenses ausd. Maîtres de les empêcher, ni troubler en ladite Maîtrise de Chirurgie et Appoticairerie, à peine de trois cens livres d'amende applicable aud. Hôpital Général.

Appoticaires.

Et pour favoriser et gratifier ledit Établissement et subsistance dudit Hôpital Général, avons icelui Hôpital, et Pauvres enfermez, affranchis, exemptez

et déchargez ; *Exemptons et déchargeons de tous Subsides, Impositions ou droits d'Entrée, tant à Moulins, qu'ailleurs, par Eau ou par Terre, des Ports, Péages, Octrois de Ville, Barrage, Ponts, Passages, Traittes Foraines et Gabelles, mises et à mettre, et de toutes autres choses généralement quelconques,* dont ils pourroient être tenus pour leurs vivres, provisions, et de toutes autres choses nécessaires ou utiles, qui seront portées et conduites dans ledit Hôpital Général, pour la nourriture, entretenement, service et assistance desdits Pauvres et Officiers domestiques de ladite Maison, sur les Certificats des Administrateurs, jusqu'au nombre de trois au moins, *quoi qu'il soit dit que lesd. droits seront payez par les Privilégiez, non Privilégiez, Exempts ou non Exempts, à quoi pour ce regard nous avons dérogé en considération des Pauvres.*

Exemptions de tous Droits et Subsides.

Nous DÉCHARGEONS et déclarons aussi ledit Hôpital Général, et Lieux qui seront cy-après unis, exempts de tous droits de Garde, Guet, Fortifications, Fermeture de Ville et Fauxbourgs, et généralement de toutes contributions publiques et particulieres, même de Taille, Taillon, telles qu'elles puissent être, quoique non exprimées : pour de tous lesdits droits, privileges et exemptions joüir par led. Hòpital entièrement, et sans reserve, et par les Fermiers et Ménagers du revenu dudit Hôpital, en ce qui regardera le revenu dudit Hôpital Général seulement. Défendons expressément à tous nos Fermiers, Receveurs et autres, de prendre ou exiger aucune chose dudit Hôpital, à peine de restitution du quadruple, et de tous dépens, dommages et intérêts, tant contre les Commis ou autres, qui les auront reçûs en leurs propres et privez noms, que contre les Fermiers associez, et leurs Cautions, conjointement ou separément, au choix des Administrateurs.

Exemptions de Gardes et Contributions.

(*A suivre.*).



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 juillet 1895 : 1. Le prieuré de Souvigny (suite), par M. R. Delvaux. — 2. Evocation, sonnet par M. Ch. Guinot. — 3. Rêverie champêtre, sonnet par M. Max-Audier. — 4. Quelques éphémérides bourbonnaises (XVIIe, XVIIIe siècle), par M. Félix Chambon. — 5. La première étape, comédie en un acte (suite et fin), par M. Guy de Téramond. — 6. Echos.

Sommaire du 15 août : 1. Le prieuré de Souvigny (suite et fin), par M. R. Delvaux. — 2. Sonnet, par M. P. Blanchon. — 3. La pêche des perles au Golfe persique, par M. le colonel Defournoux. — 4. L'atelier de Marcellin Desboutin, par M. Edmond de Goncourt. — 5. Moulins en 1811. — 6. Echos.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du 15 août : Descriptions d'espèces nouvelles d'Ichneumonides, par M. Berthoumieu. — Bibliographie. — Chronique météorologique. — Les coquilles du Bourbonnais, par M. l'abbé Dumas, avec planches (Fin).

La Revue britannique (livraison de juillet) renferme un intéressant article de M. H. Faure sur M. Emmanuel Pinheiro Chagas qui vient de mourir à Lisbonne.

Le siège des Huguenots devant Moulins. Mémoires inédits du temps, publiés avec une introduction et des notes, par M. A. Vayssière (*curiosités bourbonnaises* n° VIII). — H. Durond, éditeur, Moulins.

En pèlerinage : Rome, Terre-Sainte, Egypte et Provence, par Mlle J. Foulhouze. — Un volume in-8° écu, XII — 364 pages ; gravures hors-texte. Imp. Et. Auclaire, Moulins.

Conseil général de l'Allier, Session d'août 1895. Rapports de M. Léon Guérin, préfet de l'Allier et des chefs de service ; In-8° de 512 pages, et *Rapports supplémentaires* ; in-8° de 36 pages. — Imp. Fudez, frères, Moulins.

Les Œuvres d'Horace, traduites vers pour vers et dans la mesure correspondante, par le comte Ulysse de Seguier. — Paris, Firmin-Didot. — H. Durond, Moulins.

Atlas de la Société de l'Industrie minérale (3e série, 4e livraison). Etude sur le terrain houiller de Commentry, par MM. de Launay et V. Meunier. — Livre troisième. Faune fossile, 1re partie : Poissons par MM. Ch. Brongniart et Sauvage. — Imp. Fréd. Lautz, Saint-Etienne.

De Carcassonne à Gênes et à Milan, par L. Montagne. — Gabelle Bonnefons et Cie, Carcassonne.

BEAUX-ARTS

Monument Banville. — Il y a quelque temps a eu lieu, à la mairie, une réunion du Comité, à laquelle s'étaient rendues une trentaine de personnes.

D'après un exposé qu'a fait le président de la situation, il ne resterait plus qu'à arrêter le plan du piédestal et à achever de placer les billets de la tombola.

Au sujet de ce placement de billets, il a été question d'organiser une matinée gymnique et musicale avec billets, délivrés comme prix d'entrée. Une résolution a été prise dans ce sens.

Cette fête sera donnée dans la cour du Petit Lycée dans la première quinzaine de septembre.

Et l'inauguration ? elle avait été primitivement annoncée pour le mois de juillet...

Cette indication avait été prématurément donnée.

La statue du poète sera érigée solennellement au mois de mai de l'année prochaine, à l'occasion du concours régional.

Le retard, s'il y en a eu, ne pouvait, dit-on, être évité. Dans tous les cas, M. Coulon n'y est pour rien, car sa statue est prête depuis quelques mois ; elle a été exposée au dernier Salon des Champs-Elysées, puis transportée à Moulins, dans la salle de gymnastique de *La Bourbonnaise* où elle attend l'époque de son inauguration.

Mentionnons, à propos de M. Coulon, que le Comité a voulu, par un vote unanime, lui manifester toute la satisfaction qu'il éprouve de son remarquable travail.— En terminant, il a été question du Comité de Paris, lequel ne reste pas inactif et prépare une nouvelle représentation théâtrale.

A l'École de dessin. — L'exposition des travaux des élèves de l'École municipale de dessin a été des plus intéressantes et des plus instructives cette année. Elle accuse sur les précédentes, un progrès très marqué. Aussi, l'hôtel Moret, où elle se tenait, a reçu de nombreux visiteurs.

Signalons, parmi les principaux travaux, dans la section de dessin, ceux de MM. Clérico, Commeau, Dubessay, Mortaud, Fiorina, Matillon, Doriat, Lecrenier, Bouillon, G. Déchéry, Vacher, A. Déchéry, Buissonnier, Talon, Guiraud, Eugène Charles ; dans la section de modelage, ceux de MM. Lecrenier, Masset, Muzard, Bouillon, Déchéry.

Dans les vitrines.— Chez Durond, deux nouveaux bustes de M. A. Mallet, le jeune sculpteur de la maison Moretti dont nous avons déjà parlé dans le *Bulletin-Revue*.

Chez Artault, place de l'Hôtel-de-Ville, un magnifique bronze destiné aux courses de Vichy : *Une lutte*. Cette œuvre remarquable, dont le

marbre original appartient à la ville de Paris, est signée d'Hippolyte Peyrol à qui elle valut, l'an passé, une 1re médaille et la mise hors concours.

Exposition des Beaux-Arts. — Dans sa séance du 26 juillet 1895, le comité de l'exposition des Beaux-Arts de Moulins en 1896 a procédé à l'élection de son bureau qui a été ainsi constitué :

Président : M. le baron le Febvre.
Vice-présidents : MM. Doumet-Adanson, Dr Léon Bruel.
Secrétaire-général : M. René Moreau.
Secrétaires-adjoints : MM. Vié, Sauroy.
Trésorier : M. Bertrand.

La place de l'Évêché ayant été reconnue insuffisante pour aménager le local destiné à l'exposition des Beaux-Arts de 1896, le Comité a demandé au Conseil général de mettre gratuitement à sa disposition les terrains départementaux de l'avenue Victor-Hugo. — Avis favorable.

MM. Gillet et Leturq ont été désignés par la municipalité pour faire partie du Comité.

Monument commémoratif. — Le *Souvenir français*, dont une section fonctionne à Gannat, a voté une somme de 500 francs, à titre de subvention pour l'érection du monument commémoratif de Gannat.

Photo-Club Bourbonnais. — Comme un grand nombre d'autres départements, l'Allier va posséder aussi une Société photographique. Un groupe important de photographes, amateurs et professionnels, a décidé de faire une première réunion générale pour discuter les bases de cette nouvelle association dont l'un des buts principaux serait la création de concours et d'expositions régionales.

Les intéressés seront du reste avertis de la date de cette réunion par lettre personnelle ou par la voie des journaux.

MELANGES

Musée départemental. — Le Conseil général, à la suite d'une nouvelle demande de local faite par M. le Conservateur du Musée, a émis le vœu qu'une étude soit faite sur la possibilité d'installer certaines collections du Musée dans les salles de l'immeuble actuellement occupé par les Archives départementales.

Legs Robichon. — Sept candidats au moins postulaient pour l'attribution du legs du major Robichon ; parmi eux Mme Fournier des Corats et MM. Barbe et Clérico, de Moulins.

Sur la proposition de la Commission du Conseil général chargé de l'examen des titres des candidats au legs, il est attribué à M. Pizon, originaire d'Huriel, docteur ès-sciences, professeur agrégé au lycée Janson-de-Sailly.

Memorandum Bourbonnais. — La distribution des prix de l'école nationale des arts décoratifs a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de M. le colonel Laussedat, de l'Institut, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers.

Découverte de monnaies. — On vient de trouver 198 monnaies romaines renfermées dans un vase en terre, sur la propriété du Pérou, à Rongères.

Un éclipse. — Le 20 août a eu lieu un éclipse partielle du soleil, invisible en France.

Dans cette éclipse un peu plus du quart seulement du diamètre du soleil a été caché pour le point de la terre le plus favorisé, au milieu de la Sibérie.

Elle a commencé à 0 h. 14 m. de Paris, par un point situé presque à égale distance du pôle Nord et le cap Chelagska de Sibérie. Sa plus grande phase a eu lieu à 1 h. 19 et elle a fini à 2 h. 24 de Paris, vers la ville de Hassar du Turkestan. Ces heures sont des heures de l'après-midi.

Les deux tiers Ouest de la Russie d'Asie et du Turkestan ont donc pu voir l'éclipse assez forte, et elle a diminué de plus en plus vers l'Ouest, se voyant encore dans les deux tiers Nord de la mer Caspienne, et en remontant jusqu'à Moscou, Saint-Pétersbourg et la Finlande où l'éclipse était à peine sensible. En sorte que l'on peut dire que la Russie a vu seule cette éclipse.

NÉCROLOGIE

Nous avons à déplorer la mort d'un de nos membres les plus estimés, M. le marquis de Villardi de Montlaur, ancien député de l'Allier, décédé à Paris, le 17 juillet, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Eugène-Joseph de Villardi marquis de Montlaur, était né à Paris le 1er octobre 1815, il passa son enfance dans le Comtat-Venaissin, où les Villardi originaires du Milanais, et alliés aux Visconti, les ducs de Milan, étaient fixés depuis trois siècles ; l'un d'eux, François-Raymond de Villardi, chevalier romain, est désigné comme chef des armées du duc de Milan, Sforce II (1524). Des Villardi, comtes de Quinson, s'étant unis à la famille de Montlaur en Languedoc, ils furent autorisés par un arrêt du Parlement de Toulouse à relever le nom et les armes de cette dernière maison qui compte, comme on peut le voir au musée de Versailles, deux réprésentants aux premières croisades.

Les Villardi de Montlaur sont alliés aux principales familles du Midi. Le château de Montlaur dont le siège est raconté dans les mémoires du duc de Rohan est toujours en la possession de l'aîné de la famille, c'est en souvenir de ce fait d'armes que Louis XIII ajouta à leur blason les sept fleurs de lys qui y figurent.

Esprit distingué et cultivé, le marquis de Montlaur, qui vient de s'éteindre, faisait, dès 1844, paraître « *ses essais littéraires* », compris par le libraire Gosselin, dans sa bibliothèque d'élite. En 1843 il discuta la question complexe des besoins agricoles dans une brochure intitulée *de l'Agriculture en France.* En 1848, il tint à dire son mot sur la question brûlante *De l'ordre social,* il prit aussi la parole dans le *Courrier Français* et dans le *Bulletin de Paris* et sa collaboration fut active. Revenant à des préoccupations plus riantes, il publia en 1852 une relation de voyage sur l'Italie et sur l'Espagne. Il avait parcouru toute l'Espagne en 1850, envoyé en mission par les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le marquis de Montlaur a été rédacteur en chef de *l'Art en Province,* recueil estimé de critique et d'archéologie. On peut encore mentionner deux opuscules : *Jules Le Fèvre Deumier* (1857), et le *Général de Richemont* (1858). En 1864 un volume de poésies « *La Vie et le Rêve* » lui valut une mention très flatteuse du célèbre critique Sainte Beuve dans « ses lundis. »

Il fut envoyé par les Electeurs de l'Allier à l'Assemblée de Versailles en 1871 ; il y fonda avec le marquis de Dampierre et le comte de Bouillé le groupe des agriculteurs de l'Assemblée nationale chargé de la défense, dans le Parlement, des intérêts agricoles. Il y avait plus d'un titre par ses succès depuis nombre d'années dans les concours régionaux et généraux qui lui valurent d'ailleurs la rosette d'officier de la Légion d'Honneur. Après la clôture de l'Assemblée, il disparut de la scène politique.

Le marquis de Montlaur avait épousé en 1844 Mlle de Reclesne, alliée aux principales familles du Bourbonnais, de la Marche et de l'Auvergne. Il laisse trois enfants : le Comte de Montlaur, marié à Mlle de Chamerlat, le Vicomte de Montlaur, marié à Mlle de Mieulle et la baronne Olivier de Boutray.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



AU FUR ET A MESURE

SUITES A MES PENSÉES IMPRIMÉES

PAR Mme AGLAÉ ADANSON. (Extraits).

(*Suite*)

Mais il faudrait un volume, pour citer toutes les prouesses qu'il vous raconte de lui et de ses chiens... cela va de l'infini à l'incroyable. Vient ensuite le tour des fusils, ils sont *uniques* en bonté... ils égalent la *longue carabine* de *Bas de cuir* patron des chasseurs à tout jamais, et certainement à plus juste titre que M. de Saint-Hubert qui ne préside ses disciples qu'une fois par an, *pour faire orgie.* — Aussi *Bas de cuir* est-il respecté et admiré de tout chasseur qui a lu Cooper ; et par parenthèse, cher lecteur, si vous ne l'avez pas lu, je vous engage à le faire pour votre plaisir et votre instruction.

Le chasseur *fini* aime mieux chasser seul qu'en compagnie parce que souvent un maladroit ou un novice fait partir le gibier mal à propos.

La femme du chasseur (s'il en a une) car le plus souvent il est célibataire, doit être d'autant plus sédentaire que son mari l'est peu, car elle ignore toujours quand son mari viendra dîner, et quatre heures de différence entre celle indiquée et celle de fait est chose assez journalière, et notez que le chasseur est un être affamé ; aussi demande-t-il comme article *sine qua non*, que sa cuisinière ait le talent de faire *patienter indéfiniment* un dîner tout en demeurant *mangeable.*

Le chasseur est assez maussade dans son ménage ; son chien, seul, attire ses soins et ses caresses ; il ne sent de sympathie que pour lui.

La fin du chasseur est triste : il est presque toujours rhumatisé ou impotent dans sa vieillesse.

S'il est célibataire, il reste abandonné, desœuvré au coin de son feu, son fusil au repos ; son chien même le trouve indifférent à son égard, et il en est presque méprisé, car son instinct d'animal n'estime que celui qui lui fait ramasser un lièvre ou une perdrix, et son maître n'a été bon qu'à cela ; sa gouvernante, *comme celle de tous les célibataires*, aspire à sa dépouille et il a la douleur de le *pressentir*. Tout périt avec lui ! il ne laisse pour tout souvenir que des pieds de biche et une tête de loup cloués à sa porte.

S'il est marié, sa fin est un peu moins triste, mais hélas ! il est privé de la seule et dernière consolation du mourant : celle de *croire* aux regrets de sa femme et de ses enfants qu'il *a négligés toute sa vie !*

Voilà tout ce qu'on peut dire sur la physiologie du chasseur *type* — son existence n'offrant qu'une uniformité rarement interrompue, savoir : chasser, manger, boire, *grogner*, dormir, puis mourir enfin.

Il nous reste à décrire le chasseur à cheval au *tir* ou au *courre* : cette chasse est une extension de la première et offre, dans les individus qui s'y livrent, des caractères plus variés.

L'un chasse par ostentation, l'autre par désœuvrement et ignorance, l'autre par principe d'hygiène : son docteur lui a conseillé la chasse, comme il conseille les *eaux* aux femmes ennuyées et vaporeuses. Quelques-uns aussi, chasseurs par *vocation*, en simulacre de la guerre dont ils ont *l'instinct*, signe d'un tempérament pétulant et dominateur... Là, on commande à une armée de chiens, faute de soldats — c'est une parodie — *le sang y coule aussi*. Les chasseurs de ce genre ne sont que médiocrement riches et ils s'y ruinent pour ne pas jouer le rôle d'*inférieurs* dans ces parties qui nécessitent la réunion de

plusieurs camarades, et un attirail de chevaux, de chiens, de piqueurs, et dont les *équipages* doivent être élégants autant que *bizarres*. Il y en a qui voudraient porter sur leur corps toutes les dépouilles des renards et des loups qu'ils ont tués : on en fait des vestes, des manteaux, des bonnets à *queue*, des housses de cheval, des fontes de pistolets, des devants de culottes; plus c'est ridicule et horrible, plus c'est estimé des connaisseurs ; quelquefois cette troupe ainsi affublée ressemble à des animaux féroces grimpés sur des chevaux ; et tout cela galope à travers bois, au son du cor, des cris des piqueurs, des hurlements des chiens ; c'est comme un escadron de diables sortis de l'enfer ; ce serait pour faire croire aux sorciers, à celui qui n'a vu ni entendu parler de chose pareille.

Celui qui a le plus de chiens, les meilleurs, les plus beaux, est le plus considéré parmi les chasseurs — c'est le *Lion* de la chasse.

Il faut que dans une meute d'*élite*, les chiens soient *appareillés* deux à deux, on fait des folies pour y parvenir et une tache de telle couleur et à une telle place, peut faire doubler le prix d'un chien ou le diminuer de moitié, même le faire répudier.

Parmi ces chasseurs de huit à dix mille livres de rentes, il en est qui en emploient la totalité à la nourriture de 20 chiens, à leur achat, aux gages de piqueurs et à l'entretien de leur équipage de chasse.

C'est une vraie calamité pour une famille quand un jeune homme s'est mis sur ce pied ; cela nuit même à son établissement ; il fuit le mariage comme un lien qui entraverait ses habitudes vagabondes, et il n'en vient là que, lorsqu'obéré de dettes, il sent le besoin d'une dot pour les payer.

Dans la Société, les parents en général ne combattent pas assez ce penchant et n'en estiment *la gravité* que lorsqu'il n'est plus temps ; on n'arrête pas plus un chasseur dans sa carrière, qu'un joueur.

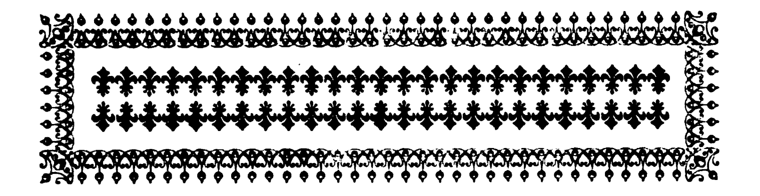
C'est surtout aux liaisons qui se contractent dans la première jeunesse, de seize à vingt ans, que les parents sont coupables de ne pas veiller avec sévérité ; et c'est principalement en

province, où il y a le plus de liberté, moins d'occupations et moins d'*émulation de mérite*, que la passion de la chasse envahit à peu près un enfant par famille aisée et d'une certaine considération : enfant qui sans cela eut pu en faire la gloire!

La chasse *à pied*, dans cet article, a été considérée sous son rapport burlesque ou ridicule; celle-ci doit l'être sous ún rapport plus sérieux et comme un penchant nuisible à la prospérité des familles et à leur bien-être intime.

Pour pallier ce qu'il y a de triste dans ces réflexions, nous allons terminer par la silhouette d'une espèce de chasseur toute particulière et qui n'apparaît que de loin en loin : par sobriquet on l'appelle *Marquis*, car depuis Molière, les *marquis* ont le privilège incontestable de servir de caricature, et je ne sais comment on accepte encore ce titre : enfin, n'importe. Le *marquis chasseur* dont il est ici question, est un de ces *importants* comme il s'en rencontre partout dans la Société, c'est-à-dire un homme qui, sans talent, sans valeur personnelle, fier de sa fortune ou de sa naissance, rapporte tout *à lui*, veut primer sur tout et dans tout, vante continuellement ses faits et gestes; à la chasse, il s'agite et se trémousse comme la mouche du coche; il a l'air de tout diriger et ne fait qu'entraver; il juge celui-ci, critique celui-là; il se plaint que les chiens de M. *** ont *fait change;* qu'un piqueur *a sonné sur les devants*, au lieu de sonner sur les derrières, ce qui l'a empêché *lui* de tuer la bête. — Il menace de renoncer à chasser avec de tels ignares, etc., etc. Enfin il a le talent de se faire détester *cordialement* de tous ses camarades, et, lorsqu'il s'agit d'organiser une partie, on est tenté de lui souhaiter un accès de fièvre qui l'empêche d'en être.



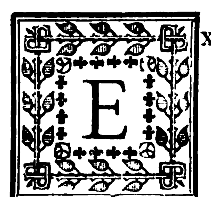


LETTRES PATENTES DU ROY,

PORTANT *Établissement d'un Hôpital Général en la Ville de Moulins; vérifiées en Parlement.*



(*Suite*)



EXEMPTONS aussi ledit Hôpital Général, et les Lieux qui en dépendent et dépendront; ensemble les Maisons, Fermes ou Mêtairie qui y appartiendront, de tous les Logemens, Passages et Contributions de Gens de guerre, en quelques lieux et Provinces qu'ils soient situez, et pour quelque cause que ce soit dans les Villes, Bourgs, Villages et Hameaux; et serviront ces Presentes de Sauve-Garde particuliere, avec défenses très expresses aux Généraux et Lieutenans Généraux de nos Armées, Maréchaux de Camp, Capitaines, Lieutenans et autres Officiers, Commissaires et Conducteurs des Troupes et Soldats,

Exemptions pour les Biens dépendans de l'Hôpital, de Logement et Contribution de Gens de Guerre.

d'y loger; et aux Lieutenans, Echevins, Consuls, Sindics et autres, d'y délivrer aucun Billet de Logement, Taxes, Aydes et Contributions. Enjoignons à nos Gouverneurs des Provinces, Villes et Châteaux, d'y tenir la main : Permettons ausdits Administrateurs de faire informer, et dresser des Procez-verbaux des contraventions, et faire les poursuites en tels lieux, et ainsi qu'ils aviseront; Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, seront mis sur les portes desdites Maisons, Fermes ou Mêtairies, les Pannonceaux de nos Armes, contenant les Sauve-Gardes et Exemptions, avec les clauses cy-dessus. Défendons à tous Salpêtriers d'entrer dans les Maisons, Fermes ou Mêtairies dépendantes dudit Hôpital Général, pour y cueillir ni chercher du Salpêtre, à peine de punition corporelle. Donnons audit Hôpital Général le droit de Franc-Sallé, jusqu'à la concurrence de six Minots, qui seront délivrez ausdits Administrateurs; comme aussi soixante cordes de bois pour leur chauffage, à prendre dans nos Forêts voisines dudit Moulins; ensemble tous bois propres à bâtir ledit Hôpital, par les ordres de nos Officiers des Forêts de ladite Province, sans pourtant qu'ils puissent prétendre aucun droit, ni leurs Greffiers.

Franc-Sallé.

Bois à bâtir, et à chauffer.

Voulons que toutes les Expeditions, dont ledit Hôpital Général aura besoin à notre grand et petit Sceau, et en toutes Justices et Jurisdictions ordinaires et extraordinaires, lui soient gratuitement délivrées, sans qu'il soit donné aucune chose pour la façon et Minute, Parchemin, ni Grosse, Signature, et Scel des Actes, quoique les autres Exempts et Privilegiez en puissent être tenus. Enjoignons à tous les Greffiers des Justices ordinaires et extraordinaires dudit Moulins, d'envoyer au Bureau dudit Hôpital Général, les Extraits des Jugements, Sentences, et autres, où il y

Expeditions faites gratuitement.

aura adjudication d'amende ou aumône, et quelque application au profit dudit Hôpital Général, et les délivrer gratuitement, à peine d'en répondre par les négligens ou refusans en leurs propres et privez noms, et de tous dépens, dommages et interêts.

VOULONS que tous les Curez, Vicaires, Notaires, et autres, qui auront reçû des Testamens ou autres Actes où il y aura des legs, envoyent pareillement les Extraits audit Bureau, sur pareille peine. Envoyeront pareillement lesdits Notaires audit Bureau, les Extraits des Compromis et des Contrats, où il y aura stipulation de peine, qui pourront être vendiquez par ledit Hôpital Général. Pourront lesdits Administrateurs agir esdits noms, et intervenir comme bon leur semblera pour la demande, condamnation et payement des peines qui auront été stipulées par les Compromis, et autres Actes expressément ou tacitement faits au profit dudit Hôpital Général contre ceux qui se trouveront y avoir contrevenu ; comme aussi pour toutes les autres choses où ledit Hôpital Général pourra avoir droit, directement ou indirectement.

DÉFENDONS à tous Notaires, Huissiers et Sergens, de faire aucunes Sommations, Offres, Significations et Exploits concernant ledit Hôpital Général, ailleurs qu'au Bureau d'icelui, avec défenses de les faire aux Administrateurs en particulier en leur maison, à peine de nullité.

VOULONS que les Administrateurs s'assemblent toutesfois et quantes que bon leur semblera au Bureau dudit Hôpital, ou en autres lieux, ainsi qu'ils trouveront plus à propos, pour y proposer, délibérer ou resoudre les affaires concernant ledit Hôpital Général, ainsi qu'ils aviseront. Pourront avoir un Greffier, Secrétaire, ou autres Officiers du Bureau, tels qu'ils jugeront nécessaires, tant pour le service du dedans,

Assemblée des Administrateurs



que dehors; tous lesquels seront destituables à la volonté desd. Administrateurs.

Receveur de l'Hôpital général

VOULONS que le Receveur dudit Hôpital Général soit du nombre desdits Administrateurs, élû et choisi par eux, qu'il ait voix déliberative, fors ès choses qui concernent sa Recette; lequel Receveur ne pourra faire aucun payement, que par résolution du Bureau, où auront assisté au moins quatre desdits Administrateurs. Aura un soin particulier, et sera une exacte recherche de tous les droits et revenus dudit Hôpital Général, et de tous les dons et amendes, et autres choses qui y seront aumônées, pour en tenir compte; lequel compte il rendra tous les ans en présence des Administrateurs, ou de cinq d'iceux, qui seront commis par ledit Bureau, si bon lui semble, pour l'arrêté dudit Compte être par ledit Bureau approuvé et certifié.

Reglemens de Police pour les Pauvres.

VOULONS que la dépense, et particulierement celle de bouche qui se fera audit Hôpital, soit arrêtée par chacune Semaine sur un Registre particulier de la dépense dudit Hôpital, qui sera signé par ceux qui assisteront audit Bureau. Pourront lesdits Administrateurs faire tous Reglemens de Police, ou Statuts non contraires à ces Presentes pour le gouvernement ou direction dudit Hôpital Général, tant au dedans d'icelui, soit pour la subsistance desdits Pauvres, ou pour les mettre en leur devoir, que au dehors, pour empêcher leur mandicité publique ou secrette, et la continuation de leur desordre; lesquels Reglemens ou Statuts qui seront faits par lesdits Administrateurs, Voulons être gardez, observez et entretenus par tous ceux qu'il appartiendra: Et afin que lesdits Administrateurs ne puissent être distraits d'un service si important à l'honneur de Dieu, Voulons qu'ils soient, pendant qu'ils seront Administrateurs, exempts, tant de Tutelle, Curatelle, que Gardes aux Portes, Col-

Exemptions des Directeurs.

lectes, et généralement de toutes charges publiques, de quelque qualité qu'elles soient, quoique non icy exprimées et specifiées.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Sénéchal de Bourbonnois, ou son Lieutenant, Châtelain dudit Moulins, chacun en droit soy, que ces Presentes ils fassent lire, enregistrer, garder, observer et entretenir selon leur forme et teneur, à la diligence de notre Procureur général, auquel Nous enjoignons d'y tenir la main. Mandons à nos amez et feaux les Conseillers et Presidens-Trésoriers Généraux de France à Moulins, de faire pareillement enregistrer lesdites Presentes, et faire joüir ledit Hôpital des droits d'Amortissemens, de Francs-Fiefs, Nouveaux Acquêts, et dons des Droits à Nous dûs, et remis audit Hôpital Général par ces Presentes, l'en faire joüïr et user, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens; dérogeant expressément à tous Edits, Ordonnances et Reglemens contraires à ces Presentes, et aux dérogatoires des dérogatoires : Car tel est notre plaisir. Donné à Aix au mois de Février, l'an de grace mil six cens soixante, et de notre Regne le dix-septième. *Signé*, LOUIS. *Visa*, Seguier; pour servir aux Lettres d'Établissement d'un Hôpital à Moulins.

Et plus bas : Par le Roy,

Delomenie.

Registrées; *Oüy le Procureur Général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur. A Paris en Parlement, le sept Septembre mil six cens soixante.* Signé, Du Tillet.



EXTRAIT

DES REGISTRES

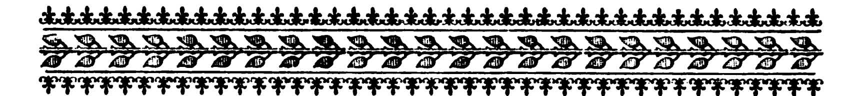
DE PARLEMENT.

VEU par la Cour les Lettres Patentes données à Aix au mois de Février dernier; *Signées*, LOUIS: *Et plus bas;* Par le Roy, DELOMENIE, et scellées sur lacs de soye du grand Sceau de cire verte: Par lesquelles, et pour les causes y contenuës, ledit Seigneur auroit dit, statué et ordonné, veut et lui plaît, que les Pauvres-Mandians de la Ville de Moulins et ses Faux-bourgs, Paroisses d'Yzeure et Saint Bonnet, et Franchises de ladite Ville, soient enfermez dans un lieu, tel qu'il sera choisi par ceux ausquels la direction dudit Hôpital est commise: Auquel lieu lesdits Pauvres seront employez aux Manufactures, et autres ouvrages de travail, selon l'ordre et maniere qu'il sera jugé à propos. VEUT que ladite Maison soit nommée à l'avenir. l'*Hôpital Général de la Ville de Moulins*, dont il veut être Protecteur et Conservateur, selon et ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres à la Cour adressantes. Acte d'Assemblée de l'Hôtel commun de ladite Ville de Moulins, contenant leur consentement à l'Établissement dud. Hôpital Général; Ensemble la Nomination faite par lesdits Habitans, qui composoient ladite Assemblée, des Directeurs et Administrateurs dudit Hôpital, en date du septième Février mil six cens cinquante-neuf; les Articles

arrêtez par les Maire et Echevins dudit Moulins, et les Directeurs nommez pour l'administration dudit Hôpital, en consequence dudit Acte d'Assemblée ; sur lesquels Articles, lesdites Lettres Patentes ont été dressées, et autres pieces attachées sous le contre-Scel : Requête presentée à la Cour par lesdits Maire et Echevins, à fin d'Enregistrement desdites Lettres ; Conclusions du Procureur Général du Roy. Oüy le Rapport de Me. Jean Doujat, Conseiller du Roy en ladite Cour, a ordonné et ordonne, que lesdites Lettres seront registrées au Greffe de lad. Cour, pour être executées selon leur forme et teneur. Fait en Parlement le septième Septembre mil six cens soixante.

Signé, DU TILLET.





A PROPOS DE LA CHARTE

DE MOZAT

Nous avons reçu, avec prière d'insérer, la lettre suivante d'un de nos meilleurs collaborateurs :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je me permets de relever une erreur qui s'est glissée dans le savant mémoire de M. Bertrand sur la *Découverte de ruines antiques à Moulins*. En tête de l'appendice qui termine son travail, M. Bertrand cite le texte de la charte de fondation de l'abbaye deMozat, près Riom, publiée par M. Gomot dans son histoire de cette abbaye. Dans cette charte, on lit, vers la fin : *Et unam capellam in honore Hilarii in Molino villa sitam*, et pour nous prouver qu'il s'agit bien là de Moulins (Allier), l'auteur nous dit, page 239 : *On ne connaît aucune localité en Auvergne du nom de Molin ou Moulins* ; c'est là l'erreur. Le *Dictionnaire des lieux habités du département du Puy-de-Dôme*, par J.-B. Bouillet, cite au moins vingt-cinq hameaux portant le nom de *Moulin, Les Moulins* ou *Moulin* de... Parmi ceux-ci, nous avons : *Le Moulin*, commune de Saint-Dier (ou Saint-Didier), arrondissement de Clermont ; *Les Moulins*, hameau, commune de Neuville, canton de Billom ; le *Moulin d'Arneau*, hameau de Saint-Priest-Bramefan, commune tout près de Randan ; le *Moulin de la Fontaine*, hameau de la commune d'Entraigues, à une vingtaine de kilomètres de Randan, et enfin le *Moulin de Sainte-Thérèze*, ou simplement *Le Moulin*, hameau de la commune de Saint-Clément, du

canton de Randan et situé tout près de Saint-André dont il est question, quelques lignes plus haut, dans la même charte. Rien ne s'oppose à ce que ce soit d'un de ces Moulins, et plus probablement du dernier, dont il est question dans la charte de 764.

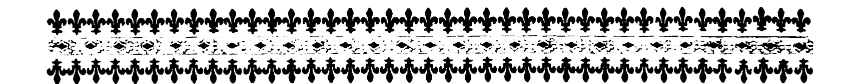
Autre remarque : dans cette charte sont cités Saint-André et Pagnaus. Or, du nom de Pagnaus, je ne connais aucune localité dans ces parages. Bien plus, Bouillet, dans son dictionnaire, ne nous cite aucun lieu de ce nom dans le Puy-de-Dôme ; mais, en revanche, nous avons dans la commune même de Saint-André un hameau du nom de Pagnat, ou plus communément de Pagnant ; ne pourrait-ce pas être ce nom qui aurait été mal lu par le copiste ?

Voilà, Monsieur, les quelques observations que j'avais à soumettre aux lecteurs du *Bulletin-Revue*, à propos du Mémoire de M. Bertrand, observations qui ne nuisent en rien à l'ensemble de son beau travail et pour lesquelles je demande toute sa bienveillance.

H. DU RANQUET,

Membre de la Société française d'Archéologie.





MOINE & SOLDAT

CHRONIQUE DU XIIe SIÈCLE

I

Aux bords de la Sioule, incliné sur la grève
Que dans les âpres flancs de ces rochers déserts
Le flot ronge sans trève,
Asile des vautours, du vertige et du rêve
Le castel de Belot se dresse dans les airs.

Spectre du temps passé, ruines solennelles,
Vous respirez encor les âmes des aïeux,
Ces guerriers amoureux des choses éternelles
Qui vivaient pour leur Dieu, pour leur Roi, pour leurs Belles,
Et mouraient glorieux.

Vos sombres tours alors n'étaient pas si sévères ;
Gaîment les chevaliers y fêtaient les héros,
Et les joyeux refrains mêlés au choc des verres
Accompagnaient encor les harpes des trouvères
A l'heure où le matin blanchissaient les vitraux.

Alors dans vos préaux les meutes dès l'aurore
Hurlantes frémissaient sous le fouet des piqueurs,
Les coursiers se cabraient sur le pavé sonore.
Le cor chantait... — La chasse est une guerre encore,
Ils l'aimaient, ces vainqueurs.

Le velours de la mousse et les festons du lierre
Ornaient alors les murs qu'ils ont ensevelis ;
Une flamme parait la tour hospitalière
Et jamais étendard de maison chevalière
N'eut un blason plus pur imprimé dans ses plis.

Nuls n'étaient plus vaillants, nuls n'étaient plus fidèles,
Nuls n'étaient plus tôt prêts à l'appel des clairons,
Nuls n'avaient pour leurs rois pris plus de citadelles,
Nuls n'avaient pour leur Dieu tué plus d'infidèles,
Que vos nobles Barons.

II

Or un jour, d'Auvergne en Bretagne,
Depuis Ambert jusqu'à Mortagne,
Aux gens de plaine et de montagne,
Le Roi, plein du zèle de Dieu,
Déployant la grande oriflamme,
De par Jésus et Notre-Dame,
Enjoignit de tirer la lame
Pour la défense du Saint-Lieu.

Blanchi dans les rudes alarmes,
Le Baron trouvait quelques charmes
A contempler ses fières armes
Dormant auprès de deux berceaux,
Mais sous la volonté royale,
Il plia son âme loyale,
Et de sa terre féodale
Il convoqua tous ses vassaux.

Puis il partit, le front austère,
Laissant sur son roc solitaire
Tout ce qu'il aimait sur la terre,
Son castel et ses deux enfants,

Son Louis au regard humide,
Son Robert au front moins timide ;
Il partit pour le ciel numide,
Il partit... — On compta dix ans.

III

Sur les créneaux sculptés de la tour baronnière,
Un soir, Louis rêvait... « A cheval !... à cheval !...
Cria soudain Robert ; regarde au fond du val
Nos coursiers bondissants secouer leur crinière.
Qu'ils sont beaux !... qu'ils sont beaux sur leurs jarrets dressés !...
Ils ont soif de courir !... — Vois-tu mon andalouse !...
Elle mord ta cavale ; on dit qu'elle est jalouse
De sa selle aux clous d'or et de ses crins tressés. »

— « Frère, disait Louis, vois-tu ce monastère
Dont le soir qui descend redouble le mystère ?
Entends ces chants pieux qui s'élèvent en chœur,
L'*Angelus* !... — A genoux ; prions !... La cloche appelle
Dans la sainte chapelle
Les chanoines au chœur.

Un jour, loin de la foule,
Océan écumeux,
Dont la trompeuse houle
Souille ce qu'elle foule,
Puissé-je enfin comme eux,

Quelque part sur la terre,
Trouver quelque haut lieu
Où songer solitaire
A l'effrayant mystère
Que l'homme appelle Dieu.

J'ai rêvé cet asile :
C'est un cloître roman
Fondé depuis l'an mille
Sur la tombe tranquille
D'un pieux Carloman.

A peine on le devine
Sous les chênes épais,
Dont le vieux front s'incline
Sur la sombre colline
Où dort ce lieu de paix.

Mais, dans la voûte austère,
Trois espaces béants
Ouvrent au monastère
Sur le ciel et la terre
Trois horizons géants.

Là c'est l'immense plaine,
Triste séjour humain
Où notre orgueil se traîne
Vers la brume lointaine
Où finit le chemin.

Là c'est la mer immense,
Larme du firmament,
Qui plaint notre démence
Et toujours recommence
Son long gémissement.

Et là-haut c'est l'espace,
L'espace pur et bleu
Où, loin de ce qui passe,
L'âme que rien ne lasse
Se plonge et cherche Dieu.

Le ciel, la terre et l'onde.
Le fini, l'infini,
Double face d'un monde
Dont l'énigme profonde
Baigne ce lieu béni.

Ainsi que la tempête
S'épuisant sur l'écueil.
Pleurs ou chants, deuil ou fête
En glissant sur le faîte
Se brisent sur le seuil.

C'est le lieu de prière
Où les saints de granit
Contemplent sous le lierre
Le temps ronger la pierre,
L'oiseau bâtir son nid.

C'est l'immuable enceinte,
C'est le tombeau vivant
Où la cloche qui tinte
Se joint seule à la plainte
De la mer et du vent.

Éveille, airain sonore,
Les échos ténébreux ;
Le jour est loin encore,
Mais l'hymne de l'aurore
Appelle les chartreux.

Ombre silencieuse,
Chacun vient d'un pas lent
Et l'aube encor douteuse
Sur leur tête pieuse
Jette son rayon blanc.

Chacun va, seul et grave,
En soi-même abîmé,
Les pieds nus, le teint have,
Le front penché, l'œil cave...
Et le cœur enflammé !

Aux stalles de l'église
Ils sont agenouillés ;
La nef est froide et grise ;
On n'entend que la bise
Gémir sous les piliers,

Ou, par lents intervalles,
Tomber la goutte d'eau
Des voûtes sépulcrales
Sur les sonores dalles
Qui pavent ce tombeau.

Les feux du sanctuaire
S'éteignent lentement ;
Les moines sous la haire,
Comme sous un suaire,
Rêvent sans mouvement.

La lampe se consume,
Le cierge pâlissant
Comme elle expire et fume...
Mais le vitrail s'allume
Des feux du jour naissant.

Et les voûtes antiques
Soudain ! ont tressailli ;
Enivrements mystiques,
Les orgues, les cantiques
A la fois ont jailli ;

La myrrhe, en vapeurs blondes,
Sortant de l'encensoir,
Emporte dans ses ondes
Les âmes vers ces mondes
Que les morts iront voir.

Le cri du sanctuaire
Eclate souverain !...
Tout n'est plus que prière,
Les voix, les cœurs, la pierre
Vibrent avec l'airain !

O voluptés étranges,
Ineffables transports !...
Le ciel s'ouvre... Les anges
Déroulent leurs phalanges...
— L'âme a quitté le corps.

Et, fuyant, vierge nue
Sur des ailes de feu,
Vole de nue en nue
A la sphère inconnue
Où se dévoile Dieu !... »

(*A suivre*).





INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1894. (13e Année).

TEMPS PRÉHISTORIQUES

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE.

Gennetines semble être inépuisable, tant le sol a fourni d'outils, d'instruments, qui indiquent un séjour prolongé de ses primitifs habitants. Venant toujours d'outre-Loire, ils ne manquaient pas de rapporter des provisions de galets roulés, ramassés sur les bords du fleuve, pour en confectionner des armes, des haches, des flèches, etc.

La Brosse a fourni une superbe tête de lance chelléenne, à talon ; sa régularité autant que l'habileté de la taille, en fait un instrument remarquable. (N. C. n° 928).

Aux Péchins, une très grande pointe admirablement retaillée sur les bords et un grand couteau à larges enlevages (N. C. nos 904, 905), de la même provenance. Nous possédons une très belle scie avec encoche aux extrémités, un nucleus et la pointe extrême d'un beau couteau finement retouché, en silex de Pressigny-le-Grand. (N. C, nos 944, 945 et 953).

Saint-Ennemond, qui est exploité en ce moment-ci en coupe réglée, a donné beaucoup d'instruments de toute nature;

je citerai parmi ceux que j'ai vus, quatre grandes haches, hachettes, pointes, couteaux, racloirs, grattoirs. Nous avons trouvé une lame en silex translucide, jaune, parfaitement retouchée sur ses bords, et qui donne exactement un profil humain. (N. C. n° 907).

Le Musée départemental a acquis une grande partie de ces instruments.

On y a découvert également un grand couteau en silex de Pressigny. Il mesure 0,19 c. de longueur, il présente une arête dorsale surélevée, formée par deux enlevages parallèles ; il a été retouché avec une grande habileté sur les bords, l'une de ses extrémités présente une pointe aiguë, l'autre un grattoir.

Aux Forêts, nous avons trouvé une scie à deux tranchants, en silex noir, deux couteaux cacholonnés blancs, une large flèche à talon, trois flèches barbelées qui paraissent avoir été taillées à Vitry-les-Paray, deux flèches à pédoncule, très épaisses, et qui sont de facture indigène. (N. C. nos 961 à 968).

A Franchesse, une jolie hache en pétrosilex ; elle provient des carrières et des ateliers de l'Yonne, sa facture est caractéristique, elle mesure 0,12 c. de hauteur, elle offre un tranchant arrondi à une pointe mousse.

Au Haut-Barrieux, à Yzeure, nous avons recueilli un fragment de large couteau retouché, en silex gris, de Saône-et-Loire. (N. C. n° 930).

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

Entre Vallières et la Madeleine à Moulins, nous avons trouvé une hache votive en silex altéré et une pointe retouchée sur une face, provenant d'un éclat utilisé. (N. C. nos 908, 909). Cette station devait être très importante autrefois ; il n'y reste que peu de traces à cause des inondations de l'Allier. Nous persistons à croire qu'un certain nombre des grottes qui existaient au bas du coteau qui s'étend de Vallières à Bressolles ont maintenant disparu.

Un affutoir en quartzite a été trouvé au Haut-Barrieux, il est percé d'un trou rodé sur ses deux faces, à l'une de ses extrémités. (N. C. n° 939), ainsi qu'une jolie pointe finement retouchée sur les deux faces, en silex blanc des galets de la Loire (*Ib.*, 938).

M. Bertrand a trouvé dans les fouilles qu'il fait aux Champins, trois polissoirs en quartz des cailloux de l'Allier et plusieurs percuteurs en grès blanc, arrondis sur leurs arêtes.

Lusigny a donné un couteau de 0,07 c. en silex blanc terminé en grattoir et déposé au Musée départemental par M. Prieur.

A Villeneuve, beaucoup de pièces ont été trouvées sur les berges de l'Allier, notamment une tête de lance, une hache polie en fibrolithe polie d'Auvergne, plusieurs lames retouchées, un débris de flèche à ailerons.

Gennetines a fourni aussi des épaves abandonnées sur son vieux sol. Citons une scie à encoches, un beau couteau, une pointe retouchée, une grande hache polie en grauwacke de Saint-Aubin.

Au domaine des Péchins, nous avons trouvé une hache en schiste de 0,11 c. de longueur et dont le tranchant aigu décrit un quart de cercle, puis deux molettes à broyer en grès fin (*Ib.*, n°s 906, 927).

Saint-Ennemond a donné un gros nucleus en silex brun rosé, en pâte fine, d'une provenance inconnue, un instrument en serpentine, très arqué, et pointu (*Ib.*, n°s 936, 937).

Un volumineux nucleus en silex de Pressigny-le-Grand provient de cette contrée ; il est communément dénommé *langue de chat* ou *livre de beurre*; il vient d'être acquis par le musée de l'*Union parodienne*, à Paray.

A Monétay-sur-Loire, deux affutoirs en quartzite rodés et percés ; l'un d'eux porte une encoche pour la suspension. (*Ib.*, 918, 919).

Au Pal on a trouvé une scorie de fer fondu à la catalane et

une pierre prismatique en granit rose du Morvan, portant trois entailles sur ses faces.

A Coulanges, deux belles flèches solutréennes, provenant de l'atelier de Vitry-les-Paray, en silex jaune translucide, et un large couteau retouché sur ses bords.

A Molinet, une hache en diorite d'un beau poli, une pointe à talon, une hachette en dioritine, une pointe de flèche triangulaire avec longue soie, une autre en forme de navette en silex rosé, une flèche pédonculée et une encrinite silicifiée, percée, pour collier ou talisman. (*Ib.*, nos 946, 947, 948, 950, 951 et 953).

Au bois de Beugnet, un très beau couteau en silex blond de Pressigny, poli sur l'arête dorsale et ayant 0,12 c. de longueur. (*Ib.*, n° 960).

La station des bois de Beugnet a déjà fourni des lames et des instruments remarquables.

Nous avons encore de cette station deux flèches à ailerons, une hachette en serpentine verte, ayant un seul biseau, une autre en chloromélanite, un grand fragment de couteau de Pressigny, ayant encore 0,19 c. de longueur, une scie à deux coupants, en silex jaune opaque de 0,10 c. de longueur, une belle pointe à talon, deux flèches moustériennes, un alaisoir avec manche, un délicat instrument de chirurgie, très aigu, tranchant et portant des traces d'usage, en silex d'un rouge vif, puis un nucleus en silex blond. (*Ib.*, nos 912 à 924).

A Tronçais, commune de Chavenon, plusieurs lames et un grattoir en silex grossier. Disons en passant que, dans cette contrée, beaucoup de substructions et des tuiles à rebords jonchent le sol, un cimetière fort ancien y est révélé.

Au domaine de Chantemerle, commune de Vaux, arrondissement de Montluçon, trois grandes haches en silex, polies, ont été découvertes en 1875. Cette trouvaille, décrite dans les *Matériaux* de cette année, page 295, a paru assez intéressante à M. Chantre, de Lyon, qui l'a consignée dans sa carte de l'âge du bronze, publiée dans le même ouvrage, année 1878.

Le domaine des Berthelots à Bert-Montcombroux, devenu célèbre par son atelier de fabrication de bracelets en schiste, a non seulement fourni d'autres bracelets, disques, mais plusieurs lames, nuclei et instruments en silex.

De la même provenance, M. Grégoire possède un grand disque en schiste noir, retaillé et percé d'un large trou au centre.

ÉPOQUES GAULOISES ET ROMAINES

A la Vierneuse, près Cusset, ont été trouvés une tête de cheval en terre cuite de facture celto-gauloise, une fusaïole, beaucoup de débris de vases avec ornements incisés, réticulés, un bouton formé d'un débris de poterie arrondi et percé de deux trous au centre, la partie inférieure d'une meule en lave de volvic et un curieux buste d'homme en bronze mesurant o,18 c. de hauteur.

Aux petites Forêts, à Gennetines, un vase grossier en terre à peine cuite et façonné sans l'aide du tour, il a la forme d'un godet profond.

A Cé, à Chassenard, une vis en terre cuite avec oreillons pour la tourner, qui devait servir de bouchon à l'orifice d'un vase ; c'est le seul exemplaire que nous connaissons, — un petit bracelet en verre jaune et deux vases en verre, dits lacrymatoires, bien conservés et trouvés dans la partie de la nécropole des riches.

Plusieurs chatons de bague en cornaline ont été trouvés dans la même nécropole, l'une représente un guerrier armé d'une lance et posant une double flèche sur la tête d'une femme accroupie, une autre porte un personnage nu, debout, et d'un assez bon travail, rappelant l'époque des Antonins ; une amulette en pyroxène noir, ovale, d'un beau polissage, et aminci sur ses bords ; plusieurs épingles en bronze, dont l'une percée au milieu de sa longueur, beaucoup de fragments

de verroteries, des débris de vases ornés en terre grise des officines de Lezoux, puis des haches brisées en silex et en schiste poli, des flèches en silex à ailerons.

Mortillon, près de Pierrefitte, nous a fourni une très belle clé en bronze avec anneau renforcé ; les deux pannetons qui sont en équerre diffèrent l'un de l'autre, ce qui dénote une grande complication de la serrure à qui élle appartenait, puis un instrument en fer ressemblant beaucoup à une double spatule.

Au mois de février, l'on a découvert à Néris, lors du creusement d'une cave près de l'église, un vase en bronze orné, trois amphores, d'autres grands vases, des cornes de cerf brûlées, divers fragments de bronze, de fers, et deux moyens bronzes frustes de Marc-Aurèle.

MOYEN AGE

NUMISMATIQUE

Au Peu, commune de Créchy, plus de quatre cents deniers ou mailles de Souvigny ont été trouvés à une petite profondeur, par suite de l'arrachement d'un noyer ; il y avait aussi quelques deniers du chapitre de Notre-Dame de Clermont. L'inventaire de ces pièces eut été très intéressant à faire, car, dans une pareille quantité, il pouvait bien se rencontrer des variétés de types rares. Ce trésor a été dispersé après sa trouvaille.

Non loin de Vallon, sur la route d'Epineuil, ont été trouvés plus de soixante deniers de Gien, Déols, la Marche, Nevers, Souvigny, avec un teston de Charles IX et un denier d'argent de l'empereur Philippe père.

Sur l'emplacement de l'un des fossés du château disparu de Villefranche, nous avons trouvé un jeton aux armes de France et portant au revers : *Non cedimus malis*, lion poursuivant un soldat armé de toutes pièces et qui se défend avec son épée.

Nous avons acquis à la vente Spitzer une belle médaille uniface en bronze de 0,60^{m} de diamètre, fondue et ciselée en Italie ; elle donne le profil de Claire de Gonzague, fille de Frédéric de Mantoue et de Marguerite de Bavière. Claire de Gonzague mourut le 2 janvier 1503. Elle avait épousé Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dit le Dauphin, troisième fils de Louis de Bourbon, dauphin d'Auvergne, comte de Montpensier, de Clermont, et de Marie, dauphine d'Auvergne ; il était donc le petit-fils de Jean Ier, duc de Bourbon.

SIGILLOGRAPHIE

Un sceau orbiculaire de la fin du règne de Louis XIII, en cuivre jaune et ayant 0,24^{m} de diamètre, a été acquis par le Musée départemental ; il porte l'écu de France surmonté de la couronne royale, entouré du collier des ordres du roi ; il porte en légende : DOMAINE DV ROY POVR LA GENERALITE DE MOVLIN.

DOCUMENTS

Les catalogues n°s 167 et autres de la maison Charavay à Paris contenaient entre autres pièces intéressant le Bourbonnais :

1° Une quittance de sœur Marie de Bourbon, prieure de Poissy, fille de Pierre de Bourbon et d'Isabeau de Valois, morte en 1410, datée de Paris, ce 12 février 1380.

2° Une pièce signée de Philippe Duret, alors trésorier des finances à Moulins, et datée de cette ville du 1er octobre 1634.

3° Trois pièces manuscrites formant 23 pages in-fol., relatives à la guerre de l'Indépendance américaine et formant un dossier contenant la composition de l'armée navale comman-

dée par le vice-amiral Guillouet-d'Orvilliers, sortie de Brest le 3 juin 1779.

4° Enfin, une lettre du maréchal H. de Villars datée de 1717.

A la librairie Hennuyer était annoncé un manuscrit extrêmement rare, le *Coutumier du pays de Nivernois*, rédigé en 1490 et contenant en outre les *Coustumes générales du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier*, avec ressorts et exemptions d'iceluy.

Ce manuscrit était précieux pour notre province ; le Bourbonnais dépendait en partie du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Moulins, 10 janvier 1895.

Francis PÉROT.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 août : 1. A la ferme, par M. Hugues Lapaire. — 2. La prière du matin, par M. J.-L. Magnière. — 3. Un sorcier bourbonnais, par M. E. Gilbert. — 4. Moulins en 1811 (suite et fin). — 5. Echos.

Sommaire du 15 septembre : 1. Les petits dialogues, par Léoville. — 2. A la Font-Georges, poésie de Théodore de Banville. — 3. Boileau à Bourbon en 1687. — 4. Kermanchah, par M. le colonel Defournoux. — 5. Echos.

Le Ministère pastoral dans les petites Paroisses. Revue mensuelle sous la direction de M. l'abbé J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux. — N° 7, 15 septembre.

Découverte de Ruines antiques à Moulins, par M. Alfred Bertrand. (Extrait du *Bulletin-Revue*) — Durond, Moulins.

Une page sur Vichy et ses environs, les Hospices et leurs fondateurs, 1re partie (1487-1755), par G. Décoret, ancien secrétaire en chef de la mairie de Vichy. — A. Wallon, Vichy.

L'Agriculteur Bourbonnais. Revue hebdomadaire dont le rédacteur en chef est M. Chambron, professeur spécial d'agriculture à Montluçon.

MÉLANGES

Monuments. — Dimanche 6 octobre, une fête sera donnée dans la cour du Petit-Lycée, avec le concours de la *Bourbonnaise* et de la *Lyre Moulinoise*, au profit du monument Banville.

— Le buste en marbre du général de Courtais, œuvre de M. Sicard, sculpteur, pensionnaire de l'Etat à Rome, est arrivé à Doyet.

Les autres pièces du monument ont été mises en gare par l'entrepreneur, M. Georges Biron, et arriveront prochainement.

Suivant l'avis de M. Biron, le monument du général de Courtais, sera complètement mis en place à Doyet vers le 20 septembre prochain.

La date de l'inauguration sera portée à la connaissance du public aussitôt après qu'elle aura été fixée.

Dans le ciel. — Un bolide est passé le 30 août, à 10 h. 40, au-dessus de Moulins, en suivant une direction est-nord-ouest.

Ce magnifique météore, en forme d'obus, paraissait mesurer 50 centimètres de long et 30 centimètres de diamètre à la base. Il était éclatant, d'une blancheur aux reflets bleuâtres, et les personnes qui l'ont vu passer au-dessus de leur tête nous ont affirmé avoir entendu une espèce de sifflement aigu.

Ce bolide a laissé après lui une trace lumineuse qui a subsisté pendant quelques minutes.

Les éclipses. — Les astronomes ont observé avec soin l'éclipse de lune qui s'est produite dans la nuit du 3 au 4 septembre. Malheureusement elle n'a été visible à Moulins que pendant quelques minutes, car l'éclipse totale n'a commencé qu'à 5 heures 1/4, et, cinq minutes après la lune masquée en partie déjà par des nuages gris, a disparu sous l'horizon.

A 2 heures 58' 8", la lune est entrée dans la pénombre qui entoure le cône d'ombre projeté par la terre dans l'espace. A 4 heures 9' 4", elle entrait dans le cône d'ombre. Enfin à 5 heures 15' 9" l'éclipse était totale. Le centre de l'astre est arrivé au centre du cône d'ombre à 6 heures 6' 4". Ayant commencé à sortir du cône à 6 heures 56' 9", elle en était définitivement hors à 8 heures 3' 4". Elle abandonnait la pénombre à 9 heures 13 minutes 9 secondes.

L'éclipse a eu la dimension de 1,556, le diamètre de la lune étant 1.

— Le 19 septembre s'est produite la dernière éclipse de soleil de l'année. Cette éclipse a commencé à 7 heures 8 du soir. Les sept dixièmes du disque solaire étaient recouverts par la lune. Le phénomène, pour ceux qui l'ont pu observer, a donc été fort intéressant.

A noter que la planète Mars et surtout la planète Vénus étaient toutes deux fort voisines de la ligne droite sur laquelle se trouvaient la terre, la lune et le soleil pendant l'éclipse.

C'est une circonstance très rare à laquelle les astrologues auraient attribué les chaleurs extraordinaires que nous subissons, car ils enseignaient que si les trois autres planètes Mercure, Jupiter et Saturne se trouvaient sur la même ligne, le monde périrait par le feu.

Conférence. — Vendredi 20 septembre, à 2 heures du soir, au siège de la Société d'agriculture, rue de l'Epargne, sera fait une conférence sur la *fermentation vinique et l'emploi des levures pures sélectionnées, pour l'amélioration des boissons alcooliques*, par M. Gombert, pharmacien à Moulins.

Le conférencier parlera d'abord des fermentations en général, puis des travaux de M. Jacquemin et de l'emploi de ses levures préparées à son laboratoire de l'institut La Claire.

La conférence sera publique.

Archives départementales. — Le Conseil général a donné délégation à la Commission départementale de procéder à l'acquisition de l'immeuble Barathon, (destiné aux Archives), rue Michel-de-l'Hôpital, moyennant la somme globale de 80,000 francs, tous frais d'expropriation et de réparation compris, et au transport et à l'installation des archives. Les frais prévus pour ce déplacement s'élèveront à 20,000 francs.

Archéologie. — La maison située rue de Decize, nº 212, porte un tout petit écusson où se trouvent sculptés un chevron et trois roses.

M. de Soultrait, dans son *Armorial*, signale sept familles ayant le même blason, entre autres la famille des Champs. L'existence très rapprochée d'une rue de ce nom semble indiquer que cette maison a dû comme les terrains avoisinant la rue, appartenir à cette dernière famille et que ce sont là ses armoiries.

La Revue des Autographes d'août-septembre indique la pièce suivante :

226. Las-Cases (Emmanuel, comte de), compagnon d'infortune de Napoléon I[er], auteur du Mémorial de Sainte-Hélène. — L., a. s.; Bordeaux, 25 juin 1807, 3 p. in-4.

Belle lettre. « Il désire faire un emprunt de 40 à 50.000 francs et l'hypothéquer sur les biens de sa femme (née de Kergariou), en Bretagne ; il rachèterait ainsi une de ses terres du Bordelais vendue à des acquéreurs de biens nationaux.

MOUVEMENT LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE. (1)

Littérature. — M. Paul Arène qui fit la *Chèvre d'or*, vient de publier des nouvelles méridionales d'un filibrige gai, dans son volume le *Midi bouge*, qui suit de près son récent roman, *Domnine*. Quoiqu'il y ait moins d'ampleur et de travail dans ce livre de belle humeur, c'est une œuvre d'artiste, de poète, de dilettante délicat et épris de la forme. Ce sont qualités rares en ces temps de lettres mercantiles ; nous n'avons plus guère en ce genre que Paul Arène et Anatole France.

On voudrait en pouvoir dire autant de M. Léon A. Daudet dont le roman *Les Kamtchalka* serait une œuvre de haute portée si la forme en était plus soignée.

(1) Sous ce titre, notre publication admettra désormais quelques nouvelles générales. Le « Bulletin-Revue », œuvre locale, ne doit point être, pour cela une œuvre isolée et tout en réservant une grande part à ce qui concerne le Bourbonnais, elle doit à ses lecteurs un rapide aperçu de ce qui se passe ailleurs, surtout dans la capitale.

M. Daudet nomme Kamtchalka les outranciers de la mode et des préjugés à rebours, ceux qui adoptent certains mobiliers, certaines croyances, un certain ton, certains clichés de langage et de critique. — Des noms et des couleurs !...

M. Victorien Sardou a fait paraître, chez Ollendorf, une savante plaquette : *La Maison de Robespierre*, réponse à M. Hamel, sénateur. Il s'agit de déterminer l'emplacement et la forme de la maison de Robespierre, question peu palpitante d'intérêt pour la généralité du public. — Oh ! les artistes !

La même librairie a inauguré une petite collection illustrée, genre collection Guillaume, mais sans le cachet d'icelle. Signalons un des derniers volumes parus : *La Volonté du bonheur*, par Jules Case.

Pour finir, un peu de poésies : une fable de Jean Aicard : *Diamant noir*. — Chez Flammarion.

Beaux-Arts. — Les prix de Rome ont été décernés, il y a quelque temps. Le sujet était, pour la peinture : *les saintes femmes pleurant sur le Christ au pied de la Croix*. — M. Larée, élève de M. Bonnat, âgé de 28 ans, a obtenu le prix.

Aux sculpteurs on avait demandé un *David vainqueur de Goliath amené devant Saül*, bas relief à plusieurs personnages. C'est un élève de M. Barrias, M. Roussel, qui a eu le prix.

*
* *

Au Louvre, de nouvelles installations appellent l'attention du public. Les faïences hispano-mauresques sont maintenant exposées plus à l'aise. L'ancien fonds du musée a été augmenté de plusieurs dons importants entre autres de la célèbre collection de porcelaines chinoises de M. Grandidier ; elle comprend 3,200 pièces.

Parmi les nouveaux tableaux, signalons *un village et une tour en ruines au bord d'une rivière* de Richard Wilson.

Au Musée de Cluny, diverses coiffures de femmes, récemment acquises. Au musée de Sèvres, Mme la marquise d'Arconati-Visconti a fait don d'une foule d'ouvrages de faïence fort précieux.

Sciences. — Le Conseil municipal de Paris vient d'inviter l'administration à étudier un nouveau gaz d'éclairage, l'acétylène, carbure d'hydrogène dont le pouvoir éclairant est 12 fois égal à celui du gaz d'éclairage ordinaire.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire



PREUVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

Sous le titre au goût de l'époque et remarquablement long : « Desseins de professions nobles et publiques, contenant plusieurs traités divers et rares : entre autres l'histoire de la maison de Bourbon, avec autres beaux secrets historiques, extraits de bons et authentiques mémoires et manuscrits, dédiés au roi Henri IV et proposés en forme de leçons paternelles pour avis et conseils des chemins du monde, » Antoine de Laval fit imprimer à Paris, en 1605, un très gros volume bourré de documents précieux pour l'histoire de l'époque. Trois intéressent plus particulièrement le Bourbonnais, ce sont :

Les Remontrances apologétiques à nos seigneurs de la cour de parlement, transférée à Tours pour la ville de Moulins, capitale du Bourbonnais, etc. (1539).

L'Histoire de la maison de Bourbon, écrite par son secrétaire Marillac et transcrite mot après autre, sans aucun changement quel qu'il soit sur l'original de sa main, étant en la bibliothèque de Laval.

Enfin celui que nous donnons ici.

A. de Laval était alors capitaine du château du Parc-lès-Moulins (près Iseure) et géographe du roi, charge que lui avait cédée Nicolas de Nicolaï, dont il avait épousé la belle-fille, Isabelle de Buckingham. — Ce discours fut écrit à la demande expresse d'Henri IV, à qui les événements ne permirent pas de faire un long séjour dans la capitale du Bourbonnais.

C'est en se rendant à Lyon, menacé par les ligueurs, que le roi devait

s'arrêter quelques jours à Moulins, où avait eu lieu, en 1548, le mariage de son père Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. De Laval, qui n'était point maire de la ville, ainsi que le veut Coiffier de Moret, fut chargé comme le plus capable, de régler le cérémonial et les fêtes de cette royale visite. Il allait se mettre à l'œuvre, quand un courrier arriva, annonçant que Jean Châtel avait assassiné le roi. Heureusement, la nouvelle était fausse.

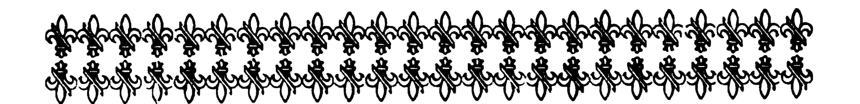
Vers la fin d'août 1595, on apprit que le voyage du roi était définitivement décidé. — Le temps manquait. De Laval pour satisfaire « *à l'instante prière desdits sieurs maire et échevins,* » se fit architecte, peintre, menuisier, poète, et organisa rapidement ce qu'il raconte ci-après :

L'ouvrage d'où est extrait ce discours eut une deuxième édition, avec dédicace au roy Louis XIII, datée de Belair-lès-Moulins, le 21 mars 1612. Elle parut à Paris le 30 juillet, chez la veuve Abel Lancelier, *au premier pilier de la grand'salle du Palais.* Le titre en a été légèrement modifié et raccourci.

C'est de cette édition dont nous nous sommes servi.

Eug. CAVALIER.





DISCOURS,

Sur l'interprétation des Eloges, Devises, Emblêmes, et Inscriptions de l'Arc Trionfal érigé à l'antrée du Roy an sa ville de MOULINS *le 26 Septembre 1595.*



E GRAND ALEXANDRE, avec lequel n'alla jamais du pair Roy de la terre que le nôtre, n'eut pas tort, comme on le blâme, de ne vouloir être peint de plat, n'y figuré de relief par tous Peintres et Sculpteurs indifferammant. Ains afin de garder quelque proportion de sa grandeur (lors sans pareille) avec l'excellance de deus aussi savans maîtres an cét Art, qu'il étoit inimitable an sa valeur, se contanta d'Apelle et de Lysippe. Il conserva par ce moyen à la postérité les vrais lineamans de son visage, son port, sa stature, et les traits hardis d'une belle sciance. Il n'eût eu garde, de ce tans, de permétre à un tas de brouillons qui se moquent du mêtier, d'étaller ainsi à tous venans leur honte, et celle de leur nation avec un mauvais ouvrage : qui ressamble le plus souvant à toute autre chose, qu'à celle qu'ils presument d'avoir de plus pres imitée. Aussi crains-je qu'il ne doive pas être permis aus petites villes de ce Royaume de contre-imiter ce grand Monde

de Paris, ces grandes villes de Roüan, Lyon, et autres, pour tracer les moindres lignes des Arcs trionfans, deus à la réception de si grande et auguste Majesté, comme est celle de nôtre grand Henry, l'Alexandre de nôtre âge. Sa prodigieuse et incomparable generosité, se doit plutôt admirer par un respectueus silance, que non pas impropremant represanter par de petits et foibles témoignages, tels que pourront étre les nôtres. Mais ce peuple s'asseure que le Roy dira comme Ænée arrivant à Carthage. *Sunt hic etiam sua præmia laudi.* C'est-à-dire. On dône ancor' icy son pris à la loüange. Car à qui se peut-on prandre de ce pauvre petit effort d'une ville plus pleine de bons citoyens, que de beaus moyens, de vœus et d'ardeur que de pouvoir ? On peut dire d'elle comme Ulysse de son Ithaque. Τρηχεῖα μεν ἀλλ' ἀγαθη χουροτρόφος. i. Apre et sterile, mais bonne nourrice de brave jeunesse. Qui peut-on donc accuser de cet élan, de ce commun vœu de dresser antrée au Roy, sinon céte naturelle et originaire devotion de tout ce peuple à ces anciens Princes de Bourbon, et à tout ce qui an est sorty ; Nous an adorons tout jusques aù moindre objet qui nous raporte quelque marque du nom et des armes de la maison. C'est pourquoy j'ay mis an l'inscription de la tour Henry que les habitants ont nouvellemant fait bâtir, les Armes du Roy, et ces mots, *Ut Regi, Ducibùsque sato.* i. Cecy est dedié au Roy, et comme à nôtre Roy, et comme à anfant de nos Ducs. A plus forte raison pour y recevoir maintenant ce victorieus chef de la maison, ce Monarque, qui pour nôtre bon-heur a ambrassé et ceint le corps de cét Etat, dont la ceinture d'espérance de ses vaillans devanciers luy étoit un asseuré presage : ce peuple croit qu'il luy est loisible de tout oser, mesurant tout evenemant aû pié de sa servante et incomparable fidelité. De là nâquit céte acclamation de Vive le Roy, ce cry de joye universelle des habitans an l'assamblée faite dans leur Hôtel de Ville pour deliberer du moyen qu'il falloit tenir à recevoir sa Majesté : si tôt que la bienheureuse nouvelle de la resolution qu'elle avoit pris, de s'acheminer à Lyon par icy nous fut

aportée dès l'année derniere 94, où d'une vois commune fut arrêté, qu'on s'éforceroit de vaincre la difficulté du tans, voire l'impossibilité même de recouvrer des moyens, des étofes, et des ouvriers pour faire quelque honorable antrée. Plusieurs divertissemans s'oposerent à ce projet, conceu avec un si grand aplaudissemant, dés le mois d'octobre dernier, que Messieurs les Mairé et Echevins de la Ville de Moulins, me vindrent prier d'accepter toute la conduite de cét œuvre. D'un còté l'incertitude du partemant et du chemin de sa Majesté, son voyage an Picardie, la rupture de la tréve avec l'annemy voisin : La clameur du plat païs affligé de courses, mon absance d'icy pour quelque tans que je fus à la Cour, avec le tabut perpetuel de divers et épineus negoces : les bruits, et létres ordinaires de la remise de ce voyage, non moins nécessaire, que desiré : tout cela alantit (pour ne dire amortit) tout à coup ce premier mouvemant qui nous tenoit tous an cervelle. Ainsi coulerent plusieurs jours. Quant anviron la my-Decembre nous vint quelque petite esperance que le Roy pourroit venir celebrer icy l'ordre du saint Esprit. Mais céte joye nous fondoit comme la glace d'une nuit. Nous voilà toujours an l'air suspandus comme Allerions au gré du premier vant qui souffle devers Paris, et partant nôtre projet d'antrée évanoüy avec nôtre espérance.

Mais las ! et cela ne se peut ramantevoir sans horreur, nous nous vîmes bien reduits à autres termes qu'à faire des Trophées et des Arcs Trionfans, quand le Vandredy trantième Decembre, un Courrier hors d'aleine, nous aporta l'effroyable nouvelle de la blessure du Roy, qui nous mît tellemant hors de nous-mêmes, qu'il étoit malaisé de discerner laquelle de ces passions agissoit plus violammant an nos ames outrées, ou l'annuy, et le regret : ou l'effroy, ou le desir de vangeance, ou le desespoir. Nous demeurâmes an céte agonie jusques au landemain : que Dieu nous anvoya pour un Ange de bonne nouvelle le Siéur de Longue-ville, jantil-homme de Combrailles, fort honête homme, depêché exprés avec létres du Roy,

et de bien particulieres de Monsieur de Chazeron, Lieutenant General de sa Majesté an céte Province : Qui nous asseuroient, que veritablemant nous avions été aussi proches de nôtre antiere perte, comme nôtre grand Roy de celle de sa vie. Que toutesfois Dieu n'avoit pas permis au Parricide, d'achever sa diabolique intantion : ayant été céte main sacrilege retenuë par l'Ange tutelaire de nôtre pauvre France. Que ce Sathan lié (c'est son nom tourné, Iean Chastel) n'avoit eu force que sur la levre droite de sa Majesté, et nous étoit commandé d'an randre graces publiques à Dieu. Ce qui fut fait à l'instant de si grand courage, d'acclamations, de liesses, de coups de canon et de feus de joye que nos annemis proches eurent occasion d'étouffer ceus qu'ils avoit ja commancé d'allumer pour céte premiere malancontreuse nouvelle.

Ces divers et contraires symptômes an un corps de longuemain attenué comme celuy de la ville de Moulins par les assidues incommodités de la guerre, étoient suffisans pour troubler les esprits. I'avoüe pour mon regard (qui suis toujours an transe de céte aprehansion) que céte alarme me glaça si fort, que je devins comme Niobe, *eratque nihil in imagine vivum*. Mais ce que Monsieur de Chazeron m'écrivoit, que cét avertissemant feroit naître un plus grand soin de céte si chere et auguste tête : qui porte quant et soy la vie et le salut de tant de millions d'autres : me fit ressouvenir d'un bon mot que je donay à quelqu'un de mes amis pour devise. Stui-cy avoir tiré un extrême avantage de la persecution d'un annemy. *Prodest quæ sola nocendo*, céte seule icy a profité an nuisant, c'est la flêche dont un soldat fut guery d'une aposteme interieure.

C'est trop ramanteu ce barbare et Tragique suget : si cela paravanture ne nous faisoit paroître ce qui suit plus comique et plus gay.

Nous n'eûmes donc avis certain que le Roy deût passer vers nous sinon à la fin du mois d'Aoust dernier, et fûmes tellemant surpris qu'il me fallut, pour satisfaire à mon désir, et à l'instante priere desdits sieurs Maire et Echevins, faire l'Archi-

tecte, le Peintre, le Menusier, le Poëte, et le Manœuvre. Ie prans le charbon et desseigne moy-même ce que mon ardeur et mon zele extrême à represanter la grandeur de sa Majesté, me peurent fournir de suger. Anquoy certes j'avoüe franchemant que ma main ne peut jamais suffire à l'abondance des conceptions qui m'affluoient, pour le grand et infiny merite du suget, dont l'Idée m'est perpetuellemant an l'ame. Toutesfois pour ne me perdre an ces inexplicables détours de divers argumans, je m'attache au plus presant que je figure ainsi.

Ie faits le dessein de trois arcs trionfans à triple rang qui faisoient neuf an tout, sur la considération du nombre ternaire, lequel multiplié par soy même fait le nombre cubique, *Imparibus novies ternis contexere cubum.* Avec une autre dignité de nombre impair peu connë à beaucoup de gens qui ont souvant an la bouche l'hemistiche *Numero Deus impare gaudet*, Dieu prand plaisir au nombre impair, pour ce que sa division n'est jamais sans demy : divisés neuf an deus parts égales, châcune contient quatre et demy, deus demis ou moitiés rejointes, étans de même nature font aisémant un antier ; comme je l'ay dit quelquesfois de deus lassés qui font deus demi cercles, assamblés les c'est un cercle parfait. *Unum dimidiata duo.* De là ay-je tiré ce discours tant et si souvant rechanté par moy depuis ces troubles. Qu'antre François de même nom, de même Religion, de même sang, et qui ne different an rien qu'an l'écharpe ; les uns attachés au blanc par devoir, les autres au noir par Caprice, (car le rouge est un trop perfide et dénaturé angagemant) il n'y avoit rien si facile que de se rejoindre, comme on fait depuis peu tant de braves et genereus Princes, Seigneurs et autres qui ont voulu avoir part au fondemant cubique et assuré de la gloire qu'on peut acquerir aupres de nôtre grand Monarque François.

Pourquoy les anciens loüoient le Nombre impair.

L'ordre de nos premiers Arcs est Dorique, an façon de trois portaus, le grand du milieu de trois toises de hauteur sur deus toises de largeur, et les deus à côté de sept piés et demy sur dix, portant sur le tout Cornice, Frize et Architrave, avec un



frontispice ramply d'écus de France et de Navarre assamblés, et sur les deus bouts du Tympan ressortans an forme d'Acroteres les deus écussons de France à part, et de Navarre de l'autre côté, sous celuy de France, sont ces mots :

HUIC FIDES, HUIC PIETAS.

Et sous celuy de Navarre.

INVICTA HUIC DEXTERA BELLO.

Qui sont deus vertus Royales, Religion et Valeur, d'essance inseparable d'avec les bons Princes. La frize portoit ces deus vers.

Obvia sit tibi Rex passim Fortuna, tuosque
Sospitet ingressus, propriam advenientis in vrbem.

Qui étoit pour represanter la figure de relief étant sur le sommet du Frontispice vétuë comme les Grecs faisoient leur Εὖ τυχὴ et les Romains leur bonne fortune, laquelle je souhaittois par le vœu de ces deus vers vouloit étre d'heureuse rancontre à sa Majesté, et bien-heurer son antrée an une ville particulierement sienne.

Dans le fons des Arcs étoient les anrichissemans d'ecussons et des H coronnées avec des Ceintures d'esperance comme les figure l'ancienne devise de nos vieus Ducs de Bourbon, avec ces mots d'un côté οὐδεν ἐϛὶν ἄελπτον. Pour montrer combien leur esperance étoit legitime, d'arriver assés à tans au trône des Roys leurs devanciers, quelque peu d'aparance que nous an ayent donné les indices humains : sans que pourtant la devise ait été changée, elle signifie : il n'est rien qui ne soit esperable. De l'autre côté étoit écrit ce beau trait du Panegyrique à Trajan, où n'y avoit rien de changé tant le mot de la Prose est propre au Roy. *Expectatum est tempus in quo liqueret non*

tam accepisse te in Imperio beneficium quàm dedisse. Dieu t'a reservé an un tans où châcun peut reconnoître que la Coronne t'a plus d'obligation que toy à elle.

Sur les deus Iumelles qui bornoient la veuë et la voye conduisant au Portail, étoient peints des autels avec des sacrifices au Soleil et force figures de Pentalpha, ou Pantalpha ainsi, qui est la ὑγεία des Grecs et le salut des Latins, telle qu'on la voit amprainte aus Medaillons d'Antiochus surnommé ΣΩΤΗΡ. I'avois ajoûté ce vers an une tablette pandant.

Expectate venis precibus salus optima nostris.
O salut desiré anfin nos veus t'ont amené vers nous.

De l'autre côté des Iumelles étoit une dance peinte de Nymphes, d'Amours et de jeus, autour d'un grand chêne chargé de trophées et d'écussons avec la figure du Genie apuyé contre la tige du Chêne, qui portoit antortillés ces mots an un roulleau.

PLEBS GENIUM COLIT ISTA LOCI.

Céte troupe honore ainsi le Genie du lieu : le tour ambelly de fêtons, de chapeaus de lauriers et de lierres.

I'avois ordonné un second rang d'arcs, pour loger à cent pas du premier, d'ordre Corinthien, avec tout l'ornemant pour les Colonnes, Bases, piédétals, chapiteaus, architraves, frizes et cornices convenables audit ordre, beaucoup plus egayé que le Dorique. Et au lieu du frontispice, je desseignay sur le maître Arc, la forme d'un grand Obelisque, surpassant une fois et demy la hauteur de l'arc, sur lequel il étoit posé ; et avant que dire dequoy je l'avois anrichy, je viens aus deus petits arcs à côté, sur châcun desquels je figuray une grande colonne an la forme de la Trajane ou de l'Adriane que le vulgaire apele l'Antonine de Rome, autour desquels étoient pourtraits plusieurs rencontres, escarmouches et batailles ; le miracle d'Arques, celuy des deus victoires obtenuës an un même jour par le Roy et ses serviteurs, le 14 Mars 1590. à

Evry, et Yssoire, et quelques prises de villes, dont la hauteur et diametre de ma colonne se trouve capable. Or pour ramplir maintenant la frize sur la cornice, de laquelle tout reposoit, j'écris ces mots an forme d'inscription à l'antique.

Victori Augusto Errico Imperatori Maximo devoti inclyt. urb. cives non manubijs, sed manib. proprijs hocce victoriar. cum 'επινικίω' moniment. faustissimo gratulant. advent.

EREX ST. POS.

Que nous interpretons (ancores qu'il n'ait pas céte grace an François, pour la beauté des mots) ainsi.

Les Citoyens de céte ville renommée du tout asservis et voüés à leur grand Ampereur, HENRY, victorieus Auguste, luy ont posé, erigé et dressé ce témoignage de ses victoires, avec un chant pour les celebrer, non de la dépouille de leurs ennemis, mais de leurs propres mains et moyens, s'éjouyssans de sa tres-heureuse venüe.

Ie me reservay les Plinthes des H deus colonnes pour tables d'attante à métre des H H ainsi lassées d'Amaranthes de palmes et de lauriers. H

Revenant à mon Obelisque, lequel mon ardeur alloit plus élevant que ne pouvoit la main, ny l'artifice des Artisans. Ie l'avoy decoré des plus mystérieus Hieroglyphiques des Egyptiens : premieremant d'une Hecatombe coronnée pour les sacrifices des vainqueurs ; des haches magistralles antortillées

de lauriers, de sceptres croisés, liés de palmes ; des fleurs de lis, ayans châcune une étoille au milieu, disposées an forme de Coronne d'Ariadné : au plus haut étoit ce chiffre que j'ay fait autresfois mettre an plusieurs ouvrages pour le Roy, sachant que sa Majesté l'avoit tres-agréable.

Sur le pied étal soutenant l'obelisque posé fut quatre boules ; j'ay reservé un quarré longuet, capable de contenir la figure d'un cercle, dans lequel sont peints trois épreviers aus ailes éployées, et se rancontrans par le bec an forme de triangle equilateral, avec ce mot Grec distingué par syllabes, ΝΙΚΗΤΙΚΩΤΑΤΟΣ, tres-victorieus : c'est la figure de la victoire perpetuelle, telle que la portoit Darius sur son manteau Royal, pour être l'Eprevier, et Hieroglyphe sacré de la victoire et des vainqueurs.

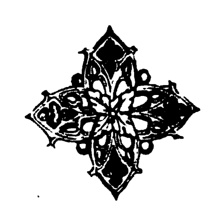
Ces deus Arcs ainsi projétés, j'an fais un autre an méme distance, et toutesfois de plus grande structure que les deus premiers, pource qu'il comprand trois ordres de colonnes an son Architecture, le Toscan, l'Ionique, et le Dorique. Mais comme je voulus an poursuivre le dessein et l'ornemant arrivent létres du Roy portans commandemant expres de recevoir Messieurs les Ambassadeurs de la Seigneurie de Venise, passant icy pour se randre à Paris devers sa Majesté, resoluë de les ouyr là, avant qu'antreprandre son voyage de Lyon. Ce qui fit soupçonner à beaucoup de gens, que les affaires retiendroient tout à fait sa Majesté : et nous privans de l'honneur et de la félicité de sa vive lumiere nous continueroient nôtre annuyeuse Eclipse. Opinion qui refroidit tellemant nôtre œuvre, qu'il ne se parloit plus d'autre chose que du dechet de l'esperance dont nous étions si longuemant soûtenus. Céte interruption nouvélle nous porta si loin de nôtre dessein, que de François que nous étions, elle nous rand aprantifs Italiens : pour aller haranguer, recevoir et entretenir ces Messieurs les Ambassadeurs, an leur langue, dont lesdits sieurs Maire, et Echevins, me laisserent le soin : il me rüssit plus heureusemant que je ne l'osoy me le promettre ; pour avoir rancontré

ces Seigneurs Clarissimes Gradenico, Delfino et Duodo, tant pleins d'humanité, d'experiance et de doctrine, qu'il ne me fut pas mal-aisé de satisfaire à la charge que l'on m'avoit commise.

Leur accès faillit ancore à nous remettre sur les erres de nôtre premier espoir. Mais comme le feu est de plus facile antretien, tant qu'il dure avec un bien peu d'alimant, que d'étre rallumé de nouveau quand il est du tout éteint : ainsi an arriva-il à ce peuple, et à nous-mêmes : A qui ces divers changemans avoient causé plus de trouble et de confusion que de disposition de suivre aucun dessein.

Resolus an fin de quitter tout, nous laissons couler toute l'année 1594 et le mois de Ianvier de la suivante, finy an ces mêmes doutes. Quand tout à coup on nous sonne l'alarme que sans faillir nous aurions icy sa Majesté dans le huitième de Fevrier. Cela nous fit racourcir nôtre œuvre au petit pié. Et nous contanter d'ébaucher prontemant une grosse structure de neuf arcs, à trois pour rang, les uns sur les autres : les premiers et plus bas soûtenus par colonnes Toscane, piedestals, bases, chapiteaux, architraves, frizes et cornices regnans de même ordre : les leçons sur des Doriques avec leur fuite; et ceus du dernier étage d'ordre Ionique, qui sont tous les plus aisés des cinq ordres, pour n'y avoir aucun anrichissemant de feuillages, sinon les simples voûtes aus derniers.

(*A suivre*).



MOINE & SOLDAT

(*Suite*)

CHRONIQUE DU XII[e] SIÈCLE

IV

— « Toujours, disait Robert, toujours le même rêve !...
Réveille-toi, Louis ;
Il est temps de choisir du missel ou du glaive ;
D'un repos enfantin trop longtemps tu jouis ;
Réveille-toi, mon frère, et laisse aux faibles filles,
Laisse aux moines tremblants, prosternés sous leurs grilles,
Ces visions d'en-haut dont ils sont éblouis.

Ne te souvient-il plus du Sire notre père ?
As-tu donc oublié qu'il nous dit pour adieu :
— Le Dieu du gentilhomme est le Dieu de la guerre
Et les barons du Roi sont les soldats de Dieu.

Il partit en lion qui va chercher sa proie.
Que suis-je ? Qu'ai-je fait ? Lionceau, sur sa voie
Que ne me suis-je encore à mon tour élancé...
Moi je veux une épée et tu veux un rosaire,
Toi la mort, moi la vie ; hélas, hélas, mon frère,
Est-ce le même sang que Dieu nous a versé ?

Déjà dès ton berceau tu n'aimais pas les armes ;
Quand le vent les heurtait tu répandais des larmes
Et tu mourais d'effroi
Alors que, détachant des armures antiques,
Je courais sur tes pas, traînant de lourdes piques
Sous un casque de fer presqu'aussi grand que moi.

Maintenant tu pâlis sur un obscur grimoire.
Tandis que je rêve à la gloire
Et gémis, loin de la victoire,
De languir seul dans ces déserts,
Et suis, sur ma roche inconnue,
Comme l'aiglon, fils de la nue,
Dont l'aile impatiente et nue
Ne peut encor fendre les airs.

Seize ans !... et je n'ai pas de glaive !...
Souvent, bercé par un beau rêve,
Je crois combattre et je me lève
Et j'entends le bruit des tambours,
Et ma main fiévreuse et crispée
Serre le pommeau d'une épée...
— Je m'éveille, et ma main trompée
Ne presse, hélas... que du velours.

Du velours, des habits de moire,
Des rubans, ce n'est point la gloire !...
Quand, pour ma robe rouge et noire,
Pour l'escarcelle et le collier,
Pour ma dague d'or et d'écaille,
Aurai-je la cotte de maille,
Le casque, les gants de bataille
Et le glaive du chevalier ?

Quand descendrai-je dans la plaine
Sur une cavale africaine
Au corps de jais, aux pieds d'ébène,
Soufflant le feu par les naseaux,

Aux crins mouvants, au port superbe,
Rongeant le frein, volant sur l'herbe
Comme l'épi loin de la gerbe
Quand l'ouragan tord les roseaux?

Quand pourrai-je voir sur ma trace
Bondir mille chevaux de race
Plus légers que l'oiseau qui passe,
Qui passe poussé par les vents,
Entendre leurs pas sur la dure
Et moi, penché sur ma monture,
Laisser ma longue chevelure
Voltiger au gré des autans ?

Le matin, du haut des montagnes,
Fondre soudain dans les campagnes,
Afin de choisir des compagnes
Parmi les vierges du vallon,
Et le soir, foulant les bruyères,
Glisser dans l'ombre des clairières
A l'heure sombre où les sorcières
Chevauchent avec l'Aquilon ?...

V

Mais vois-tu sur la route un cavalier rapide
Qui vole en soulevant la poudre du chemin ?
Frère, il vient d'orient, son costume est numide
Et sa main sur sa tête agite un parchemin.

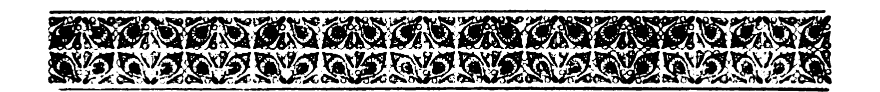
Il monte les degrés. — Quel sinistre visage !...
Est-ce que ton message
Ne serait pas heureux ?
Tiens, mon frère, ouvre-le ; je n'ai jamais su lire ;
Si je savais écrire
Je me ferais chartreux.

Eh ! bien, Louis ? — Eh ! bien, notre père, mon frère,
Notre père n'est plus ;
Il me laisse son nom, sa demeure si chère,
Son écusson sans tache et ses mâles vertus ;
Jaloux de voir par moi notre grandeur s'accroître,
Certain qu'au sang royal je pourrais m'allier
Il m'ordonne...

— Il prend soin de ne pas t'oublier ;
Mais à moi, dit Robert, que laisse-t-il ?
— Le Cloître.

Adolphe Mony.





POTERIE DE MOULINS

(*Archives de la Société*) (1)

Aujourd'hui, douzième jour d'août 1809, la Chambre consultative du Commerce et des Manufactures, s'étant assemblée à l'effet de délibérer et statuer sur le contenu de deux pièces à elle remises, savoir :

Une lettre de la mairie de Moulins en date du 7 avril dernier, adressée au sieur Coste, l'un de nous, portant invitation d'assembler la Chambre pour donner son avis sur les demandes contenues dans une lettre de Son Excellence le comte d'Empire, Ministre de l'Intérieur, adressée à M. le Préfet du département, en date du 10 février 1809.

Et la lettre du Ministre transmise par le même envoi et, pour copie conforme, signée Pougeard du Limbert, préfet, laquelle porte l'annonce des recherches ordonnées par le Gouvernement sur les faïences et poteries actuellement fabriquées dans l'étendue de l'Empire, et la demande particulière des procédés employés jusqu'ici, tant pour la confection des espèces connues, que pour substituer aux poteries et vaisselles revêtues de couvertes métalliques des espèces analogues qui évitassent ce que leur emploi peut avoir de dangereux pour la santé et qui épargnassent à nos fabriques l'achat de matières

(1) Ce document dont nous n'avons pu retrouver l'original a été transcrit à l'époque, par M. Dufour. Il faisait partie, sans doute, de la fameuse caisse de matériaux amassés en vue d'une histoire de notre province par le vieux professeur de dessin, et qu'Achille Allier acheta si cher pour des continuateurs de son œuvre qui se gardèrent bien de s'en servir. E. C.

qui, pour la plupart tirées de l'étranger, rendent la confection de ces articles plus coûteuse et chargent à notre désavantage la balance du commerce.

Et particulièrement encore les procédés que les fabriques du ressort emploient pour la composition des couvertes ou vernis une désignation exacte de la nature des terres qui entrent dans la composition de leurs produits et enfin de rassembler les échantillons des matières employées et des objets manufacturés pour être déposés dans la collection que le Gouvernement en fait faire sous la direction de M. Brogniard, administrateur de la porcelaine de Sèvres.

La Chambre consultative, après s'être exactement informée et avoir mûrement délibéré, tant sur l'espèce des renseignements obtenus que sur les circonstances actuelles de la fabrication, a unanimement reconnu que les vaisselles et poteries fournies par le département de l'Allier au commerce sont de deux espèces :

I. Des faïences faites à l'imitation de celle de Nevers, généralement plus blanches et devant à la qualité des terres de mieux résister au feu.

II. Des poteries d'usage commun dans lesquelles on peut distinguer les espèces ci-après :

1° Sans couverte, rendues noires par l'action de la fumée que l'on concentre à la fin de la cuite ;

2° Les mêmes vernissées à l'oxyde de plomb, sans mélange, ce qui donne une couverte jaunâtre ;

3° Colorées en brun par le mélange du manganèse et de l'oxyde de plomb ;

4° Jaunes, veinées de vert, le marbré obtenu par le mélange de l'oyde de cuivre et de l'oxyde de plomb.

III. On peut encore joindre une troisième classe à celles déjà décrites, les mêmes poteries vernissées en brun en dehors

et en blanc en dedans au moyen de l'émail ordinaire de la faïence.

IV. On fait encore à Moulins des creusets ronds fabriqués d'un amalgame d'alumine et de sable de rivière qui, malgré la tendance de ce mélange à se vitrifier, ne laissent pas encore d'être assez réfractaires et servent à la fonte des métaux.

La glaise mi-partie de sable est la seule composition dont nos potiers se servent pour la fabrication des gazettes et autres ustensiles à feu.

Dans leur état d'imperfection, ces fabrications fournissent aux besoins de la consommation du pays et s'exportent pour quelques parties dans les départements voisins. La Chambre a eu plus particulièrement l'occasion de s'expliquer sur le montant et le genre de cette espèce de commerce, le nombre de la force des ateliers, dans le travail demandé par le Ministre de l'Intérieur, envoyé le.....

Les terres sont extraites de bancs d'alumine très étendus que l'on trouve aux environs de la ville ; cet alumine est généralement d'une même nature, plus ou moins mélangé de silex et d'une petite quantité de fer ; comme nous l'avons déjà remarqué, les sables qu'on emploie dans la confection des creusets ne sont autres que ceux de l'Allier ; c'est un mélange de particules de gré et de quelques parties de quartz avec une petite quantité de débris de pierre ponce apportés du haut de la rivière et roulés par les eaux.

La cuite de ces diverses fabrications, de même que celle des briques et des tuiles, se fait entièrement en bois.

Vers 1794, le sieur Herriès Herissé établit dans le local des Chartreux de Moulins, sur l'emplacement d'une manufacture d'armes, une fabrication de faïence blanche, façon d'Angleterre, dite terre de pipe. Elle fut commencée sur de très vastes proportions. Depuis quatre ans, elle est abandonnée et le local vendu. Elle a fourni quelques faïences anglaises très blanches et résistant assez bien au feu. Elle tirait les terres,

le silex et le quartz, des environs. Ses cuites étaient exécutées au bois. Dans ses compositions et ses procédés, elle paraît s'être constamment tenue à ce qui avait été pratiqué à Creil et à Chantilly.

En l'an II, le sieur Massieu, l'un de nous, établit une manufacture du même genre dans le local des Augustins, qui lui fut adjugé. Il a successivement fabriqué des grès de diverses espèces, de la vaisselle de différents genres, des poêles, des creusets, des briques réfractaires pour les fourneaux de haute température, des ustensiles de chimie, etc. ; il tire également ses matières du pays et exécute ses cuites en charbon de terre, ce que nous avons constaté par un procès-verbal du 10 mai 1807.

Le sieur Massieu étant notre collègue, nous l'avons interpellé de nous faire connaître ses procédés, de nous exhiber les matières dont il se sert dans ses compositions et des pièces de ces divers genres de fabrication, afin que, les comparant aux choses de même espèce antérieurement fabriquées, nous puissions juger de ce que ces mêmes procédés ont pu influer sur les progrès de l'art ; lui, ayant de son côté satisfait à notre demande, nous avons cru y reconnaître plusieurs améliorations sensibles que nous allons successivement décrire et rapporter.

Le sieur Massieu avait reconnu l'état d'imperfection où se trouvait les arts du potier et du faïencier, dont les produits, la porcelaine et la faïence recouverte d'émail durci par la chaux d'étain exceptés, n'ont que fort peu de durée, sont constamment susceptibles de s'imprégner de graisses et de toutes espèces d'ordures et, dans leur destruction, peuvent devenir d'un usage dangereux, en ce que le plomb cristallisé dans leur couverte, occidé de nouveau par le contact de l'air, se restitue sous la forme de blanc de céruse. Il conçut l'idée proposée dans la note de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur. D'une autre part, ayant par des recherches assez multipliées reconnu l'immensité des bancs d'alumine qui occupent à la

hauteur de Moulins une partie du sol qui s'étend entre l'Allier et la Loire, la pureté du quartz qui, en forme de galet, recouvre une partie de nos plaines, et vérifié l'excellente qualité des charbons de nos mines de Fins et de Noyant, il se décida à placer son établissement dans cette ville, de nouvelles recherches lui ont fait découvrir dans la même proximité des sables réfractaires et sables blancs fusibles, appelés sables des faïenciers, qui n'avaient été reconnus qu'aux environs de Decize, d'où on l'exporte par la Loire pour toutes les manufactures du nord de la France et jusqu'en Hollande, ainsi que des pierres ponces colorées de fer, produit des volcans éteints de l'Auvergne, que l'on trouve en assez grande quantité dans le lit de la rivière.

Commençant par la poterie de l'usage le plus commun, il tenta de substituer la glaise réduite à l'état de grès aux terres mal cuites dont on se sert de temps immémorial. Ici, il eut une première difficulté à surmonter; le grès donnait un résultat satisfaisant quant au corps de la poterie, mais, trop serré dans sa pâte, il ne pouvait résister à l'action du feu. C'est ce qui le détermina d'établir une première division. Les vases uniquement destinés à la contenue et les vases propres à soutenir l'action du feu, ses essais lui avaient donné la première espèce ; il obtint la seconde partie par le mélange de ciment fait de la même terre. Il est à peu près démontré que cet amalgame est le plus favorable à la condition proposée, puisque des matières éthérogènes se servent réciproquement, se fondant entre elles, il résulterait de leur mélange des fusions partielles opposées à la nature du grès.

Le grès des deux espèces obtenu, il restait à le rendre imperméable à toute espèce de graisse ou d'odeurs. On connaissait déjà la vitrification de la surface des vases par la décrépitation du sel laquelle a l'inconvénient de ne pas agir d'une manière uniforme sur la totalité de la surface, puisque les parties y sont plus ou moins exposées, d'après l'emplacement des pièces dans le four, et que l'intérieur n'en profite guère ;

ensuite, la couverte siliceuse rendue fusible par la pierre ponce, dans l'espèce de sel pour laquelle M. de Fourni obtint un prix en l'an 9. Mais cette espèce devenait très chère, vu qu'il faut se servir de pierre pumifiée à un degré difficile à rencontrer et prendre pour sa base des sables feld-spatiques également rares. On retombe dans des compositions trop dispendieuses pour la fabrication dont il s'agit. C'est ce qui porta le sieur Massieu à leur préférer une couverte vitreuse composée de silex et de quartz broyés, rendue fusible par une addition de craie et mise en suspension dans l'eau pour l'opération du trempage, avec un peu d'alumine.

Il est résulté de ces procédés une poterie supérieure dont les échantillons envoyés par nous ont été exposés à la dernière exhibition des produits de l'industrie. Il en a été fabriqué de fort grandes quantités écoulées au département, en Auvergne et à Paris ; mais malgré les avantages sur la poterie commune, jamais son usage n'a pu prévaloir dans la consommation. Voici, à cet égard, l'avis de la Chambre consultative, établi sur la comparaison des choses analogues sous les rapports des qualités et des prix.

Les poteries à feu du sieur Massieu ont été tarifiées de 25 à 30 °/₀ au-dessus du prix des poteries communes de même dimension, en les comparant aux prix ordinaires, car en ce moment le renchérissement des mêmes poteries les porte à peu près au même taux ; cette augmentation de prix a arrêté la consommation en les comparant sous le rapport de l'usage.

Les grès ont en leur faveur beaucoup plus de légèreté, de n'être susceptibles de s'imprégner d'aucun goût, de s'échauffer plus vite et de bien garder la chaleur, mais ils exigent plus de ménagement dans la manière de s'en servir, même ceux susceptibles d'un haut degré d'échauffement. Ces poteries deviennent cassantes au moment de la haute température, ce qui nécessite plus de ménagement en les retirant du feu. Etant ménagées, elles durent extrêmement longtemps.

Ne voyant dans cette difficulté qu'une prévention que l'usage ferait disparaître, nous nous sommes rejetés sur l'obstacle plus réel de l'augmentation du prix et nous avons interpellé le sieur Massieu de nous dire s'il pouvait perfectionner ce genre de fabrication assez pour l'établir au taux des poteries communes. A quoi il nous a répondu qu'une suite d'essais lui avait donné le moyen de cuire les terres en grès à une plus basse température par l'addition d'une petite quantité de marne, ce qui réduirait le prix de la cuite de moitié et qu'elle serait aussi facilement obtenue au feu nécessaire pour vitrifier les émaux de la faïence qu'elle l'est présentement à un feu approchant de celui de la porcelaine, à peu près dans le rapport de 45 à 120 c. du piromètre de Weg Wood, qu'on pourrait encore obtenir une plus grande épargne du combustible par une nouvelle disposition des fours, dont le changement principal consisterait à ne pas donner plus de 4 1/2 d'élévation à la voûte au-dessus du faux plancher et à multiplier les alandiers, que, dans cette hypothèse, la longueur des fours devenait illimitée, ce qui donnerait le moyen de cuire à la fois de très grandes quantités, que si ces choses étaient exécutées, il s'engagerait volontiers à baisser ses tarifs de 25 à 40 %, suivant les espèces, mais que, dégoûté par les difficultés qu'il avait eu à surmonter, son intention était de ne plus faire de grès à feu et qu'il ne se déterminerait à en faire qu'autant qu'on lui demanderait une forte masse de fabrication, sur quoi la Chambre consultative ne peut que témoigner ses regrets de voir se perdre une invention dont on pouvait tirer un grand parti et qui eut ajouté une nouvelle branche aux exportations depuis longtemps fort affaiblies de ce département.

Quant à l'espèce des grès non résistants au feu ou de contenue, leur qualité est parfaite, ainsi qu'il a été constaté par l'usage que l'on en a fait depuis plusieurs années dans les pharmacies des hospices, des apothicaires et des épiciers-droguistes de la ville.

Passant ensuite aux faïences que le sieur Massieu continue de livrer au commerce sur le prix de Nevers, quoique approchant beaucoup de la qualité de celle de Lorraine, nous lui avons demandé en quoi consistait son émail et s'il pouvait garantir qu'il n'était susceptible d'aucun des inconvénients reprochés à la couverte des terres anglaises, il nous a répondu que la quantité d'oxydes métalliques qu'il employait ne passait pas 40 °/₀ du poids des émaux et que le plomb réduit à l'état de calcine ne se montait qu'à 26,8 °/₀, conséquemment qu'il en résultait un verre à base silicieuse qui, encore durci par la cassine d'étain, ne pouvait pas même participer aux reproches que l'on pourrait faire aux cristaux de Montcenis, regardés aujourd'hui comme salubres, dans la composition desquels l'oxyde de plomb entre pour 60 à 62 °/₀.

Enfin, interrogé sur l'amélioration dont ce genre de fabrication lui paraissait susceptible, il nous a répondu qu'étant déjà parvenu à suppléer par 32 quintaux de charbon de terre à la consommation de 12 cordes de bois, il pensait que le prix de la cuite était encore réductible dans une grande proportion en baissant comme pour le grès la voûte des fours et multipliant les alandiers et que la faïence était susceptible de recevoir par impression tout ce que l'on exécute actuellement sur la terre anglaise.

Fait et clos, les jour et an que dessus, et avons signé ainsi signé à la minute : Massieu, Coste, Delaume, Tallard aîné et Mathieu.

Pour copie conforme :

LIBAULT, *adjoint.*

Objets fournis par M. Massieu en conformité du présent procès-verbal.

5 petites portions de terre numérotées et désignées comme il suit:

N° 1. Argile pris aux environs de Moulins, couche supérieure d'environ 18 pouces.

N° 2. Argile également pris aux environs de Moulins, couche inférieure d'environ 3 pouces.

N° 3. Terre marnée servant à la fabrication de la faïence.

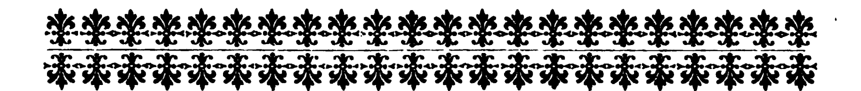
N° 4. Terre mélangée de ciment pour la fabrication des grès résistant au feu.

N° 5. Terre sans ciment pour les grès non résistant au feu, spécialement destinée aux vases de contenues.

Ces échantillons de terre sont accompagnés des différents objets provenant des fabriques de M. Massieu et analogues aux classifications ci-dessus. Ils se composent de deux pots en grès de différentes espèces, un plat, une assiette, une cafetière et une soupière en faïence blanche et unie.

On y a joint différents échantillons des espèces de terre dont se servent les potiers de cette ville. Ces échantillons sont accompagnés d'objets fabriqués, consistant en pot noir sans vernis résistant au feu, en pot d'usage commun et propre à contenir des fleurs, également sans vernis, pot vernissé allant au feu et propre à résister à la chaleur.





FOI ET HOMMAGE

DU FIEF DE LA FAUCONNIÈRE, PRÈS DE GANNAT (1)

13 FÉVRIER 1787.

Aujourd'hui treize février mil sept cent quatre-vingt-sept, pardevant nous les présidens, trésoriers de France, généraux des finances du Roi, grands-voyers, juges et directeurs du domaine en la généralité de Moulins.

A comparu M[e] Claude Pinturel, procureur ez jurisdictions de cette ville de Moulins, fondé de la procuration reçue Colin, fils, et son confrère, notaires royaux à Gannat, le huit décembre dernier, de messire François de Fontanges, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, commandant pour le Roi dans la partie du sud de l'isle de Saint-Domingue (2) ; lequel nous a remontré que ledit sieur de Fontanges nous a presenté requête à l'effet d'être admis par son fondé de procuration à la foi et hommage du fief de la Faulconnière, situé paroisse de Saint-Etienne de Gannat, mouvant de Sa Majesté, à cause de son duché de Bourbonnois, châtellenie de Gannat, dont il est propriétaire,

(1) Cette pièce est la copie littérale d'un document appartenant à la famille de Fontanges. — L'acte de foi et hommage qu'il relate est l'un des derniers qui eurent lieu à Moulins. A ce titre il peut présenter un certain intérêt.

(2) M. François de Fontanges était devenu lieutenant des armées du Roi et grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est décédé à Montluçon en 1821.

à titre successif, de messire Hugues de Fontanges, son père ; sur laquelle requête nous aurions rendu notre ordonnance de soit communiqué au procureur du Roi, et sur ses conclusions, nous aurions ordonné que ledit sieur de Fontanges seroit admis à la dite foi et hommage par son fondé de procuration, Nous suppliant, en conséquence, le dit Me Pinturel, vouloir l'y recevoir. A quoi adhérant sur ce, ouï le procureur du Roi, et en sa présence, ledit Me Pinturel s'étant mis à genoux, les mains jointes et tête nue (1), nous l'avons reçu à foi et hommage du dit fief de la Faulconnière, après avoir promis, par serment, prêté, de ne faire faux aveu et de garder les chapîtres de fidélité tant anciens que nouveaux ; ordonnons que le dit sieur de Fontanges fournira l'aveu et dénombrement du dit fief de la Faulconnière dans le délai de quarante jours prescrit par la coutume, et avons signé avec le procureur du Roi, ledit Me Pinturel, et le greffier en chef du bureau.

Ainsi, ont signé : — Hastier de la Jolivette ; Jacquet; Lault ; Perrotin ; Noguères ; Aladane de Paraize, en l'absence des gens du Roi, Pinturel et Battelier, greffier en chef.

En marge est écrit : — Scellé à Moulins, le 13 février 1787, reçu II l. VIII s. (2 l. — 8 s.).

Signé : — Pénin Saint-Avare.



(1) En 1458, Jean de Saint-Polgue fit hommage de la terre et seigneurie de Brunnard, située dans les paroisses de Saint-Clément et de Saint-Nicolas-des-Biefs, aujourd'hui de la Chabanne et prêta serment entre les mains de Louis de la Vernade, chevalier, chancelier du duc de Bourbon. La formule de ce serment est expliquée en ces termes : *Genibus flexis, manibus junctis, capite nudo, zona deposita, ac osculo oris interveniente..*



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Monographie du canton d'Huriel, par G. BOURGOUGNON, instituteur. — Montluçon, imp. Maugenest et Mitterand.

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 septembre : 1. Histoire d'un chef-d'œuvre, par Gilbert Stenger. — 2. Sonnet, par Max Audier. — 3. Boileau à Bourbon en 1687 (suite). — 4. Kermanchah (suite et fin), par M. le colonel Defournoux. — 5. Echos.

Le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (année 1893, nos 3-4), qui publie la liste des séjours de Charles VI depuis 1380 jusqu'en 1400, donne les dates suivantes des chevauchées du roi en Bourbonnais.

Octobre 1589 : 3, dimanche, Nevers. – 4, lundi, Saint-Pierre-le-Moûtier. 5, mardi. — 6, mercredi. — 7, jeudi, Villeneuve. — 8, vendredi. — 9, samedi, Moulins. — 10. Dimanche, Paray-le-Monial, etc.

L'Agriculteur Bourbonnais. — Sommaire du nº 6 : Sélection des Greffons (L. C.). – Informations. — La tenue des fumiers dans le Bourbonnais (suite) (Jouffroy). — L'engraissement du bétail à l'étable (H. B.). — La culture potagère à la campagne (E. Bertoux). — Rapport sur les primes de viticulture, concours de Dompierre (suite). — Correspondance. — Foires et marchés. — Annonces.

Extraits des Archives du château de Segange, par M. du Broc de Segange. — Et. Auclaire, Moulins. — Nous extrayons de ce magnifique volume une gravure que nous donnons au verso de la page suivante.

Nous en ferons une bibliographie plus complète dans le prochain numéro du *Bulletin-Revue.*

MÉLANGES

(Photo-Club moulinois)

Une réunion générale des photographes amateurs et professionnels a eu lieu le 4 octobre, dans une des salles de la Mairie, mise gracieusement à leur disposition par M. le Maire.

Il y a été pris diverses résolutions relatives au but de la Société. Le montant des cotisations a été fixé à 6 fr. — Les membres recevront gratuitement le *Photo-Journal*, organe mensuel illustré de 32 pages de texte, où seront insérés les procès-verbaux des séances et les communications qui lui seront envoyées.

Le comité provisoire chargé d'élaborer les statuts est composé comme il suit :

MM. Edgar Capelin, Verdeau, Egalon, J.-B. Moretti, Eugène Cavalier, Frobert, Gondard, pharm. et J. Belot, de Thiel, correspondant parisien.

Le nombre des adhérents dépasse actuellement le chiffre de soixante.

Les nouvelles demandes d'adhésion devront être adressées à M. Eug. Cavalier, avenue d'Orvilliers, 34.

Aussitôt la Société définitivement constituée, les membres recevront une carte d'identité au chiffre du Photo-Club moulinois, qui leur servira de carte d'entrée aux séances, aux expositions photographiques et auprès des autres Sociétés. Cette carte leur donnera droit également chez certains commerçants à des réductions considérables sur les prix du matériel photographique.

Exposition des Beaux-Arts de Moulins. — Le Comité nommé, sur l'initiative de la Société d'Emulation, a envoyé il y a quelque temps à tous les journaux le règlement de l'Exposition. — Ce règlement n'ayant pas été communiqué au *Bulletin-Revue*, nous renvoyons à ces journaux pour plus amples renseignements.

Monuments. – Le 29 septembre a eu lieu, à Gannat, avec le concours de toutes les sociétés locales, l'inauguration du buste de M. Hennequin.

Le monument qui s'élève sur la fontaine de la place de la gendarmerie est dû à M. Coulon, l'auteur de la statue de Banville. Sur les faces de la fontaine, on lit l'inscription suivante :

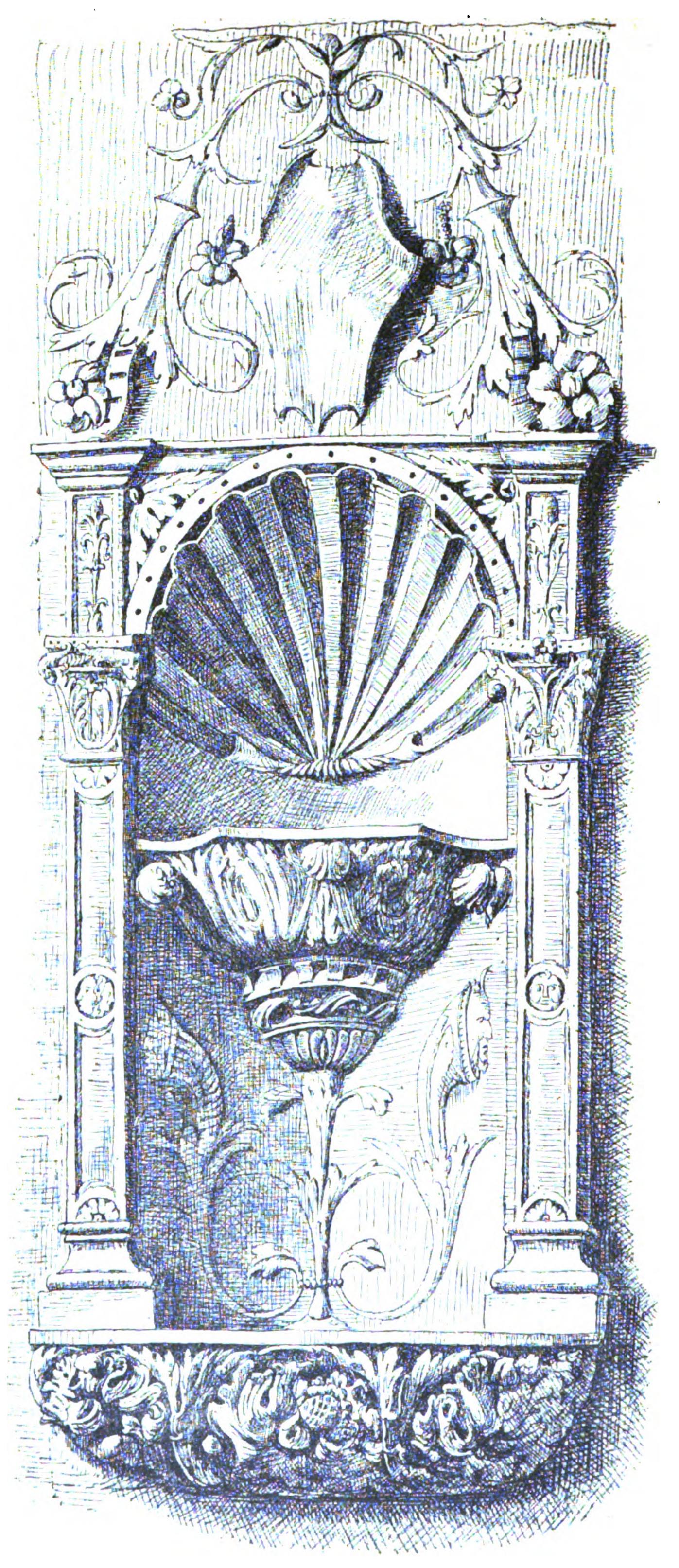
J. HENNEQUIN
NÉ A GANNAT 1743, MORT 1837
MAIRE DE GANNAT 1783
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE 1791
SOUS-PRÉFET
DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF 1807-1814

—

ÉRIGÉ EN 1895
G. DELARUE, MAIRE
COULON, SCULPTEUR
VÉRY, FONDEUR

Le député Delarue, maire de Gannat, a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie de M. Hennequin.

Dans quelque temps, la ville de Gannat inaugurera le monument commémoratif qu'elle se propose d'élever à la mémoire des soldats morts pour la Patrie.



Crédence de la Chapelle du Chateau de Segange

La statue, due au ciseau de M. Coulon, est arrivée et M. Darcy, architecte, fait actuellement exécuter le socle.

*
* *

Comme nous l'avons déjà annoncé, le comité du monument Banville a organisé le 6 octobre une fête musicale et gymnique, avec le concours de la Lyre moulinoise, la Bourbonnaise et l'Union chorale.

Le placement des billets de la tombola, que cette fête avait pour objectif, a, nous dit-on, assez bien marché.

Le tirage de la tombola aura lieu dans le courant du mois de novembre.

Dans le ciel. — Le 7 octobre, la lune a traversé le groupe des Pléiades « la Poussinière, » de six heures du soir à neuf heures : elle en a caché successivement quatre étoiles et en a frôlé deux autres.

Ce fait n'avait pas eu lieu depuis 1876 et ne se reproduira plus qu'en 1914 *environ*. Nous disons *environ*, parce que, tous les dix-neuf ans, le phénomène peut se reproduire plusieurs fois, à intervalles assez rapprochés.

Quand finira le XIXe siècle ? — De même que le premier siècle de l'ère chrétienne s'est terminé le dernier jour de l'an 100, de même notre siècle continuera historiquement, jusqu'au 31 décembre 1900, à minuit. Astronomiquement, c'est-à-dire en calculant le temps solaire, il y aura une différence de quelques heures en plus, le XXe siècle ne commencera que vers 5 heures et demie du premier jour de l'an 1901.

La Revue des Autographes d'octobre signale la pièce suivante :

103. FAURE (J.), le célèbre chanteur. — L. a. s. à Vizentini ; Londres, 1 p. in-8, 3 francs.

NÉCROLOGIE

Nous avons à enregistrer la mort de M. Jules Hervier, professeur de musique à Moulins, qui a succombé le 9 octobre dans sa quarante-neuvième année. Ceux qui avaient applaudi l'*Union chorale*, huit jours avant, ne se doutaient pas à le voir, ardent comme toujours, que la maladie de cœur qui le minait allait si brusquement l'enlever ! La veille, à six heures du soir, il donnait encore à Saint-Gilles ses leçons accoutumées !...

Jules Hervier était connu de tous à Moulins, où son remarquable talent de bassiste, qui fit les beaux jours de la *Lyre Moulinoise* au temps jadis, n'a certes pas été oublié. Depuis de longues années, il était chef de la fanfare du pensionnat Saint-Gilles, directeur des *Enfants d'Yzeure* et de l'*Union chorale* de Moulins.

En 1870, le mort d'aujourd'hui fit brillamment son devoir, tant à l'armée du Rhin que sous les murs de Paris. Le 28 octobre, il était cité à l'ordre du jour de sa brigade et, le 2 décembre, à l'ordre du jour de son régiment. En 1875, il fut nommé sous-lieutenant au 13e dragons territorial.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 11.

Une foule extrêmement nombreuse assistait à la cérémonie au cours de laquelle la *Lyre Moulinoise*, l'*Union chorale* et M. J.-B. Moretti se sont fait entendre.

Au cimetière, M. Blandin, au nom de l'*Union chorale*, a prononcé un discours ému dans lequel il a « payé à Jules Hervier le tribut de la reconnaissance et de l'affectueux souvenir » de cette Société.

Bien qu'il ne fit point partie de notre Société, il était juste que nous aussi, nous donnions, en mentionnant sa mort, notre tribut de regret à l'homme qui a tant fait à Moulins pour l'émulation dans l'art musical.

MOUVEMENT LITTÉRAIRE

C'est un objet rare qu'un livre de Francisque Sarcey. On dirait que ce journaliste qui a tant écrit a peur du public qui lit les volumes. — Ses critiques si sensées et si justes resteront perdues à travers les divers journaux auxquels il collabore ; c'est dit, l'auteur ne veut pas les réunir.

Pour d'autres sujets moins jour à jour, il quitte parfois trop rarement ses scrupules. — Cela nous vaut aujourd'hui l'agréable volume dont vient de s'enrichir la *Collection Ollendorf illustrée*. Il s'appelle *Grandeur et Décadence de Minon-Minette*, une petite chatte très jolie qui fait tout le long du livre la morale aux enfants. — Un pur chef-d'œuvre de conte à la Berquin que l'on voudra lire et que l'on aimera.

Flavie, d'André Theuriet (chez Carpentier), est une agréable paysannerie qui plaira aux amateurs de descriptions pittoresques et aux sentimentalistes de la nature.

Dans *Cabotinage d'amour*, M. Manuel Lheureux conte avec beaucoup de talent vingt-quatre nouvelles fort agréables, mais malheureusement trop courtes.

Elles ont un titre bien précieux, ces *Minutes d'Orient*, publiées chez Dentu par M. Alexandre Hepp. — C'est la description jolie de sensations cherchées là-bas, en Serbie, en Bulgarie et à Constantinople.

M. Grosclaude a le volume très gai. Il a réuni une collection d'articles drôles sous le titre : *Hâtons-nous d'en rire*, et vraiment Caran d'Ache et Albert Guillaume ne s'en font point défaut à travers les pochades qui illustrent ce texte pétillant d'esprit.

MOULINS — IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 2 Août 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE.

ÉTAIENT présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Vié, Bourdelier, Doumet-Adanson, Clément, Claudon, E. Cavalier, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau, les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels une brochure offerte par l'auteur, M. A. Mallet, et qui a pour titre : *Promenades géologiques en Bourbonnais.*

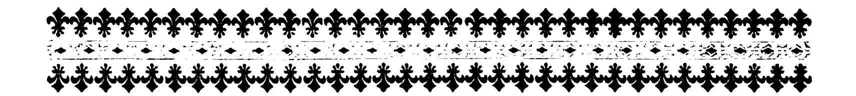
M. le baron Le Febvre informe la Société que la Fabrique de l'église d'Iseure s'occupe de la restauration de la crypte dont M. l'abbé Clément a donné la description dans le *Bulletin-Revue.*

M. Bertrand donne avis que M. Mazet a classé et mis en ordre les lépidoptères et les coléoptères qu'il a bien voulu offrir au musée départemental.

La collection de coléoptères cédée au musée par M. l'abbé Michel, pour une somme insignifiante, est également en place.

M. Doumet-Adanson donne lecture d'un nouveau fragment inédit de *Au fur et à mesure*, suite aux *Pensées Imprimées* de Madame Aglaé Adanson.





DISCOURS,

Sur l'interprétation des Eloges, Devises, Emblêmes, et Inscriptions de l'Arc Trionfal érigé à l'antrée du Roy an sa ville de MOULINS *le 26 Septembre 1595.*

(Suite)

Et pour ce que je n'avoy ny tans, ny espace pour exprimer ce que je desseignois an l'esprit, à la loüange d'un si grand Monarque : je recours à la platte peinture pour l'ambellissemant des voûtes de mes trois premiers arcs, qui ayans deus toises d'épesseur sur la face antiere de 25. piés dans œuvre, le plus grand élevé de 14. piés seulemant sur 11 1/2 de largeur se trouva capable de loger au fons de son demy cercle 4. figures ; savoir, an son premier aspet une Minerve ailée dans un ciel, comme on la peint d'ordinaire avec sa juppe semée de pots et grenades à feu, sa cuirassine brodée des chiffres du Roy, et un rouleau an la main avec ces mots.

INVICTUM HAUD INVITA SEQUOR.

Non la contrainte, ains la franche volonté me fait suivre ce guerrier invincible : Mais céte traduction est froide à ceus qui n'ont pas le plaisir du rancontre, de *Invictum et invita,* ce dernier se randroit plus propremant par le vieil François *anvis,* que je trouve

fort propre. C'est un sans tiré de plus haut. Le poëte dit, *Nil invita Minerva*, on ne peut rien faire qui vaille, quand on le fait an dépit de Minerve, c'est-à-dire, comme Ciceron l'explique aus Offices, s'il n'y a du naturel : et voicy mon intellet, Qu'an tout art et ouvrage, il faut que le naturel concurre avec un je ne say quel Genie, qui facilite et donne grace à l'action : cela se voit particulierement aus armes et aus létres qui sont sous la tutelle de Minerve, an dépit de laquelle ceus qui travaillent ne font que se morfondre, si le naturel, et le Genie manquent ; les Grecs pour l'exprimer ont leur ἀέκητι θεῶν, *Diis invitis*, tant rechanté par Vlysse dans Homere, et même au commancemant du 12. de l'Iliade, parlant de la tranchée et du mur que les Grecs avoient tiré pour clorre leur camp et s'asseurer le havre.

..... θεῶν δαέκητι τέτυκτο,
Αθανάτων τῶ καὶ οὔτιπολυν χρόνον ἔμπεδον ἦεν

Que Iamin traduit.

Sans le vouloir des Dieus rien ne demeure ferme,
Aussi ce fort antier ne dura pas long terme.

Au lieu que j'eusse voulu dire, *contre le gré des Dieus :* comme l'a tourné Virgile, ainsi

Virgile interprete des vers d'Homère.

Heu, nihil invitis fas quenquam fidere Divis.

Car autre chose est sans le vouloir : et autre chose contre le gré, malgré, an dépit.

Or si jamais Prince ou Guerrier eut gré, grace, naturel et Genie à faire quelque chose, et spéciallemant aus exercices de la guerre, nôtre grand Roy an a tant et tant que non pas la Minerve fabuleuse, mais toutes les puissances d'anhaut l'accompagnent : et son heureus Genie facilite et parfait ses genereus desseins qui rand nôtre Amblême plus sortable.

Au même aspect à main droite (car j'ay suivy l'ordre des Latins et des Grecs, à lire de gauche à droit) est une figure de la Victoire aussi ailée dans le ciel, vétuë d'une robe parsemée de branches de palmes et de lauriers, et dans le vuide des trophées d'armes, avec une couronne de même branchage an une main, et an l'autre un rouleau, portant ces mots.

TOT TOTIES TANTAS et au bout ces trois létres V. V. V. pour le *Veni*, *Vidi*, *Vici* de Cesar, qui signifie, Je donne céte coronne à celuy qui an a tant merité, tant de fois, et de si honorables venant, voyant, vainquant.

Tournant la face à l'autre aspet, à main gauche de la voûte du même Arc, est une figure de Memoire ailée au Ciel, coiffée de melisse, sa robe anrichie de Triangles solides de branches d'Amaranthe, de Serpans mordans leur queuë tenans an une main un livre fermé, et an l'autre un rouleau avec ces mots.

Ανδρῶν χρονιώτερον βιοτεύσει.

Il vivra plus longuemant an la memoire que les autres hommes vaillans : autant an dit Pindare an sa 4. Nemée à son Pancratiaste Luiteur, où parlant de la victoire de sa lutte il se promet que le vers dont il l'éternise durera plus que l'œuvre qu'il celebre : ἐργμάτων χρονιώτερον βιοτεύσει, et je fais dire à nôtre Memoire que par le moyen des Ecrivains le los de ce grand Roy durera plus que des aûtres hommes vaillans, ce que promettoit Virgile à ces deus nourrissons de Minerve Nisus et Euryalus.

Nulla dies unquam memori vos eximet ævo.
Le tans ne vous arrachera jamais de la memoire des hommes.

C'est pourquoy j'ay mis l'Amaranthe et les triangles sacrés à l'Eternité, la Melisse à la Memoire, et les Serpans an cercle à la perpetuelle succession des saisons qui s'antresuivent d'un ordre infaillible.

La quatriéme et derniere figure est une Renommée ailée, avec sa trompete an bouche, vétuë d'une robe toute semée d'yeus et d'oreilles, d'une main répandant des fueilles de

Laurier, et de l'autre tenant sa trompete, de laquelle sort vn rouleau avec ces mots.

Αυτου κλέος ούρανον ἧκει.

Sa renommée touche au Ciel. Ulysse an disoit bien autant de soy-même pour se faire respecter au Roy des Pheaciens Alcinous : ce que Virgile amprunta pour son Enée batu de la fortune arrivant pres le naufrage au port de Carthage, où parlant à Venus deguisée il ne fait pas la petite bouche de se recommander par la Pieté et par la renommée que sa valeur luy avoit acquise. *Sum pius Aeneas :* et puis *fama super æthera notus. Connu jusques au Ciel par le bruit de ma gloire.* Ce qui se peut plus propremant adapter au Roy qu'à Prince qui vive. Pour ramplir le vuide de céte grande voûte j'ai fait faire an une cinquième pour l'assamblage des quatre figures, les trois Eparviers avec le mot Νικητικότατος desseigné pour le grand obelisque. C'est en somme l'ornemant de tout le fons du grand Arc : où les degrés sont assés bien observés, qui les considerera de prés, pour ce qu'il faut combattre avec Minerve, devant qu'être coronné par la victoire et est nécessaire que la renommée épande ce bruit, pour être conservé à la posterité par le moyen de la Memoire, nôtre 4, figure.

Le petit Arc au côté gauche du grand, a sa voûte anrichie d'une figure d'Hercule, portant sur ses épaules un Globe terrestre, qu'il met à l'abry sous un Pavillon Royal parsemé de fleurs de lis, et la doublure de H, coronnés, et à côté dans une petite table d'attante ces mots PACATUM REGET HIC, et de l'autre bord PROPRIIS VIRTUTIBUS ORBEM. Au lieu que Virgile predit an son Genethliaque à Pollion ou plutôt à Auguste que celuy qui naîtra regira le monde mis an pais par la vertu de son pere, *Patriis virtutibus*, je dy *propriis.* Pource que de Dieu seul et de son êpée nôtre Roy tient son établissement.

L'autre Arc de main droite porte au fons un Amblême aussi peu commun qu'est la grace de l'auteur qui me la

prété. C'est l'inimitable Pyndare an sa 8. des Pythies à son brave Aristomene, où parlant de la victoire d'Apollon sur le Roy des Geans Typhon et la troupe, il les décrit dontés et plat atterrés par la force de l'arc et les foudres de ce Dieu. D'où j'ay tiré l'invantion du pourtrait de la létre H, les deus pilliers de laquelle je figure an deus foudres, et le travers en Arc avec ces deus mots autour Γραμμὰ κεραυνοφόρον. *Létre porte-foudre* ou *fulminante*. De céte létre ainsi peinte, partent des traits et des feus qui abatent des Geans atterrés avec leur Typhon Roy vieillard, vétu de rouge, et d'un côté, ajoûtant seulement les deus premiers mots du mien, je mets,

οι συνωμότ' ἐχρὸι καὶ Βασιλεὺς γιγάντων et de l'autre ceus-cy, δμᾶθεν δὲ κεραυνῷ τόξῳ τ' ἐρίκου changeant ce dernier Saphique, au τε διος ἡμῶν du Lirique, ayant mieus aimé une faute au premier pié du vers, que d'idolatrer avec le Poëte, le tout signifie, *Les annemis ligués et conjurés avec leur Roy des Geans sont dontés et plat abbatus par la foudre et l'arc de HENRY.* Mais céte version est platte au pris des pointes Greques : qui m'an donnent autant an l'esprit, du regret que j'ay de ne pouvoir attaindre par tout aillieurs, la grace de ce riche Poëte, qui montre à coronner les vainqueurs de l'herbe de Parnasse ἐςεγανωμενον ποία Παρνασία, Δορίει τε κόμῳ, et d'un chant dorique, tout le trait étoit trop beau pour le taire. Voilà nôtre premier étage des trois Arcs posés à rés de chaussée.

Le second rang est tout dorique, à même nombre de trois Arcs, au plus grand desquels j'ay logé le combat de trois Horaces Romains, et trois Curiaces Albanois, dans un Camayeul, : et armé les trois Horaces d'armes fleurdelisées, et d'écharpes blanches, et les autres de rouge brun, et d'écharpe incarnate : dont il y an a dêja quatre de morts, et deus restans an duel, et pour bien representer le sujet, je me sers de ce vers de Lucain au 5.

Tradite vestra viris ignavi signa Quirites.
Randés lâches soldats, l'anseigne aus vaillans hommes.

Qui prendra un peu garde de pres à l'histoire comme Tite-Live l'a peint au premier livre, jugera que céte verité historique est aucunemant parellele et conforme à la nôtre trop connuë, à prande deus de nos trois Horaces pour le feu Roy Henry troisième, et feu Monsieur son frere, dont les anciens annemis de la Coronne se sont bien sceu défaire (à ce qu'on dit) et artifiçieusemant. Nôtre troisième Horace vainqueur est nôtre grand Roy victorieus : qui vangeant la mort de ses freres, nous raffermit l'Àmpire, et nous delivre de la tyrannie des Albanois ou Aulbains qui nous vouloient ampieter. Au tour du Camayeul sont semées plusieurs Anseignes rompuës, et guidons déchirés, où sont peints des châteaus et grenades.

Au fons du petit Arc à gauche, sont des Trophées apandus à un chêne, où pand aussi une tablette pour écrire ces mots, VIS INVICTA VIRI. *Le courage invincible de ce vaillant Guerrier.* Le Latin a un autre goût, pris de Stace au troisiéme de la Thebaïde, qui fait confesser à l'annemy même l'invincible valeur du genereus Tydée, lequel défia luy seul, et vainquit tous les Thebains.

Dans la voûte de l'autre Arc du côté droit est une table carrée, et dedans une forge de Vulcan avec ses forgerons, qui trampent des armes pour le Roy, et antre autres un grand Bouclier semé de Sceptres, Coronnes, et Ecus de Bourbon, et ce vers antier dans une des courroyes qui sert de rouleau.

Attollens humero famamque, et fata suorum.

Ambléme sortable au Roy sur tout autre.

Ainsi que faisoit Enée au huitième de l'Eneide qui portoit sur ses épaules, peint dans le bouclier que Venus luy donna, les destins, le bon-heur, et la gloire des siens. Ce qui convient si propremant aus labeurs du Roy, et à la felicité que les siens an attandent, qu'il samble que Virgile l'ait presagé de sa Majesté qui porte sur ses épaules le fais de cét Etat : où consiste l'heur, la gloire, et le repos de tout ce qui le suit.

Le troisième, et dernier Etage de nos Arcs est Ionique, et portent an châcune voûte de leur fons de gauche à droit quatre

signes du Zodiaque commançant par le Mouton, et dans tous les fons des trois Arcs regne peint un Arc an Ciel avec ses reflections droitemant oposée châcune de ses parties à châcune des tierces portions du Zodiaque qui porte les signes, et au milieu ce mot sert pour tous,

ὡς ἥλιως Βασιλεῦς ἀκαμάς.

Le Roy est infatigable comme le Soleil. C'est un des plus beaus Epithete qu'Homere luy ait donné. Les Poëtes faignent qu'il travaille. Virgile, *Solisque labores,* et le Poëte Astronomique Manile.

Quam terit assiduo renovans iter orbita tractu.

Parlant du Zodiaque, *La voye où le Soleil renouvelant son chemin va roulant d'un cours perpetuel,* qui montre comme il ne se peut lasser non plus que le Roy de travailler pour le repos des siens.

Aus deus petits Arcs y a des mots pour represanter le sans de l'Arc an Ciel ou Iris. Au gauche est écrit.

θαυμασίῳ *au miraculeus,* ou *au suget des Miracles :* et la raison est que l'Iris, ou Arc an Ciel est apelée par les fables Grecques *Thaumantias,* fille de Thaumas, qui vaut autant comme Miracle. Aussi n'y a-t-il rien de si miraculeus an toutes les impressions des corps Metheores que celle de l'Arc an Ciel : aus raisons duquel les plus aigus ne voyent goutte, ny Aristote, ni Senèque, ny leurs Commantaires sur les Metheorologiques. C'est pourquoy Dieu l'apele particulieremant son Arc aus nuées.

Arc an Ciel, pourquoy Dieu l'apele son Arc.

Ponam arcum meum, etc. qui est d'autant plus admirable que la cause an est moins connuë, là, et non aillieurs, à Dieu seul dis-je, faut-il raporter la bien-heureuse et digne fortune de nôtre Roy vray Soleil de nôtre âge, pour ce qu'an effet, tous les commencemans et progrés de son avenemant à la Coronne, et sa manutantion jusques aujourd'huy sont autant de Miracles manifestes.

An l'autre Arc est écrit, SOLI SIC PERVIUS ORBIS, *Ainsi ce seul Soleil se fait voye par tout le monde.* Mais ce SOLI qui fait pour les deus, a plus de force au Latin.

Montant toujours an haut jusqu'au faîte de nôtre ouvrage au lieu d'un frontispice triangulaire, j'an fais un an Dome que les anciens (comme Vitruve) apeloient *orbiculatum fastigium.* au haut de l'hemicicle, je laisse un vuide coupant une portion de l'Arc pour loger un grand Soleil doré éclairant tout mon œuvre : et au bas du rayon portant sur le faîte est un rouleau avec ces mots ΚΑΛΑ' ΠΑ'ΝΤΑ ΠΟΙΕΙ. *Il embellit toutes choses.* Théocrite le disoit aus Muses καλὰ παντα ποιειτε, *Vous ambellisses tout.* Ce que nous pouvons dire à nôtre Soleil : qui aus Hierogliphes se marque toujours pour le Roy, ou la puissance supérieure represantant celle de Dieu. Les Arcs et leurs voûtes sont achevés, ne reste que les intervales et les trois frizes.

L'intervale premier du plus bas et premier Arc du côté gauche porte ces six vers Latins.

Hæc laudis Monimenta tuæ, Rex maxime sunto
Accepta et fidei, quæ data vota vides.
Noster es et nostras, qui te genuere parentes,
Nostri, nosque tui, fic tua nostra simul.
Quam statuere tui tua sit, mage maxima nostri
Pars tua, quo dominis sit domus ipsa minor.

An voici l'interpretation comme je l'ay peu randre an Prose, qui ne répond pas aus rancontres Latines.

Ces témoignages, ô Roy tres grand, que tu vois erigés à ta loüange, te soient aussi agreables comme ils procèdent des vœus de notre fidélité à ton service. Tu es tout nôtre, et de chés nous nôtres étoient tes ayeuls, et nous sommes tiens : Ainsi le nôtre et le tien est un, tienne est la ville que les tiens ont bâtie. Mais beaucoup, plus tienne est la meilleure partie de nous, qui est l'esprit, meilleur, d'autant que les maîtres vallent mieus que les maisons.

Et an l'autre intervale à droit sont ces vers François pour donner quelque chose à la ferveur du peuple qui y veut avoir part.

Grand Monarque indonté, fruit de la tige sainte
De nos Ducs tes ayeuls, que la petite anceinte
Des murs de ton Moulins se bien-heure de voir :
Ces arcs, pour toy Cesar, ont trop peu d'artifice,
Leur plus bel ornemant, est le pur sacrifice
Du cœur de tes sujets pour te mieux recevoir.

Remontant maintenant an haut, nous avons la frize du premier étage, laquelle est de vingt pouces de largeur antre la Cornice et l'Architrave, et capable de contenir ces quatre hexametres écrits comme sont tous les vers an létre d'or.

Bellica vis victrix memori super æthera fama
ERRICUM *primos tantum extulit ante Monarchas,*
Quantum Pegma novum hoc faustis propriisque dicatum
Auspiciis, superat gemmantia sydera flores.

C'est-à-dire, (non que je me face fort de le randre comme il est de son premier creu) an nôtre François, et an vers non rimés.

La guerriere valeur toujours victorieuse
D'un renom memorable a jusqu'aus cieus voûtés,
Fait paroître HENRY dessus les autres Rois
Plus que n'est élevé cét œuvre (qu'on dédie
Sous sa faveur heureuse, à son los immortel)
Dessus les fleurs des champs Astre de pierrerie.

C'est une des plus grandes corvées que j'aye à faire que de trahir (ainsi apelé-je le traduite) les vers Latins an François. Car jamais vous n'y voyés ny la majesté, ni la richesse, et les attraits de la langue primitive d'où ils partent, comme de ce *gemmantia sydera*, que j'ay tourné Astre de pierrerie, il y a fort peu de raport, n'étant autre chose, sinon que j'ay voulu donner aus fleurs un Epithete an deus mots, par lequel je veus representer qu'elles émaillent et font briller la campagne comme si

elle étoit parsemée de pierreries, de même que Martial dit de son Paon *Gemmantes explicat alas.*

Mais, ou nous n'avons pas ces mots, ou je ne les sçay pas dire, aussi n'ay-je pas le loisir de dépandre beaucoup de tans à les chercher, comme peuvent faire ceus qui n'ont qu'une tâche à achever, au lieu que j'an ay infinies toutes diverses, et la plu-part contraires. Il me suffit d'avoir peu comprandre an ces quatre vers, nos quatre figures, Minerve, Victoire, Renommée, et Mémoire, et leurs effets.

An l'autre frize de l'étage du milieu, qui n'est pas si large, et pour être plus éloigné de la veuë, afin de randre le Caractere d'or plus gros je me suis contanté d'y mettre ces deus Hexametres.

Quæ celebres æquare tuos cumulata triumphis
Non valuit, voluit titulos urbs æqua referre.

Où je veus dire ainsi, *La ville qui n'a pas peu toute comblée de trionfes, et pleine de joye qu'elle est, égaler la grandeur et celebrité de tes Titres Royaus, a pourtant voulu s'acquiter de son devoir à les represanter comme a peu,* la grace est an ces rancontres, *non valuit, voluit, æquare, æqua,* qui ne se tournent guiere bien an nos Dialectes François, cela me fait prier ceus qui n'antandent pas la langue ou ne l'antandent que mediocrement, de ne s'attacher seulemant à ce qu'ils an peuvent arracher par de mauvais et infideles truchemans, ou par leur propre sans.

An l'un des deus Intervales du second étage à gauche sont peints de petits écussons de Bourbon et des alliances, et autour ces mots. TOT PRISCI OTHRYADES. *Ce sont autant d'Othryades.* C'est une vérité d'histoire que Suydas au mot Οθρύαδες a raportée an peu de paroles. Et pour ce qu'elle n'est pas commune, voicy ce qu'il an dit.

Il s'émeut une longue et forte guerre antre les Argives et Spartains pour la pretantion que châcun d'eus avoit de quelque place frontière : les Amphyctions ne sceurent jamais trouver autres moyens de pais antre deus villes, si proches,

que de les faire venir aus mains an bataille rangée : à condition que les vainqueurs demeuroient seigneurs de la place contantieuse. Le combat fut si âpre de toutes parts, qu'il n'an resta que deus Argives sus pié, lesquels coururent an leur ville d'Argos annoncer la victoire et la défaite antiere dc l'armée annemie. Othryades Capitaine de ceus de Sparte demeuré antre les morts se voyant seul (avec ce peu de vie qui lui restoit) dans le champ de bataille, trouve moyen de se relever à l'aide de quelques tronçons de lances et de piques rompuës, et an plantant un à terre, y apandit les targes et autres armes des Argives morts pour servir de trophée à la ville de Sparte : et écrivit au bas de son sang cét antique et religieus eloge. *Au grand Iupiter garde des Trophées.*

Les Juges dessandus sur le lieu, ajugerent la victoire et la place aus Spartains pour la seule erection de ce Trophée, ancore que le vaillant Othryade fût mort incontinant apres céte preuve de son courage invincible. C'est l'avis de Valere Max. quelque chose que veille dire Herodote au contraire.

Pour comparer cét Othryade Spartain à nos Princes de Bourbon la France a eu même avantage que Lacedemone. Nôtre France a eu voiremant ses Othryades qui se sont sacrifiés libremant pour étandre les bornes et la gloire de leur Patrie : ils ont erigé des trophées des dépoüilles annemies teintes de leur sang pour l'avancemant de cét Empire François. Sept d'antre ces Princes Bourbonnois meritent justemant ce titre, autant qu'il y a d'écussons an cét intervale (puis que le lieu n'en a peu contenir davantage) qui restraindra justemant nôtre discours à ce nombre. Le premier fut Monseigneur Pierre Duc de Bourbon premier du nom, grand chambellan de France, le second Monseigneur Jacques de Bourbon son frère Comte de Ponthieu Connêtable de France, qui apres avoir fait infinis faits d'Armes an la bataille de Poitiers 1355. furent tués pres la personne du Roy Jean : lequel eut autant de regret à la perte de ces deux grans Princes, qu'à sa prinse même : les trois et quatriéme furent Messeigneurs Jacques et

Pierre de Bourbon pere et fils Comtes de la Marche qui furent tués à la journée des Tard-venus à Breignais pres de Lyon l'an 1361. Dont le Roy et toute la France eurent un extrême regret, pour la perte de deus si vaillans Princes. Le cinquième fut Monseigneur Loys fils de Jacques de Bourbon, seigneur de Preaux, grand Chambellan de France, qui fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. le sixième fut Monseigneur François de Bourbon Duc de Châtelleraud fils de Monseigneur Gilbert de Bourbon Comte de Montpansier, qui fut tué combatant vaillamment pres de Monseigneur Charles de Bourbon Connêtable de France son frere à la memorable journée de Marignan contre les Suisses : le septième est Monseigneur d'Anghian qui fut tué à la bataille S. Laurans. Outre un nombre infiny d'autres morts an même champ d'honneur qui m'a fourni le suget de les apeler tous Othryades François.

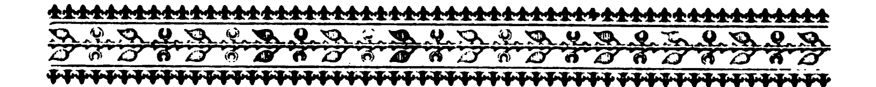
L'autre intervale de main droite est plein des devises de la maison de Bourbon comme la Ceinture, le Chardon, les pots de feu, le Cerf volant, la Janette, la Colonne, l'Epée flambant, et ce mot au-dessous,

PER TE REVIRESCIMUS OMNES.

Par toy nous revenons an nôtre première verdeur. Disent les devises au Roy. Cela est pris d'Ovide an la transmutation d'Æson et des nourrices du pere Liber où les filles de Pelie esperoient *Revirescere posse parentem.* Qui sont tous traits de la Philosophie Chimique (disent les Cabalistes de cét Art) et je ne les prans qu'à la létre. Pour montrer que tous les anciens Princes de Bourbon, (représantés par les devises qu'ils souloient porter, lesquelles ils ont arborées an tant de bons lieus et honorables journées) renaissent tous an la memoire des hommes, par le moyen du Roy, au lieu que la malice et les artifices annemis an ont voulu éteindre la souvenance.

(*A suivre*).





COIN DES POÈTES

NOVEMBRE

L'âme a comme le temps ses rafales de bise.
Nemo.

Ils sont partis, les jours de clartés lumineuses,
Les heures qui fuyaient dans le bleu firmament ;
Les courtes nuits d'été, les visions heureuses,
Astres voluptueux, en nos ciels s'allumant.

Un souffle pénétrant de tristesse angoissante
A terre vient jeter les réves d'autrefois ;
C'est la fin des plaisirs, c'est la fin languissante
Des rires qui mêlaient leurs cristallines voix.

C'est l'immense écheveau de navrantes pensées
Se dévidant sans cesse, et c'est, au fond du cœur,
Les larmes de jadis, larmes polarisées
Par la splendeur des jours d'éphémère bonheur.

Des hautes frondaisons tombe la feuille morte,
Les brandes vont pleurant sur le bord du chemin,
Et parfois, il me semble entendre vers ma porte
Trébucher, dans le vent, comme un soupir humain.

Il me semble parfois, que dans l'ombre troublante,
La main d'un être aimé qui ne se souvient plus,
Cherche autour de la clef, anxieuse et tremblante,
Du frisson douloureux de ses jours révolus.

Mais non, tout est fini ! Ceux qu'enlève l'orage
Et qui dorment là-bas aux champs des trépassés
Ne reviennent jamais. Dieu fait bien son ouvrage
Et les morts sont bien morts pour ceux qu'ils ont laissés.

Notre vie est, hélas ! comme un immense automne
Où s'effeuille à jamais tout ce que nous aimons,
Où les marges de fleurs que l'éloignement donne
Aux sentiers d'avenir, meurent quand nous passons.

Et dans ces soirs d'automne où la brume légère
S'échevèle bleuie à l'horizon lointain,
Je me prends à rêver dans l'opâle lumière
D'éternelles clartés et de bonheur sans fin.

2 novembre 1892.

EUG. CAVALIER.



UNE « PREMIÈRE »

PAR hasard, on jouait, ce soir là. « Le Baiser »
Se donnait gentîment dans la salle en liesse,
Urgèle aimait bien fort tout le long de la pièce
Un ingénu tremblant de la voir préciser.

Le balladin Gringoire, en songeant à Loyse,
Regardait soucieux aux lointains du plafond ;
Et Banville riait sur le bord d'une frise
A la « Ville » occupée à lui ceindre le front.

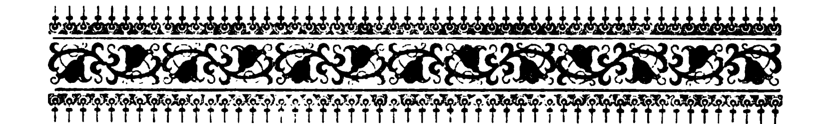
La Bleuette finie, avec un beau sourire,
Se tenant par la main, le couple revint dire
D'absoudre d'un bravo les folles rimes d'or.

Et pendant que Pierrot qui voulait s'aller prendre
Ne demandait pas mieux qu'on sut le faire attendre
La foule applaudissait aux charmes du décor.

(*Inauguration du Théâtre*)
27 novembre 1894.

Eug. C.

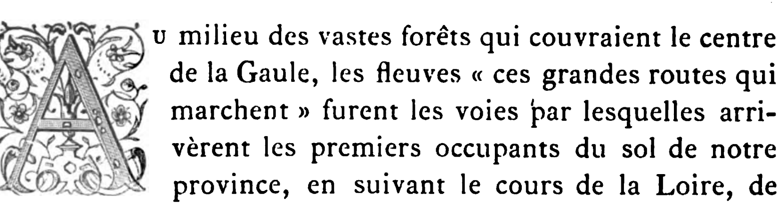




NOTES

SUR LES MARCHANDS-MARINIERS

DE L'ALLIER



Au milieu des vastes forêts qui couvraient le centre de la Gaule, les fleuves « ces grandes routes qui marchent » furent les voies par lesquelles arrivèrent les premiers occupants du sol de notre province, en suivant le cours de la Loire, de l'Allier et du Cher, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un endroit à leur choix, pour stationner ou fixer définitivement leurs demeures ; aux huttes de terre et de branchages du campement succédèrent des constructions plus durables, et c'est alors que s'élevèrent, sur les bords de nos grands cours d'eau, ces antiques cités dont les vestiges découverts journellement attestent l'importance.

Par le fleuve furent maintenues les communications entre les différentes tribus établies sur les rives ou près d'elles, et par cette voie eurent lieu les échanges des produits de l'agriculture et de l'industrie.

Il y a quelques années, on a découvert, au milieu des sables de l'Allier, à Chantenay, les débris d'un bateau gaulois chargé de poteries.

Telle fut, en quelques mots, l'origine de cette marine flu-

viale qui eut, jusqu'au commencement de notre siècle, une si grande importance pour les populations riveraines de la Loire et de l'Allier.

Dans un travail remarquable (1) « histoire de la commu- « nauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et les « fleuves descendant en icelui, » M. Montellier a établi l'antiquité du commerce se faisant depuis les temps les plus reculés sur la Loire et ses affluents. Nous emprunterons à cet ouvrage et à ses justifications si complètes, quelques-uns des renseignements qui vont suivre.

C'est à partir du XIVe siècle que s'organise et se fortifie l'association des marchands. A cette époque, tout le commerce de la Loire est entre ses mains, et elle commence à l'étendre sur les affluents. Dans chaque ville importante que baignent la Loire, l'Allier, le Cher, la Vienne etc., la communauté a ses adhérents, qui sont d'autant plus dévoués et actifs que leur dévouement et leur activité ont pour conséquence de contribuer à la prospérité, au developpement de leur propre industrie.

Orléans est le siège principal de l'association ; c'est dans ce port fluvial que se tiennent les réunions annuelles des associés ; un délégué de chaque ville s'y rend à l'époque fixée pour rendre compte de la situation de sa région, indiquer les mesures à prendre, délibérer sur les questions de travaux et de tarifs. On s'occupe avec soin des cours d'eau que la communauté regarde comme son domaine ; on ne néglige rien pour assurer une bonne navigation, l'enlèvement des obstacles, l'entretien des rives, des chemins de halage, des ports, le balisage qui marque le bon chenal.

La communauté perçoit des droits qui lui font un budget important ; beaucoup de ses membres sont riches et pourraient l'aider en cas de besoin.

Elle est bien avec les seigneurs à cause des recettes qu'elle

(1) Orléans, imprimerie Georges Jacob, 1867.

donne à leurs péages ; à l'occasion, elle résistera à leurs exigences et ne craindra pas d'en appeler au pouvoir royal.

Nous croyons qu'il est intéressant de donner une liste des délégués des marchands de la rivière d'Allier qui assistèrent aux assemblées générales de la communauté, dont les procès-verbaux existent.

1474. — *Ville de Moulins* : Charlot Mijard, Jehan Ythier, Colin Roy dit Bergier, Jehan Rigondot, Pierre Roignon, Jehan Picault, Pierre Lyendon, Phelipon Charbonnier.

1494. — *Moulins* : Philemon Charbonnier, Jehan Pezon, Pierre Arnould.
Saint-Germain : Mico Mareschal.
Vichy : Durand Deultre.

1504. — *Moulins* : Pierre Charbonnier, Gilbert Moireau, Jacques Tart.
Maringues : Pierre Thierry.

1537. — *Moulins* : Jehan Regnault, François Tart.
Port de la Chaise : Claude Mareschal.
Saint-Germain et Vichy : Nicolas Mareschal.
Maringues : Estienne Oudeny.
Pont-du-Chastel : Pierre Dayes

1546. — *Moulins* : Jehan Regnault, François Tart.
Port de la Chaise : Jehan Mareschal.
Saint-Germain et Vichy : Nicolas Mareschal.
Maringues : Estienne Oudeny.
Pont-du-Châtel : Pierre Dayes.

1549. — *Moulins* : Jehan Chartier, Jehan Charbonnier dit l'abbé.
Port de la Chaise : Jehan Mareschal.
Vichy : Nicolas de Mareschal.
Maringues : Etienne Odouy.
Pont-du-Château : Pierre Dayes.

1583. — *Moulins* : Jehan Troteral.
Maringues : Jehan de Benoist.

1615. — *Moulins* : N. Lemaire.
Vichy : F. Granier.
Maringues : A. Gauvoinq.

1622. — *Moulins* : Nicolas Lemaire.
Maringues : Ant. Gauvoinq.
Vichy : Jehan de Luzaines.

1628. — *Moulins* : Pasquier Binville.
Vichy : Jehan de Luzaines.
Maringues : Ant. Gauvoinq.

1632. — *Moulins* : Pasquier Binville.
Vichy : Jehan Luzéne.
Maringues : Denys Imbert.

1640. — *Moulins* : Claude Bourgeois.
Vichy : Jehan Luzènes.
Maringues : Denys Imbert.

1664. — *Moulins* : Sébastien Maquin, marchand de soie.

1674. — *Moulins* : Faubert et Chesnes.
Vichy : Jacques Choisy.
Maringues : Ant. Canques d'Ourion.

1678. — *Moulins* : Ant. Aumaistre.
Vichy : Denys Choisy.
Maringues : Ant. Canques d'Ourion.

1736. — *Moulins* : Forestier, Desruisseaux.

1739-1743. — *Maringues* : Chapelle.

1743-1747. — *Moulins* : Louis-Pierre Baruelle.
Vichy : Duranton.
Maringues : Chapelles.

1747-1751. — *Moulins* : Gabriel Golliaud.
Vichy : Gaillard Duranton.

1768-1769. — *Moulins* : Antoine Faye.
Vichy : Cornil Jean.
Maringues Guillaume Forest.

1770-1772. — *Moulins* : Pierre Roux.
Vichy : Cornil Jean.
Maringues : François Giroud.

Deux catégories de bateliers faisaient le commerce fluvial : La première comprenait les propriétaires de plusieurs bateaux transportant d'une manière permanente les produits agricoles et industriels, à leur compte ou pour les marchands ; ils étaient généralement riches.

La seconde se composait de « nautonniers, » de mariniers qui conduisaient des bateaux à destination, moyennant tant par jour ou par voyage.

Ces deux catégories formaient le commerce en gros. Il y avait un commerce en détail fait par des mariniers qui suivaient les rivières avec un bateau, d'assez fort tonnage, vendant de la poterie, des faïences, du sel, des épices, des étoffes, de l'huile, du vinaigre. Ils exploitaient, sur les cours d'eau, le commerce que font de nos jours, sur les routes, ces petits négociants qui vont de ville en ville, de village en village, avec leurs grandes roulottes, véritables bazars ambulants. Ce sont eux qui apportaient ces curieuses faïences, assiettes, plats, gobelets, statuettes, fontaines, bouteilles, salières, etc., que se disputent nos amateurs, les unes décorées de l'image du bon saint, patron des chefs de famille ou de la corporation à laquelle ils appartenaient, les autres d'oiseaux, de fleurs aux vives couleurs, et qui étaient conservées soigneusement, sur le vaissellier ou à la cheminée des maisons.

A une époque, l'importation de ces objets était considérable, car il n'était pas de maisons qui n'eut quelques pièces de cette belle faïence.

Ces mariniers ambulants étaient associés avec un marchand en gros, qui fournissait les marchandises et partageait le bénéfice de la vente ; quelquefois, un riche bourgeois prêtait ses écus et participait aux boni.

En 1340, nous trouvons une de ces associations à Moulins (1) ; Jean dit Lamena, bourgeois de cette ville, et Durand,

(1) Titres de la maison de Bourbon.

dit Carot, se réunissent pour l'achat et la vente sur la Loire et l'Allier, du sel et d'autres denrées.

Lamena fournit cinquante livres environ de notre monnaie; Durand apporte son travail, il recevra la moitié des bénéfices et supportera la moitié des pertes.

Lamena appartenait à une famille qui arriva plus tard à une fortune relativement grande.

Pour se rendre compte de l'importance du trafic fluvial, il suffit de se reporter aux tarifs que donne M. Montellier, dans son ouvrage : non seulement il y a tout ce qui sert à la consommation, à l'habillement, à la construction, et qui se trouve en France ; mais on y voit les productions étrangères, les toiles de Flandre, de Hollande, les cuirs d'Espagne, les poissons de mer, les chevaux, le bétail, les armes, les cercueils ou tombes en forme d'auge, en pierre volcanique d'Auvergne et en pierre d'Apremont. Dans les vins, nous y remarquons ceux de Saint-Pourçain, de Ris et d'Auvergne.

Il y avait, au XIVe siècle, douze ports sur l'Allier, à Pont-du-Châtel, La Boutière, Lymons, La Vau-du-Ris, Saint-Yourre (Saint-Yorre), Saint-Germain-des-Fossés, Varennes, Chazeulh (Chazeuil), Moulins, Saint-Pierre-le-Moustier, La Ferté-Chaudron, Le Bec-d'Allier.

Le commerce est prospère ; des améliorations incessantes sont apportées à la navigation. La communauté veille activement à ce que rien n'encombre le lit de la rivière : L'Allier est divisée en cinq cantonnements pour l'entretien du lit et des hausseries (chemin de halage).

1er cantonnement ; du Bec d'Allier à La Chaise ; 2e de La Chaise à Vichy ; 3e de Vichy à Lymons ; 4e de Lymons au port du Jouze ; 5e du port de Jouze au port de Ris sur la Dore.

La surveillance comprenait également la Sioule.

La communauté trouve-t-elle des obstacles ? Elle agit vigoureusement :

Le 3 août 1466, elle fait inhibitions et défenses aux bour-

geois, manants et habitants de Moulins de lever sur la rivière d'Allier aucun péage nouveau.

En 1478, c'est au comte de Montpensier qu'elle s'adresse pour lui interdire le droit de lever droits sur les marchandises passant par les lieux de Boutière et de Fragolin sur l'Allier.

En 1492, elle fait enlever un barrage et une écluse établis par le seigneur de Lusillat.

En 1519, l'Allier porte bateaux jusqu'à Jouze ; la communauté la rend navigable jusqu'à Pont-du-Chastel et se charge de l'entretien et du balisage aux frais de la bourse commune, à la condition que le seigneur du Pont-du-Chastel ne lèvera jamais péage sur la partie de la rivière devenue navigable.

Au XVI[e] siècle, on étudie et on exécute en partie le projet destiné à faire profiter Issoire des avantages qu'offrent les transports par la rivière.

C'est à cette époque que Nicolay parle de l'Allier « ung « grand fleuve portant basteaux..... passe soubs le pont de « Molins auquel lieu il y a grand apport à cause des mar- « chandises qui la arrivent d'Auvergne et aultres endroicts. »

Sa description ne signale que trois ports importants, la Ferté sur haultes rives, en face de Chatel-de-Neuvre, Cordes aux Escherolles et Chazeulh.

Les autres ports n'étaient plus fréquentés à la suite de la diminution du trafic qu'avait amenée la création de ces péages exagérés créés par les seigneurs. La communauté ne parvenait plus à se défendre contre les exigences des seigneurs et la rapacité de leurs fermiers. Les bénéfices qu'elle faisait avaient attiré l'attention des ministres royaux qui songèrent à mettre la main sur la navigation de la Loire et de ses affluents.

(*A suivre*).



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 15 octobre : 1. Des errants. par Geo. Bonneron. — 2. Le rire de Paris, poésie de M. Marc Legrand. — 3. Boileau à Bourbon en 1687 (suite et fin). — 5. A travers les livres, par M. Marcellin Crépin-Leblond. — 5. Echos.

Sommaire du 30 octobre : 1. Jules Janin, par Théodore de Banville. — 2. Mon cheval, poésie, par Djémila. — 3. L'état de maison d'une Bourbonnaise de qualité, par M. Roger de Quirielle. — 4. Médecine et hygiène à Gannat, par M. le docteur Vannaire. — 5. Arrivée du corps de Montmorency à Moulins, par M. Ferdinand Claudon, archiviste de l'Allier. — 6. Echos.

Sommaire du 15 novembre : 1. Le curé d'Azerat, par M. Fernand de Loubens. — 2. L'Eden d'amour, poésie, par M. Claude Cohendy. — 3. Les Peupliers, sonnet, par M. Max Audier. — 4. L'état de maison d'une Bourbonnaise de qualité (suite), par M. Roger de Quirielle. — 5. Médecine et Hygiène à Gannat (suite), par M. le Dr Vannaire. 6. A travers les livres, par M. P. D. — 7. Echos.

La Revue scientifique du Bourbonnais. — Sommaire du n° du 15 octobre : Le Congrès zoologique international de Leyde, par M. Ernest Olivier. — Description d'Hyménoptères nouveaux, par M. Pérez. — Paon de jour, par M. de Rocquigny-Adanson. — La civilisation antique dans la vallée du Nil, par M. Rey de Morande. — Bulletin de la Commission météorologique de l'Allier.

Le retour du rossignol dans le Centre de la France, par M. G. DE ROCQUIGNY-ADANSON. — Moulins, Imp. Bourbonnaise.

L'Archipel de la Nouvelle-Calédonie. — Hachette et Cie, Paris. — Un vol. in-8° de 458 p., contenant de nombreuses illustrations et deux grandes cartes, par notre compatriote M. Augustin BERNARD, professeur à l'école supérieure des Lettres d'Alger.

Les Fiefs du Bourbonnais, par MM. Aubert de la Faige et R. de la Boutresse. — Durond, éditeur. — Nos lecteurs trouveront ci-inclus, le prospectus de ce magnifique ouvrage.

Les Confréries de Notre-Dame et la Dévotion à la Très sainte Vierge dans le Bourbonnais avant 1789, par l'abbé J.-J. MORET, curé-doyen de Saint-Menoux. — Imp. Bourbonnaise, Moulins. — Cette plaquette, que

son auteur a composée en grande partie d'après les procès-verbaux des visites épiscopales au XVIIe et XVIIIe siècles, est une intéressante contribution à l'histoire de la vie religieuse en Bourbonnais. A noter de curieux emprunts faits aux registres paroissiaux de Lucenay (conservés à la mairie de Villeneuve) et relatifs à des miracles accomplis à la chapelle de N.-D. de Recouvrance.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux démontre qu'on ne peut dire si véritablement Mme de Montespan fut inhumée à Bourbon-l'Archambault.

Voici, en effet, ce que dans son *Journal* écrit le maréchal de Castellane, à Bourbon-l'Archambault :

« On nous a montré, dans une ancienne église transformée en magasin, et en remuant des tonneaux et des poutres, la pierre sur laquelle est l'épitaphe de Mme de Montespan, qui a fini ses jours avec Anne de Bourbon. Cette femme, qui a disposé de la France, repose obscurément dans une église devenue grenier, où on joue parfois la comédie. »

D'autre part, Saint-Simon, racontant la mort de Mme de Montespan, dit que son corps fut mis en dépôt dans la paroisse comme y eût pu être celui de la moindre bourgeoise du lieu, et longtemps après porté à Poitiers, dans le tombeau de sa maison à elle, avec une parcimonie indigne.

Qui a raison de nos deux auteurs ? Peut-être tous les deux, et le maréchal n'a probablement vu que la pierre tombale primitive, sans chercher à s'assurer si la dépouille mortelle de la fille du duc de Mortemart se trouvait encore dessous.

MÉLANGES

Sculpture d'église. — Nous trouvons dans l'*Album de Thiers*, la description d'un maître-autel nouvellement édifié dans l'église de Saint-Genès et qui est dû à notre collègue, M. Moretti.

« Les réparations commencées depuis quelque temps à l'église Saint-Genès sont maintenant terminées. Elles sont de bon goût et ont donné à ce monument ancien un aspect de construction récente.

« Mais si l'extérieur de cet édifice fait plaisir à voir, l'intérieur est mieux encore. Le maître-autel qui y est placé depuis quelques jours est une œuvre d'art magnifique qui attire d'abord l'attention et captive ensuite : on se plaît à admirer ce beau travail, on est porté à s'en rapprocher et plus on l'examine de près, plus on le trouve beau.

« Il est en marbre blanc, la table est supportée de chaque côté par des colonnettes accouplées en marbre couleur dont les chapiteaux et les bases sont en cuivre doré. La partie dite tombeau est admirablement sculptée ; elle représente en relief sur un fonds de mosaïque en marbre de diffé-

rentes couleurs, Jésus-Christ et les quatre Evangélistes. Cette sculpture est entourée d'un cadre formé des rinceaux très finement sculptés ; ce morceau est d'un bel effet et n'a pas peu contribué, ainsi que le fond, à rendre l'exécution difficile. Les degrés au-dessus de la table qui supportent les candélabres, sont ornés de petits tableaux en émaux cloisonnés sur cuivre doré, le dernier de ces degrés a, à ses deux extrémités deux anges, deux statuettes parfaites. L'exposition au-dessus du Tabernacle dont les colonnes sont en marbre jaune, est majestueuse.

« L'ensemble est d'une conception heureuse et d'un très bon style. Cette composition est riche et point criante. L'auteur a été bien inspiré, car cette œuvre, véritablement remarquable a, dans sa richesse, quelque chose de modeste et de sévère. Le cœur, en toutes choses, aime à rendre hommage à ce qui est bien, aussi, est-ce avec plaisir que nous disons que cet autel est sorti des ateliers de M. Moretti aîné, sculpteur à Moulins.

Exposition des Beaux-Arts, à Moulins. — Nous avons reçu le règlement, paru il y a quelque temps chez P. Charmeil. Il résulte des nombreux articles qu'il contient, que cette exposition, à laquelle devait être jointe tout d'abord une exposition scolaire, sera purement artistique. Les œuvres admises se classent dans les six genres ci-après désignés.

1° Peinture. 2° Dessins, aquarelles, fusains, pastels. 3° Sculpture, bas-reliefs, sculpture ciselée ou repoussée et sur bois. 4° Gravure en médaille et sur pierres fines. 5° Architecture. 6° Gravure et lithographie.

Les demandes de renseignements concernant le nombre des envois et la manière de les effectuer, etc., doivent être adressées à M. René Moreau, secrétaire général, 33, rue de Bourgogne, à Moulins.

Exposition florale. — M. Mézard, horticulteur, rue des Potiers, a ouvert son exposition annuelle de chrysanthèmes. Le coup-d'œil de sa vaste serre est superbe. Dès l'entrée, on est charmé par les massifs de chrysanthèmes aux formes variées, d'un coloris tantôt sombre, tantôt éclatant, d'une multiplicité de tons, en un mot, à défier les innombrables couleurs de la palette du peintre le plus habile.

Nous engageons vivement nos concitoyens à aller visiter cette exposition florale, qui fait grand honneur à son intelligent et habile organisateur.

Exposition industrielle. — Dans sa réunion du 5 septembre, sur la proposition de M. le maire, le conseil a décidé officiellement qu'une exposition industrielle serait annexée au concours régional qui se tiendra l'année prochaine à Moulins. Il a en même temps dressé une liste de 60 membres chargée de l'organisation et qui a été adoptée par les électeurs consulaires convoqués pour la ratifier.



Les Facultés de Clermont à Moulins. — Dans la même séance, lecture a été donnée d'une lettre du président de la *Société des connaissances utiles* qui informe le conseil que les professeurs des Facultés de Clermont s'offrent à venir gracieusement donner des conférences littéraires ou scientifiques pendant l'hiver 1895-96.

Sur la demande de M. Sorrel, un crédit de 100 fr. a été voté pour défrayer les conférenciers de leurs débours de voyage.

Voici, à ce sujet, la note communiquée aux journaux :

Les Facultés de Clermont ont conçu la généreuse pensée de faire ce qu'en Angleterre on appelle l'*extension universitaire* et que nous pourrions appeler, en France, *la décentralisation universitaire*. Les distingués professeurs de ces Facultés, dans le but très noble et très désintéressé de diffuser le haut enseignement et de contribuer au développement du mouvement intellectuel, auraient le désir de transporter, en quelque sorte, une partie de cet enseignement jusqu'alors confiné au siége des Facultés, dans les villes du ressort de leur académie. Pour cela, chacun d'eux viendrait, à tour de rôle, exposer une fois par semaine et dans une série de leçons, à Moulins par exemple, un sujet important détaché du cours qu'il professe à la Faculté. Ces leçons commenceraient en décembre et finiraient à Pâques. En ce qui concerne la Faculté des lettres, elles auraient trait à la littérature, à la philosophie, à l'histoire. Evitant les questions irritantes de la politique, elles ne viseraient que les hautes spéculations de l'esprit humain et le progrès intellectuel. Elles choisiraient, par exemple, un siècle en l'étudiant au point de vue littéraire, philosophique et historique, et en y recherchant la relation existante entre le mouvement littéraire, philosophique et les faits historiques de ce siècle.

Les sociétés locales s'occupant du développement intellectuel, la presse, sans distinction d'opinions, sont en pareille matière un lien et un intermédiaire naturel entre un corps enseignant et le public qu'il se propose de faire bénéficier de son enseignement.

C'est à ce titre, que la *Société des connaissances utiles* qui, depuis plus de trente ans, à Moulins, s'est occupée, non sans obtenir d'utiles résultats, de coopérer dans la mesure de ses forces, au développement de l'instruction, a accueilli avec empressement et gratitude les ouvertures qui lui ont été faites. Elle a voté à l'unanimité une allocation destinée à couvrir les frais nécessités par les leçons projetées. De son côté, M. le Maire de Moulins a très gracieusement mis à la disposition de la Société le salon de l'Hôtel de Ville et le Conseil municipal a voté une allocation qui grossira celle de la *Société des connaissances utiles.*

L'initiative prise par MM. les professeurs de Clermont constitue une innovation originale et fort intéressante qui mérite au plus haut point le succès. Outre l'avantage que pourront en retirer les villes qui jusqu'alors ont été privées de ce genre d'enseignement, cet exemple pourra trouver des imitateurs dans les autres Facultés de France, et provoquer la décentralisation de cet enseignement qui toujours est demeuré confiné au siège de ces Facultés. Ce serait là une importante contribution apportée au mouvement intellectuel sur toute la surface du territoire, un stimulant et un heureux mode d'expansion pour l'enseignement des Facultés.

Si, comme tout le fait prévoir, l'initiative prise par la Faculté des lettres obtient le succès qu'elle mérite, si, d'autre part, il est possible de constituer un auditoire scientifique et de résoudre les difficultés matérielles que peut susciter le transport de l'enseignement de la Faculté des sciences, la *Société des connaissances utiles* se réserve de solliciter un concours qui, elle est autorisée à le croire, ne lui fera pas défaut.

La Société publiera prochainement le programme et la date des cours qui seront faits cet hiver, par la corporation tout entière des éminents professeurs, dont plusieurs sont déjà connus et vivement appréciés par le public moulinois.

Un Musée à Vichy. — Le Conseil municipal vient d'autoriser la commission, prise dans son sein, à traiter avec MM. Kuhn et Grimaud, pour l'acquisition de leurs collections qui seront réunies en un musée. M. Grimaud demande 40,000 fr. de sa collection ; quant à M. Kuhn, il réclame seulement pour la sienne le versement d'une pension viagère de 15 à 1,800 francs. M. Kuhn est âgé de 75 ans.

Société d'agriculture. — Dans sa dernière réunion, la Société a voté un crédit pour l'acquisition de mille exemplaires de l'*Almanach agricole* de 1896, que va éditer M. Durond, libraire-éditeur à Moulins.

Cet almanach, dit le *Bulletin-Journal* de la Société, contiendra des articles très instructifs sur l'agriculture, la viticulture, l'élevage des différentes races d'animaux domestiques. Il comportera des indications très complètes et inédites au sujet des foires du département, ainsi que des indications intéressantes sur l'organisation générale agricole de la France et le fonctionnement des diverses associations agricoles locales. Il formera donc un ouvrage indispensable aux agriculteurs de la région. Son prix de vente sera de 50 centimes l'exemplaire.

Dans le ciel. — Les étoiles filantes abondent à certaines époques de l'année. Nous sommes à l'une de ces époques. Deux dates en novembre

sont bien connues pour les apparitions de météores. La première est celle du mercredi 13 novembre, l'autre, celle du samedi 23.

Il y a des années où la pluie d'étoiles est faible ; d'autres où elle est abondante. Nous approchons du moment où les météores seront en grand nombre. Parmi les averses les plus remarquables, on cite celles des années 1799, 1833, 1866. La période est voisine de trente-trois ans.

Par conséquent, nous devons nous attendre à voir le phénomène acquérir une grande intensité vers 1898, ou 1899, ou même 1900.

L'origine des étoiles filantes est encore sujette à contestation. Depuis que l'astronome milanais Schiaparelli a découvert que certaines apparitions d'étoiles circulaient dans le même orbite que certaines planètes, on a généralement admis que ces météores n'étaient que des résidus, des morceaux de comètes. Ces astres errants, en s'approchant du soleil, laissent derrière eux, aux dépens de leur propre substance, une traînée ou queue de plusieurs millions de kilomètres de longueur ; quelquefois la comète se divise en plusieurs morceaux qui suivent la route primitive de cette comète. C'est arrivé ainsi pour celle de Biela et pour quelques autres récentes. Le fait du morcellement se renouvelant chaque fois que l'astre en décomposition revient dans les environs du soleil, il en résulte qu'au bout d'un certain temps toute la matière de la comète s'égrène le long de l'orbite et se dissémine par paquets tout le long de son parcours.

Quand la terre passe, à certaines époques, dans le voisinage de l'orbite de l'astre, elle rencontre des morceaux errants qui, attirés dans sa sphère d'action comme des mouches par la lumière d'une lampe, pénètrent dans les hautes régions de l'atmosphère avec des vitesses énormes de plus de 42 kilomètres à la seconde. Ces projectiles chassent l'air devant eux, le compriment étroitement et, comme dans l'expérience bien connue du briquet atmosphérique (1), cette compression engendre assez de chaleur pour que la matière devienne incandescente et s'enflamme, produisant cette belle traînée lumineuse que tout le monde connaît. La matière brûle entièrement, en général, avant de tomber à la surface terrestre. Les météorites, qui sont de plus gros morceaux venant de l'espace, s'échauffent de même, entrent en fusion et brillent comme les étoiles filantes, mais le plus souvent, pénètrent dans le sol sous forme de grosses pierres sans avoir eu le temps de se consumer entièrement. La matière des étoiles filantes doit être plus ténue, peut-être même gazeuse, ce qui expliquerait pourquoi les météores s'éteignent dans les régions atmosphériques. Bref, entre les pierres tombées du ciel et les étoiles filantes

(1) Le briquet atmosphérique consiste en un tube muni d'un piston. On place au fond un peu d'amadou et l'on pousse violemment le piston. L'air se comprime et la chaleur produite est telle que l'amadou prend feu.

proprement dites, il n'y aurait qu'une différence de matériaux. De là, la durée variable de l'éclat et de la traînée brillante. Mais, nous le répétons. on en est encore à cet égard aux hypothèses les plus conformes à l'observation.

Ainsi notre globe croiserait les orbites d'anciennes comètes morcellées en novembre et de même en août. La nuit du 10 août est souvent riche en étoiles filantes ; on les voit diverger d'un centre d'émanation commun, de la constellation de Persée. On les appelle même pour cette raison *Perséides*. On les connaît plus généralement sous le nom populaire de « larmes de saint Laurent » parce qu'elles apparaissent le jour de la fête de saint Laurent. Cette dénomination remonte très haut ; elle est antérieure à la réforme du calendrier (1582).

Les étoiles du 14 novembre sont connues sous le nom de *Léonides*, parce qu'elles paraissent sortir de la constellation du Lion. Elles semblent provenir de la dislocation d'une comète passée près du Soleil le 11 janvier 1866. Leur nombre, observé pendant les belles apparitions, s'est élevé à plus de 240.000 en une nuit. Le 27 novembre il y a souvent aussi une pluie remarquable. En 1872 et en 1885 le nombre des étoiles observées a dépassé cent mille.

Par conséquent, outre le spectacle du 13, il sera intéressant de lever les yeux au ciel dans les soirées du 23 et 27. Toutefois, comme il peut y avoir un petit écart sur le moment du passage exact des météores, il sera bon d'observer, la veille et le lendemain de ces dates.

La Revue des autographes de ce mois signale :

N° 16. Banville (Théodore de), célèbre poète auteur des *Odes funambulesques*. — L. a. s. ; 1 p. pl. in-8, 2 fr.

MOUVEMENT LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Littérature. — La jolie petite collection de luxe illustrée, entreprise par la librairie Calmann-Lévy, et commencée par les *Poésies militaires* de Déroulède, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Ilka*, par Alexandre Dumas fils. C'est une réunion de prestigieuses nouvelles inédites du maître, amoureusement et délicieusement illustrées par Marold.

C'est le 5 novembre qu'ont paru, en librairie, les *Nouveaux Contes de garnison*, de Jean de Villeurs.

Darnoc a illustré ces *Contes* de gracieux croquis qui en font une œuvre d'art à conserver.

Le fascicule de novembre du *Figaro illustré* (n° 68), a paru, sous une charmante couverture de Rossi : *La vendange de Jeanneton*. A noter dans

ce numéro, une nouvelle d'Ernest Daudet : *Un drame d'amour*, épisode du premier Empire, magistralement illustrée en couleurs par Adrien Moreau ; les *Vendanges à St-Emilion*, par Ed. Troplong, accompagnées de photographies instantanées et complétées par une *Chanson en l'honneur du vin*, de Xavier Privas, un des chansonniers favoris du quartier latin. Mentionnons aussi les deux primes : *l'Hiver*, par Gervex, et *la Becquée*, par Maillart.

A la Comédie française, on vient de représenter une pièce de M. Paul Hervieu, *Les Tenailles*, qui mérite de fixer l'attention de ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire envisagé spécialement sous sa forme dramatique. L'auteur connu déjà au théâtre par une comédie donnée il y a trois ou quatre ans au Vaudeville : *Les Paroles restent !* est célèbre dans le roman par des succès incontestables en tête desquels il convient de placer, *Diogène et le chien*, *Peints par eux-mêmes !* et l'*Armature*.

Sa dernière pièce aux termes de l'argot de théâtre, est bien faite ; mais le véritable charme des *Tenailles*, ce qui en constitue la plus attrayante nouveauté, c'est le parfum de vérité qui s'en dégage. Elles nous dévoilent l'envers épouvantable d'un mariage de convenance et pour que cette révélation ait toute sa vraie portée philosophique et morale, c'est à la lutte entre le droit légal et le droit naturel que l'auteur nous fait assister : un difficile problème dont l'auteur pose les termes avec une impitoyable précision et dont il laisse aux hommes qui forgent les tenailles de la Loi, le soin de trouver et d'appliquer la solution.

A noter parmi les derniers romans parus, *La Galilée* par Pierre Loti, c'est la dernière étape de son voyage en Orient raconté tout au long à travers la trilogie que forment avec ce dernier voyage, *Le Désert* et *Jérusalem*.

La même librairie Calmann-Lévy, vient de mettre en vente : *Messire Du Guesclin*, le beau drame de Déroulède, joué le mois dernier à la Porte Saint-Martin.

Sciences. — Le préfet de la Seine a envoyé aux conseillers généraux du département les premières feuilles de l'atlas des communes. Cet important travail, qui figurera à l'Exposition de 1900, comprendra 98 feuillets de 60 centimètres sur 40 constituant un plan de 3 kilomètres sur 2.

Aux amis de la science et de la nature, nous recommandons *l'Annuaire astronomique et météorologique* pour 1896, publié par Camille Flammarion (E. Flammarion, éditeur), qui expose l'ensemble des phénomènes célestes à observer pendant l'année, avec détails et figures des éclipses, cartes du ciel pour la marche et les positions des planètes chaque mois.

Beaux-Arts. — Un vrai brelan de statues.

Le 10 novembre, à Blois, inauguration du monument élevé à Auguste Thierry. Discours de MM. F. Brunetière et de Rozière, remplaçant M. H. Vallon, empêché.

17 novembre, inauguration du monument d'Emile Augier, discours de M. Combes, nouveau ministre de l'instruction publique. Et ce pauvre M. Poincaré qui devait prendre la parole comme tel !

Le sculpteur Cordonnier vient d'achever le monument de Gustave Nadaud. C'est une stèle surmontée d'un buste d'une ressemblance parfaite. Une muse aux ailes déployées lui tend une couronne pendant que la Musique et la Chanson semblent applaudir. Sur la stèle, deux bas-reliefs représentent la chanson des Gendarmes et celle des Vignerons.

M. Falguière vient de terminer, pour le Collège de France, un magnifique buste d'Ernest Renan, qui lui a été commandé par l'Etat.



MOULINS — IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1895.

Séance du 8 novembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

Etaient présents : MM. Seulliet, J. Bertrand, Baron Le Febvre, Fustier, E. Olivier, Clément, Pérot, E. Cavalier, Vié, Claudon, Doumet-Adanson, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels se trouvent : *Extraits des archives du château de Segange, développés sous forme de généalogies et notices concernant diverses familles du Bourbonnais, du Berry, etc.*, par M. G. du Broc de Segange ; *Le retour du Rossignol dans le centre de la France,* par M. G. de Rocquigny-Adanson ; *Voyage en Suisse de la Société de botanique de France*, par M. l'abbé C.-G. Renoux.

M. le Président a reçu une lettre de M. Choussy, l'informant qu'il a été découvert plus de deux cents monnaies romaines en argent, à Rongères, le 5 août dernier, dans les dépendances du domaine du Pérou, au lieu dit les Prés-Chenins.

M. l'abbé J. Clément informe la Société qu'il a été trouvé, à Néris, un broc en étain du XVII[e] siècle. Ce broc présente au revers du couvercle les armes de France, avec la légende : Robert Labure et Nicolas Laboure, coupée par un croissant; au fond de ce broc se trouve une fleur de lys.

La demande faite par MM. Bertrand et Pérot pour l'impression de la suite du *Catalogue du Musée*, est renvoyée à une séance ultérieure.

M. E. Cavalier propose de réduire le prix trop élevé du catalogue existant et de le porter de 6 fr. à 3 fr. pour l'exemplaire illustré et de 2 à 1 fr., pour l'exemplaire sans gravures. Cette proposition est adoptée.

M[e] Fustier, notaire à Moulins, fait la communication suivante, au sujet

d'un legs fait par M. Alexandre-Gustave Hémet-Roux, en son vivant régisseur, demeurant à Biozat, commune de Chareil-Cintrat (Allier), où il est décédé le 22 juillet 1895, à la Société d'Agriculture de l'Allier et à la Société des Gens de lettres du même département, aux termes de son testament fait olographe et déposé aux minutes de M. Carteron, notaire à Chantelle (Allier), suivant acte en date du 29 juillet 1895.

Me Fustier donne des explications au sujet de ce legs, dans les termes ci-après littéralement transcrits :

« 4° Une rente annuelle et à perpétuité de quatre cents francs, la pre-
« mière année à la Société d'Agriculture de l'Allier et la seconde année
« à la Société des Gens de lettres du même département ; donc, pas
« d'erreur, ce legs est alternatif, une année à l'une, une année à l'autre.»

Me Fustier estime que ce legs doit être appréhendé par la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du département de l'Allier.

Après discussion de plusieurs membres présents, et après avoir vivement remercié Me Fustier, la Société prend la délibération suivante :

Considérant que la Société connue sous la dénomination de Société d'Emulation et des Beaux-Arts portait auparavant et depuis son origine, qui remonte à 50 ans, la dénomination de Société d'Emulation de l'Allier (sciences-arts-lettres) ;

Qu'en fait toutes les personnes de l'Allier s'occupant de littérature et de poésie lui ont appartenu, soit comme membres titulaires, soit comme associés libres ou correspondants ;

Considérant que, comme Société littéraire, elle a fondé une bibliothèque comprenant plus de 10,000 volumes ;

Que ses Annales contiennent toujours des articles de littérature et de poésie ;

Que la Société a même institué un concours de poésie ;

Qu'elle est bien une Société des Gens de lettres de l'Allier ;

Qu'elle délivrait des diplômes à ses membres, portant cette mention : Délivré à M. X..., *homme de lettres* ;

Que l'intention du testateur, qui était lettré, faisait des vers, qui a habité Moulins pendant plusieurs années et y recevait fréquemment, a bien été de gratifier la Société des Gens de lettres qu'il connaissait à Moulins ;

Considérant qu'en fait aucune autre société de ce genre n'existe dans le département de l'Allier ;

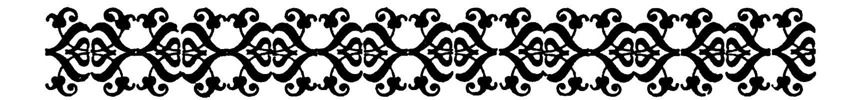
Que, dans tous les cas, aucune d'elles ne réclame ; — Par ces motifs :

Invite le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à la délivrance dudit legs, même par les voies judiciaires.

Il est procédé ensuite à la nomination du bureau pour l'année 1895-96.

Sont nommés : *Président* : M. le baron Le Febvre ;
Vice-président : M. Doumet-Adanson.

MM. Bernard, *secrétaire-archiviste* ; Pérot, *secrétaire-adjoint*, et Eugène Cavalier, *bibliothécaire et directeur du « Bulletin-Revue »*, sont maintenus dans leurs fonctions respectives des années précédentes.



NOTES

SUR LES

MARCHANDS-MARINIERS DE L'ALLIER

(Suite)

La mesure fut prise au XVIIe siècle et un édit royal enleva d'abord à la communauté la surveillance des rivières, la direction des travaux concernant les rives, le balisage et l'amélioration du lit de ces grands cours d'eau, et confia cet important service aux Ingénieurs.

Quelques années après, les droits de navigation furent mis en ferme au profit de l'Etat, et les intendants reçurent la mission de s'occuper de toutes les questions relatives au commerce fluvial.

La communauté avait vécu, et elle ne fut plus qu'une association s'occupant de maintenir entre les villes baignées par les rivières, des relations purement commerciales.

Sous l'impulsion que lui donnent les intendants, la navigation reprend de l'activité ; les péages établis irrégulièrement sont supprimés, des travaux importants sont entrepris.

L'Allier est définitivement rendue navigable de Brioude à Pont-du-Château ; on étudie les moyens de prolonger la navigation au-dessus de cette ville. La Dore devient navigable jusqu'à la Naud-de-Ris.

La correspondance des intendants des provinces du Bourbonnais et d'Auvergne va nous fournir de précieux renseignements sur la navigation de l'Allier.

Elle nous montrera quelle grande importance avaient le commerce des produits agricoles, les nombreuses expéditions de marchandises qui passaient sur l'Allier, à la descente et à la remonte.

Les routes étant impraticables, tout vient à la rivière, un intendant le déclare dans une lettre : « tous les particu-« liers voiturent leurs produits vers l'Allier. »

Les avantages que la navigation offre paraissent si grands que l'on cherche à en faire profiter directement Saint-Pourçain, ses campagnes fertiles, en canalisant la Sioule, afin que les blés et les vins arrivent facilement aux bateaux, et que leur transport ne soit plus entravé par le mauvais état des chemins.

On ne songe pas seulement aux transports de marchandises, on établit, en 1737, des services réguliers de coches d'eau traînés par des chevaux, qui correspondent avec ceux de la Loire.

Des bateaux de l'Auvergne descendent tous les jours le cours de l'Allier, emportant sur la Loire les vins, les fruits, les chanvres et les bois. Dans une seule année, 300 mats de sapin et 800 milliers de chanvre partent de l'Auvergne pour Nantes.

Le Bourbonnais exporte du blé, des fruits, ses bois de chêne renommés, des merrains pour la tonnellerie.

Une lettre du lieutenant général de police à Paris annonce que le port de la Grève est garni de bateaux venant de l'Auvergne et du Bourbonnais.

Ce passage de bateaux à Moulins a pour la ville une grande importance, et son commerce en profite largement. Les marchandises de toutes sortes couvrent son port : on a peine à les embarquer rapidement, et on songe à établir de vastes entrepôts où seraient reçus les blés, les vins, les bois, les

épices, morues, les étoffes que les marchands tirent de Paris, Lyon, Tours, Amiens et autres lieux. L'intendant appelle l'attention du contrôleur général sur les achats considérables d'épicerie, d'étoffes, que font à Moulins les nombreux mariniers qui circulent sur la rivière.

« Il y a, à Moulins, des maisons de commerce prospères « et riches, trois ou quatre font, par année moyenne, 200 et « 300 mille livres d'affaires ; beaucoup d'autres arrivent à « 60.000, 80.000, 100,000 et 150.000 livres. »

La navigation ne devait pas seule créer ce chiffre d'affaires. La grande route de Paris à Lyon y contribuait pour une certaine part.

Plus on avance vers la première moitié du XVIII[e] siècle, plus on voit se développer les transports sur l'Allier. Le mouvement de la batellerie est incessant. Les transports de blé et de vins ont sensiblement augmenté.

Les mines de Fins et de Noyant sont venues apporter un tonnage assez considérable.

Dans tous les ports passent et repassent les mariniers de tous pays. A Moulins, il y a journellement de cinquante à cent bateaux en chargement ou déchargement. Sur la rive droite, sur l'île de la Font-Vinée, sur la levée du Champbonnet, sont déposées les productions du Bourbonnais et de l'Auvergne, surtout des vins, des merrains, des bois de construction.

Dans les autres ports, il y a beaucoup de marchandises ; en 1790, à Châtel-de-Neuvre, les pièces de vin attendant les bateaux sont si nombreuses que, lors d'une crue, la rivière en enleva près de 450, qui ne furent arrêtées qu'à Moulins. Dans ce port, au moment de la crue, la quantité des marchandises était si considérable que, malgré le concours de toute la population, on eut de la peine à les mettre à l'abri, malgré toute une journée de travail.

Sur la rive gauche, à Moulins, à l'enclos de la Charbonnière, les voitures de Fins et de Noyant amènent leurs charbons de

terre, et les ouvriers des grandes forêts de Moladier, Bagnolet et Messarges, y entassent leurs sacs de charbon et les bois de chauffage, en attendant qu'ils partent pour Paris.

Les forêts du Bourbonnais fournissent beaucoup pour le chauffage de la capitale.

Vers les moulins de la Font-Vinée et sur l'île Maquerelle, les charpentiers sont continuellement occupés à construire les bateaux de tous genres, toues, bascules à poisson, grands bateaux en chêne ayant 72 à 75 pieds de long, qui font les transports entre Moulins, Orléans, Nantes et Paris.

Ces ateliers ont une grande réputation ; les ouvriers sont très habiles, très consciencieux, nos forêts leur donnent des matériaux de qualité supérieure.

La corderie a, à Moulins, des ateliers auxquels on vient de bien loin acheter ses excellents produits ; elle fait d'importants envois à Orléans et à Nantes pour la marine militaire.

La serrurerie profite également de la prospérité de la navigation, car les mariniers lui donnent journellement du travail pour la fabrication ou la réparation des ancres, des pieux ferrés.

L'Allier a toujours eu un cours très capricieux et une profondeur très variable ; la navigation rencontrait de sérieuses entraves, malgré les soins que la communauté et les ingénieurs apportaient à l'entretien du chenal et au balisage. La marine marchait néanmoins, toute l'année, à la remonte et à la descente, réduisant au besoin ses chargements. Pendant les basses eaux, elle employait des bateaux de faible tonnage et doublait, à la remonte, le nombre de ses mariniers, surtout lorsque soufflait le vent du Midi. Pendant six mois, du 1er octobre à la fin d'avril, les eaux restaient hautes et la navigation était facile. C'est alors que les grands bateaux de 75 pieds de longueur sur 15 à 18 de largeur, chargés de 70 milliers, circulaient entre l'Auvergne, le Bourbonnais, Nantes et Paris. Chaque flottille était généralement composée de quatre à huit bateaux, accouplés quelquefois deux à deux. Devant eux mar-

chait la toue, petit batelet monté par un marinier expérimenté, chargé de découvrir le meilleur passage et d'éviter la grande profondeur et le courant trop rapide qui auraient rendu difficile la direction des bateaux. Ce pilote plantait dans le fond de la rivière une branche d'arbre, la balise, et annonçait à grands cris aux mariniers la ligne à suivre. Chaque équipage transmettait le même avis à celui qui suivait, et tout le convoi venait passer à l'endroit choisi : on ne voyageait que le jour, et on s'arrêtait le soir, au coucher du soleil, à proximité d'une ville ou d'un village. Chaque équipage emportait le « salé, » gros quartier de porc, des légumes, sa provision de lard, des fromages, et n'avait qu'à acheter du pain. Le vin était alors à bas prix, et chaque bateau avait sa pièce en perce devant la cabane établie pour abriter les compagnons pendant la nuit et les mauvais temps. C'est devant cette maison de planches qu'on suspendait, au-dessus du foyer de briques ou de dalles, aux trois piquets de bois en croix, la marmite en fonte dans laquelle cuisait la soupe aux choux et au lard. C'est à cet endroit que se réunissaient les mariniers, pour souper, après leur laborieuse journée.

Quel tableau pittoresque devaient offrir, le soir, dans les grands ports, celui de Moulins par exemple, ces flottilles avec leurs feux brillants, reflétés par les eaux de la rivière ! Quel spectacle curieux que cette réunion de mariniers nantais, orléanais, bourbonnais et auvergnats, discutant en leurs patois leurs affaires commerçiales, ou racontant leurs aventures de voyages et les légendes de leurs pays !

A la pointe du jour, on levait l'ancre et les bateaux reprenaient leur voyage. Les uns apportaient de Nantes, depuis le XVI[e] siècle, le sel et la morue ; d'autres arrivaient d'Angers, d'Orléans, chargés d'épicerie, d'eaux-de-vie, de vinaigre, de savon ; de Nevers, avec les faïences décorées, du plâtre, de l'étain. En échange, ils embarquaient nos vins, fruits, céréales, chanvres, bois et charbons.

Nos mariniers bourbonnais et auvergnats ne craignaient pas

non plus les longues expéditions et beaucoup allaient à Orléans, à Angers, à Nantes. Pour cette ville, il fallait deux grands mois à la descente en bonne eau, trois mois et plus à la remonte. On prenait pour cette destination 20 livres par millier à la descente, 34 à la remonte. Le voyage de Paris était très fréquent ; nos bateliers y conduisaient des grains, des fruits, du charbon, du bois et du vin, à 14 livres le millier. Ces marchandises étaient généralement embarquées sur de grands bateaux en sapin, appelés vidanges, construits en Auvergne, qui, arrivés à Paris, étaient dépecés pour le chauffage.

En plus des bateaux, il passait sur l'Allier de nombreux radeaux, formés de bois de sapin d'Auvergne ; ils marchaient réunis en trains ; on appelait ainsi un groupe de ces radeaux, quelquefois dix. Les mariniers ne les aimaient pas, à cause de la gêne que leur passage apportait à la marche des bateaux.

De 1737 à 1788, la navigation fut active ; un bateau avait cet avantage considérable de transporter facilement, en vins et en grains, le chargement de dix voitures à deux et trois chevaux. Aussi, le Gouvernement améliorait le chenal de la rivière et réparait les routes qui conduisaient à ses ports ; on examina de nouveau, en 1776, la question de savoir si on pourrait canaliser la Sioule, entre l'Allier et Saint-Pourçain. On étudia la canalisation de la Queune, afin de transporter à Moulins les charbons de Fins et de Noyant, dont 3,000 voies arrivaient tous les ans, pour être embarquées. Chaque voie pesait 3,200 livres et se vendait, la première qualité, 32 livres, la deuxième, 27 livres. Ces charbons soutenaient difficilement la concurrence de ceux de Brassac, dont le transport jusqu'à l'Allier ne coûtait presque rien ; ils les vendaient à bas prix, même à Moulins.

Nous arrivons maintenant à la fin du XVIIIe siècle, période difficile pour la navigation de l'Allier. Les événements politiques suspendirent les transactions ; la circulation des grains fut entravée et l'armée enleva à la batellerie un grand nombre

de ses mariniers. L'argent manqua pour les améliorations, que le cours de la rivière exigeait chaque année. Les gros commerçants arrêtèrent les expéditions qui alimentaient le trafic fluvial ; quelques-uns cessèrent leur négoce. Le Consulat et l'Empire s'occupèrent de relever la navigation, mais comme ils firent en même temps construire, terminer et réparer les routes, le roulage devint, pour les voituriers par eau, une concurrence qui fut d'autant plus sérieuse que ce roulage fut organisé par de puissantes sociétés financières et établit entre les principales villes et les localités intermédiaires des services réguliers et rapides. La rivière perdit une grande partie de ses transports.

Au commencement du siècle, les charbons de Messarges, des Gabeliers, de Grosbois, de Gipcy et de Buxières furent amenés à l'Allier. On avait trouvé un peu de charbon à Moulins, derrière le couvent des Chartreux, mais aucune exploitation n'eut lieu.

A la chute de l'Empire, la navigation eut à subir de nouvelles épreuves : les travaux de balisage, de réparations des berges, des draguages, déjà fort négligés, furent supprimés. Les bateaux ne purent circuler qu'en dédoublant leurs chargements. Les gros transports affluèrent vers les routes qui étaient également abandonnées et furent dégradées.

Dans une délibération de 1805, le Conseil général de l'Allier signale ce fait que 100 pièces de vin qui descendaient autrefois l'Allier, sur deux bateaux conduits par cinq hommes au plus, étaient obligées de passer sur la route et exigeaient 33 charrettes, 33 chevaux et 10 conducteurs. Le Conseil montre l'augmentation du prix de transport que créait cette situation et le dommage que causaient aux routes de semblables convois.

Cette plainte ne fut pas écoutée, et bientôt l'entretien des routes et de la rivière n'exista plus.

En 1819, le bureau de navigation de Moulins encaissa néanmoins 38,000 francs.

En 1809, un rapport de M. Benoist, ingénieur en chef du

département, nous donne quelques renseignements sur la navigation : Il signale la nécessité de faire des travaux pour améliorer le chenal, d'enlever des arbres renversés depuis des siècles dans la rivière et qui « sont d'une grosseur et d'une grandeur monstrueuse. »

La navigation va, à la descente ; à la remonte, elle est pénible et dispendieuse. Pour faire remonter une équipe composée de 2 bateaux accouplés, il faut l'effort de trente hâleurs.

Le rapport indique les marchandises qui descendent l'Allier : charbon de terre du Puy-de-Dôme, 6,000 voies par an ; 3,000 voies de charbon de Fins, Noyant et des Gabeliers, département de l'Allier ; 30,000 poinçons de vins de l'Auvergne et de l'Allier ; 150,000 pieds cubes de bois de marine ou de charpente ; 25 à 30 bascules de poissons, 30 ou 40 bateaux de fruits, des planches de sapin et de chêne, une grande quantité de merrains, du charnier, de la latte pour les vignobles d'Orléans.

A la remonte arrivent 60 bateaux contenant du sel, des huiles, du savon, de la poterie de grès, peu d'eau-de-vie.

Pour la Sioule, M. Benoist demande 6,000 fr. pour la rendre navigable sur 4 kilomètres de longueur, afin de faciliter les grandes expéditions de vins qui se font pour Paris.

Pour la Queune, l'ingénieur indique l'utilité du canal déjà projeté pour le transport des charbons de Fins.

Aucune suite ne paraît avoir été donnée à cet avis de M. Benoist, car les années suivantes, le service de la navigation fut l'objet de vives réclamations.

Vers 1830, une faible reprise des affaires se fit sentir sur la rivière, mais ce n'était plus l'ancienne activité commerciale.

En 1831, il y a 60,000 tonnes pour toute l'étendue de la rivière ; en 1839, le tonnage tombe à 35,000. En 1840, il y a 34,000 tonnes ; 44,200 en 1846, 20,335 en 1847, 13,000 en 1848. De 1850 à 1853, on a 16 et 18,000, puis la baisse s'accentue chaque année. Les transports des charbons de

Brassac se font de plus en plus rares et sont remplacés sur les marchés par ceux de Commentry et du bassin de Montluçon.

La création d'un service de bateaux à vapeur donna un moment quelques espérances ; les voyageurs furent assez nombreux, 18,000 en deux ans, dit un rapport qui nous semble exagéré. Mais le cours changeant de la rivière, le peu de profondeur du chenal ne permettait pas toujours aux bateaux à vapeur de marcher sans accidents, sans longs retards, et l'entreprise tomba. Du reste, la lutte était difficile.

Les chemins de fer se construisaient, parallèles à l'Allier, pénétrant dans les régions dont les produits alimentaient la navigation, et leurs wagons enlevaient à grande vitesse, dans les nombreuses gares, les marchandises que les commerçants devaient auparavant amener de très loin jusqu'aux ports. Aucune concurrence de transports n'était plus possible, aussi bien pour les voituriers par eau que par le roulage sur terre.

Dès la fin du siècle dernier, la communauté des marchands mariniers de l'Allier avait cessé d'exister, comme association commerciale se rattachant aux autres villes riveraines de la rivière et de la Loire ; elle ne figure même pas dans la nomenclature des corporations de l'époque, existant à Moulins au moment de la Révolution. Il n'y eut plus dans notre ville, que deux ou trois marchands en gros, faisant le commerce de bois et de charbon par bateaux. A certaines époques de l'année, au moment des hautes eaux, des bateaux de fruits, de vins, de grains, descendirent d'Auvergne ; des trains de bois utilisèrent encore la rivière. Les mariniers de Moulins conduisaient de temps en temps des charbons de bois, des merrains. Le reste du temps, ils se livraient à la pêche et fournissaient le marché de la ville. Une seule industrie survécut à la batellerie, celle de la construction des bateaux. Des charpentiers maintinrent, jusque vers 1860, la réputation de leurs pères et conservèrent des chantiers dont sortaient de grands et beaux bateaux de chêne pour les canaux, des batelets, des poissonneries et des lavoirs. Constructeurs et mariniers, pêcheurs, marchands

retirés des affaires, restèrent fidèles aux vieilles rues du Port, du Rivage, du Pont-Ginguet, du Porteau, dans lesquelles, aux temps prospères de la marine bourbonnaise, avaient habité leurs familles, où ils étaient nés et avaient gardé leurs foyers. Tous formèrent à Moulins, jusque dans ces dernières années, une population à part, ayant ses habitudes, son langage, ses fêtes, sa confrérie à l'église Saint-Nicolas, sa procession à laquelle figurait, porté par quatre vétérans de la rivière, le petit vaisseau, emblême de leur ancienne profession.

Ces vieux mariniers n'abandonnèrent jamais les lieux dans lesquels s'était passée leur jeunesse et, tant que leurs forces le leur permirent, vinrent s'asseoir et fumer leurs pipes aux abords du pont, regardant avec amour les eaux brillantes de cette rivière, sur lesquelles ils avaient si longtemps navigué au bon temps de leur jeunesse.

C. Grégoire.





VIEUX NOEL [1]

Bias.

N'anans veîre fegui la guiaro
Veîtchi le bon tins revingu
Novė lé zeî néçu
Pa désarma la tiaro
Serins métrêis chié nous, ne crindrins [pu degu.

Gilbert.

Nous allons voir finir la guerre,
Voici le bon temps revenu.
Noël nous est né
Pour désarmer la terre :
Nous serons maîtres chez nous,
Nous ne craindrons plus personne.

Touénon.

Pu de jalado ni coulure
Satan sera bien afiata
O nous a treminta
Et chafraya d'arrure
Que notre petit fi sére dégazuta.

Etienne.

Plus de gelée ni de coulure,
Satan sera bien attrapé.
Il nous a tourmentés
Et effrayés en disant
Que notre petit-fils s'était dédit.

Bias.

La nobliesse le zeî den pointo
Que n'oso mardjé pas piola
Pas ni mé que Coula
Que s'y tint la mas jointo
Et demande à co fi de le démarida.

Gilbert.

La noblesse s'y tient debout,
Qui n'ose, ma foi, pas broncher,
Pas plus que Colas
Qui s'y tient les mains jointes
Et demande à ce fils de le démarier.

Touénon.

Cou lé zeî vingu in reî maure
Que vire los zeux de travia
Couèfa d'in bonne via
Groua couma inna bigoro
Sas chaussas sont de queux et sou [coulié de fià.

Etienne

Il est venu un roi maure,
Qui tourne les yeux de travers,
Coiffé d'un bonnet vert,
Gros comme une jale ;
Ses chausses sont de cuir et son [collier de fer.

(1) Ce Noël nous a été communiqué par notre collègue M. H. Aucouturier, curé de Deux-Chaises. Il a été composé vers 1770 et se chantait encore, il n'y a pas très longtemps, aux environs de Montluçon.

A son couta pénd inne éplito
Treï coua pu lingo qu'in gouya
Aussi large qu'in da
Pu pesanto et pudreïto
Jamé deï la meili seï vegu in co souda

O l'éro mouta se la bosse
D'in gran agnimau zésourlia
Que s'en vé défara
Pu vite qu'in carosse
Et n'échive en chami gni gâchis gni
[gouilla,

Sos laquès sont neyx couma pejo
Et simbliont dos chavaus déïgnas.
Tous qués djablis trouillas
Gibaudont dey la nejo
S'en fretont le menton pa se débar-
[bouilla.

La canaillo de co vièlage
L'o hufa coum' un bâtelaux
« Vous sé mâ tous dos faux
Djisé-to d'in son langage
Nové m'o be biza sans partant zavi
[pau. »

BIAS.

Los reys le priont à le crecho
De vegni deï lou z'orient
Vauba tout zeï plaisant
Etchi tout zeï en fricho
Eïz autreïs châvout mâ pa trouvà
[de l'argent.

TOUÉNON.

Hérode enrago et fé la liguo
Fasant simbliant ay vouli nâ
Ma co méichant rena
O pau de quoquo liguo
Neut et jou que l'afant le fait evail-
[louna.

BIAS.

Coué merveillo que la nobliesso
Fase tant de cas de que l'afant

A son côté pend un outil,
Trois fois plus long qu'une serpe.
Aussi large qu'une faux,
Plus pesant et plus droit.
Jamais dans la milice s'est vu un tel
[soldat.

Il était monté sur la bosse
D'un grand animal sans oreilles
Qui s'en va déferré
Plus vite qu'un carrosse
Et n'évite ni chemin, ni ornière.

Ses laquais sont noirs comme la poix
Et semblent des hiboux dénichés ;
Tous ces diables crottés
Gambadent dans la neige,
S'en frottent le menton pour se débar-
[bouiller.

La canaille de ce village
L'a sifflé comme un bateleur :
« Vous n'êtes tous que des fous,
Dit-il en son langage,
Noël m'a bien embrassé, sans pour-
[tant avoir peur.

GILBERT.

Les Rois le prient à la crèche
De venir dans leur Orient.
Là-bas, tout est plaisant,
Ici tout est en friche ;
Eux autres n'ont qu'à creuser pour
[trouver de l'argent.

ETIENNE.

Hérode enrage et fait le tapage,
Faisant semblant de vouloir aller,
Mais ce méchant renard
A peur de quelque ligue,
Nuit et jour, cet enfant l'obsède.

GILBERT.

Il est merveille que la noblesse
Fasse tant de cas de cet enfant.

Ei s'en tornont en désant
Que la mère est princesso,
Mâ coué-tu deï-t'in tèy que se lugeont
[los grands ?

TOUÉNON.

M'en ane charcha la coumère
Pa la fére lugea chié nous
Eï zé d'au bon vin doux
Pa ébaudji le père
D'au tourtou pas le fi, d'au peyx et
[de las noux.

BIAS.

Cou ne faut ni tourtou ni tourto
Pa fère migea tous quès reyx
Los bliancs ambeï los neyx
Que fouoront à plino pourto
Chargeas de vieux eïcus, daru, gardo
[tes peyx.

Eï zé ma pau quo no devâle
Pitoux de nos petits mouyens ;
Que si nous l'emparins
Notre cas sero sâle,
Co l'hivia sero pié que ne fugué quo
[d'antan.

TOUÉNON.

Pa l'arreïta, ane lé veïre
Inquière qui saye tout guechi :
Hop !... tous notes cheïs
Fâzins roufa laz peïres
Hérode est fricassa si l'hapite en
[chami.

Nové co couo sera le maître
Et ringearo be co bruto ;
O faro plieure d'os cios
Le soufre et le salpètre
Su lo grand fâda quo tant fait le
[sourdo.

Ils s'en retournent en disant
Que la mère est princesse :
Mais est-ce dans une étable que se
[logent les grands ?

ETIENNE.

Je vais chercher la commère
Pour la faire loger chez nous,
J'ai du bon vin doux
Pour ébaudir le père,
De la tourte, des pois et des noix
[pour le fils.

GILBERT.

Il ne faut ni tourton ni tourte
Pour régaler tous ces rois,
Les blancs avec les noirs
Qui entrent à pleine porte
Chargés de vieux écus : Badaud, garde
[tes pois

Je n'ai que peur qu'il s'en aille,
Prenant pitié de nos petits moyens.
Si nous le laissons partir,
Notre cas sera mauvais
Et cet hiver sera pire que celui de l'an
[passé.

ETIENNE.

Pour l'arrêter, allons y voir,
Bien que je sois tout fatigué...
Hop... à moi, tous nos chiens,
Faisons ronfler les pierres...
Hérode est perdu si je l'atteins en
[le chemin.

Cette fois, Noël sera le maître
Et saura bien réduire ce brutal ;
Il fera pleuvoir des cieux
Le soufre et le salpêtre,
Sur ce grand badaud qui a tant fait
[le sourd.





NOËL

Et depuis Jésus, en habit doré,
Sans faute descend dès que minuit sonne.

Catulle Mendès.

Il est minuit et du lointain
La bise aux senteurs de froidure
Au village arrive et murmure
Quelque chose sur son chemin.

Vite la neige de fleurettes
Sème la route ; les maisons
Prennent dentelles de glaçons
Et les arbres des collerettes.

Là-bas, sur l'église qui luit,
Les cloches, commères joyeuses,
Se chuchotent, mystérieuses,
De longs mystères dans la nuit.

Noël revient dessus la route
Avec le berceau d'un enfant ;
Un chœur l'escorte triomphant,
Voix d'anges que le ciel écoute.

Au seuil de toutes les maisons
S'arrête un instant le cortège
Et le petit berceau s'allège
Du léger poids de quelques dons.

A l'enfant pauvre, sans rien dire,
Jésus donne un rêve vermeil,
Pour faire, rayon de soleil,
Sur sa lèvre éclore un sourire.

Du petit riche, joliment,
Il encombre les cheminées
De toutes les choses glanées
Aux bazars du bleu firmament.

Il va même dans les étables,
Où veillent comme aux anciens jours,
Le grand bœuf aux yeux de velours,
L'âne frêle aux chants lamentables.

Il écoute du fond des bois,
Tout fiers de leurs coquettes mises,
Du concert des ramures grises,
Arriver les lointaines voix.

En récompense, il donne aux bêtes
L'espoir de la prairie en fleurs ;
Il parle à la nature en pleurs
Des renouveaux aux longues fêtes.

Enfin voici venir le tour
De l'église inquiète et blanche,
D'où très loin au dehors se penche
Un rayon qui tremble d'amour.

Car il faut que Jésus admire
La belle crèche, n'est-ce pas ?
Et qu'il puisse parler tout bas,
Lui, vivant, au Jésus de cire.

Lors ayant, très dévotieux,
Recueilli pour son divin Père,
L'encens pur de chaque prière,
Et levé l'azur de ses yeux,

Il bénit, inclinant la tête,
Les pauvres gens de bon vouloir.
Il leur dit un long au revoir :
C'est fini, la visite est faite.

Du village, vers le lointain,
La bise aux senteurs de froidure
S'éloigne affairée et murmure
Quelque chose sur son chemin.

Noël 1891.

Eug. Cavalier



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Revue scientifique du Bourbonnais. — Sommaire du numéro du 15 novembre : La momie d'Egypte dans l'ancienne médecine, par M. E. Gilbert. — Note sur le Colias Edusa, par M. de Rocquigny-Adanson. — Bibliographie. — Météorologie. — Catalogue méthodique des Chrysidides de France, par M. R. du Buysson.

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 novembre : 1. Novembre, par le comte A. de l'Estoille. — 2. Le bonheur, poésie, par M. Paul Duchon. — 3. L'état de maison d'une Bourbonnaise de qualité (suite), par M. Roger de Quirielle. — 4. Médecine et Hygiène à Gannat (suite et fin), par M. le Dr Vannaire. — 5. A travers les livres, par M. H. F. — 6. Echos.

Sommaire du 15 décembre : 1. Le Père Poirier, par Cl. Deshommes. — 2. Petites fleurs de Noël, poésies, par M. Crépin-Leblond. — 3. Plantons le chêne ! poésie par M. Marc Legrand. — 4. Aurore de vendémiaire, poésie par M. Maurice Lenoir. — 5. L'état de Maison d'une Bourbonnaise de qualité (suite et fin), par M. R. de Quirielle. — 6. Un lot de Paradoxes par M. Ch. Guinot. — 7. Echos.

Le Bourbonnais pendant la Révolution française ; tome V, par J. Cornillon. — Imprimerie E. Girerd, à Riom.

BEAUX-ARTS

Monuments. — La Commission de la Tombola Banville porte à la connaissance du public que le tirage aura lieu le dimanche, 29 courant, à 1 h. 1/2, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Aux vitrines. — M. A. Mallet, le peintre-sculpteur dont nous avons déjà parlé, a exposé chez M. Durond, un médaillon d'enfant en marbre blanc, placé dans un magnifique cadre renaissance en chêne sculpté. Ce médaillon a figuré à l'Exposition des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand. — Il est regrettable que l'artiste ait employé pour son œuvre le marbre blanc ordinaire au lieu du marbre statuaire qui eut été d'un meilleur effet. Malgré tout, son travail est de belle valeur et indique d'indiscutables qualités artistiques chez son auteur.

Expositions des Beaux-Arts. — La première liste de souscriptions à 20 fr. concernant l'Exposition des Beaux-Arts qui doit avoir lieu à Moulins du 8 mai au 8 juillet 1896 comprend 99 noms.

***

Nous lisons dans le ***Messager Eudois*** cet extrait d'un article critique sur l'Exposition municipale des Beaux-Arts de Rouen :

« Quand nous aurons ajouté que le jury a décerné une médaille d'or à Mme G. Morin et que l'un de ses tableaux, *Fuyant devant la tempête*, a été acheté par la Société des Amis des arts de Rouen, nous aurons fait le plus bel éloge de l'artiste et de son talent ; nous espérons que nous aurons encore à constater d'autres succès dans l'avenir. »

Mme Morin est la femme de l'ancien conseiller de préfecture de l'Allier, et élève de M. Fournier des Corats.

MELANGES

Exposition industrielle. — Samedi, 30 novembre, à huit heures du soir, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, l'élection du bureau de la commission chargée de l'organisation de l'Exposition industrielle de 1896.

Avant de procéder au vote, M. le Maire a fait connaître que sept des membres de la commission élue le samedi précédent ont décliné pour des raisons diverses l'honneur de faire partie de cette commission.

L'élection à laquelle il a été ensuite procédé a donné les résultats suivants :

Ont été nommés : *président*, M. Gondard ; *membres du bureau*, MM. Pailloux, Cabassut, Paput, Mantin-Richard, de Castaignier, Echégut, Pajot, Dupré, Darfour, Galland, Taraud et Teuntz.

Concours régional. — Par décision ministérielle du 2 décembre, la ville de Moulins est désignée pour être le siège du concours régional, qui se tiendra dans l'Allier, du 9 au 17 mai 1896.

Par une nouvelle décision ministérielle, le concours régional de l'Allier, dont l'ouverture avait été fixée au 9 mai 1896, a été repoussé de quinze jours, en raison des élections municipales. Il se tiendra donc du 23 au 31 mai.

Memorandum bourbonnais. — L'Académie de médecine vient de couronner un travail scientifique de M. le docteur Sahut, à qui elle a décerné une médaille dans une de ses séances publiques.

L'Académie française a attribué un prix de 1,000 francs à la *Trouée des Ardennes*, de M. A. Rayeur, ancien professeur au Lycée de Moulins.

Récompenses. — Dans la liste des récompenses décernées à l'exposition du centenaire de la lithographie, nous relevons le nom de M. Francis Barillet, lithographe à Nevers, qui a obtenu une mention honorable.

M. Barillet est originaire de Moulins.

La Revue des Autographes de ce mois signale les pièces suivantes :

99. FAURE (J.), le célèbre chanteur de l'Opéra. — L. a. s., 1 p. in-8. Papier à son chiffre, 3 francs.

207. MONTMORENCY (Henri II, duc de), maréchal de France, intrépide guerrier entraîné dans le parti de Gaston d'Orléans et décapité à Toulouse en 1632. — Pièce sig. sur vélin ; Paris, 31 décembre 1616, 1 p. in-8 obl., cachet bien conservé, 12 francs.

Belle pièce relative à ses droits et prérogatives comme amiral de France.

265. VILLARS (C.-L -H., duc de), célèbre maréchal de France, de l'Acad. fr. — Pièce sig. ; Paris, 1707, 1 p. in-4, 8 francs.

Société d'Horticulture. — Dans sa dernière réunion, la Société d'Agriculture, d'Horticulture et de Viticulture de Vichy-Cusset, a réélu son ancien bureau, qui est ainsi composé :

Président : M. le docteur Reignier ; *vice-présidents* : MM. Gohierre et Peyronnet ; *trésorier-archiviste :* M. le capitaine Julien ; *secrétaire général* : M. J. Roussel ; *secrétaire adjoint :* M. Boizat.

Un bolide. — Vendredi 22 novembre, entre 5 heures 1/2 et 6 heures du soir, on a aperçu un bolide d'une éclatante clarté, se dirigeant du Sud-Est au Nord-Ouest. Le cône lumineux formé par ce météore et qui finissait en pointe aiguë, paraissait avoir un mètre de longueur ; il était rouge vif, alors que le corps principal semblait être du rouge chauffé à blanc. Sa marche était très lente, ce qui a permis à beaucoup de personnes de jouir de ce spectacle.

Conférences. — Les cours de la Faculté de Clermont, que nous avions annoncé comme devant avoir lieu prochainement à Moulins, ont été inaugurés, le samedi 14 décembre, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

M. des Essarts, qui devait donner la première conférence sur la Comédie au XVIIIe siècle, empêché subitement de venir à Moulins, s'était fait remplacer par M. Desdevize du Désert.

Le grand salon de la Mairie et les deux salles contiguës étaient combles.

En termes excellents, M. Seulliet, président de la Société des *Connaissances utiles*, a remercié la Faculté de Clermont de son initiative généreuse. Puis le conférencier a pris la parole. On connaît à Moulins ce causeur délicat et charmant ; une fois de plus, il a conquis son auditoire.

M. Desdevize du Désert a d'abord, avec un grand bonheur d'expressions, exposé le but poursuivi par la Faculté dans cette série de déplacements. Ce but est d'être utile au plus grand nombre, en venant répandre

le plus possible les idées de travail, de science, de tolérance et de patriotisme, que portent en elles les *humaniores litteræ*.

L'orateur entre de plein pied dans son sujet : *Louis XV et sa cour*. Il nous dépeint cette cour élégante et frivole — temple de l'ennui ! — et ce monarque adulé de son entourage et du pays, mais cœur froid, âme vide, qui n'eut guère d'un roi que la majesté extérieure. Avec une rare délicatesse de touche, le conférencier glisse sur les mœurs de Louis XV, se bornant à citer les principales maîtresses — progression descendante — du royal amoureux : la maîtresse grande dame (Mme de Châteauroux), la maîtresse bourgeoise (Mme de Pompadour), la maîtresse sortie du peuple (Mme du Barry).

Signalons de très curieux détails sur les plaisirs de la cour : la chasse, pour laquelle le roi avait une véritable passion, le jeu, les soupers, les bals, les spectacles.

Enfin, voici la conclusion de la conférence :

Si, à cette époque, des fautes politiques eurent des conséquences funestes pour la France, notre pays étendit ou consolida son empire sur l'Europe par son goût exquis dans les arts et sa supériorité dans les lettres.

Tel est le succinct résumé de cette causerie marquée au coin du savoir, de la verve, du tact et de l'esprit, et dont le succès a été considérable.

La seconde conférence aura lieu le samedi 21. Elle sera faite par M. Ehrhard qui traitera *de la musique au XVIIIe siècle*.

Voici le programme des Conférences suivantes :

JANVIER

Mercredi 8, M. Joyau : *La Philosophie au XVIIIe siècle*.
Samedi 18, M. Audollent : *la Sicile*.
Samedi 25, M. Hauser : *L'Etat prussien*.

FÉVRIER

Samedi 1er, M. Ehrhard : *La musique au XVIIIe siècle*.
Samedi 8, M. Desdevize du Désert : *L'opposition parlementaire*.
Mercredi 12, M. Joyau : *La Philosophie au XVIIIe siècle*.
Samedi 22, M. Hauser : *L'Etat prussien*.
Mercredi 29, M. le Dr Paul Girod : *La plante, son organisation, sa vie*.





LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

De la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1895-1896

MM. Le baron LE FEBVRE ✠, président général.
DOUMET-ADANSON C. ✠ ✻, vice-président général.
G. BERNARD, secrétaire-archiviste.
F. PÉROT, secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
Eug. CAVALIER, bibliothécaire et directeur du *Bulletin-Revue*.
A. BERTRAND A. ✿, conservateur du musée.

MEMBRES DE DROIT

M. le Préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Evêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le Colonel LAUSSEDAT O. ✻, à Paris.
M. Louis AUDIAT I. ✿, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile) ✻, ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.
AUCOUTURIER (l'abbé H.), curé de Deux-Chaises.
AVISARD, pharmacien au Veurdre.
BAILLEAU ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.
BALORRE (le comte de), maire de Contigny.
BATTU, avocat à Lusigny.
BERNARD, secrétaire-archiviste de la Société.
BERTRAND A. ✿, conservateur du musée départemental.
BOUCHARD, avocat, maire de Toulon.

MM. Bourdelier, ancien notaire.
Brinon (le comte de), docteur en médecine.
Bruel I. ✿ ✱, Dr en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
Bujon, inspecteur honoraire des forêts à Aix-en-Provence.
Cavalier (l'abbé E.), Bibliothécaire de la Société et directeur du *Bulletin-Revue* ; docteur en théologie, en philosophie, en Saint-Thomas d'Aquin.
Charry (de), receveur de l'enregistrement à Moulins.
Choussy (J.-E.), maire de Rongères.
Claudon, archiviste départemental.
Clément (l'abbé J.), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
Defaye, ancien notaire à Dompierre.
Delesvaux, propriétaire à Charroux.
Desnoix (l'abbé), curé de Couleuvre.
Deshommes, ancien avocat.
Desrosiers (Auguste), ancien avocat.
Doumet-Adanson ✱, président de la société d'horticulture.
Dr Fabre, à Commentry.
Faure I. ✿ ✠, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
Fayet (l'abbé), curé d'Hyds.
Frobert, banquier, trésorier de la Société.
Fustier, notaire, docteur en droit.
Génermont, ancien contrôleur principal hors classe des contributions directes.
Girard, ancien notaire.
Jaladon de la Barre, avocat.
La Couture, propriétaire à Franchesse.
Léveillé, propriétaire à Saint-Hilaire.
Loubens de Verdalle (Vte de).
Mallet, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
Melin, chanoine-archiprêtre de la Cathédrale.
Méplain, avocat, ancien député.
Méplain, docteur en médecine.
Moret (l'abbé J.), curé-doyen de Saint-Menoux.
Olivier (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
Olivier (H.), ancien membre du Conseil général de l'Allier.
Patissier ✱, ancien député, vice-président du Conseil général de l'Allier.
Pérot (F.), secrétaire-adjoint de la Société.
Petit ✱, docteur en médecine.

MM. Picard (Léon), à Saint-Léon.
Plainchant (G.), avocat.
Pouillen (Alfred), propriétaire à Cusset.
Ranquet (du), rue Savaron, à Clermont-Ferrand.
Renaud de Fréminville.
Renoux (l'abbé), à Lapalisse.
Robert, docteur en droit, avocat.
Sarrot, propriétaire à Gannat.
Sayet, ancien avoué licencié.
Seulliet, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
Tabouet, château de Reterre, par Saint-Désiré.
Tixier (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
Treyve ✠, secrétaire de la société d'horticulture.
Yves, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. Baer, architecte à Moulins.
Barathon, notaire à Moulins.
Benoit-Pons, ancien magistrat.
Boissieu (de), au château de La Forest, à Toulon.
Brugière de la Motte, à Montluçon.
Bucheron fils, négociant.
Bure (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Capelin (Edgard).
Chabot (Abel).
Charles, pharmacien de 1re classe.
Charvot ✳, agrégé en médecine, médecin principal à Constantine.
Chavigny (Frédéric de), aquarelliste à Limoges.
Collas (E.), maire de la Ferté-Hauterive, vice-président de la caisse d'Epargne de Moulins.
Conny (le baron de).
Cordez (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
Corne, maire d'Iseure, ancien Conseiller général de l'Allier.
Crépin-Leblond (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*.
Delageneste ✳, ancien maire de Moulins.
Delaigue, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*.
Desrosiers (Charles), ancien imprimeur-éditeur.
Mlle Duchet (Léonie), à Montluçon.
MM. Faure (M.) I. ✪ ✳, de l'Opéra, à Paris.
Gaulmyn (de fils.

MM. GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines.
GRÉGOIRE A. ✠, chef de division à la préfecture de l'Allier.
GUILLAUMIER, professeur de dessin.
LABOULAYE (DE), artiste-peintre.
LAS-CAZES (DE), conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron) ✠, président de la Société.
LEPRAT, artiste-peintre, professeur de dessin, à Montluçon.
MARESCHAL (DE), docteur en droit, à Voussac.
MITTON, ingénieur, architecte.
MONY (Dr), sculpteur, 9, rue Spontini Paris, ou château de Blomard.
MOREAU (René), architecte.
MORETTI (J.-B.), sculpteur.
QUIRIELLE (Roger de).
Mme DE RIBEROLLES, château du Colombier, à Toulon.
MM. SAUROY, artiste-peintre.
SORREL A. ✱, Maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ (J.-B.), avocat.
TOURNON (le comte de).
TOURTEAU, architecte.
TRIMOULIER, conseiller de préfecture de l'Allier.
TULLE (DE), notaire.
VIÉ, professeur de dessin au Lycée.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Clermont-Ferrand.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
HOSPITAL ✱, docteur en médecine, directeur de l'asile des aliénés de Bois-le-Cros, Clermont-Ferrand.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY ✱, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.
FROMENT (DE), à Montlevic, près la Châtre (Indre).
MONERY, à Arfeuilles.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société, avenue d'Orvilliers, 34, Moulins.

Eug. CAVALIER,
Directeur du *Bulletin-Revue*.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais est en correspondance.

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Académie Jasmin.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Angers. — Société industrielle et agricole.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Belfort. — Société Belfortaine d'Emulation.
Bernay. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Boston. — Society of natural history.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Caen. — Société Linnéenne.
Caen. — Association Normande.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Castres. — Société Littéraire et Scientifique.
Cambray. — Société d'Émulation.

Carcassonne. — Société d'études scientifiques de l'Aude.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.
Cherbourg. — Société Académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.*
Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Colmar. — Société d'Agriculture du Haut-Rhin.
Compiègne. — Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Compiègne.
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).
Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
Elbœuf. — Société industrielle.
Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.
Le Havre. — Société havraise d'Etudes diverses.
Le Havre. — Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Le Puy. — Société horticole et scientifique de la Haute-Loire.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Mayenne. — Société d'Archéologie de la Mayenne.
Marseille. — Société d'Horticulture.
Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Metz. — Académie de Metz.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Société historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Moulins. — « La Quinzaine Bourbonnaise. »
Moulins. — « La Revue scientifique. »
Mulhouse. — Société industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Académique.
Nantes. — Sociétés des Siences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'Etudes des Sciences naturelles.
Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Philotechnique.
Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société pour l'Instruction élémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France
Paris. — Musée Guimet.
Paris. — « Le Monde moderne » (Quantin).
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Picardie. — Société des Antiquaires.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Pont-à-Mousson. — Société Philotechnique.
Port-au-Prince. — Société des Sciences et de Géographie d'Haïti.
Provins. — Société Archéologique.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'Emulation.
Rouen. — Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure,

Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.
Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
Seine-et-Marne. — Société d'Archéologie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Stockolm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.
Toulouse. — Académie des Jeux floraux.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.
Tournai (Belgique). — Société historique et Littéraire.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Troyes. — Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.
Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire.
Var. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Versailles. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.
Vienne. — Société de Géographie (Autriche).
Vitry-le-Français. — Société de Sciences.
Washington. — Smithsoniam institution.
Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique).





TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

MOULINS — IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE.



